ANTI-ROUSSEAU,

PAR

LE POËTE SANS FARD.

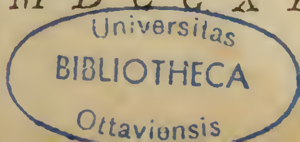
[i.e. François Gacon]



A ROTTERDAM,

CHEZ FRITSCH ET BÖHM,

MDCCXII.





AVERTISSEMENT.

L'Empressement qu'on a témoigné pour les *Oeuvres* du Sr. ROUSSEAU, nous a porté à donner en même tems l'ANTI-ROUSSEAU.

Nous nous flatons que cet Ouvrage fera d'autant plus de plaisir, qu'on y trouvera une infinité de petits faits anecdotes qui feront connoître, où est le mot pour rire dans les *Poësies* du Sr. ROUSSEAU. Et pour ne rien laisser à désirer là-dessus, nous avons mis à la fin de ce Volume toutes les Piéces du fameux PROCE'S des *Couplets*; savoir,

La Lettre *du Sr.* SAURIN *à Mad.* VOISIN.

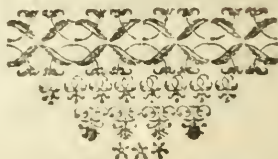
Sa Requête *à Mr.* le Lieutenant Criminel.

Son Factum *contre le Sr.* ROUSSEAU.

*L'*Apologie *du Sr.* ROUSSEAU, *par un Conseiller au Parlement de Grenoble.*

*L'*Arrêt *du Parlement rendu au sujet du* Procès Criminel *entre* ROUSSEAU *&* SAURIN.

*Enfin, l'*Arrêt *qui condamne le Sr.* ROUSSEAU *au Banissement perpétuel hors du Roiaume.*



PRE-

PREFACE.

Je ne doute pas, que les Partiſans du Poëte *que je ſatiriſe dans cet Ouvrage, ne donnent à mon Livre le titre odieux de* Libelle Difamatoire. On peut, *diront-ils*, ſatiriſer les défauts de l'Eſprit; mais il n'eſt jamais permis d'ataquer ceux du Cœur. *Je conviens avec eux, qu'il n'eſt pas permis de publier par des Ecrits malins, des crimes cachés, ni même d'inſiſter ſur ceux qui ſont connus lors qu'ils ne ſont tort qu'à celui qui en eſt coupable. Mais je ſoutiens, que lors que la Juſtice, par un* Arrêt Autentique, *afiché en Place de* Gréve *par l'Exécuteur, a fait connoître un homme pour un Scélérat, on ne doit plus regarder comme un Libelle ce qu'on écrit contre lui. A la vérité, les choſes dont j'acuſe le Sr.* Rouſſeau, *ne ſont pas entiérement renfermées dans ſa Condannation; mais il y eſt condanné comme Acuſateur Calomnieux, Suborneur de Témoins, & Auteur de* Vers impurs, ſatiriques & difamatoires; *trois crimes des plus contraires à la Société. Si je pouſſe plus loin la Satire, c'eſt que l'Athéïſme, dont ce Malheureux fait profeſſion ouverte, coloré par un génie ſi fertile en heureuſes expreſſions, eſt capable de s'inſinuer aiſément dans l'eſprit de ſes Admirateurs, & que les abominations dont ſes* Epigrames *ſont remplies, ſont exprimées avec tant d'art, qu'il diſſipe l'horreur que de pareilles idées donneroient, ſi elles étoient décrites d'un ſtile plus groſſier. Plus le Sr.* Rouſſeau *ſe fait lire avec plaiſir, plus il eſt dangereux, & on ne doit point trouver mauvais qu'un Auteur tâche à dé-*

masquer un pareil homme, & à s'oposer au venin caché sous de si belles fleurs, par une Satire *un peu vive. Quel soin ne prend pas l'Eglise pour arrêter les funestes éfets de l'hérésie, en faisant connoître les Hérésiarques, & en les peignant des plus noires couleurs? Quoi, il ne me sera pas permis de faire à l'égard d'un Athée, ce qu'on fait à l'égard d'un simple Hérétique? En vérité, ce seroit une chose étonnante.*

Je n'ignore pas, que Mr. Bayle *n'ait prouvé en plusieurs endroits de ses excellens Ouvrages, qu'un Athée pouvoit avoir, malgré sa créance, toutes les vertus politiques & morales qu'exige la Société civile; mais on se tromperoit lourdement d'atribuer à tous les Athées en général, ce que cet Auteur n'atribüe qu'à* Epicure, *à* Hobbes, *à* Spinosa, *&c. c'est-à-dire, à des gens, qui en niant la Divinité, ou sa Providence, tâchent à se former un sistême philosophique, étendu & lié dans toutes ses parties.*

Une pareille entreprise demande tant d'étude, de travail, & d'aplication, que ces sortes de gens n'ont pas de tems de reste à donner aux plaisirs, & à la débauche. Aussi sont-ils ordinairement assez réglées dans leurs mœurs, & comme ils n'admettent d'autre félicité que celle de cette vie, ils tâchent de la passer tranquilement, ce qu'ils ne pourroient faire, s'ils se plongeoient dans le desordre & dans le crime. La seule crainte de la Justice humaine, & la peine même inséparable des mauvaises actions, qu'ils compensent avec le court plaisir qui y est atasché, les obligent de vivre comme les gens de bien.

Il n'en est pas de même de ceux qui se livrent à l'Athéïsme par un pur libertinage, & dans la seule vue d'étoufer en eux l'idée d'un Dieu Vengeur des forfaits. Incapables de la forte méditation, qu'un sistême complet demande, ils ne font, pour ainsi dire,

qu'é-

*qu'éfleurer les matiéres, & ne pouvant convaincre leur esprit, qu'il n'y a point de Dieu, ils le disent à leur cœur, comme ces Insensés dont parle l'Ecriture : après quoi ils s'abandonnent aux passions les plus infames & les plus horribles. Tels ont été l'*Aretin, Chausson, le Petit, *& tous ceux qu'on a condanné au dernier suplice, moins pour les égaremens de leur esprit, que pour la corruption de leur cœur.*

Comme il y a deux sortes d'Athées, il y a aussi deux sortes de Déïstes : les uns admettent une Divinité ; mais choqués de la diversité des Sectes, ils en découvrent le foible ou les erreurs, & en ce cas on peut dire, qu'ils ataquent plutot les diférentes opinions des Théologiens, que la Religion en elle-même.

Tels ont été Epicure, Lucien, *& tels ont été bien des Savans dans le Christianisme. Mais comme le dessein de combatre tous les sistêmes théologiques demande un grand savoir & une aplication continuelle, rarement on a vu cette premiére espéce de Déïstes donner dans le déréglement des mœurs.* Epicure *menoit une vie austére, pratiquoit & enseignoit la vertu. Mr.* Bayle, *qui a tant frondé le ridicule des sistémes théologiques, & la mauvaise foi des Théologiens, étoit un très-honnéte homme. Sa candeur, sa droiture, & sa sincérité dans ses défenses contre les impostures de ses Adversaires le font autant estimer, qu'on hait le faux zéle de ses Calomniateurs.*

Il n'en est pas de même de ceux qui ne se moquent de toutes les Religions que pour secoüer le frein qu'elles imposent aux cupidités déréglées. Ce n'est point le désir de trouver la vérité qui les guide, mais la seule envie de se plonger sûrement dans tous les vices. Quoi qu'ils soient persuadés, qu'il y a un Etre supérieur, ils ne croient pas qu'il se méle des afaires de ce monde. Satisfaits des premiéres objections con-

tre l'immortalité de l'ame, ils s'imaginent qu'ils ſe-ront anéantis après cette vie, & dans ce principe légérement adopté ils imitent les Brutes, avec leſquelles ils croient avoir une même deſtinée. Les Chauſſons, *les* Le Petits, *les* Desbarraux, *les* Clots *& les* Lig** *ont fait voir, à quel excès, des Demi-Savans, & de parfaits Débauchés ont porté leur ſcélérateſſe.*

Entre tous ceux qui ont levé l'étendart de l'Irreligion, il n'y en a point qui ſe ſoit plus ſignalé que le Sr. Rouſſeau. *La* Moïſade, *qui eſt un fruit de ſa jeuneſſe, fait voir combien il a commencé de bonne heure à vouloir ſecoüer le joug de la Religion, dans laquelle il étoit né & élevé. Qu'on ne s'atende pas à voir dans cette* Piéce *quelque objection tant ſoit peu ſolide; il n'y en a aucune qui ſoit ſeulement capable d'éblouïr: il ſe contente de traiter* MOÏSE *de Politique, de Fourbe adroit, & digne d'être mis à la tête de tous les Impoſteurs.*

Après une acuſation auſſi vague, comme s'il avoit ruiné de fond en comble la Religion, il l'enchaine à ſon Char de triomphe, & après l'avoir livrée à la riſée, il la proſtitue à tout ce que l'impiété, l'inceſte, l'adultére, la Sodomie, & la beſtialité ont de plus horrible. Le ſeul exemple que j'en vais donner, ſuffira pour faire connoître dequoi il eſt capable.

Un Moine noir, c'étoit un Souprieur,
D'une Nonain vérifiant le ſexe;
Las d'encenſer le Temple antérieur,
Voulut viſiter ſon anexe, *&c.*

Je m'atache d'autant plus volontiers à cette Epigramme, *qu'on ne doute point qu'elle ne ſoit de lui, puis qu'il l'a aveuée publiquement, & qu'elle paſſe pour ſon Chef-d'œuvre. Or quelque impiété qu'elle contienne, l'aplication qu'il en fit en préſence de plu-*

ſieurs

ſieurs perſonnes, excéde tout ce qu'on peut imaginer de plus impudent & de plus ſacrilége.

Quelques perſonnes lui aiant demandé, ce qu'il entendoit par Temple antérieur *& par* anexe, *après quelques excuſes, où la Pudeur avoit moins de part que le deſſein de mieux faire valoir ſa réponſe, il leur dit, que l'un étoit* Notre Dame, *& l'autre* St. Jean le Rond. *Quelle complication d'ordure & d'impiété! Quelle profanation! Jamais les ennemis déclarés de la Religion Chrétienne ont-ils pouſſé plus loin leur ſacrilége raillerie contre elle? Mais c'eſt trop alarmer les oreilles chaſtes; cet échantillon ſufit pour faire connoître combien notre Poëte ſait l'art d'aſſaiſonner les ordures les plus infames, pour les faire gouter à des gens auſſi dépravés que lui.*

Quoique parmi ſes Admirateurs, il fit hautement trophée de pareilles Piéces, & ſur tout à Paris; il ne laiſſoit pas de garder quelques meſures à Verſailles, où il s'étoit introduit ſous le maſque de l'hipocriſie. Ce fut pour ſe maintenir en odeur d'homme ataché à la Religion qu'il traduiſit en Vers pluſieurs Pſeaumes. *Il eſt vrai, que ſes Partiſans les trouvent d'un ſtile plus foible que celui de ſes autres Ouvrages; mais outre que la Morale de l'Ecriture n'a guére d'agrément pour des Libertins comme lui, peut-être que la connoiſſance qu'ils avoient de ſon hipocriſie, ne leur permettoit pas de les gouter.*

C'eſt de ces Traductions *même que je tire un nouvel argument de l'impiété du Sr.* Rouſſeau; *car ſi l'on a vu quelques Libertins ou gens de mauvaiſes mœurs faire des Ouvrages pieux, on n'en a guére vu les compoſer en même tems qu'ils ſe moquoient des vérités dont ils les rempliſſoient.*

Cette hardieſſe éfrénée étoit réſervée à notre Poëte, qui étoit un Loup au dedans, quoique couvert d'une peau

peau de brebis au dehors, & qui comme une Circé *présentoit un doux poison, avec lequel il transformoit ceux qui en buvoient, en autant d'Animaux immondes.*

Tous les Tableaux infames que cet Ecrivain a mis au jour, sont si bien peints, qu'il est dificile de croire, qu'il ne les ait pas copié d'apres nature. Je sai que le Reveille-Matin, *&* d'Ouville *lui ont fourni une bonne partie de ses obscénités; mais il y a toute aparence qu'il les a retouchées* ad vivum. *On peut même lui apliquer avec plus de justice qu'à* Régnier *ces deux vers de* Despréaux.

Heureux, si ses écrits, craints du chaste Lecteur,
Ne se sentoient des lieux que fréquentoit l'Auteur.

Tout Païen qu'étoit un ancien Rhéteur, il a bien osé acuser le Comique Afranius *de la passion la plus infame, par la seule raison qu'il prenoit souvent plaisir à la faire représenter sur le Théatre,* mores suos fassus.

Ce seroit une merveille plus rare que le Phénix, si le Sr. Rousseau, *impie envers Dieu, & sans charité envers les hommes, ne se fut pas signalé par des crimes les plus contraires à la Société civile. Tout Paris est témoin qu'il a renié son Pére par le seul motif de ne pas passer pour être* Fils d'un Cordonnier. *Il a même poussé si loin son mauvais naturel sur ce chapitre, que son Pére s'est souvent repenti publiquement, & les larmes aux yeux, de lui avoir donné une éducation honnéte;* car, *ajoutoit-il*, si je l'eusse fait élever à travailler dans ma boutique, j'en aurois tiré quelque service, & je n'en serois pas méprisé.

S'il a rompu le plus sacré lien de la Nature, on peut bien croire qu'il n'a pas été plus reconnoissant envers ses Protecteurs, ou plus fidelle envers ses Amis. Il a porté son ingratitude jusqu'à un tel excès, que les Personnes outragées n'ont pas même osé s'en

s'en plaindre dans l'apréhension de n'être pas crues. Mais quelque précaution qu'elles aient prises pour ne point divulguer ses trahisons, ce Rimeur poussant à bout leur discrétion, a lui-même publié les Pièces par lesquelles il les déchire.

S'il n'a pas épargné les Personnes qu'il devoit respecter ou chérir, il n'a pas ménagé ceux qui lui étoient indiférens, & encore moins ceux qu'il croioit être de ses Ennemis.

Les Couplets *horribles, qu'il a travaillés avec tant d'art, & qu'il a rempli d'afreuses calomnies, sont un témoignage autentique de ses fureurs. Ils sont si infames, qu'après les avoir récité à ses Amis, il les a desavoués publiquement, & par la plus detestable de toutes les noirceurs les a rejettés sur un Innocent, dans l'intention de lui faire porter la peine de son propre crime.*

Ce dernier trait achéve dignement le Portrait du Sr. Rousseau, *& quand même le* PARLEMENT *par un* Arrêt solennel *n'auroit pas apris à tout l'Univers son imposture & sa calomnie, la précaution qu'il a prise de se mettre de bonne heure à couvert des mains de la Justice, le condanne assez d'elle-même dans l'esprit des honnêtes gens.*

Tel est l'homme, dont je me propose de censurer les mœurs & les Ouvrages dans ce Volume. Je l'ai intitulé Anti-Rousseau, *pour témoigner quelle est mon antipathie pour un pareil Scélérat, dont je ferai toujours gloire d'être le véritable Antipode.*

Il est tems que je dise quelque chose du genre de Satire *que j'emploie contre lui; c'est un mélange de* Prose *& de* Vers, *de* sérieux *& de* comique. *Peut-être que bien des gens trouveront à redire à cette bigarrure; mais le sujet que je peins, est lui-même si bizarre tant en malice, qu'en folie, que je n'ai pu m'em-*

m'empécher d'uſer alternativement du ſel badin de la raillerie, & du ſel âcre de la répréhenſion.

Les Rondeaux, *qui ſont la principale partie de cet Ouvrage, étant crus ſous ma plume, j'ai cru qu'en les ramaſſant en un Volume, je ferois quelque plaiſir à ceux qui aiment cette eſpéce de Poëſie; & que ceux qui ne l'aprouvent pas, y prendroient gout inſenſiblement.*

Que ſi l'on en trouve quelques-uns de foibles, je répondrai avec Martial, *qu'il eſt facile de faire une bonne piéce de Poëſie; mais qu'il eſt très-dificile d'en faire un Livre. Au reſte ſans m'aſſujétir aux diverſes opinions qu'on a ſur le* Rondeau, *j'en ai fait de toutes les eſpéces, afin de pouvoîr contenter tout le monde.*

Le Rondeau né Gaulois a ſa naïveté.

C'eſt particulierement ce naïf *que j'ai tâché d'atraper, dans ceux-même où je n'ai point mis des termes Gaulois. Ce ſeroit dommage de laiſſer perdre un genre de Poëſie, ſi propre à faire honneur à notre langue.* Voiture *l'avoit reſſuſcité agréablement, & aparemment la cataſtrophe des Métamorphoſes de* Benſerade *avoit empéché qu'on ne s'y apliquât davantage. Heureux, ſi je puis faire revivre en France un Poëme, qui lui apartient tout entier, & qui eſt, pour ainſi dire, ſon Fils ainé! Plus heureux encore, ſi je puis par ſon moien faire aſſez d'impreſſion ſur mes Lecteurs pour leur faire déteſter les crimes que je ſatiriſe.*

La ſeule choſe qui me reſte à dire, & à laquelle je prie le Lecteur de faire atention, c'eſt qu'en blamant les Partiſans du Sr. Rouſſeau, *je n'ai point eu en vue ceux que ce Rimeur a pu ſéduire & tromper par un extérieur hipocrite; mais ſeulement ceux qui le connoiſſant à fond, n'ont pas laiſſé de le protéger contre la Vérité, l'Innocence, & la Juſtice.*

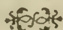


RON-

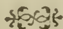


RONDEAU.

DIEU *tout premier*, puis Pére & Mére honore,
A dit *Pybrac*, Auteur qu'on lit encore,
Bien que gaulois : tant ſes ſages Quatrains
Savent donner de l'amour aux humains
Pour les Vertus que ſa doctrine arbore.



L'afreux *Rouſſeau*, ce Rimeur qu'on abhorre,
Contre la Foi s'échape, & s'évapore,
Comme Chimére, il annonce aux Mondains
Dieu tout premier.



Il ne veut pas qu'en Chrétien on l'adore.
Du nom d'Athée en fol il ſe décore.
Il veut ſaper les Dogmes les plus ſaints :
Son propre Pére éprouva ſes dédains.
Pour le combattre, il eſt bon que j'implore
Dieu tout premier.



Un début si sérieux, loin d'alarmer les Partisans du Sr. Rousseau, *ne manquera pas de les faire rire; tant ils sont persuadés que c'est peu de chose de prouver qu'il est un Impie : pourvû qu'on leur accorde qu'il est un Esprit du premier ordre, & l'un des plus grands Poëtes de notre siécle.*

Mais avant que de montrer en censeur équitable combien ce Satirique éfronté a deshonnoré le Parnasse; il est de mon devoir en Poëte chrétien d'inspirer de l'horreur pour un Ecrivain, qui par des Ouvrages aussi corrompus que ses mœurs, a difamé la Religion de JESUS-CHRIST.

Qu'ils se donnent donc patience, ou qu'ils passent tout d'un coup à la seconde partie de ce Volume, alors j'espére qu'ils rabattront beaucoup de la haute idée qu'ils se sont faite de ce Rimeur.

En attendant ils soufriront, s'il leur plait, que dans un Roiaume Chrétien, & sous un Roi Très-Chrétien, on s'éléve contre un homme, qui sans être assez savant pour s'être formé quelque doute vraisemblable sur la Religion, l'attaque par une pure malignité de cœur, & auquel on peut justement apliquer ces paroles de l'Ecriture :

Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.



RON-

RONDEAU REDOUBLÉ

AU ROI.

DIEU, *le Prochain, les bonnes Mœurs,*
Sont trois choſes, que les Rimeurs
Doivent conſidérer ſans ceſſe:
Sans quoi je dis, fi du Permeſſe,
Fi d'Apollon, fi des neuf Sœurs.

* * *

Ces doux chants, & ces tons charmeurs,
Dont nous bercent ces endormeurs,
N'ont pour moi que de la rudeſſe:
Et je les hais dès qu'on y bleſſe
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

* * *

Contre eux pouſſant mille clameurs,
J'excite de juſtes rumeurs,
Afin que Thémis Vengereſſe
Sauve de leur Muſe tigreſſe
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

ENVOI.

PRINCE, dans ſes noires humeurs,
Rouſſeau pour corrompre les cœurs
Fit des Vers d'une horrible eſpéce:
Venge par un trait de ſageſſe
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

Oui SIRE, *tous les honnêtes gens de Votre Roiaume Vous demandent Justice contre le plus infame de tous les Satiriques : & de qui la doit-on plutot attendre que de* VOTRE MAJESTE', *elle qui bien loin de soufrir d'horribles Satires, n'aprouve qu'à peine les railleries les plus innocentes ?*

Mais ce qui doit le plus exciter VOTRE MAJESTE' *à réprimer la licence de cet Auteur impie ; c'est qu'en Roi très-Chrétien elle doit être persuadée que Dieu a souvent refusé de benir les Armes du Peuple d'Israël, à cause de la prévarication d'un seul homme. L'Histoire d'*Hacan *en est une preuve mémorable ; aussi* VOTRE MAJESTE' *comme un autre* Josüé *a dit à son Parlement, par l'organe de son Chancelier : Examinez, voiez, l'anathême est parmi mon Peuple, & tant que vous ne l'exterminerez point, l'ennemi triomphera.*

Il n'a pas été besoin de tirer au sort pour découvrir ce nouvel Hacan, *qui dénie au Seigneur non pas quelques sicles d'or, mais qui lui ravit sa propre Gloire. La voix publique l'a dénoncé, & Vôtre Parlement travaille à lui faire son Procès. Si par une promte fuite il a mis sa personne à couvert de l'arrêt qu'on lui prépare, je ne doute point qu'on ne l'exécute sur ses Ouvrages. Et alors nous pourrons dire,* Quia turbasti nos, exturbet te Deus, & cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt.

RON-

RONDEAU

A

MONSEIGNEUR

LE CHANCELIER.

GRave & ſage *De Pontchartrain*,
Digne Organe du Souverain,
Qui ſûr de ton eſprit ſublime,
Pour te témoigner ſon eſtime,
T'a mis ſa Balance à la main.

* * *

Ecoute, & voi ! Comme en refrain,
Je combats ce noir Ecrivain,
Dont la Verve commet un crime
Grave.

* * *

Dans ſa rage aveugle & ſans frein
Il attaque Dieu, le Prochain.
Aprouvant que je le réprime,
Li ces Vers que ma Muſe rime,
Et que ma Plume ſur l'airain
Grave.

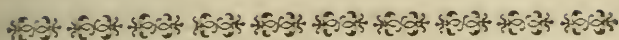
* * *

Il eſt bien juſte, Monſeigneur, *que le Public ſache l'obligation qu'il vous a au ſujet de cette afaire; c'eſt par votre ſageſſe qu'elle eſt parvenue à un dénoûment, tel que le doivent avoir toutes celles d'une pareille eſpéce. Cet Auteur ſcélérat non content d'avoir obtenu un Arrêt de décharge par des ſollicitations mandiées, avoit pouſſé l'impudence juſqu'à charger un autre d'un crime dont il étoit le ſeul coupable. Il avoit ſi bien noüé ſon intrigue, & ſes Partiſans l'apuioient ſi fort dans cette infame Comédie, qu'il y auroit eu ſujet de craindre pour l'Innocent, ſi* Votre Grandeur *ne s'en fut mélée.*

A l'aſpect de vos lumiéres, les fauſſes lüeurs diſparurent. Votre équité impoſa ſilence aux ſollicitations injuſtes, & vos remontrances diſſipérent la prévention, où étoient les Juges en faveur du Coupable. Vous leur adreſſâtes ces paroles, Pourquoi prenez-vous le rang & la qualité de Juges, ſi vous n'avez pas le courage de réſiſter à l'iniquité?

Sous vos auſpices la Juſtice reprenant la liberté qui lui eſt ſi néceſſaire, aiant délivré l'Innocent, travaille à punir le Calomniateur. Les Muſes même à l'abri de votre autorité oſérent déférer cet Impoſteur, & je pris la hardieſſe d'adreſſer la Requête ſuivante à Monſieur Dagueſſau, *Procureur General au Parlement de Paris.*

RE-



REQUETE
A
MONSEIGNEUR
LE PROCUREUR GENERAL.

TOi, qui de la Juſtice eſt l'apui le plus ferme,
Dagueſſau, dont le nom mille éloges renferme,
Illuſtre Magiſtrat, honore d'un regard
Ce Diſcours que t'adreſſe un *Poëte ſans Fard.*
Ne crain point qu'abuſant d'une pareille grace,
J'oſe t'entretenir des contes du Parnaſſe :
Miniſtre de Thémis, à ce ſublime Emploi
Ainſi qu'à tes vertus, je ſai ce que je doi,
Et ſi mes vers n'étoient d'un grave caractére,
Je croirois profaner ton ſacré Miniſtére.
Ainſi donc en ce jour, d'un juſte zéle épris
A Toi je viens me plaindre au nom de tout Paris :
Et viens te déférer le plus afreux Libelle,
Qui ſoit jamais ſorti d'une main criminelle ;
Déteſtables *Couplets*, abominables Vers,
Que leur infame Auteur doit à l'Eſprit pervers.

Oui, lui-même convient que de l'Esprit immonde
Il tient cette fureur, en quoi sa Muse abonde;
Et qu'il a repandue en ses chants odieux
Qui blessent à la fois & la Terre & les Cieux.
Il n'est condition, vertu, sexe, rang, âge,
Que ce lâche Imposteur au dernier point n'outrage.
Pour te le peindre ici, je fais de vains éforts;
Je ne saurois trouver de termes assez forts:
Mais plutot qu'adopter sa fureur, & ses rimes,
J'aime mieux t'afoiblir l'image de ses crimes.
Ne sois donc pas surpris qu'en Dénonciateur
J'accuse vivement ce Calomniateur.
Ami de la satire & riante & modeste,
Je hais quiconque en fait un usage funeste,
Et je ne puis soufrir qu'en un vers clandestin
Un Poëte éfronté tranche de l'Aretin.
C'est peu que ce Rimeur à langue de Vipére
Ait vomi son venin contre son propre Pére:
C'est peu que trahissant Ami, Maître, Patron,
D'un courageux Guerrier il ait fait un Poltron,
D'une très-chaste Epouse une Louve infectée,
D'un sage Philosofe un exécrable Athée:
Il ose s'aplaudir d'avoir seul le talent
De faire redouter son venin pestilent.

Enfin

Enfin dans ſes portraits & d'*Alſcyte* & d'*Encolpe*
Tout Diſciple eſt *Giton*, tout Pédagogue *Eumolpe*:
J'emprunte d'un * Auteur impudique & Paien
Des traits pour te voiler ſon langage Rufien;
Mais comment t'exprimer ces ordures infames
Dont il a de tout tems rempli ſes Epigrames;
Ses Contes, où Dieu même, & la Religion
Sont en proie au mépris, à la dériſion;
Ces Contes dont en Gréve on a puni tant d'autres,
Dans des tems eſtimés moins ſages que les nôtres.
Toutefois, le dirai-je, ô ſiécle! ô tems! ô mœurs!
Cet Impie aujourd'hui trouve des Protecteurs.
Mais enfin tot ou tard la vengeance céleſte
Purgera l'Univers de cette horrible peſte:
Toi-même trop jaloux de l'honneur des Autels,
Pour les voir devenir le joüet des Mortels,
Tu ne ſoufriras pas qu'il ait le privilége
D'exercer contre Dieu ſa fureur ſacrilége.
Tu le connois ſans doute, un général ſoupçon
Me diſpenſe du ſoin de te rimer ſon nom:
L'afront qu'il a reçu d'une main militaire,
Fait voir qu'une Priſon lui ſeroit ſalutaire,
Et qu'on doit l'enfermer à perpétuité
Pour ſa punition, ou pour ſa ſûreté.

* *Petrone.*

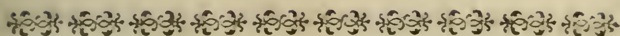
Quoique cette Requête ne ſoit qu'un abrégé de tout ce qu'on pouvoit dire contre le Sr. Rouſſeau , *ſes Partiſans ne laiſſérent pas de m'en faire un crime dès qu'ils ſurent qu'il avoit obtenu un Arrêt de décharge.*

Mais comme j'étois bien informé de la maniére dont il l'avoit obtenu , loin de craindre qu'il me prit à partie , je ne démordis point de l'opinion que j'avois conçue , que tot ou tard il ſubiroit le châtiment dû à ſa méchanceté.

Sa Partie ne s'étoit déſiſtée qu'à la ſollicitation de gens à qui elle ne pouvoit rien refuſer. Des Perſonnes de Piété & de Conſidération ſéduites par quelques Pſeaumes que le Coupable avoit traduits , firent tant auprès des Juges , qu'elles en obtinrent pour lui plutot un pardon qu'une juſtification. Mais ces Pſeaumes , loin de ſervir à la décharge de cet Impie , ne font qu'agraver ſon crime. Il ſemble même qu'il ne les ait compoſés que pour lui ſervir un jour de voile pour couvrir toutes les ordures que ſa Muſe a repandues.

Ce ne fut auſſi qu'un ſpécieux prétexte que ſes bonnes Amies emploiérent alors pour le tirer d'afaire ; car quoi qu'elles fiſſent un grand trofée de ces Chants ſacrés , elles étoient intérieurement bien plus charmées des fruits de ſa Muſe libertine , que de ceux de ſa Muſe hipocrite.

RON-



RONDEAU.

Dieu! que la Femme aime le mal!
C'eſt le plus terrible animal,
Qui ſoit de Paris juſqu'au Caire:
La malice eſt ſon caractére.
Sur ce point liſez Juvenal.



A ce ſexe voulez-vous plaire?
Rimant ſur l'amoureuſe afaire,
Placez dans un Conte infernal?
Dieu.



Faites Satire atrabilaire,
Aux Lois, à la Pudeur contraire.
Par là *Rouſſeau* le déloial
A détourné l'Arrêt fatal
Du Parlement; mais, laiſſez faire
Dieu.



Oui, grand Dieu, vos desseins sont admirables & impénétrables en même tems; mais quelques profonds qu'ils soient par les moiens dont votre Providence se sert, ils produisent néantmoins des éfets si sensibles qu'il est presque impossible de les méconnoitre.

L'Impie a beau tromper la justice humaine: si par une véritable conversion il n'apaise la justice divine, il n'a rien fait. Le Ciel le fera retomber tot ou tard dans les piéges qu'il croioit avoir évité. L'hipocrisie, & l'imposture se découvrent; la vérité prend le dessus, & la justice humaine n'en punit que plus sévérement ceux qui lui en avoient imposé.

Rousseau *accusé de deux crimes capitaux, tels que d'être Auteur de vers impies & difamatoires, trouve moien de se faire renvoier de l'accusation, & tire un nouveau lustre d'un incident qui devoit le perdre.*

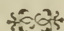
Bien de gens crurent que cette afaire le rendroit plus sage à l'avenir: je fus presque le seul qui ne me laissai point tromper aux grimaces dévotes qu'il afecta pendant quelque tems, & je m'en expliquai franchement. Les suites ont bien fait voir que je ne me trompois pas. Tant il est vrai qu'il y a de certains Scélérats, desquels on peut prédire à coup sûr la rechute dans le crime.

RON-

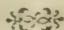


RONDEAU.

A *d'autres* vous pouvez le dire,
Que *Rousseau* veut mieux se conduire,
Et qu'il veut devenir dévot :
Je n'en crois rien ; mais son complot
Est de tâcher de vous séduire.



Oui, pour rentrer en bon écot
Il fera le zélé bigot,
Voiant quel bien ce rôle attire
A d'autres.

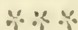


Disciple & Singe de Marot,
Par des vers sentant le fagot,
Il aime qu'un lecteur l'admire :
Or qu'il change ce tour d'écrire,
Et prenne l'honneur pour son lot,
A d'autres.



Outre que l'hipocrisie est détestable aux yeux de Dieu; elle a je ne sai quoi de lâche en elle-même qui la fait haïr des hommes. Il y en a de plusieurs sortes; mais celle de toutes qui renferme le plus cette bassesse ou lâcheté de cœur; c'est celle d'un Impie qui se montre zélé pour la Religion qu'il ne croit pas, & contre laquelle il dogmatise, quand il le peut faire en sûreté.

Tel fut le crime de Judas *qui embrassoit son Maître, lors même qu'il le livroit à ses Bourreaux. Le Sieur* Rousseau *traduit des Pseaumes de* David *pour profiter des graces temporelles attachées à la Religion Chrétienne, lorsque par une Satire contre* Moïse *il tâche d'en saper les fondemens. Voiant que le Prince véritablement religieux favorise ceux qui ont de la Piété, il tâche de le surprendre par une fausse aparence de Religion.* Le Noble *l'avoit précédé dans ce détestable manége, aiant eu l'audace de présenter à Sa Majesté une Paraphrase du* Miserere *dans le tems même qu'il étoit le plus enfoncé dans les crimes, dont* David *y demande pardon à Dieu. Malgré la malheureuse Catastrophe de cet Hipocrite, le Sr.* Rousseau *n'a pas laissé de l'imiter.*

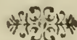


RON-

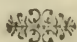


RONDEAU.

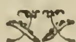
LE Roi David traduiſant,
Et bien haut moraliſant,
Rouſſeau dit : par cette feinte
Enfin j'étoufe la plainte
De qui mes mœurs va gloſant.



La Cour mes Pſeaumes liſant,
Et mon beau ſtile priſant,
Inſtruit de ma Muſe ſainte
Le Roi.



Ce Monarque bienfaiſant
N'aprouve point le plaiſant,
Quand au Ciel il donne atteinte :
Auſſi n'ai-je plus de crainte
Par mon Pſeautier ſéduiſant
Le Roi.



Je conviens qu'un homme qui a quelque Religion, & qui ne laisse pas de commettre des crimes, est très-coupable : mais il ne l'est pas à beaucoup près autant que celui qui pour s'étourdir sur les remors dont sa conscience le persécute, tâche d'abolir la Religion qui en est le vrai principe.

Un homme de ce dernier caractére fait quelque chose de pis qu'un homicide, ou qu'un empoisonneur, puis qu'il ouvre la porte à tous les crimes en brisant le frein qui retient les mauvais cœurs. Tolle periclum, Jam vaga prosiliet frænis natura remotis.

On voit par là que le Sr. Rousseau *est monté au comble de la malignité : aussi, bien des gens qui avoient eu pour lui quelque estime, commencérent à le regarder comme un homme dangereux dès qu'ils aprirent qu'on l'acusoit d'avoir écrit contre la Religion, & d'avoir fait des Libelles aussi horribles que ceux que la voix publique lui attribuoit.*

Ce fut pour se purger d'un soupçon qui lui étoit si desavantageux, que ce Rimeur rejetta sur un autre son propre crime; mais loin de réussir dans cette coupable entreprise, c'est par là même qu'il a achevé de se perdre.

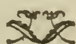


RON-



RONDEAU.

DU Jugement, ou contre, ou pour,
Quelque tems la Ville & la Cour
Touchant *Rouſſeau* furent en peine:
Enfin il s'attira leur haine,
Et *Saurin* gagna leur amour.



Pour lui joüer un mauvais tour,
Rouſſeau prend un vilain détour
Diſoit-on: il manque à ſa veine
Du Jugement.



Avant que battre le tambour,
Il auroit du faire un retour
Sur l'abîme, où la fourbe entraine:
Mais il eſpéroit que la ſcéne
Ne ſe dénoûroit qu'au grand Jour
Du Jugement.



L'hor-

L'horrible ſcéne que ce lâche Ecrivain avoit deſſein de faire joüer aux dépens du Sr. Saurin, *auroit peut-être réuſſi; mais par une Providence toute ſinguliére, Dieu ne permit pas qu'il en pût impoſer aux Juges aſſez long tems.*

Par ſes lâches menées, & par ſes artifices un Innocent eſt arrêté, empriſonné, interrogé, confronté, récolé ſans avoir le loiſir de ſe reconnoitre. Le Scélérat triomphe & fait publier par ſes Emiſſaires que Saurin *eſt pleinement convaincu. Mais quelque aparence qu'il y eut dans ce qu'ils avançoient, le Public s'obſtina à n'en vouloir rien croire, & par cette obſtination obligea les Juges d'aller bride en main, & d'aprofondir davantage ce Miſtere d'iniquité.*

Il en a coûté à l'Innocent quelques mois de Priſon, qui lui ont été plus glorieux que ne l'ont été à ſon Calomniateur les années qu'il ſe vante d'avoir paſſé à la Cour. En éfet Rouſſeau *dès ce moment a été obligé de la quitter comme un infame, au lieu que le Sr.* Saurin *s'y eſt fait connoitre pour un Philoſofe ſage & éclairé.*

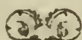


RON-



RONDEAU.

Du Poëte, & du Philoſophe,
Le droit n'étoit ſi limitrophe,
Qu'on ne connut par le bon ſens,
Que de l'Ode aux vers outrageans
Saurin n'avoit fait nulle ſtrophe.



Au Dieu que porte St. Chriſtophe
On oioit gens de toute étofe
Dire, délivrez nous des dents
Du Poëte.



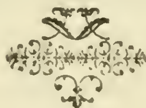
Malheureux ceux qu'il apoſtrophe!
Tant chantérent cette antiſtrophe
Par tout Paris, petits & grands,
Qu'enfin les Juges clair-voians
Signérent tous la cataſtrophe
Du Poëte.



Parmi

Parmi ceux qui travaillérent à reveiller l'attention des Juges sur ce fameux Procès, je ne fus pas un des moins zelés: car quoique je n'eusse jamais eu de liaison avec le Sr. Saurin, *il me parut si éloigné d'avoir composé le Libelle disamatoire, dont* Rousseau *l'acusoit pour s'en décharger, que je joignis ma voix à celle du Public; avec cette distinction que je m'expliquai en langage du Parnasse.*

La Requête *suivante, adressée à Monsieur* le Procureur du Roi *du Chatelet de Paris, renferme un précis de toute l'afaire; & pour peu que le Lecteur se donne la peine de la suivre, il sera sufisamment instruit pour comprendre les incidens, sur lesquels ma Muse Marotique s'est exercée. Cependant je crois qu'il vaudroit encore mieux lire avant toute chose le* Factum *même du Sr.* Saurin, *que l'on trouvera à la fin de ce Volume. Il est écrit avec tant de force & de vérité, qu'il leve jusqu'au moindre scrupule, & qu'il ne laisse rien à desirer pour sa justification.*



RE-



REQUETE

A

Mr. ROBERT

PROCUREUR DU ROI AU CHATELET.

JUge, qui fais du droit tout ce qu'on peut favoir,
Et qui mets ton honneur à faire ton devoir ;
Juge, qu'on reconnoit pour la probité même,
Et digne de briller dans un Sénat Suprême ;
Robert, je ne viens point ainfi qu'à *Dagueſſau*
T'exprimer les horreurs des crimes de *Rouſſeau*.
On l'accufoit alors d'être un Rimeur impie,
Et d'avoir fait des Vers que le feu feul expie :
Aux traits de repentir que l'Impofteur donna,
A l'exemple de Dieu, la Cour lui pardonna.
Loin de fe corriger, Scélérat inflexible,
Il machine un forfait encore plus horrible,
Et d'un fage Savant, noir Calomniateur,
D'Acufé qu'il étoit, devient Acufateur.

Ennemi

Ennemi de *Saurin*, ce perfide Poëte
Dément ſes propres vers, & ſur lui les rejette,
Et ſans craindre les yeux du Juge tout-puiſſant,
Suborne des témoins pour perdre l'Innocent.
Tous ceux qu'il fait oüir contre ce Philoſophe,
Sont repris de Juſtice, & gens de baſſe étofe,
Décroteur, Savetier, & femmes ſans honneur,
Gens tout prêts à ſe rendre aux dons d'un ſuborneur:
Fils d'un vil Artiſan que même il deshonore,
Malgré le fol orgueil qui toujours le dévore,
Devant tous ces coquins lâche il s'eſt abaiſſé,
En convive flateur il les a careſſé.
Aſſiſté d'un Récors interdit reprochable,
A ſes propres dépens il a garni la Table,
Et les indemniſant chacun de leur écot,
Les a tous fait entrer dans ſon lâche complot.
La preuve eſt au Procès, le Décroteur varie,
Le Savetier peu ſûr par tout ſe contrarie,
Et les autres témoins, tant *Catins* que Récors,
Parlant *de auditu* ſont encore moins forts.
Telle eſt, ſage *Robert*, telle eſt la procédure,
Qui retient l'Innocent dans une priſon dure,
Pendant que le Coupable en pleine liberté
Se mettra, s'il ſuccombe en lieu de ſûreté.

Que

Que s'il en faut venir aux raiſons préſomptives,
Combien contre *Rouſſeau* ſont-elles fortes, vives!
Tout Paris le connoit Rimeur déterminé,
Et *Saurin* Philoſophe & Géometre-né:
Or le crime à punir eſt un fruit Poëtique
Que ne peut enfanter l'eſprit *Géometrique.*
C'eſt en vain que *Rouſſeau* prétend qu'on faſſe cas
De certains vers tirés à la régle, au compas,
Que *Saurin* autrefois rima contre *La Motte:*
Mais les expreſſions d'une Epitre dévote
Ne prouveront jamais le talent de *Saurin*,
A faire des Couplets d'un ſtile ferme, plein,
Et dont les vers très-courts, & privés d'hemiſtiches,
Finiſſent par les ſons des Rimes les plus riches:
Où l'on voit au travers de mille obſcénités
Tout ce que l'Art produit de force & de beautés.
Mais quoi, ſi parmi ceux que ce Libelle ofenſe,
Nul n'attaque *Saurin*, tous prennent ſa défenſe;
De quel droit aujourd'hui le ſoupçonnera-t-on?
Si l'un d'eux au contraire à l'aide d'un bâton
En a puni *Rouſſeau* par juſtice ſommaire;
S'il l'a fait décréter, ſi pourſuivant l'afaire,
Il ne s'eſt déſiſté qu'aux priéres des Grands,
Du crime de *Rouſſeau* faut-il d'autres garants?

De

De plus, peut-on penser qu'Ennemi de soi-même,
Saurin ait pris plaisir à faire un tel Poëme,
A se traitter d'Athée, & de perfide Cœur?
Pour être cru, ce crime est trop plein de noirceur.
A peine en croiroit-on son ennemi capable.
Mais si les préjugés découvrent le coupable,
Ils sont contre *Rousseau* dans le plus haut dégré:
Qu'on lise les Chansons de ce Rimeur outré,
Qu'on lise ses Dizains, ses Rondeaux, sa Picade,
Ses Contes orduriers, enfin sa Moïsade,
On y découvrira par tout les mêmes traits,
Dont il a hérissé ses horribles Couplets.
On y decouvrira cette odieuse bile
Qu'il répand à longs flots sur le Saint Evangile;
Sur les Saints, sur l'Eglise, & contre les Prélats:
On y verra son fiel contre les Magistrats;
Même contre les Rois, dont cet atrabilaire
Ose, malgré le Sage, irriter la colére.
Mais je le dis encor, le Ciel juste & vengeur
Prépare un chatiment à ce perfide Cœur,
Et peut-être par toi contraindra la Justice
A le faire punir par un afreux suplice;
Afin qu'à l'avenir ses pareils éfraiés
S'écartent des chemins qu'il leur avoit fraiés.

* * *

Cette

Cette seconde Requête *fit encore plus de bruit que la premiére, & les Amis du Sr.* Rousseau *ne me menaçoient de rien moins que d'être obligé de lui faire des réparations proportionnées au tort que je lui faisois par ce Libelle.*

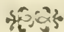
Je les laissai dire, & j'en distribuai autant de copies que l'on en voulut : je m'étois même préparé à répondre, en cas qu'il m'eut pris à partie : mais il n'eut garde ; car il vit bien que cette Requête *ne contenoit rien que le Sr.* Saurin *ne dut avoüer dans le* Factum *qu'il devoit faire pour sa défense, & que ce petit Ouvrage préceda de quelques jours. L'Acusateur emploia mille ruses & mille chicanes pour trainer l'afaire, afin d'avoir le tems de recevoir des mémoires sur la conduite du Sr.* Saurin; *mais voiant qu'il perdoit ses peines, il fit agir de puissantes sollicitations, pendant que l'Acusé innocent attendoit patiemment qu'il plut aux Juges de prononcer.*

Il est vrai que le Sr. Saurin *eut des Personnes qui sollicitérent pour lui ; mais ce fut par un pur motif de protéger l'innocence. Je remarquai même que des gens de distinction, après avoir été chez les Juges, le vinrent voir dans la Prison : au lieu que ceux du parti de* Rousseau, *se contentérent d'envoier un Do-*

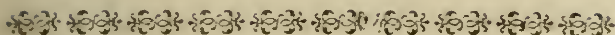
*mestique pour le récommander aux Juges, & l'on vit toujours ce Rimeur n'avoir autre compagnie que celle d'un Valet de Chambre de Mr. de V *, & du Sieur* Debrie, *Poëte, avec lequel il s'étoit réconcilié, afin d'avoir au moins quelque Ami sur le Parnasse. Mais on n'a qu'à lire les Epigrames que* Rousseau *a faites contre lui, pour connoitre le caractére du personnage.*

Enfin le Conseil de la Chambre criminelle du Châtelet, après trois séances prononça que le Sr. Saurin *avoit été acusé à faux; condanna son averse partie à quatre mille livres de domages & interêts; ordonnant de plus, que ledit Sr.* Saurin *seroit admis à faire preuve de la subornation des témoins qui avoient déposé contre lui; le Savetier tenant la Prison.*

De tous les Juges qui travaillérent le plus à éclaircir la vérité, Mr. Gaillard *se signala extraordinairement. Son zéle pour la Justice lui fit découvrir bien des choses qui avoient échapé à ses Confréres. Quand le Parnasse ne lui auroit que cette obligation, elle est assez grande pour lui en témoigner quelque réconnoissance: mais c'est d'ailleurs un beau génie, & qui est três-versé dans les belles Lettres.*



RON-



RONDEAU.

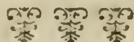
GAillard, Juge droit comme un Therme,
Et qui ne tient Juſtice à ferme,
Découvrant plus clair que le jour,
Que *Rouſſeau* méritoit la Tour,
Qui *Saurin* à grand tort renferme.



Au vice lévons l'épiderme ?
A-t-il dit; mais en autre terme.
Ce Rimeur fripon joue un tour
Gaillard.



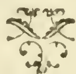
Loin de ſoufrir ce mauvais germe,
J'irois demeurer à Palerme ....
Non, parmi nous fai ton ſéjour,
Juge, qui des Bons és l'Amour,
Cent ans, Dieu te maintienne ferme,
Gaillard.



Cette Sentence du Châtelet fut un coup de foudre pour le Sr. Rousseau. *Il est vrai qu'il en apéla au Parlement ; mais ce fut moins dans le dessein d'y poursuivre l'afaire, que pour gagner du tems, & pour voir s'il n'y auroit pas quelque protection.*

Il se trouva bien éloigné de compte ; car les premiers Juges l'aiant flétri par de gros dommages & interêts , & par la permission que l'on accordoit à sa partie de faire preuve de la subornation , quelques-uns des Messieurs qu'il connoissoit, lui firent connoitre qu'il faloit que sa cause fût bien mauvaise.

Ils l'avertirent de plus , que Mr. le Procureur Général *étoit nanti de plusieurs Piéces infames, dont on l'acusoit d'être l'Auteur, & qu'on ne parloit de rien moins que de faire remettre son Arrêt sur le Bureau pour le faire casser , comme n'aiant point été donné sur* le vû des charges. *Ces nouvelles étonnérent tellement notre Rimeur , qu'étant arrivé les larmes aux yeux chez un Notaire de ses Amis, il s'écria en présence de plusieurs personnes*, Ah ! je suis perdu ; tout est Saurin.



RON-

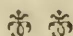


RONDEAU.

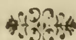
CHez ſon Notaire pour préter,
Encor moins que pour emprunter,
Rouſſeau n'alloit ; mais Satirique,
Il y portoit œuvre cinique,
Capable de le délecter.



Pour joieuſement banqueter,
Et des meilleurs vins s'humecter,
Il rencontroit bonne pratique
Chez ſon Notaire.



Lors bien ſavoit inſtrumenter ;
Mais quand il ſe vit débouter
Comme un Acuſateur inique ;
Contre la Sentence autentique
En pleurs il courut proteſter,
Chez ſon Notaire.



Ce qui l'alarma d'avantage, fut de voir que cette Sentence lui avoit oté toutes les protections que ses partisans lui avoient procurées. Ses Amis même les plus zélés n'osoient prendre son parti qu'en secret, & commençoient à se joindre à la voix publique, en le blamant comme un Calomniateur, lors qu'ils vantoient la richesse des rimes, la force des expressions, & l'heureux tour de ses vers.

Le Factum *du Sr.* Saurin *avoit désillé les yeux de ceux, à qui son hypocrisie les avoit fascinés. Il s'y voioit si bien peint sous les traits de Fils ingrat, d'Ami perfide, & de Domestique infidelle, qu'il avoit honte de se montrer en public.*

Le châtiment honteux, dont il avoit été puni pour ses Chansons difamatoires, revint dans l'idée avec des circonstances qui en faisoient voir l'équité. Les Cafés, les Cercles, les Assemblées ne retentissoient d'autre chose. On s'entre-communiquoit ses Contes, ses Couplets, ses Satires, & à mesure qu'on y trouvoit quelque trait plaisant ou satirique, on en détestoit l'Auteur comme un Calomniateur des plus atroces.

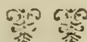
Enfin Mr. le Procureur Général *muni de ses vers impies, crut devoir prendre des conclusions terribles, quoiquoi très-justes, aussi bien contre sa personne que contre ses infames Ouvrages.*

RON-

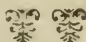


RONDEAU.

Du Roi, de même que des Grands
Il tenoit diſcours outrageans :
Et ſe fiant à quelque intime,
Souvent il les mettoit en rime,
Sans craindre Dieu, ni les Sergens.



Puis donnant dans les mœurs du tems,
En traduiſant de ſacrés Chants,
Il eſperoit gagner l'eſtime
Du Roi.



Il publioit par ſes Agens
Qu'il en aimoit le divin ſens ;
Mais de ce Rimeur pantomime,
La Muſe dévouée au crime
Eſt enfin parvenue aux gens
Du Roi.



De tous les Satiriques licentieux contre l'Etat & contre la Religion, je n'en connois point de plus coupable que le Sr, Rouſſeau. *Les uns venus dans un tems, où la débauche & l'impiété alloient tête lévée, ont produits des chanſons & des vaudevilles ſacriléges; les autres engagés dans les deſordres d'une Guerre civile, ont répandu des Libelles afreux contre les Perſonnes les plus reſpectables.*

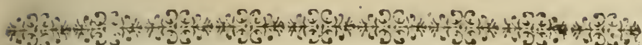
La diſſention, l'impoliteſſe, la débauche craſſe, enfin l'irreligion enfantoient ces Ecrits qui font rougir les Lecteurs les plus avides d'obſcenités.

Mais que ſous un Prince qui a toujours fait gloire de ſoutenir la Religion, & qui a ramené la Politeſſe avec les Arts; un Membre d'une des Académies inſtituées par ce Monarque, ait eu le front d'attaquer auſſi horriblement la Religion & les bonnes mœurs; c'eſt ce qui ne paroit pas concevable.

Rien ne l'excuſe; tout agrave ſa fureur. Il vivoit des bienfaits du Prince; il avoit accès chez des Perſonnes illuſtres: ſon ambition étoit de parvenir à être de l'Académie Françoiſe, pendant qu'il fondoit tout ſon mérite ſur l'ordure, & l'impiété.



RON-



RONDEAU.

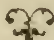
ROusseau, disert en stile Marotique,
De Dieu, des Saints tient langage cinique;
Si l'écoutez sur ce point, il en sait
Plus que n'en sut ni *Vanin* ni *Dolet*;
On trouve en lui l'Impie & l'Hérétique.



Or ne soiez surpris qu'en sa boutique
Il forge vers d'un tour diabolique;
Outre le nom, il est encor d'éfet
Rousseau.



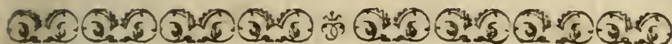
Amis, Patrons, Pére, ce frénetique
A tout trahi; sa fureur est publique:
Mais le Coquin mourra par le lacet
Comme *Judas*, dont il est le portrait;
Car *Judas* fut d'un poil couleur de brique,
Rousseau.



Quelque afreuse que soit l'idée que ces derniers vers donnent du Sr. Rousseau, *elle n'est pourtant pas outrée; car s'il mérite les noms d'Impie, & de Scélérat, comme je prétens le faire voir, on auroit tort de me chicaner sur ce que ma Muse se joue sur son nom, sur la couleur de ses cheveux, sur sa bouche de travers, ou sur sa naissance.*

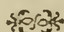
Lors qu'il s'est agi de censurer un homme dont les crimes ne peuvent être assez exagérés, tous les Ecrivains en ont usé de la sorte. On en trouve même quelque trace dans l'Ecriture, puis qu'en réprenant Nabal *de sa folie, elle nous aprend que son nom signifioit* fol: Quoniam secundùm nomen suum STULTUS est. *Les Saints Péres en écrivant contre les Hérétiques, n'ont pas cru manquer à la charité en leur donnant des titres afreux tirés de leur naissance, ou de leur condition. Saint* Prosper *n'apelle-t-il pas* Pélage, & Julien, *l'un, le Monstre d'Ecosse, & l'autre, l'Aspic de Capoüe?*

Homére *ne raille-t-il pas* Thersite *sur sa bosse, & sur ses yeux éfrontés?* Martial *ne se moque-t-il pas d'un homme, qui étant originairement* Cordonier, *tranchoit du grand Seigneur, & ne conseille-t-il pas à un autre de se contenir dans le métier de Corroieur?*

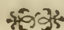


RONDEAU.

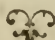
D'Impoſteur, de traître à l'Egliſe
Je puis le traiter à ma guiſe,
Sans parler témérairement,
Puis qu'il paroit un Jugement
Qui le premier point autoriſe.



Qu'à tort les gens il ſatiriſe,
Et que des témoins il ſéduiſe,
C'eſt un trait très-certainement
D'impoſteur.



Au ſecond chef il donne priſe;
Car bien qu'en beaux vers il traduiſe
Les Saints Chants du Vieux Teſtament;
On fera voir au Parlement
Que ce Rimeur traite *Moïſe*
D'impoſteur.



Ce n'eſt point dans un vaudeville, fruit, ou tranſport d'une fureur bachique ; ce n'eſt pas non plus dans une Epigrame, éſet, ou ſaillie d'un Eſprit cinique ; mais c'eſt dans un Poëme de près de quatre-vints vers, que ce Rimeur du ton d'un homme qui prétend avoir des lumiéres conformes à la raiſon, oſe avancer, que la Religion de MOÏSE *n'étoit fondée que ſur une chimére.*

Il eſt vrai qu'il n'en donne pas la moindre preuve, & que tout ſon diſcours n'eſt plein que d'aſſertions vagues, ou de négations téméraires ; ce qui le rend mépriſable, même à ceux qui n'ont pas grande foi pour la Religion Chrétienne.

Il n'y auroit pas même à craindre que ces vers puſſent corrompre perſonne, tant ils ſont deſtitués de raiſonnement, s'ils ne rencontroient des Lecteurs, qui aiant reſolu à quelque prix que ce ſoit de n'avoir point de Religion, ſe laiſſent aiſément perſuader tout ce qu'on veut ſur ce chapitre ; ou des débauchés infames, & des raviſſeurs du bien d'autrui, qui mettant toute leur félicité dans ce Monde, ſouhaitent qu'il n'y en ait pas un autre où ils puſſent étre malheureux éternellement. Mais ils ſe trompent fort, s'ils prétendent calmer l'inquiétude que leur doit cauſer un avenir ſur un diſcours auſſi frivole que celui du

Sr.

Sr. Rousseau. *Je ne suis pas grand Théologien; cependant s'ils veulent se donner la peine de lire ce que je vais lui oposer, ils se trouveront bien éloignés de compte.*

Ce Poëte dit que la Raison ne s'acomode point de l'obscur fatras de mistéres que la Religion Chrétienne expose à la vénération des Peuples: il soutient que le Docteur de Sorbonne & le Talapoint, *sont également sots ou fourbes dans leur créance; & il va jusqu'à avancer que* Moïse *ne fut qu'un rusé Politique, qui par des fables assez bien inventées soumit l'esprit inquiet des Hébreux.*

Voilà un abrégé de la Doctrine de ce Rimeur, ou si l'on veut la réduire encore à quelque chose de plus précis, c'est qu'il n'y a rien de sûr qu'une Divinité, & que tout le reste n'est que sotise ou fourberie de la part de ceux qui prêchent une Religion.

* En vain je cherche & j'envisage
Les preuves d'une Déïté;
J'en connois l'excellence & la solidité,
J'adore en frémissant cette Divinité,
Dont mon esprit se forme une si belle image;
Mais quand j'en cherche davantage,
Je ne trouve qu'obscurité, &c.

* *Vers de la* Moïsade.

C'est à vous, Messieurs les Partisans de ce Poëte, que j'adresse la parole : avez-vous fait réflexion sur ce que votre Docteur confesse une Divinité ? Oui, sans doute, puisque pour l'excuser vous publiez qu'il n'est point Athée, mais qu'il est seulement Déiste.

Mais si je vous fais voir, que la connoissance & l'idée d'un Dieu entraine invinciblement l'homme à la Religion Chrétienne, & que ce n'est que dans cette Religion que la raison trouve de la certitude, qu'aurez-vous à dire ? Renoncerez-vous au sens commun pour adhérer à un Frénétique qui prétend ruiner une vérité après être convenu d'un principe qui l'établit nécessairement ?

O Ames naturellement Chrétiennes ! pourrois-je vous dire avec Tertullien, *Vous avouez qu'il y a un Dieu, & il n'est pas en votre pouvoir de le nier ; donc vous étes Chrétiens, ou du moins vous le devez être, si vous ne voulez pas vous contredire !*

L'idée de Dieu emporte avec soi celle d'un Etre infini dans toutes ses perfections, & c'est de là que vous le dites infiniment sage, infiniment bon, infiniment grand. Cette infinité de perfections renfermées en Dieu, inspire nécessairement à l'homme un culte pour cet Etre parfait ; & ce culte est un éfet resultant

de

de la connoiſſance qu'il a des perfections divines ; de là vient que tous les hommes aiant quelque idée de l'Etre ſouverain, lui rendent tous auſſi quelque eſpéce d'hommage ou d'Adoration.

Or il eſt évident, que ſi tous les hommes perfectionnoient par le raiſonnement cette idée de Dieu, qui eſt née avec eux, leur culte ſeroit plus conforme au ſentiment qu'ils auroient de la Divinité. Egalement convaincus de l'excellence de cet Etre ſouverain, ils ſe réüniroient tous pour lui rendre un culte digne de lui.

Le point de la queſtion eſt donc de ſavoir, quels ſont ceux des hommes qui aiant une véritable idée de Dieu, lui rendent une adoration convenable à ſa Nature divine : que ſi par le raiſonnement nous pouvons les découvrir, la raiſon nous oblige de nous ranger de leur parti.

Le Sr. Rouſſeau *prétend au contraire, qu'il n'y a point de choix à faire, puiſque toutes les Religions ſont également erronnées, fauſſes, & ſuperſtitieuſes : mais il ne voit pas, l'inſenſé qu'il eſt, que nous ne pouvons connoître Dieu, ſans qu'en même tems nous n'aions un déſir véhément de lui rendre un culte conforme à l'excellence de ſon Etre. Or je ſoutiens que les*

les Chrétiens ſeuls aiant une véritable idée de Dieu, il n'y a qu'eux par conſéquent qui puiſſent avoir un culte qui lui ſoit agréable.

S'il y a eu une véritable Religion, ç'a été ſans doute celle du prémier homme; car en ſupoſant le Créateur infiniment ſage, on ne ſauroit diſconvenir qu'il n'ait donné à ſa créature tout ce qu'il falloit pour la rendre parfaitement heureuſe. Mais comment remonter à ce premier homme? Je n'y vois qu'un moien, qui eſt celui de la Tradition, accompagnée de quelque monument autentique; car la Tradition ſeule eſt très-incertaine au delà de deux ou trois générations: c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire que la Tradition écrite vienne au ſecours de la Tradition orale.

Cette Tradition écrite, eſt contenue dans les Annales, dans les Hiſtoires, dans les Lois, ou dans la Philoſophie de chaque Nation. Celle qui paroit la plus ancienne, eſt la Nation Egiptienne. Or, quoique les Auteurs qui en ont écrit, ne nous aient pas inſtruits à fond de ſa Religion; ce qu'ils nous en ont dit, ſufit pour nous convaincre, que la croiance que ſes Peuples avoient de la Divinité, étoit bien monſtrüeuſe, puiſque le culte qu'ils lui décernoient, étoit ſi ridicule.

En

En éfet, qu'attendre d'un Peuple qui adoroit les plus vils de tous les animaux, ou qui déterroit dans ses jardins des choux, des oignons, & les transplantoit dans des Temples pour en faire un objet d'adoration? Il n'y a donc nulle aparence que ce soit d'eux que nous puissions tirer quelque lumiére qui nous conduise au véritable point que nous cherchons. Ils ont beau vanter leur origine, & la reculer d'un grand nombre de siécles; leurs Dinasties fabuleuses ne s'accordent pas plus avec le bon sens, que leur culte avec la véritable idée de l'Etre souverainement parfait.

Si des Egiptiens nous passons aux Perses, nous ne trouverons rien chez eux de positif sur leur origine au delà de deux ou trois mille ans. Ils disent qu'ils ont toujours adoré le Soleil; mais ils ne nous aprennent rien touchant le principe du premier homme; & quoique leur culte regarde un objet plus brillant que celui des Egiptiens, il ne laisse pas d'être absolument contraire à la véritable idée de Dieu.

Que cet Astre soit lumineux, & qu'il soit nécessaire à l'Univers, cela n'empéche pas qu'il ne soit aisé de voir qu'étant lui-même une partie du monde, il ne peut & ne doit pas être adoré, comme s'il en étoit le Créateur. Les Chinois adorent le Ciel avec un

fonde-

fondement plus vraisemblable; mais ce Ciel, quelque immense qu'il soit, étant matériel & distingué par des parties réelles, répugne à l'idée de l'infini, où l'esprit ne peut imaginer de parties, bien loin que les yeux du corps y en puissent découvrir. De plus, leurs Annales ne sont pas plus sûres que les Dinasties des Egiptiens.

Seront-ce les Peuples barbares qui nous donneront quelque lumiere sur ce que nous cherchons? Mais leur culte, semblable à leurs mœurs, inspire trop d'horreur pour y faire quelque attention; car quelle plus grande brutalité que de sacrifier des hommes aux hommes qu'ils avoient déifiés?

Cherchons donc chez les Grecs, & chez les Romains ce que nous n'avons point encore pu trouver parmi les autres Nations. On peut joindre ces deux Peuples, d'autant plus qu'ils n'ont guére diféré de sentiment sur la Divinité, & sur le culte qu'ils lui ont rendu; les Romains n'aiant été que les imitateurs des Grecs.

Pour commencer par leurs Prêtres, ils ont, à la vérité, voulu porter leur Théologie jusqu'à débrouiller le Chaos, & à parler de la création du monde; mais ils ont mêlé tant de fables avec la vérité, qu'on ne peut distinguer l'un d'avec l'autre.

Com-

Comment débrouiller à travers tant d'extravagances l'idée d'un Etre ſouverainement parfait ? Comment le reconnoître parmi cette légion de Divinités égales ou ſubalternes ? Le plaiſant Dieu que ce Jupiter, *qui reparoit ſous tant de formes, qui eſt ſoumis aux Deſtins, qui eſt en diſpute avec ſes Fréres ou avec les autres Dieux, infame violateur des droits les plus ſacrés, parricide, inceſtueux, adultére, Tiran, &c. Je paſſe ſous ſilence tout ce que cette ridicule Théologie atribuoit aux autres Dieux, tant mâles que femelles.*

Ces peintures infames de tant de Divinités monſtrüeuſes ne pouvoient inſpirer qu'un culte abominable à leurs Adorateurs. Mais à quelque excès que les Paiens aient porté l'abomination dans leurs cérémonies, ils n'ont cependant jamais oſé aprocher de l'infamie qui faiſoit la plupart du tems le caractere des Divinités auxquelles ils ſacrifioient.

Les Philoſophes, il eſt vrai, ſe ſont opoſés quelquefois à ce torrent d'idolatrie & de ſuperſtition ; mais outre qu'ils n'ont rien avancé, ils ſont eux-mêmes tombés dans des opinions, qui bien que moins groſſiéres, s'écartoient neanmoins de la véritable idée de l'Etre ſouverain. Les uns, comme les Péripatéticiens,

ciens, *croiant le Monde de toute éternité, otoient à Dieu la qualité indivisible d'être le seul Eternel. Les* Pirrhoniens *& les* Sceptiques *ne trouvant rien de sûr, révoquoient en doute son existence. Les* Epicuriens, *croiant les Dieux dans l'inaction, nioient sa Providence. Enfin les* Stoiciens, *faisant leur Sage semblable à Dieu, ne reconnoissoient pas la dépendance où l'homme doit être à l'égard de la Divinité.*

Où irons-nous donc chercher une Religion & un culte digne de la Majesté d'un Dieu, seul Etre souverain, éternel, indivisible, bon, sage, juste, tout-puissant, & Créateur de l'Univers? Quoi, tous les Peuples de la Terre seroient-ils dans l'erreur sur l'idée que l'homme doit avoir du premier Etre? Dieu même auroit-il soufert, que depuis tant de siécles tous les Peuples eussent été dans une ignorance presque invincible de sa bonté & de sa puissance? Et se pourroit-il que tous les Etres de la Nature prêchant un Créateur, l'homme seul qui paroit en être le Chef-d'œuvre, n'ait jamais porté les yeux de son esprit vers celui dont il a reçu tout ce qu'il posséde?

Les Chrétiens nous restent à examiner. Voions si leur Culte & leur Foi s'acordent avec cette idée de Dieu, que la Nature commence en nous, & que la

Raison

Raiſon perfectionne , pour peu qu'elle veuille s'éléver au deſſus des ſens. Un des grands préjugés en faveur du Chriſtianiſme , c'eſt que ſa doctrine ſur la Divinité, & ſur ſes attributs , eſt très-conforme à l'idée que la Nature & la Raiſon nous en donne. Cette Religion nous préche que Dieu eſt un pur Eſprit, unique , indépendant , bon , ſage, tout-puiſſant, ſouverainement ſaint , juſte , miſéricordieux , &c. Peut-on nous donner une idée plus grande, plus magnifique, & plus digne de cet Etre ſuprême ? Elle veut que le culte que nous rendons à ce Dieu , ſoit ſpirituel & raiſonnable, & que comme il eſt Eſprit , nous l'adorions auſſi en eſprit & en vérité. Quelle raiſonnabilité dans ce culte , s'il m'eſt permis de parler ainſi , quel acord entre la nature de cette adoration & les attributs de la Divinité ! Cette Religion , à la vérité , a des miſtéres où nos foibles lumiéres ne peuvent atteindre ; mais ces miſtéres qui par leur profondeur ſont au deſſus de nôtre raiſon , ne ſont point contre elle, & cette Religion en nous ordonnant de les croire , ne nous oblige pas de les concevoir. D'ailleurs , pourquoi refuſerions-nous de captiver nôtre entendement ſous l'obéiſſance d'un Dieu , qui étant la Vérité même, ne peut jamais nous tromper ? Seroit-

ce

ce parce que l'on ne doit croire que les choses qu'on peut concevoir ? Mais conçoit-on les mistéres de la Nature, & ne seroît-on pas ridicule de les nier par la raison qu'on ne les conçoit pas ? Ne seroit-ce pas aller contre des expériences & des démonstrations aussi évidentes, qu'il est évident qu'un & un sont deux ? C'est ce que je serois voir ici plus clair que le jour, si la briéveté que je me suis proposée, me permettoit de m'étendre sur les mistéres inconcevables de la Nature, qu'on est obligé de croire malgré leur incompréhensibilité ; mais pour ne point passer les bornes que je me suis préscrites, je me contenterai d'indiquer la divisibilité de la matiére à l'infini, que personne ne conçoit, & dont cependant on démontre si clairement la possibilité, qu'il y auroit de l'extravagance à la nier, sous prétexte qu'on ne peut comprendre l'infinité. Pourquoi donc refuseroit-on son aquiescement aux mistéres du Christianisme ; qui ont cet avantage sur ceux de la Nature, d'être fondés sur une infinité de miracles que Dieu a fait éclater pour en certifier la vérité ?

Ces miracles sont contenus dans un Livre qu'il met entre les mains de ceux qui se raportent à son Autorité. On voit dans ce Livre une Histoire de la créa-

création du Monde, & de la formation du premier homme en qualité de Roi de l'Univers : on y voit la chûte de ce même homme qui attire la malediction de Dieu sur lui. Sà race héritant de sa coruption, tombe dans un déréglement si opiniâtre & si contraire à la Loi Divine, que Dieu se résolvant de la punir, inonde la Terre par un Déluge universel, où tous les hommes périssent, à la réserve d'un seul qui en est préservé miraculeusement, & qui rétablit de nouveau le genre humain.

De cette souche sort de pére en fils Abraham, *Homme saint, & que Dieu choisit pour être le Chef d'un Peuple, auquel il se veut faire connoître plus particuliérement qu'au reste de la Terre. Les descendans de ce Saint Patriarche étant crus en grand nombre, & gémissant sous la dure captivité d'un Roi d'Egipte, Dieu les délivre par le Ministére de* Moïse.

Ce Moïse *est tout ensemble le Chef, le Législateur & l'Historien de ce grand Peuple. Après une infinité de miracles qu'il opére en sa faveur, il lui laisse de la part de Dieu une Loi toute sainte, & il meurt en le conjurant de l'observer exactement.*

Après sa mort vient une suite de Chefs, & de Rois de ce même Peuple, qui est toujours chéri de Dieu,

Dieu, tant qu'il remplit les ordonnances de ſa Loi; & qui eſt très-ſévérement puni, lorſqu'il les tranſgreſſe. Un des principaux points de cette Loi étoit de croire, que Dieu leur envoiroit un Sauveur qui étendroit ſa domination ſur tous les Peuples de la Terre.

Ce Sauveur vient : la ſainteté de ſes mœurs, & les miracles qu'il opére, étoient plus que ſufiſans pour le faire reconnoître; cependant ce Peuple ingrat, ſéduit par ſes Prêtres, demande ſa mort, & porte ſa fureur juſqu'à le faire crucifier.

Mais cet Homme Divin étant reſſuſcité trois jours après qu'il eut été mis dans le tombeau, ſe montre à ſes Diſciples, les confirme dans la créance qu'il eſt véritablement Fils de Dieu, & les envoie prêcher ſa Doctrine par tout le Monde. Malgré la ſuperſtition générale des Paiens, & l'opoſition des Puiſſances, ſon nom & ſon Evangilè ſe répandent dans tout l'Empire Romain.

Un nombre preſque infini de perſonnes de tout âge & de tout ſexe ſcélent de leur ſang cette Religion, qui s'établit enfin ſur les ruines de l'idolatrie. Il eſt vrai que ſix ſiécles après, un nommé Mahomet, *ſe prétend Envoié du Ciel pour la réformer ; mais comme il ne prouve ſa miſſion par aucun miracle, & que la plu-*

plupart de ses dogmes sont contraires à la Loi de Moïse *& de* JESUS-CHRIST, *il ne mérite aucune créance. Aussi n'est-ce que par la force des armes que lui, & ses successeurs ont contraints une partie de l'Univers à se soumettre à ses opinions extravagantes. Malgré les progrès de cette fausse Doctrine, & les dissentions arrivées entre les Chrétiens; la foi en* JESUS-CHRIST *subsiste avec éclat dans la plus noble partie de la Terre, & dans celle qui est la plus cultivée par les Arts & par les Sciences.*

Ce n'est même que dans cette Foi que la raison trouve à résoudre ou à calmer les doutes qu'elle peut se faire sur l'état de l'homme. Si elle s'étonne de voir le Méchant prospérer, pendant que le Juste est dans l'opression; cette Foi lui enseigne qu'il y a une autre vie, où le Méchant sera puni, & le Juste récompensé.

En un mot, c'est dans la seule Religion Chrétienne que l'Ignorant & le Savant trouvent une régle certaine pour arriver à la Béatitude. Sa Loi perfectionne la raison, fortifie les foibles, console les afligés, réprime les superbes, éleve les humbles, promet à ceux qui l'observeront des récompenses infinies, & menace de châtimens terribles tous ceux qui la mépri-

ſent, ou qui la violent. Tout ce que cette Loi impoſe, eſt entiérement conforme à ce que la raiſon nous dicte, quand on l'écoute dans le ſilence des paſſions, & pour finir par le point dont il eſt queſtion, elle nous ordonne un culte digne du Dieu que la raiſon nous enſeigne.

Il eſt donc très-clair par ce diſcours, que quiconque avoue qu'il y a un Dieu, & que ce Dieu demande un culte, il faut néceſſairement que la raiſon le conduiſe à la Religion Chrétienne, s'il ne veut pas contredire le principe dont il eſt convenu.

Je voudrois bien voir de quelle maniére le Sr. Rouſſeau *ſe tireroit de cet argument: mais doit-on eſpérer quelque juſte réflexion d'un homme, qui conduit par le ſeul libertinage, & par une pure malignité de cœur & d'eſprit, attaque une Religion dont il n'oſe nier les principes? Il agit en cette occaſion comme celui qui conviendroit que le Soleil luit, & qui en même tems ſoutiendroit qu'il ne fait pas jour. Mais ce Rimeur, ignorant l'art de raiſonner, n'a pas prevu les conſéquences attachées à l'aveu qu'il fait d'un Divinité.*

Que s'il n'avoit rien à répondre à ce petit abrég de preuves que je viens d'expoſer en faveur de la Re

ligio

ligion Chrétienne, qu'auroit-il à oposer à tous ces grands hommes qui en ont été les Apologistes? A-t-il lu les Péres? A-t-il feuilleté les Docteurs modernes? A-t-il même assez d'etendue d'esprit pour comprendre la suite & l'enchainement de la Religion qu'il ose attaquer?

Que reste-t-il donc à faire envers un pareil Ecrivain? Il n'y a que deux partis à prendre; ou il faut le traiter comme un insensé, ou il faut l'obliger à se rétracter. Quelque part qu'il se réfugie, il doit trouver des vangeurs du bon sens & de la Religion. Toutes les Sociétés Chrétiennes ont intérêt de réprimer une fureur aussi diabolique, & de ne point permettre qu'on publie chez elles de pareilles impiétés.

Pour moi, j'ai cru que je devois m'étendre un peu plus sur ce sujet que je ne ferai sur tout le reste, afin qu'on voie que tous les Poëtes sont bien éloignés d'avoir des sentimens tels que ceux de ce malheureux Poëte.

Je vous exhorte donc, vous sur qui ce Professeur d'impiété auroit fait quelque impression, de réfléchir sérieusement sur l'abîme où l'irreligion entraine, & je vous conjure de vous ressouvenir, que vous êtes hommes, & que c'est la raison qui doit vous conduire.

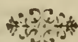
Que si vous ne voulez pas vous donner la peine d'entrer dans des preuves, quelques claires & courtes qu'elles puissent être; raportez vous en plutot à de solides esprits qui ont examinés à fond la Religion Chrétienne, qu'à un Rimeur frénétique qui n'a pas même assez de force pour marcher seul dans le Païs des Fictions, & qui n'est qu'un Plagiaire sur le Parnasse.



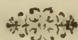


RONDEAU.

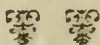
A Jesus-Christ, ſon Chef, l'Egliſe
Doit une foi vive & ſoumiſe :
Il nous aſſure que Satan
Par un Ange mis au carcan,
Sur elle n'aura point de priſe.



Par maint prodige il autoriſe
La faveur qu'il nous a promiſe ;
Vrais Chrétiens, raportons nous en
A Jesus-Christ.



Déteſtons la lâche entrepriſe
De ce Rimeur qui ſpinoſiſe,
Et qui traitant de Charlatan
L'Envoié du Dieu d'*Abraham*,
Etend ſa fureur de *Moïſe*
A Jesus-Christ.



Perſonne ne doute que ſi Dieu eut abſolument voulu réünir tous les hommes dans une véritable idée ſur ſa Divinité, il n'eut pu le faire fort aiſément; mais puiſqu'il ne l'a pas fait, nous devons croire qu'il a jugé qu'il étoit plus expédient d'exercer l'eſprit de l'homme par la foi touchant bien des vérités, que de lui en donner des démonſtrations évidentes & inconteſtables.

C'eſt donc la derniére de toutes les extravagances, de prétendre, comme fait le Sr. Rouſſeau, *que tout ce fatras obſcur de Miſtéres que la Religion nous préſente,*

Avec le ſens commun n'eſt pas bien meſuré,
Et que pour les croire il faut être
Bien aveugle ou bien éclairé.

En éfet, la Religion ne nous annonce pas ces Miſtéres comme des objets ſoumis à notre intelligence, ou à notre raiſonnement; mais elle les propoſe comme un objet de foi & d'adoration. La croiance ferme & reſpectueuſe qu'elle exige des Fidelles, n'eſt point aveugle dans ſon principe, puiſqu'elle ſupoſe qu'étant perſuadés de la Révélation, ils ne doivent pas héſiter de croire ce que Dieu leur enſeigne, quelque obſcur qu'il leur paroiſſe.

RON-

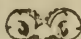


RONDEAU.

A la Loi divine il s'attaque,
Cet Impoſteur, ce Maniaque;
Et ſur des miracles très-clairs,
Il tache par d'horribles vers
De répandre un nuage opaque.



Contre ce noir Démoniaque
Avec raiſon je m'eſtomaque.
Il veut ſouſtraire l'Univers
A la Loi.



Maints cerveaux foibles il détraque;
Du Vice il ouvre le Cloaque;
Et tout haut niant les Enfers,
Il fait que maints hommes pervers
Sans nul remors tournent caſaque
A la Loi.



Entre tous ceux, qui à l'exemple des Epicuriens, *ont prétendu que la Religion n'avoit été inventée que pour contenir les peuples dans le devoir de la Société civile, il n'y en a aucun qui n'ait dit qu'elle étoit nécessaire, & qui n'ait cru qu'il étoit plus à-propos de la confirmer que de la détruire. Notre Rimeur poussant plus loin son audace, prétend non seulement que la Religion est une aveugle erreur, mais encore qu'elle est ridicule :*

Le vulgaire en aveugle à l'erreur s'abandonne,
Et la plus froide fiction
Marquée au coin sacré de la Religion,
Des sots admirateurs, dont la Terre foisonne,
Frape l'imagination.

Ne diriez-vous pas que l'Auteur de ces vers a en vue les finesses de Numa *ou les visions de* Mahomet? *Cependant c'est de* Moïse *qu'il parle, & qu'il confond avec les célébres imposteurs.*

Moïse le premier par semblables pratiques
Sut fixer des Hébreux l'esprit inquiété,
Et surprit leur crédulité
En rangeant ses Loix politiques
Sous l'étendart de la Divinité.



RONDEAU.

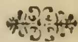
SUr les bords que la Seine mouille
Ce Rimeur propre à chanter pouille,
Souvent groſſier, materiel,
Repandant ſon horrible fiel,
De toute pudeur ſe dépouille.



Pour vous faire gouter d'un ouille,
Dont l'ame avec le corps ſe ſouille,
Il la couvre d'un peu de miel
Sur les bords.



Lors avec art il vous châtouille ;
Mais lorſqu'en impie il gazouille,
Docteur faux, ſuperficiel ;
Pour faire fuir la Loi du Ciel,
D'abſinte amére il la barbouille
Sur les bords.

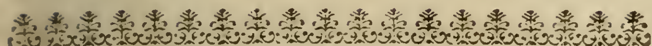


A peine même dit-il quelque chose capable de surprendre les plus disposés à secoüer le joug de la Religion : à moins qu'il ne prétende qu'une raillerie soit suffisante pour déraciner l'impression que des miracles authentiques font sur ceux qui les tiennent de témoins oculaires, & qui ont fait gloire de répandre leur sang pour en soutenir la vérité.

Les hommes vains & fanatiques
Reçoivent sans dificulté
Les Fables les plus chimériques.
Un petit mot d'Eternité
Les rend benins & pacifiques,
Et l'on réduit ainsi le public hébété
A baiser les liens dont il est garroté.

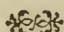
Effectivement, les Paiens ont été de grandes dupes. Ils ont reçu la Religion Chrétienne avec beaucoup de docilité. Ils n'ont point disputé ; ils ne se sont point roidi ni oposé à l'imposture des Apôtres, & ils se sont laissés vaincre comme des sots & sans coup férir. Les Empereurs, le Sénat, les Prêtres, & les Philosophes n'ont pas au contraire emploié tout ce que l'aveuglement, la prévention & l'intérêt ont pu produire d'artifice & de violence pour arrêter les progrès de la Foi de JESUS-CHRIST.

RON-



RONDEAU.

SAns Miracle on ne peut prouver
Que Dieu nous veuille captiver :
Auſſi maint prodige autoriſe
La Loi que vint précher *Moïſe*
Aux Juifs promts à ſe ſoulever.



Même choſe on peut obſerver
Dans JESUS qui vint nous ſauver ;
Il ne fonda point ſon Egliſe
Sans Miracle.



Rouſſeau, qui prétend énerver
Ce fait qu'on ne peut improuver,
En conviendra nud en chemiſe :
Si Thémis ſur lui trouve priſe,
Ce qui pourroit bien arriver
Sans Miracle.



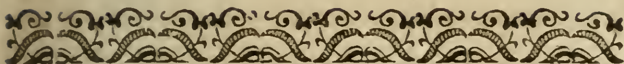
Si ceux qui attaquent la Religion, poussés par quelque doute spécieux, souvent le fruit d'une mauvaise conscience, ou du libertinage, remontoient jusques à son Principe qui est Dieu, ils ne produiroient pas d'aussi foibles raisonnemens que ceux dont ils remplissent leurs Traités ou leurs Satires.

La Philosophie de Descartes *leur a facilité la méthode d'y parvenir ; mais leur esprit plongé dans les passions les plus infames, ne pouvant faire aucun éfort pour s'élever jusques-là, ils se contentent de ramasser à l'avanture quelques vieilles objections contre le Christianisme, & croient l'avoir terrassé en traitant de fables, de contes, & de visions tout ce qu'il y a de plus auguste. C'est ainsi que* Rousseau *continue à parler de* Moïse :

Il feignit d'avoir eu sur un mont écarté
Des visions béatifiques ;
Il fit entendre à ces Peuples rustiques,
Que Dieu dans son éclat, & dans sa Majesté
A ses yeux éblouïs s'étoit manifesté,
Et leur montra des Tables autentiques,
Qui contenoient sa volonté.



RON-



RONDEAU.

ERrant, faute d'être attentif
Au devoir ſaint & primitif,
Que l'homme doit au premier Etre ;
Rouſſeau, fils ingrat, ami traitre,
Dit que tout culte eſt abuſif.



Impudent au ſuperlatif,
Sur ce droit ſacré, poſitif
Il ſe fait honneur de paroître
Errant.



Pouſſé par un ſale motif
A ce devoir il eſt rétif,
Et ne veut point de Dieu pour Maître ;
Dequoi Thémis voulant connoître,
Il court plus vite que le Juif
Errant.



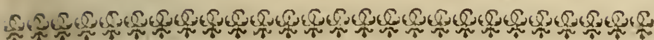
Quand le Sr. Rousseau *auroit eu assez de force d'esprit pour se faire quelque doute vraisemblable sur la Religion, je ne vois pas de quelle utilité pouvoit être sa* Moïsade, *à moins que d'avoir eu le dessein formé d'abolir une Religion qui fait le lien d'un grand Etat, où il est né. Cette entreprise mérite le plus rigoureux suplice, puisqu'au lieu de cette Religion qu'il veut détruire, il n'en opose point d'autre pour mettre en place ; ce qui est le comble de tous les attentats contre la Société civile.*

Quand les Apôtres prêchérent contre le Paganisme, ils arborérent incontinent la véritable doctrine d'un Dieu unique, Créateur du Ciel & de la Terre ; au lieu que ce Monstre d'impiété, se contente de traiter Moïse *d'imposteur, & de dire,*

Qu'il apuia par des tons patétiques
Un conte assez bien inventé ;
Tout le monde fut enchanté
De ces fadaises magnifiques :
Le mensonge subtil passant pour vérité,
De ce Législateur fonda l'Autorité,
Et donna cours aux créances publiques,
Dont le Peuple fut infecté.



RON-



RONDEAU.

A la honte du nom Chrétien
Ce Poëte Pyrrhonien
Rejettant hautement la Bible,
Traite avec une audace horrible
Moïse de Comédien.



Lors qu'il fut traité comme un chien, *
Il eut dû se porter au bien,
Pour peu qu'il eut été sensible
A la honte.



Mais plus impudent que *Lucien*,
Infame & faux Platonicien,
Il loue en langue intelligible
Un forfait sale, irrémissible;
Vrai Cinique il ne donne rien
A la honte.

* *Le bâton.*



Ceux qui ont lu dans Lucien *le Traité qu'il a fait des deux Amours, & qui connoiſſent les Epigrames du Sr.* Rouſſeau *ſur le même ſujet, conviendront aiſément que l'Auteur Chrétien paſſe de beaucoup le Paien en fait d'impudence & de lubricité. Je crois même que depuis qu'on ſe méle d'écrire, perſonne, du moins en France, n'a porté ſi loin la licence de décrier la Religion, & de loüer un crime que les Peuples les plus barbares ne connoiſſent pas, ou qu'ils châtient très-ſévérement.*

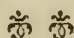
La Caſa, & le Poge *Florentins, ne ſont que des écoliers au prix de notre Rimeur.* L'Aretin *même, s'il vivoit, ſeroit obligé de convenir que tous ſes Dialogues enſemble ne contiennent pas tant de ſel lubrique qu'une ſeule de ſes Epigrames. Outre que ces trois Auteurs n'ont parlé de ce forſait que comme d'une action infame, au lieu que le Sr.* Rouſſeau *ſemble avoir pris plaiſir à le juſtifier. Une telle témérité ne pouvoit que lui attirer tot ou tard des chagrins violens. Auſſi malgré tous les apuis qu'il s'étoit faits par ſon eſprit libertin, le Ciel a permis qu'il s'eſt découvert lui-même aux yeux de la Juſtice, dans le tems même qu'il ſe croioit au comble des honneurs de l'Olimpe & du Parnaſſe.*

RON-

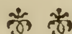


RONDEAU.

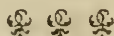
TRès-mal il a conduit sa barque
Ce grand Rimeur, cet Aristarque.
Le voilà trompeté, honni:
Hors de la France il s'est banni,
Où sur papier rouge on le marque.



Il mourra d'un coup de la Parque,
Qui sera digne de remarque;
Ses pareils ont toujours fini
Très-mal.



Plus méchant qu'un Héréſiarque,
Au crime dans lequel s'embarque
Maint *Pantalon* & maint *Zani*,
Il donne un éloge infini,
Et parle du divin Monarque
Très-mal.



L'Hipo-

L'Hipocrisie ne sauroit pousser son régne bien loin Comme il n'est apuié que sur la fraude, & la dissimulation, les honêtes gens & les vrais dévots s'accordent enfin à le renverser. Cependant le Sr. Rousseau *n'a pas laissé de fasciner les yeux de toute la Cour pendant près de dix ans. Le bruit que ses* Pseaumes *y faisoit, étoufoit le scandale que ses contes excitoient dans Paris.*

Partagéant son stile,
Il parut tour-à-tour
Petrone à la Ville,
Et *David* à la Cour.

Il y étoit si bien dans l'esprit de quelques Dames pieuses, qu'il obtint par leurs sollicitations des emplois lucratifs. L'orgueil qu'il conçut de se voir si puissamment protégé, l'aveúgla de telle sorte qu'il se crut à l'abri de tout. Il remplit les gazettes médisantes de mille vaudevilles contre d'illustres Dames. Il fournit aux plus sales debauchés des contes propres à justifier, & à ranimer les passions les plus infames. Il garnit le Porte-feuille des impies de sa Moïsade, *& de mille railleries contre l'Eglise, & ses Ministres. Enfin il fit des* Couplets *si horribles que les coups de bâton qu'il en reçut, ne sont qu'un léger prélude de la punition qui lui est due.*

RON-



RONDEAU.

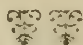
QUi le croira! que ſous un régne
Où le vice baiſſe l'enſeigne
Sous l'étendart de la vertu,
Ce noir Rimeur ait combatu
La leçon que MOÏSE enſeigne!

* * *

Que toutes les loix il enfraigne;
Qu'un Amour infame & bréhaigne
Par lui d'honneur ſoit revêtu,
Qui le croira!

* * *

Sans que jamais il ſe contraigne,
Dans la Calomnie il ſe baigne;
Il a l'eſprit fourbe, tortu,
Plus qu'aucun que la France ait eu.
Or qu'au naturel je le peigne,
Qui le croira!



Com-

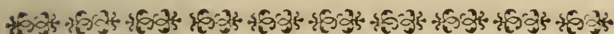
Comme le Scélérat n'est jamais satisfait, quelque situation avantageuse que le crime lui ait procuré ; aussi le Sr. Rousseau *témoigna son chagrin de voir que Sa Majesté récompensoit directement le vrai mérite, pendant qu'il n'avoit pu obtenir qu'un poste dont les grands Seigneurs honnorent le plus souvent leurs Laquais ou leurs Valets de chambre.*

Cinq cent écus sur la Cassette lui auroient fait infiniment plus de plaisir qu'une direction de mille écus ou de quatre mille francs : sa malice ne s'accomodoit pas d'une comission que sa Muse ingrate & mordante pouvoit lui faire perdre : il auroit voulu comme Pensionnaire du Roi ne dépendre de personne, afin d'avoir sa Liberté de répandre son venin sur tout le Monde.

N'aiant pu parvenir à son but, malgré les personnes d'honneur & de caractére qu'il emploia pour cet éfet, il poussa son ressentiment sur toute la Cour. Les termes dont il se servit pour l'exprimer, sont si hardis & en même tems si infames, que je n'oserois les raporter.

Mais le Lecteur curieux en pourra voir quelque légére trace dans le Factum *du Sr.* Saurin, *imprimé à la fin de ce volume.*

RON-



RONDEAU.

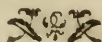
D'Un Sage Prince, Auteur du Code,
Rousseau n'aime point la méthode;
Il voudroit sans honte & sans frein
Pouvoir déchirer le prochain,
Et mettre le vice à la mode.



Son humeur bien mieux s'acommode,
Ou d'un *Neron* ou d'un *Commode*;
Il hait le Sceptre dans la main
D'un Sage.



Se moquant du Dieu de l'Exode,
Par de faux argumens qu'il brode;
Il traite d'écrit sot & vain
La Loi du Juge Souverain;
En un mot, il est l'Antipode
D'un Sage.



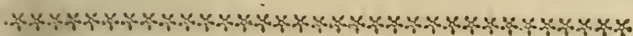
L'Evan-

L'Evangile dit que les enfans du siécle montrent ordinairement beaucoup de prudence pour aquérir, & pour conserver les biens temporels: mais on peut dire que le Sr. Rousseau *est une exception de cette regle, puisque jamais homme n'a eu si peu de jugement que lui. Tout autre auroit fait son chemin, & n'auroit pas manqué de profiter des avantages que la Poësie lui avoit procurés.*

Le proverbe ancien, qui veut que res malè partæ malè dilabuntur; *a été très-véritable à son égard; car aiant fait fortune à l'aide de quelques contes impudiques, il a rüiné ses afaires par la même voie qu'il les avoit établies.*

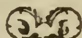
Une vanité excessive, accompagnée d'une insatiable ardeur de se vanger de ceux qui n'avoient pas pour lui l'estime qu'il croioit lui être due, le porta plusieurs fois à les difamer si outrageusement, que je ne sai si le Démon même eût pu pousser plus loin la rage de la Calomnie. La précaution qu'il prît d'écrire de la main gauche ses infames Couplets, *fut moins pour se cacher que pour empécher qu'on ne put le convaincre juridiquement d'en être l'Auteur. L'aveu qu'il en a fait à plusieurs, montre que sa vanité détruisoit les mesures que la crainte lui faisoit prendre.*

RON-

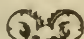


RONDEAU.

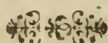
A gauche ce Rimeur a pris
Le chemin des rares eſprits,
Au bon ſens faiſant banqueroute :
Dans ſes vers il revoque en doute
L'Evangile de Dieu le Fils.



Dégouté des jeux de Cypris,
Et d'un ſale plaiſir épris,
Il conduit quiconque l'écoute,
A gauche.



Sur ſes Ouvrages favoris
Ses *Couplets* emportent le prix;
Il croit que fort on les redoute.
De fiel ils ſont la mere-goute;
Il les envoia tous écrits
A gauche.



On

On a vu bien des fois, que des Fripons & des Scélérats, après avoir fait fortune par la fourberie ou par le crime, ont quitté l'une ou l'autre, du moins extérieurement : Rousseau *en avoit mille exemples devant les yeux; le grand monde qu'il fréquentoit, est un Théatre qui fournit souvent de pareilles scénes: mais loin de joüer un rôle qui convenoit si bien à son mauvais cœur, ce Poëte n'a pas même voulu sauver les aparences.*

Que s'il a traduit quelques Pseaumes, *ce n'a été que pour se rendre à l'importune sollicitation de ses amis, qui vouloient avoir du moins quelques Ouvrages pieux pour oposer à ses infames vers, que les honnétes gens avoient en horreur, quelques bien tournés qu'ils fussent.*

Le crime qu'on lui faisoit d'emploier si mal son esprit & ses talens, auroit du lui faire ouvrir les yeux sur sa mauvaise conduite, & le porter au moins à desavouer toutes les sales productions de sa Muse, s'il n'avoit pas assez d'honneur pour n'en plus faire de semblables.

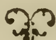


RON-



RONDEAU.

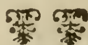
A la Raiſon joignant la rime,
Rouſſeau ſe fut aquis l'eſtime
Et l'amour d'un ſage Lecteur:
Mais du vice lâche fauteur
Contre la Nature il s'excrime.



Tout ce qu'il touche, il l'envenime;
En termes ſales il s'exprime.
Thémis doit mettre un tel Auteur
A la Raiſon.



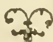
L'ordre veut qu'elle le réprime;
Et peut-on trop punir le crime
D'un Scélérat, qui faux Docteur
Contre la Loi du Créateur
Fournit mainte fauſſe maxime
A la Raiſon?



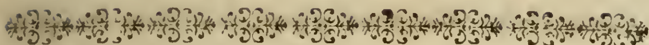
C'étoit ſur tout parmi les Partiſans & les Maltotiers, que notre Poëte débitoit les impiétés ſurannées que ſa Muſe faiſoit revivre. Ces ſangſues du ſang des Peuples, ravis de trouver un Apologiſte de l'irreligion & de la débauche, le convioient à leur table, & proſcrivoient parmi les verres & les pots toutes les vérités conformes aux lumiéres & aux remors de la conſcience.

Un certain Commis, qui en grapillant ſous un gros Traitant, ſe voioit cinquante mille écus, voulant un jour prouver d'après Rouſſeau *que l'homme ne difére de la bête que du plus au moins; & que Dieu, s'il y en a un, ne ſe mêle point des afaires de ce Monde, fit un ſi ſot diſcours que j'oſai dire en pleine compagnie, qu'à l'égard du premier point il étoit lui-même une preuve ſûre que bien des hommes n'ont guére plus de raiſon que des animaux; & que pour le ſecond, ſi quelque Chambre de finance s'établiſſoit, il pourroit reſſentir la vengeance de la Juſtice humaine au defaut de celle du Ciel.*

Cette cenſure étonna ſi fort le ſoutraitant Libertin, qu'il ne dit plus mot, & ne leva pas les yeux de deſſus ſon aſſiéte.



RON-

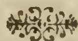


RONDEAU.

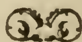
LEs Bêtes nous montrent à vivre;
Des voleurs, le Chien nous délivre,
Il eſt conſtant, fidelle, ami:
Laborieuſe eſt la Fourmi,
C'eſt dans ce ſens qu'il faut les ſuivre.



Rouſſeau, que Themis doit pourſuivre,
A l'inſtinct tout entier ſe livre,
Et ſuit ſans raiſon ni demi
Les Bêtes.



Il dit après maint mauvais livre,
Que l'ame au corps ne doit ſurvivre,
Que Dieu là-haut eſt endormi;
Dans ce beau ſiſtême afermi,
De ſon vain caquet il ennivre
Les Bêtes.



Quoique les Maltotiers fissent beaucoup de cas de l'esprit impie de notre Poëte, ils ne laissoient pas de craindre sa bile : aussi ne fut-ce qu'à la considération de quelques personnes en place qu'ils lui donnérent une direction. Il se passa même des scénes à ce sujet, dont je pourrai parler dans la suite.

Parvenu à un poste qui pouvoit lui valoir un milier d'écus tous les ans, le Sr. Rousseau *crut ne pouvoir mieux reconnoître l'obligation qu'il en avoit à de faux petits Maîtres, qu'en renchérissant sur les ordures, par lesquelles il s'étoit attiré leur estime & leur protection.*

Sa Muse leur fournissoit chaque jour quelque nouveau conte, où tout ce que la Religion a de plus auguste, étoit tourné en ridicule, & où le péché le plus en abomination, étoit traité de plaisir friand, & digne d'un homme de bon gout.

Ces infames productions reçues avec aplaudissement, acheverent si bien de lui tourner la cervelle, qu'il se crut infiniment au dessus des Auteurs qui n'apliquoient leur Muse qu'à traiter des sujets sages, tirés de la Religion, ou de la Morale.



RON-

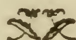


RONDEAU.

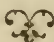
Ce bel eſprit, diſciple de Marot,
D'impiétés ſe trouvant un bon lot,
Des debauchés rechercha l'accointance;
Leur propoſa coupable jouïſſance
Contre les ús, & dans autre tripot.



Le propoſant fut ſoudain pris au mot;
On le mena manger en bon écot,
Et qui plus eſt, on mit dans la finance
Ce bel eſprit.



Rempli d'orgueil, il le traitoit de ſot
Quiconque étoit content de ſon gigot:
Es jeux laſcifs montrant ſa ſufiſance,
Il commentoit les plaiſirs de la pance;
Mais la Juſtice a fait enfin capot
Ce bel eſprit.



Comme il n'eſt point de genre de poëſie abominable en quoi le Sr. Rouſſeau *ne voulut paroître exceller, ſa Muſe publia des vaudeviles contre les Dames les plus illuſtres, & même les moins ſoupçonnées. Sa fureur s'étendit juſques ſur celles à qui il avoit des obligations eſſentielles.*

Les vers qu'il fit ſur une Dame de mérite, chez qui les perſonnes d'Eſprit étoient toujours bien reçues, font voir à quel excès de calomnie ce Rimeur a porté ſa verve chanſonniere :

Cette Beauté pleine de grace
Aime les ſupots de Phœbus ;
Elle reſſemble au mont Parnaſſe,
Tous les Auteurs montent deſſus.

On prétend qu'il y auroit dequoi faire un volume entier des Chanſons dont il a rempli les Archives de ceux qui aiment à conſerver les Chroniques ſcandaleuſes contre le beau ſexe. Celles qu'il a faites ſur des hommes reſpectables dans la Religion, dans l'Epée & dans la Robe, ne ſont pas moins piquantes, & calomnieuſes. Le vaudevile dont il paia ſon écot chez le Sr. Foiſſin, *eſt une belle preuve de ſa témérité & de ſon impudence.*



RON-

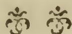


RONDEAU.

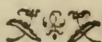
Horriblement ſur la rive de Marne
Mugit ce Monſtre, en qui Demon s'incarne;
Digne il ſeroit par très-bonne raiſon
D'être ſerré dans étroite priſon,
Sans voir le jour que par une Lucarne.



Vilain fruit ſort de la terre qu'il marne;
Du plaiſir ſale & chéri près de l'Arne,
En vers laſcifs il repand le poiſon
Horriblement.



A la vertu que ſans ceſſe il décharne,
Il lance pierre aigüe, à vive carne;
Au vice il eſt plus ardent qu'un tiſon;
Sa bouche eſt torſe, & rouſſe eſt ſa toiſon.
Sur les humains ce malheureux s'acharne
Horriblement.



Quelque indigné que je ſois contre ce Rimeur impie, je l'excuſerois en quelque maniére, s'il étoit vrai, comme ſes partiſans le publient, que ſa Moïſade *fut un peché de jeuneſſe ; mais quoi qu'il l'ait composée étant jeune, elle doit être cenſée la Baze de ſa criance, puis qu'il ne s'eſt point démenti avec l'âge.*

Tous ſes Ouvrages ſe reſſentent d'un pareil levain. Son Ode même ſur la Raiſon, *dediée à Mr.* de la Fare, *en eſt toute pêtrie. Il y tranche du petit Montagne. Tantot il ſe plaint, que la Raiſon ne ſert qu'à nous égarer, & tantot il s'étonne que cette lumiere qu'il apelle divine, ſoit la ſource de notre aveuglement. Ce n'eſt point ſur le ton de* Depréaux, *qui en Rieur ſatirique a mis l'homme au deſſous de la bête; mais c'eſt ſur le ton d'un grave Philoſofe, qu'il ſoutient, que le Huron conduit par un eſpece d'inſtinct eſt plus ſage que l'Européen, doüé d'intelligence. Enfin il conclut par ces beaux vers :*

Soions ce que nous devons être,
Et ne perdons point à connoître
Des jours deſtinés à jouïr.

N'auroit-il pas été plus ſéant à un Poëte Chrétien, après avoir peint les égaremens des hommes, de conclure qu'il n'y a que la Raiſon, aidée de la véritable Religion, qui puiſſe les garantir de la folie & du crime ?

RON-



RONDEAU.

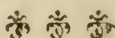
LA Raiſon dans l'homme eſt un Phare;
Elle empêche qu'il ne s'égare.
C'eſt un don qui lui vient des Cieux,
Et qui ſe rend victorieux
De l'homme au cœur le plus barbare.



Rouſſeau, vrai ſinge de *Pindare*,
Dans une longue Ode à *la Fare*
Outrage en Rimeur furieux
La Raiſon.



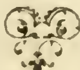
Il la peint aveugle, biſarre;
Mais ſi ce don a quelque tare
Par la faute de nos aieux;
Qu'il aprenne, ce Vicieux,
Que la Loi divine répare
La Raiſon!



Quand j'ai dit que le Sr. Rousseau *tranchoit du petit Montagne, je devois ajouter que s'il n'avoit pas autant de lecture que cet Auteur Sceptique, il avoit beaucoup plus d'impudence : en éfet,* Montagne *couvre quelquefois assez finement le piége qu'il tend à ses Lecteurs, au lieu que notre Rimeur prêche toujours l'impiété ouvertement.*

Si dans l'Ode, dont nous venons de parler, il abaisse l'homme du coté de l'esprit; dans une autre, après avoir exágeré ses infirmitez corporelles dans tous les áges, il finit par une strofe impie, & que l'Auteur du Mercure Galant *a été obligé de changer, en raportant cette piéce dans le mois de . . .* 1711.

Comme l'Ouvrage est court, je vais le donner tout entier, afin que le Lecteur en juge plus sainement, & qu'il voie avec quelle malignité ce Poëte répend son fiel contre le Créateur & contre la Religion, qui nous enseigne qu'il ne nous a point créé pour nous perdre, mais pour nous rendre participans d'un bonheur sans fin. Cette vérité reconüe de quantité de Paiens même, ne pouvoit être niée ou revoquée en doute que par un homme de la trempe du Sr. Rousseau.



STANCES.

Que l'homme eſt bien durant ſa vie
Un parfait miroir de douleurs!
Dès qu'il reſpire, il pleure, il crie,
Et ſemble prévoir ſes malheurs.

Dans l'enfance toujours des pleurs;
Un Pedant porteur de triſteſſe,
Des livres de toutes couleurs,
Des châtimens de toute eſpece.

L'ardente & fougueuſe Jeuneſſe
Le met bientot en pire état;
Des Créanciers, une Maîtreſſe
Le tiraillent comme un forçat.

Dans l'âge mûr autre combat:
L'ambition le ſollicite;
Honneur, richeſſe, faux éclat,
Soins de famille, tout l'agite.

Vieux, on le mépriſe, on l'évite:
Mauvaiſe humeur, infirmité,
Toux, gravelle, goute, pituite
Aſſiégent ſa caducité.

Pour comble de calamité,
Un Directeur s'en rend le Maître:
Il meurt enfin peu regreté.
C'étoit bien la peine de naître!

Oui sans doute, quelque misérable que soit notre Vie, c'est un bien pour nous d'y être venus, si nous savons faire un saint usage des maux, dont nous sommes environnés. Heureux ceux qu'un sage Directeur dirige dans la voie du salut : quelque tard que ce puisse être, fut-ce même à l'article de la mort : puis qu'il ne faut qu'un repentir sincére pour attirer la misericorde du Seigneur.

Il est vrai qu'il y a des Scélérats si horribles, desquels on peut dire comme de Judas *qu'il vaudroit mieux pour eux qu'ils ne fussent point nés : le chatiment dont ils seront punis pour avoir péché contre le Saint Esprit, leur fera maudire le jour de leur naissance.*

Il n'y a donc qu'un impie qui puisse dire absolument que ce n'étoit pas la peine à l'homme de naître pour jouer un personnage si malheureux; & il faut n'avoir aucune esperance sur l'autre vie pour tenir un semblable langage de celle-ci.

Cette pensée, pleine de desespoir, est très-conforme à la malice d'un homme du caractere du Sr. Rousseau, *dont voici le portrait en abregé, & dans des* Stances *de la même tournure que les siennes.*



STAN-

STANCES.

QUe *Rousseau* donne un grand exemple
De la malignité du Cœur !
Et qu'en lui la matiere est ample
Pour fournir aux traits d'un Censeur !

Dès l'enfance il eut la fureur
De rénier son propre Pere :
Son nom même lui fit horreur.
A peine avoüa-t-il sa Mere !

Rempli de la vaine chimere
D'être plus que fils d'Artisan :
Il voulut rentrer dans sa sphere,
Et devenir fin Courtisan.

Pour lui la Bible & l'Alcoran
Furent choses toutes égales ;
Aussi joignit-il sur ce plan
Les traits saints aux traits les plus sales.

Pour charmer des Sardanapales
Il rima mainte obscenité,
Et puis par des rimes morales
Il en chercha l'impunité.

Pour comble de malignité
Il fit une horrible Satire,
Pour laquelle il fuit detesté.
C'étoit bien la peine d'écrire !

A des temoignages si horribles de l'impieté du Sieur Rousseau, *on ne croiroit pas que je pusse ajouter encore quelque chose capable d'augmenter l'indignation que l'on en doit avoir : cependant voici d'autres preuves qui ne sont pas moins fortes que les precedentes.*

Il a fait un Poëme intitulé le Torticolis, *dans lequel il déploie sa rage contre les gens d'Eglise. Je ne l'ai jamais vû ; mais on m'a assuré qu'il renferme des traits si diaboliques, qu'on ne peut le lire sans fremir d'horreur.*

Petrone *dit qu'un Poëme ne peut avoir une vraie beauté, s'il n'est rempli de grandes choses & conduites à leur fin par l'intervention des Dieux : celui-ci au contraire n'est fondé que sur des intrigues horribles, & tramées par le ministere des Demons.*

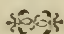
Lucifer *aiant tenu Conseil sur les moiens de répeupler son Empire, envoie une legion de Diables sur la terre, & les distribüe dans tous les Etats de l'Ordre Ecclesiastique. L'un couronné de la Tiare, s'assied sur le trone de St.* Pierre ; *l'autre la crosse à la main s'introduit dans le rang des Evêques. Les uns sont Prêtres, & les autres Moines. En un mot, tout le Clergé rempli de ces Esprits immondes, fomente les crimes, bien loin de les corriger, & sous le masque de l'hipocrisie abuse de tout ce qu'il y a de plus sacré.*

RON-

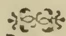


RONDEAU.

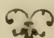
LE *Torticolis*, que l'on vante
Comme une Satire ſanglante,
Eſt une Satire en éfet,
Où *Rouſſeau* decoche maint trait
Contre l'Egliſe militante.



Le noir Demon qui le tourmente,
L'agite comme une Bacchante,
Et lui donne avec le hoquet
Le Torticolis.



De ſa bouche torſe, écumante,
Il vomit Satire infamante ;
Mais on m'aprend que le Parquet
A conclù, qu'il faut qu'un lacet
Lui donne ſur fourche éminente
Le Torticolis.



L'épi-

L'épithete de torſe, *que je donne à la bouche de notre Rimeur, n'eſt point un de ces ornemens dont la Poëſie ſe ſert par le droit de la metaphore : elle eſt fondée ſur la réalité ; ſoit qu'il l'ait contractée par une mauvaiſe habitude, ou qu'elle ſoit en lui un ſigne de ſon malheureux penchant, il a une contorſion de bouche, telle qu'on l'obſerve dans les Enragez & Demoniaques : car ce ſeroit trop peu de la comparer au ris des Satiriques les plus éfrontez.*

Que ſi dans ſes contes obſcénes il a quelquefoïs pris un maſque moins diforme, ce n'a été que dans le deſſein d'attirer plus finement ſes Lecteurs. C'eſt de ces contes infames que je tire un nouvel argument de ſon impieté, puiſqu'ils tendent preſque tous à tourner en ridicule les choſes ſaintes.

Ne ſe ſentant pas ſûr de pervertir les hommes par des Satires directes contre la Religion, il a fait tous ſes éforts pour les amener indirectement à la debauche, qui eſt un des premiers pas vers l'impïété.

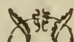
Il a imité les Madianites, *qui ne ſe ſentant pas aſſez fort pour vaincre les* Iſraëlites, *leur envcierent des femmes & des filles pour les corrompre. Il ne s'eſt pas même arrêté aux apas du beau ſexe ; il a pouſſé l'impudence juſqu'à ſe ſervir de la plus criminelle de toutes les paſſions pour reüſſir dans ſon déteſtable deſſein.*

RON-



RONDEAU.

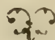
L'Afreux péché contre nature,
Tant déteſté par l'Ecriture,
Ne devroit jamais ſe nommer
Qu'à deſſein de le réprimer
Par une âcre & vive cenſure.



Rouſſeau, ſi connu par l'ordure,
Qu'a repandu ſa Muſe impure,
Choiſit tout exprès pour rimer
L'afreux péché.



Encheriſſant ſur la luxure
De l'*Aretin*: diſcours, poſture,
Il ſe plait à tout exprimer;
Et c'eſt pour nous le faire aimer,
Qu'il nous le peint en mignature
L'afreux péché.



Ne

Ne livre point ton cœur à d'infames amours,
dit Phocilides ;

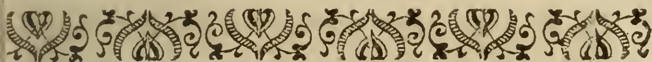
Nec mafculam Venerem exerce.

Oui, dans quelque grande abomination que les Paien foient tombés fur cet article, jamais une pareille infamie n'a pu réunir tous les fufrages. Juvenal *fai voir que le grand nombre de ceux qui vouloient faire autorifer ce crime, n'empéchoit qu'il ne fut toujour en horreur aux gens fages.*

Je pourrois produire une infinité de temoignages, pour montrer que les Nations même les plus barbares l'ont déteflé.

La maniére dont St. Paul *en parle, auroit du être d'un affez grand poids à un Chrétien pour l'empécher de badiner fur un pareil crime, bien loin de le faire reparoitre fous des couleurs capables de le faire aimer. Ce crime non moins contraire à la nature & à la Religion, qu'à la Politique, a été féverement defendu par les Puiffances Chrétiennes. L'Empereur* Juftinien, *felon* Procope, *faifoit punir cette forte de Coupables par la partie, avec laquelle ils avoient péché :* per eam partem, quâ peccaverant. *Les exemples que cet Hiflorien en raporte, font terribles ; & juftifient la peine de feu dont ils font châtiez en France.*

RON-



RONDEAU.

LE vilain vice que nous plâtre
Ce Rimeur à toiſon rougeâtre,
Et qu'il tache à mettre en vigueur,
Très-ſouvent même avec rigueur
Fut châtié chez l'Idolâtre.

***

Il nous l'expoſe en plein theatre,
Et le couvrant d'un bel emplâtre
Il en cache d'un air moqueur
Le vilain.

***

Sur ce ſujet toujours folâtre,
Il montre un zéle opiniâtre.
Or ſelon certain Chroniqueur,
Un Prince aiant le droit à cœur,
En pareil cas eut dit, qu'on châtre
Le vilain!



Je

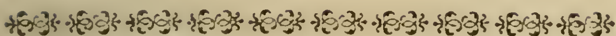
Je ne veux point renvoier le Sr. Rousseau *à la terrible punition que Dieu tira des cinq abominables Villes : comme il rejette les Livres de* Moïse, *il se moqueroit d'une pareille autorité. Aussi la pratique constante de la Jurisprudence Françoise à châtier par le feu terrestre ceux que la Justice divine punit autrefois du feu du Ciel, l'inquietant beaucoup plus que les Loix du* Deuteronome; *il n'a pas attendu qu'on lui mit la main sur le colet.*

La protection de ses amis de debauche n'a pu le rassurer contre la crainte d'être traité de même que le fut Chausson. *Plusieurs des Juges lui dirent ingenûment, que s'il étoit une fois convaincu, il n'y auroit point de miséricorde, & que le Parlement ne se relâchoit guére de sa sévérité dans une pareille rencontre.*

Ses Patrons même lui conseillérent de profiter de l'avis, de peur que tout leur pouvoir ne fut inutile pour le tirer d'afaire, quand une fois la Justice auroit des preuves sufisantes pour lui faire son procès.

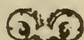
Allarmé de toutes parts, il résolut enfin de se retirer, esperant qu'au pis aller les correspondances qu'il entretiendroit en France, ne manqueroient pas d'assoupir une afaire, où il n'auroit plus de partie que Mr. le Procureur Général.

RON-

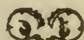


RONDEAU.

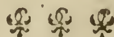
De feu *Chauſſon*, qui fut brulé,
Rouſſeau diſciple très-zélé,
A l'aide de maint ſubterfuge
N'aiant pu corrompre le Juge,
De la France s'eſt exilé.



Le Public il a regalé
Des douceurs du crime endiablé,
Que Dieu punit par un Deluge
De feu.



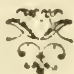
Dans ce vilain forfait ſtilé
A maint trait qu'il a compilé,
Maint debauché la palme ajuge ;
Que s'il eſt aujourd'hui transfuge,
C'eſt que la Juſtice a parlé
De feu.



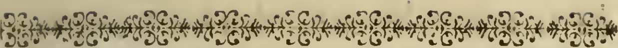
En vain les Partiſans outrés du Sr. Rouſſeau *prétendent qu'on ne doit point uſer de la même rigueur envers lui qu'envers des Scélérats, puiſqu'il ſeroit dificile de prouver qu'il eut mis en pratique des choſes dont il n'a parlé qu'en plaiſantant & ſans aucune mauvaiſe intention.*

Mais outre qu'en ſemblables occaſions les actions s'accordent fort ſouvent avec les paroles ; les Loix condamnent les Auteurs de pareils Ecrits d'autant plus ſeverement qu'ils ſont les prémiéres & principales cauſes de la chûte de ceux qui les liſent.

Si les Coupables pouvoient échaper par des intentions alleguées en leur faveur, jamais la Juſtice ne pourroit les punir. Les Sorciers, les Magiciens, les Conſpirateurs, les Empoiſonneurs même ne manqueroient pas de ſe juſtifier. Que ſi les Receleurs ſont punis comme les voleurs par la raiſon qu'ils coöperent avec les criminels, à combien plus forte raiſon doivent être châtiez ceux qui enſeignent le crime, & portent ceux qui les écoutent à le commettre ? Or qui peut nier qu'un Ecrivain, tel que Rouſſeau, *ne ſoit dans le même cas ?*



RON-

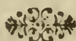


RONDEAU.

De *Ganimede* avec *Hebé*
Ce malheureux Rimeur en B
Autant qu'il peut vante l'échange;
Et paroit trouver fort étrange
Qu'un pareil troc ſoit prohibé.



De *Petit*, en Greve flambé,
Le ſiſtème aiant radoubé,
Par tout il rime à la loüange
De Ganimede.



Sous ſa fourbe aiant ſuccombé,
De Themis il s'eſt derobé :
Sûr que la Loi qui point ne change,
Au rang des Coupables le range,
N'eut-il même jamaïs courbé
De Ganimede.



Mais,

Mais, ajoutent les Partisans de notre Auteur, ses Epigrames les plus obscénes sont tournées d'une maniére si fine, & les expressions en sont si scrupuleusement choisies, qu'on devroit le loüer d'avoir purgé ce genre d'écrire des mots sales & horribles qui en faisoient jadis la principale beauté.

Peut-on designer plus ingénieusement le gout des Antinaturalistes, & enveloper plus discrétement leurs operations qu'en disant ?

Un Moine noir, c'étoit un Souprieur,
D'une jeune Nonain verifiant le sexe;
Las d'encenser le Temple anterieur,
Voulut visiter son anexe....

Je conviens que les Auteurs du Parnasse Satirique *n'ont jamais eu une pareille delicatesse à exprimer les ordures les plus infames: mais comme un assassin n'est pas moins coupable pour avoir tüé un homme avec une épée bien fourbie, que celui qui le tüe avec une épée rouillée; de même un Ecrivain delicat n'est pas moins punissable, qu'un Ecrivain grossier, lorsque ses Ouvrages vont au même but; autrement un poison donné avec un vin excellent seroit un crime moins grand que si on le faisoit avaler avec un verre de biére.*



RON-



RONDEAU.

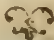
L'Auteur de cette Race infecte,
Qui dans l'ordure se délecte,
Fut Jupin ; il prit beau Garçon
Pour en faire son échançon ;
Charge qui depuis fut suspecte.



Rousseau pour cette infame secte
Mettant au jour fin Dialecte,
Du Livre s'est dit sans façon
L'Auteur.



Cette belle langue il afecte,
Vilains ! vous la trouvez correcte ;
Mais si sur les pas de *Chausson*
Thémis l'envoie à la Cuisson,
Croiez-vous que le feu respecte
L'Auteur ?



Tous les Livres de Morale ſont pleins de cette vérité, qu'une obſcénité déguiſée & fardée, pour ainſi dire, eſt plus dangereuſe que celle qui eſt exprimée cruement, ou ſelon l'expreſſion vulgaire, in puris naturalibus. *Lorſque St.* Paul *nous défend de nommer certains crimes, il n'a pas prétendu que l'on prit ce précepte à la lettre, puiſque lui-même les aiant nommés, y ſeroit contrevenu le premier; mais il a voulu nous faire entendre que notre vie devoit être ſi pure, que le nom même de ces choſes devoit être ignoré parmi les Fidelles.*

La Lettre que Mr. Arnaud *a écrite ſur ce ſujet à Mr.* Deſpréaux, *mérite d'être lue avec attention: le* turpiloquium *y eſt dévelopé d'une maniére très-ſage. Les vues de l'Apôtre y ſont diſtinctement marquées; la fauſſe délicateſſe de Mr.* Perraut *y eſt vivement réfutée.*

Elle nous aprend de plus, combien les Ecrivains du caractére du Sr. Rouſſeau *ſont plus coupables que les Auteurs Paiens, puiſque ces derniers pouvoient excuſer leur licence dans les paroles par un des points de la Secte Stoicienne, au lieu que les autres vont directement contre les ordonnances de la Loi divine.*



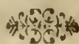
RON

RONDEAU.

IL eſt ſûr, qu'un ſale colloque
A l'impureté nous provoque,
Qu'il corrompt le cœur & l'eſprit;
Saint *Paul* lui-même nous le dit;
En doute nul ne le révoque.

Rouſſeau, que l'Ecriture choque,
De cette maxime ſe moque :
On en a preuve par écrit,
Il eſt ſûr.

Maints bouquains moiſis il excroque,
Et ſe parant de leur défroque,
Il vante un infame délit,
Pour corrompre tel qui le lit;
Et ce fait n'eſt point équivoque,
Il eſt ſûr.



Que si les paroles sales, ou qui réveillent d'infame idées, sont condannables dans ceux même qui satiri sent les crimes; à combien plus forte raison doivent elles être détestées dans un Auteur qui les aprouve De toutes les Epigrames afreuses du Sr. Rousseau, *i n'y en a presque pas une qui donne la moindre hor reur de l'ordure qu'elle contient.*

L'une plaint un Prêtre brulé à Paris pour la So domie, & ajoute qu'en Terre Papale il en eut été quitt pour une légére amande; l'autre nous représente deu. malheureux de cette espéce qui goguenardent jusques su l'échelle, & à qui le Confesseur impose silence par u discours que le Démon seul peut avoir dicté. Enfin not Rimeur obscéne va jusqu'à introduire un Evêque...

Mais c'est trop apuier sur des infamies aussi scan daleuses: les seules loüanges qu'il donne sans cesse la Sodomie, depouillées des circonstances qui agraven son crime, sont sufisantes pour mériter un châtimen exemplaire.

Il a si bien compris cette vérité, que dès qu'il su que Mr. le Procureur Général *étoit nanti de que ques piéces originales de sa façon, il commença à cacher avec tant de soin qu'il n'osoit pas même confier à ses plus intimes, & qu'il a cru long ten n'être pas en sureté au milieu des Cantons Suisses.*

RON



RONDEAU.

A tes yeux je vois, faux *Platon*,
Que te riant du Phlégéton,
Tu traites de ſot & de cruche
Quiconque fait ſa coqueluche
D'un ſein orné d'un beau teton.



De Sodome vrai rejetton,
Auprès d'un infame Giton
Toute Belle eſt une Guenuche
A tes yeux.



Te moquant du *qu'en dira-t-on*,
Tu parlois fort haut ſur ce ton :
Mais depuis que Thémis épluche
Tes Ecrits, par qui maint trébuche,
Tout eſt Sergent ou Hoqueton
A tes yeux.



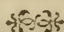
Tout ce que j'ai dit, n'est encore qu'une petite partie de ce que j'ai à dire contre le Sr. Rousseau, *& le portrait que j'en ai fait, tout horrible qu'il est, n'est qu'une légére ébauche de l'original. La matiére est si abondante, & les faits que j'ai à lui reprocher, sont tous dans un si grand dégré d'énormité, que je n'ai jamais pu les ranger par ordre, ni me déterminer à en faire une plus curieuse recherche, & encore moins à les détailler. En cela j'ai cru devoir imiter la prudence de ces Juges, qui en condannant d'horribles Scélérats, ne donnent dans leurs Arrêts qu'une idée générale des crimes, dont ils les ont convaincus.*

Les Contes du Léopard *& du* Suisse, *que notre Rimeur a travaillés avec beaucoup de soin, & qu'il estime par dessus tous les autres sortis de sa main, sont des preuves que le péché qui attira le feu du Ciel sur les Villes abominables, n'a point été le* non plus ultra *de sa fureur.*

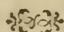
Je n'ignore pas qu'on lui attribue presque tous les Contes infames, dont quelques-uns de ses imitateurs sont bien aises de se décharger sur lui : mais outre qu'on reconnoit aisément sa maniére de versifier dans ces deux-ci, il les a lui-même récité à tant de personnes, qu'on ne peut pas douter qu'il n'en soit l'Auteur.

RONDEAU.

QUelle fureur diabolique
Jamais ſous le climat d'Afrique,
L'homme d'un feu noir agité
Sur Léopard a-t-il tenté
D'aſſouvir ſa flame lubrique !



Rouſſeau, cet afreux Satirique,
Nous en fait un narré cinique.
Eſt-ce menſonge ou vérité ?
Quelle fureur !



Que ſi c'eſt un trait hiſtorique,
Pourquoi faire un panégirique
D'une telle brutalité ?
Et ſi c'eſt un conte inventé,
Ou tranſport de feu poëtique,
Quelle fureur !



A propos de ces Contes infames, qui n'étoient autrefois que le charme de la canaille, & que ce Rimeur a tâché de mettre à la mode par les agrémens de son stile; je ne puis m'empêcher de témoigner ma surprise, d'aprendre que des personnes, qui ont assez d'esprit pour gouter les bonnes choses, trouvent tant de plaisir à se repaître de ces infamies, quelque finement aprêtées qu'elles puissent être!

Mais ce qui m'étonne davantage, c'est que des Ecrivains de marque & d'un caractére entiérement oposé à ces ordures, aient emploié leur talent à lui tracer un chemin qu'il a si heureusement suivi. Je ne parle point de Marot, *mais de l'Auteur du* Conte de Bersabé, *qui ne lui eut pas refusé sa voix pour être de l'Académie, tant il s'est vu bien copié dans ce malheureux genre d'écrire!*

Il y a aussi plusieurs disciples ou imitateurs du Sr. Rousseau, *qui, s'ils n'y prenent garde, s'attireront quelques répréhensions de la justice humaine, s'ils ne redoutent pas la justice divine; car je ne doute point, que le Parlement ne mette un frein à ce desordre par un Arrêt autentique. Les Amis du Sr.* Rousseau *auront alors à se reprocher de ne l'avoir pas vivement censuré, ou d'avoir aplaudi à ses monstrueuses compositions.*

RON-



RONDEAU.

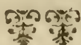
Vous le verrez, lâches Amis,
En proie aux rigueurs de Thémis;
Ce Rimeur d'afreuſe licence;
Et qui vous a fait confidence
Des blaſphêmes qu'il a vomis.

* * *

Par un tel *fidei-commis*;
Vous vous étes fort compromis:
On blamera votre ſilence,
Vous le verrez!

* * *

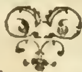
Par votre molle complaiſance,
Aiant été d'intelligence
Dans les crimes qu'il a commis,
Vous paſſerez par mon tamis;
Je vous draperai d'importance,
Vous le verrez!



Le bel honneur pour vous, quand les Ecrits de ce Poëte, dont vous avez fait vos délices, seront flêtris & brulés en place publique ! Il est vrai que la plupart d'entre vous publient, que le feu qu'on leur destine, ne lui causera pas grand mal, & qu'il pourroit bien avoir réellement froid sur les montagnes de Suisse pendant qu'on bruleroit ses Ouvrages dans Paris.

Mais ces railleries extravagantes n'empêcheront pas les honnêtes gens de l'avoir en horreur, dès qu'ils sauront que le Parlement l'aura condanné : & par quelle prérogative éviteroit-il l'infamie attachée à la juste punition de son impiété ? Les Chaussons *& les* le Petits, *dont on a purgé la terre par le feu, étoient-ils plus coupables ?*

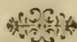
Vous dites, que Rousseau *est bien un autre Génie que ces deux Libertins, & que ses vers ont bien un autre sel que les leurs. Mais cette raison le justifie-t-elle ? Ne le rend-elle pas encore plus criminel devant Dieu & devant les hommes ? Ne croiez donc pas, que vos sollicitations puissent arrêter le cours de la Justice, & que vos railleries diminuent la honte de l'Arrêt qu'elle lui prépare.*



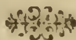
RON-

RONDEAU.

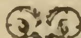
Du bois propre à chatier plume,
Qui répand maligne amertume,
Il a tâté cet Imposteur,
Ce lâche Calomniateur :
Son omoplate encore en fume.



Comme forte & de grand volume
Elle fut traitée en enclume :
Il plia sous la pesanteur
Du bois.



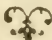
Mais quand ses crimes je résume,
Avec fondement je présume,
Que pour châtier cet Auteur
Sale, impie, & blasphémateur,
Thémis dira, que l'on allume
Du bois !



Monsieur le Procureur Général *aiant demandé que l'Arrêt donné à la décharge du Sr.* Rousseau, *fut remis sur le Bureau ; Mr.* Chauvelin, *l'un des Avocats Généraux, apuia sa Requête par un discours, où la Piété ne brilla pas moins que l'Eloquence.*

Toute l'Audiance en fut charmée, & édifiée en même tems. La Cour même convaincüe par ses justes remontrances, suivit ses conclusions, quelque peine qu'elle eut à reprendre une afaire, qui paroissoit avoir été terminée.

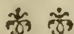
Je voudrois pouvoir faire un extrait du discours de ce Magistrat, ou plutot je souhaiterois de pouvoir le mettre ici tout entier : il ne serviroit pas peu à dissiper l'illusion, où sont les Partisans du Sr. Rousseau: *mais comme sa modestie l'a empêché de le communiquer à personne, & que je craindrois en le raportant de mémoire d'afoiblir les beaux traits dont il étoit rempli ; je me rétrancherai à loüer son zéle pour l'honneur de la Religion, que l'auguste Corps, dont il est un des illustres Membres, a toujours fait gloire de soutenir. Or les conclusions d'un Parquet si sage & si éclairé, ne permettent pas de douter, que celui contre qui elles ont été données, ne les mérite.*



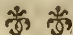
RON-

RONDEAU.

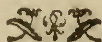
GEnéral, Oficier, Soldat;
Moine, Nonne, Prêtre, Prélat;
Marchand & Peuple du Roiaume,
Doivent ſur le Deutéronome
Avoir un même concordat.



Quiconque la Bible combat,
Trouble la Paix de cet Etat:
Ce fut, & c'eſt un axiome
Général.



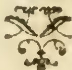
Rouſſeau, cet afreux Renégat,
S'eſt enfui ſous autre climat;
Car *Chauvelin* en Chriſoſtome
Contre ce fauteur de Sodome
A fait le devoir d'Avocat
Général.



De toutes les places, où l'Eloquence peut agir avec autant de force & de dignité, qu'elle en faisoit voir chez les Grecs & les Romains; je n'en vois point de plus illustre que celle d'Avocat Général, chargé de la Cause du Bien public par l'ordre du Souverain : ce n'est que dans ce seul poste, où l'Orateur peut égaler les Cicerons *& les* Demosthénes.

Ce sont aussi les seules actions publiques, où l'on accourt le plus volontiers, quand elles sont prononcées par des hommes dignes d'un si noble ministére. Quelque réputation qu'aient eu ceux qui ont rempli cette dignité, elle ne diminue rien de l'éclat de ceux qui la possédent à présent.

Quoique Mr. Joli de Fleuri *n'ait point parlé dans l'afaire du Sr.* Rousseau, *& que pour de certaines raisons il en ait laissé tout l'honneur à son Illustre Confrére; le Public est très-persuadé qu'il se fut aquité de cette fonction avec la même solidité qu'il a fait voir dans les diférentes occasions, où il s'est attiré l'admiration des Auditeurs les plus distingués.*



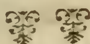
RON-

RONDEAU.

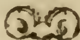
Joli *de Fleuri*, qu'au Parquet
On eſtime plus que *Baquet*;
Et qui par ſa haute éloquence
Eſt le *Ciceron* de la France;
De tes fleurs mérite un bouquet.



Ton Pégaze n'eſt qu'un criquet,
Muſe, & tu n'as que du caquet,
Si ton Vers noblement n'encenſe
Joli.



Le grand matin comme au Banquet,
Chacun court planter le piquet
Pour l'écouter à l'audiance;
On l'aplaudit, & ton ſilence,
Muſe, certes n'eſt point un trait
Joli.



Quoi! si ces illustres soutiens de la Religion & de la tranquilité publique; ces Magistrats respectables par l'esprit, la prudence & la probité, s'accordent à faire flétrir le Sr. Rousseau *& ses Ouvrages, ses Partisans apelleront-ils d'un pareil Arrêt?*

Ils diront qu'il n'est pas encore venu cet Arrêt, & que je devrois moi-même l'attendre sans le prévénir par une joie anticipée, & sans me méler de provoquer un si sage Tribunal à rendre un jugement équitable.

A l'égard de se réjoüir prématurement de la punition d'un Scélérat, dont le crime est certain, ce n'a jamais été un crime, & sur tout quand on desespére que le Criminel se convertisse, ou que l'on croit que l'impunité seroit cause d'un très-grand desordre.

Pour ce qui est d'exhorter les Juges à punir un coupable qui veut oprimer l'innocent, loin que ce soit une chose contre les régles, c'est un zéle très-loüable. Les Partisans du Sr. Rousseau *croient qu'il leur est permis de solliciter pour ce Rimeur, dont la renommée est suspecte, & ils trouvent mauvais qu'on prenne le parti du Sr.* Saurin, *dont la réputation est entiére.*

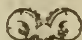


RON-

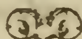


RONDEAU.

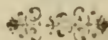
Bon droit toutes choses précéde;
Il est juste que tout lui céde;
Rang, tresors, dignité, faveur;
En vain on veut me faire peur
Sur le zéle qui me posséde.



On dit que mon pouvoir s'excéde;
Quand pour *Saurin* si haut je plaide:
Mais je m'en moque; j'ai le cœur
Bon, droit.



Je n'en deviendrai pas plus tiéde.
Ainsi l'honnête homme procéde;
Je modérerois ma ferveur,
Si Dieu jugeoit; mais par malheur
On a vu périr, faute d'aide,
Bon droit.

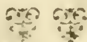


Ce

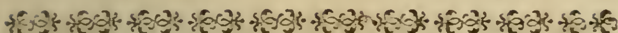
Ce n'eſt pas toujours manque d'équité, que les Juges ne rendent pas juſtice. Accablés, par le poids d'une infinité de ſollicitations, ils ſe rendent au témoignage de gens qu'ils croient avoir aſſez de probité pour ne pas trahir leur conſcience.

*L'axiome, qu'*il vaut mieux ſauver dix criminels que de faire périr un innocent, *arrête ſouvent leur juſte ſévérité; & leur clémence eſt alors en quelque façon très-loüable: mais lorſque l'innocence péricl ite par l'impunité du crime, & que la Religion & le Bien public en ſoufre, il ne leur eſt pas permis d'écouter des ſentimens de douceur. Leur bonté dans cette occurence, pour ne pas dire leur moleſſe, eſt très-criminelle, & on ne peut trop les exciter à la ſévérité, à laquelle les Loix les aſſujettiſſent.*

Or le cas dont il s'agit, renferme tous les ſujets du monde de pouſſer les choſes à la rigueur. Le Sr. Saurin, *fauſſement accuſé & oprimé, demande juſtice. La réputation de ceux que le Sr.* Rouſſeau *a difamé, demande qu'il ſoit difamé lui-même, afin que ſes Satires perdent à jamais toute créance. En un mot, la Religion & les bonnes mœurs outragées, exigent une réparation autentique.*

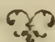


RON-



RONDEAU.

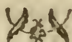
Contre *Rouſſeau*, droit, ou de biais,
Je pouſſe mille & mille traits;
Quelque dure qu'il ait la cote,
Je prétends le mettre en compote,
Tellement ſes crimes je hais.



Au concert qu'on tient au Palais,
Pour mettre au grand jour ſès forfaits,
Nul que moi ne tient mieux la haute
Contre.



Oui, duſſai-je en paier les frais,
Je ferai retentir les plaids,
Afin que d'entre nous on l'ote:
Et pour que l'on n'y faſſe faute
Au jeu qu'il veut joüer, je fais,
Contre.



Savez-vous, me diront les Partiſans de notre Poëte, que celui qui fait contre, perd le double s'il ſuccombe dans ſon entrepriſe? Et quand même vous viendriez à bout de le faire condanner, ajouteront-ils, ne craignez-vous point de vous attirer la haine de bien des gens qui ont pour lui de l'eſtime?

Mais je ne compte pas pour un grand malheur d'être hai de ceux qui chériſſent ce Rimeur infame. De plus, je n'ai jamais beaucoup cherché à me faire des Patrons, tant du coté de la Poëſie, que du coté de la Fortune: ſatisfait de mon petit Patrimoine, je vis dans une heureuſe médiocrité.

Je me tiens dans l'état, où le Ciel m'a fait naître.
Je vis content à peu de frais,
Et pour ne point avoir de Maître
Je ſai me paſſer de Valets.

Pour ce qui eſt de la Poëſie, la mienne n'eſt pas d'une nature à plaire à des Patrons, tels que ceux qui trouvent du gout dans les infamies de Rouſſeau. *J'ai trop de Pudeur pour faire des Contes obſcénes; j'ai aſſez de Chriſtianiſme pour révérer la Religion; & quelque talent que j'aie pour la Satire, je ſai juſques où l'honnête homme la doit porter. N'aiant rien à me reprocher ſur ce ſujet, je m'écriai contre l'Arrêt de décharge du Sr.* Rouſſeau.

RON-



RONDEAU.

Mort de ma vie, on devoit bien
Châtier ce mauvais Chrétien,
Qui quelque chose qu'il écrive,
Attaque par rime offensive,
Et le Ciel & les gens de bien.



Le Code de *Justinien*
Condanne tout Auteur Rufien
Aux flames, tant que s'en ensuive,
Mort.



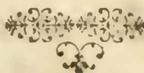
Or quoique ce nouveau *Lucien*
Par certain secours & moien,
Aujourd'hui le suplice esquive :
Et qu'il prime dans l'invective,
J'en fais moins de cas que d'un chien;
Mort.



De tous les Ecrivains anciens & modernes, il n'y a que le Sr. Rousseau *qui ait osé réunir en soi tous les caractéres d'un infame Satirique. Il ne lui manque aucun des beaux talens pour joüer un pareil personnage.*

Impie, il a joué la Religion, & s'est moqué de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Obscéne, il a violé les Muses en tous genres d'impudicité. Enfin Calomniateur, il n'est condition, rang, sexe, âge, qui ait pu échaper à sa fureur.

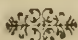
Son acharnement sur les gens d'Eglise paroit dans toutes ses Epigrames lascives. Il déclara lui-même un jour fort ingénument le motif qui le portoit à les déchirer préférablement aux autres. Comme on lui eut demandé pourquoi sa Muse revenoit si souvent aux Prélats, il répondit, que hors de l'Eglise il n'y avoit point de salut *pour un Faiseur de Contes.* Rabelais & La Fontaine, *ajouta-t-il, n'ont fait que glaner dans un champ, où il y a de quoi faire une ample moisson. Si je m'y mets une fois, je veux que mes Dizains fassent oublier tout ce que* le Poge & l'Aretin *ont écrit sur cette matiére.*





RONDEAU.

H*Ors de l'Eglise il n'est point de salut*,
Disoit *Rousseau*, Rimeur en Belsébut;
Mais par salut sans doute il faut entendre,
Ajoutoit-il, le plaisir doux & tendre
Que goutent ceux qu'Amour méne à son but.



Oui, pour rimer conte, ou fable, qui fut
Mettre Lecteur mâle, ou femelle en rut,
Jamais pour sûr on ne me l'a vu prendre
Hors de l'Eglise.



Moines, Nonains du plus saint institut,
Prêtres, Prélats, m'ont paié le tribut.
O l'imposteur! ô l'Hérétique à pendre!
Voire à bruler, pour dissiper sa cendre.
Noir Scélérat si jamais il en fut,
Hors de l'Eglise!



Ausone *nous aprend que de son tems une certain* Crispa *avoit résolu d'épuiser tous ses désirs dans l. débauche impudique, afin de pouvoir dire en mou rant qu'il n'y avoit rien dans les jeux de* Priape *qu'elle n'eut expérimenté.*

Ne nil inexpertum frustra moritura relinquat.

La Muse du Sr. Rousseau *peut se glorifier à plu juste titre d'un pareil Eloge; aussi la langue va beau coup plus vite que l'éxécution. Si l'*Elephantis *d* Martial *revenoit au monde, elle seroit bien surpris de voir que son Livre aiant été perdu, il se trouvoi néanmoins un homme capable de l'avoir reproduit.*

Encore ne sai-je si elle n'auroit pas quelque secrett horreur des abominations, dont son Commentateu l'a augmenté; car enfin je ne crois pas que cette fa meuse Historienne des Lascivetés les plus énormes, ai porté la chose jusqu'à la Sodomie & à la Bestialité.

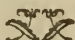
En tout cas il n'est pas dit, que quelque licentieus qu'elle fut dans ses Ecrits, elle ait calomnié & dé chiré ceux parmi lesquels elle vivoit, ou qu'elle ai tourné la Religion en ridicule pour donner plus d poids à ses dogmes impudiques: cette gloire étoit uni quement réservée à notre Poëte.

* * *



RONDEAU.

Tout ſon plaiſir eſt lors qu'il drape
Prince, Roi, Cardinal ou Pape,
Item Prêtre, Moine, Nonain,
Ami, Citoien, ou Forain:
Enfin de ſa dent nul n'échape.



Dès qu'une fois *Rouſſeau* vous hape,
Vous diriez qu'il mord à la grape:
Il met à noircir le Prochain,
Tout ſon plaiſir.



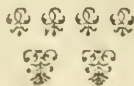
Digne que la foudre le frape,
Il combat l'honneur, il le ſape;
Et contre l'ordre ſouverain,
De la Pudeur rompant le frein,
Il met dans les jeux de *Priape*
Tout ſon plaiſir.



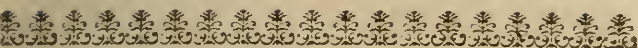
Je ne crois pas que ce Sabellus, *qui avoit si bien commenté les Livres d'*Elephantis, *l'emportât sur l[e] Sr.* Rousseau *à peindre une obscénité avec des termes, qui sans la nommer grossiérement, la désignen[t] par des expressions détournées, & cependant très lubriques.*

Tous ses Partisans lui donnent la loüange, don[t] ordinairement on régale Petrone, Autor purissim[a] impuriatis. *Le venin qu'il présente, est contenu dan[s] une coupe d'or, à ce qu'ils prétendent. Jamais Au[teur] François n'avoit avant lui trouvé l'art d'enve[lo]per les ordures si finement.* Marot *même lui est [de] beaucoup inférieur, tant pour le nombre des Dizain[s] que pour le choix de la diversité des matiéres. Jama[is] il ne s'est émancipé de rimer un mot sale; du moin[s] dans ses Contes: car ceux, où l'on en trouve, vien[nent] du crû de quelques-uns de ses disciples, qui n'a[t]teindront jamais son mérite à raconter.*

Tels sont les Eloges que ce malheureux Rimeur s'[est] attiré, & dont il faisoit souvent parade dans l[es] Compagnies, où sa réputation de beau Conteur l'in[]troduisoit.

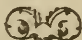


RO.

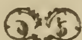


RONDEAU.

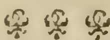
A mal exploiter, bien écrire,
Eſt la deviſe du *Roux Sire :*
Pour ſes vers corrompant les mœurs,
Il devroit au rang des Rameurs
Voguer ſur le liquide Empire.



Soit qu'il ait manié la Lire,
Soit qu'il ait fait une Satire ;
Il a toujours mis les Neuf Sœurs
A mal.



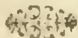
Plus criminel qu'on ne peut dire,
Calomniateur il déchire,
Et le plus malin des Rimeurs,
Il couvre le vice de fleurs,
Afin de pouvoir vous induire
A mal.



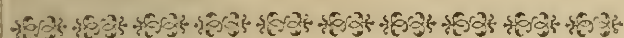
Quoique le Sr. Rousseau *récitât volontiers ses Con tes , il ne les donnoit que très-rarement par écrit non pas qu'il en craignit de fâcheuses suites ; ma afin qu'en les retenant par devers lui , ils eussent tou jours la grace de la nouveauté.*

Cela n'a pas empêché qu'à force de les répéter plusieurs personnes ne les aient retenus , & copiés mémoire , & ne les aient distribués à quiconque t moignoit de l'envie de les avoir. Bien des femm mêmes n'ont pas été des moins ardentes à en me bler leurs Sotisiers , *c'est ainsi qu'elles apellent ce tains petits recueils de Contes obscénes , parmi lesque ceux de notre Poëte tiennent le haut bout.*

C'est sans doute de la main de ces mêmes femm que des Religieuses en ont vu des copies. Du moi un homme d'honneur m'a assuré qu'une jeune Pe sionnaire , le propre jour qu'elle sortit du Couvent lui avoit récité quelques-unes de ses Epigrames qu'elle disoit y avoir aprises. Cette Demoiselle s' tant mariée dans la suite , a porté la débauche loin , que son Mari informé par un Comissaire de amis , qu'elle fréquentoit les lieux les plus infame fut obligé de la faire renfermer.



RO



RONDEAU.

En mauvais lieu promenant Calliope,
Rouſſeau s'égare, & très-lourdement chope :
A tout propos vantant l'infame Amour,
Que *la Caza* nomme le Jeu du Tour,
Il fait tomber la Pudeur en ſincope.



Il peint ce jeu ſous ſi claire envelope,
Que chacun voit ſans prendre un microſcope,
Que ſon déſir aime à faire ſéjour
En mauvais lieu.



Marche, Pégaze, allons vîte, galope;
Fuions bien loin. C'eſt l'antre du Cyclope !
Aux jeux laſcifs qu'il expoſe au grand jour,
Ce Rimeur donne un ſi lubrique tour,
Qu'il pourroit même entrainer *Pénélope*
En mauvais lieu.



L'avidité, avec laquelle les débauchés de l'un & de l'autre ſexe ont récherché les Contes infames de notre Poëte, me ſurprend moins que l'ardeur qu'ils ont témoigné d'avoir ſes Couplets.

Les ordures y ſont ſi groſſiéres, & les oreilles ſi peu ménagées, que je ne conçois pas comment des gens, à qui il reſte la moindre pudeur, puiſſent les entendre la premiére fois ſans en avoir de l'horreur; bien loin de les conſerver comme quelque choſe de rare.

Il eſt vrai que le tour en eſt très-nouveau, & que jamais la Calomnie n'a trouvé un organe plus propre à répandre ſes paroles empoiſonnées: la haine, l'envie & la rage y paroiſſent avec leurs attributs, qui ſont le fiel, le venin, & la morſure.

L'obſcénité brochant de tems en tems ſur le tout, s'explique en des termes, qui à peine étoient en uſage dans les lieux les plus infames, & qui à préſent ſont entrés à la faveur de ſa rime dans des rüelles, où l'on ſe pique d'honnéteté & de bon gout. On y paroit même fâché, qu'une bonne partie de ces galans Poëmes ſoit perdu. On les rachéteroit volontiers à prix d'or. Mais qu'ils ſe donnent patience, ſi Rouſſeau *eſt une fois condanné, il ne manquera pas de les déterrer dans ſes paperaſſes, ou d'en fabriquer de nouveaux.*

RON-

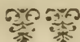


RONDEAU.

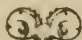
PAr tout en ſale & vile éponge
Rouſſeau dans l'ordure ſe plonge;
Il la ramaſſe en mille lieux
Pour la remettre ſous nos yeux;
A d'autres choſes il ne ſonge.



Vainement ſa corde il allonge;
Le remors afreux qui le ronge,
Lui porte des coups furieux
Par tout.



En Impie il traine ſa longe;
Ses malheurs que le Ciel prolonge,
Sont dûs à ſes chants odieux:
Ils ſont ſales, calomnieux;
Ce n'eſt qu'horreur & que menſonge
Par tout.



Que si dans ses fureurs bileuses, le Sr. Rousseau *s'en fut tenu à calomnier ceux qu'il croioit être de ses ennemis, la chose ne seroit pas sans exemple, & tel Casuiste relâché ne la traiteroit que de pécadille : mais qu'il se soit la plupart du tems acharné sur ses bienfaiteurs, & sur ses meilleurs Amis, c'est ce qui est très-vrai, & qu'on aura de la peine à concevoir.*

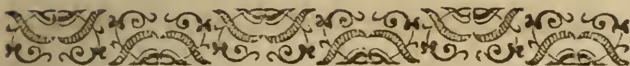
Après avoir été chassé de chez quatre ou cinq Seigneurs, à cause de sa mauvaise langue, il seroit resté sur le Pavé, s'il n'eut trouvé le secret de se produire à la Cour, où il n'étoit pas encore connu, & où sous le ministére de Mr. de Chamillard *il atrapa une Commission qu'il faisoit exercer par un autre, tandis qu'il exerçoit lui-même la profession de Poëte Satirique.*

L'Epigrame qui courut dans ce tems-là, marque assez bien son caractere :

Modèle des plus mauvais cœurs,
Rousseau d'une dent serpentine
A dechiré Patrons, Maîtres & Protecteurs ;
Il a satirisé *Francine*,
Rou.... De Bret.... & Tal....
Pren garde à toi, de *Chamillard.*

Les preuves qu'il a donné de sa cruelle rage envers ses Patrons, sont si publiques qu'il seroit inutile de s'y arrêter davantage.

RON-



RONDEAU.

DAns l'eau du Stix il s'eſt plongé,
De cette eau ſale il s'eſt gorgé,
Ce Rimeur dont la bile noire
Couvre d'un vers difamatoire
Ceux même qui l'ont protégé.



Tel de la Rage eſt déchargé,
Quand près de la mer bien purgé
On le plonge avec ſuſpenſoire
Dans l'eau.



Quant à *Rouſſeau*, toujours rongé
Du venin dont il s'eſt chargé,
C'eſt trop peu, ſi l'on veut m'en croire,
De le faire ſimplement boire,
Il faut l'étoufer l'enragé
Dans l'eau.



La veuve de feu Mr. Duché, *qui du vivant de son Marï lui préta une dizaine de pistoles pour le mettre en état de paroitre à la Cour avec un habit décent, se plaint publiquement qu'il ne les lui a jamais voulu rembourser, quelque instance qu'elle en ait faite, & quelque besoin qu'elle en aït eu.*

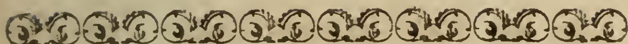
Il est vrai, que le Sr. Rousseau *pour ne pas se montrer tout-à-fait ingrat envers elle, a fait un beau Sonnet sur la mort de son Epoux, où il s'exprime en des termes si patétiques, qu'on le croiroit véritablement touché.*

Il n'est plus, & j'ai vu passer sa derniére heure;
Mais en pleurant sa mort, c'est moi seul que je pleure.
Mon aveugle fureur n'accuse point le sort;
Il joüit des seuls biens qui faisoient son envie,
Et ne pouvoit trouver qu'en passant par la mort,
Le port tranquile & sûr d'une tranquile vie.

Qui pourroit s'imaginer, que l'Auteur de ces vers, aprés avoir ouvert ses yeux aux larmes pour arroser les cendres de son Ami, eut le cœur si dur que de tenir sa bourse opiniâtrément fermée pour ne point rendre à sa veuve un argent qu'elle lui avoit prêté?

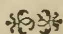


RON-



RONDEAU.

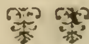
DE ſon Ami vantant le cœur & l'ame,
Dans un Sonnet en Saint il le réclame,
Des beaux eſprits le nomme le flambeau,
Et dans ſon deuil plus noir que le Corbeau,
Pleure ſa mort, & ſes vertus proclame.



De grand Papier il faudroit une rame
Pour exprimer le zéle qui l'enflâme:
Il fait des vers pour inſcrire au tombeau
De ſon Ami.



A haute voix par tout il les déclame;
Mais gardez vous de croire cet Infame.
Il vous ſéduit par un dehors ſi beau:
Car lors qu'il feint de pleurer comme un veau
D'être touché, lâche il vole la femme
De ſon Ami.



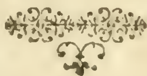
Après avoir blaſphémé contre Dieu par ſa Moïſade, *enſeigné le crime par ſes Contes obſcénes, déchiré le Prochain par ſes Couplets; il ne manquoit au Sr.* Rouſſeau *qu'à noircir ſon Pére en le reniant, & en ſupoſant que ſa Mére l'avoit conçu d'un grand Seigneur.*

Sa conduite en ce point s'acorde toujours avec ſes paroles: il refuſa obſtinément de le reconnoître, l'évita avec grand ſoin, & loin de le regréter après ſa mort, témoigna qu'il étoit bien aiſe d'en être débarraſſé.

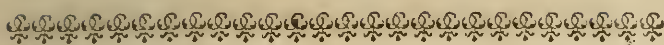
Ses fureurs ſur ce point ont été ſi publiques, que perſonne ne les ignore, & que bien des gens croient que la malediction paternelle, qu'il s'eſt juſtement attirée, a été la ſource de tous ſes déréglemens.

En éfet ſi le mépris de Cham *pour ſon Pére, fut ſuivi d'une terrible punition, que ne devoit point attendre un Fils, qui non content de méconnoître celui qui lui avoit donné la vie & l'éducation, le deshonoroit de la maniére du monde la plus ſanglante?*

Je raconterai dans la ſuite pluſieurs actions de ce malheureux Fils, qui feront voir juſqu'à quel excès il a porté ſon ingratitude envers ſon Pére, dont il étoit tendrement aimé.



RON-

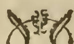


RONDEAU.

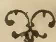
De son Pére il ne prit ni grand, ni petit deuil
Ce Rimeur, dont la main eut du lui fermer l'œil:
Mais craignant de montrer à la race future,
Qu'il avoit pris naissance au sein de la roture,
Ce lâche fit céder la nature à l'orgueil.



Du logis paternel il craignoit plus le seuil,
Que le nocher ne craint un redoutable écueil.
Il haïssoit, dit-on, jusqu'à la portraiture
De son Pére.



Cent fois il refusa d'en recevoir l'accueil;
Ses forfaits sur ce point feroient un gros recueil:
Plus méchant que ce Fils maudit dans l'Ecriture,
Chose horrible à penser! ce monstre de nature
Fit éclater sa joie à l'aspect du cercueil
De son Pére.

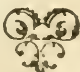


Après tous ces crimes horribles & tant de fois réïterés, il n'étoit pas possible que la Justice divine n'éclatât visiblement sur ce misérable. Aussi commença-t-elle à se faire sentir par les coups de bâton qu'il reçut pour un Couplet satirique.

La personne qui les lui donna, ne songeoit, à la vérité, qu'à tirer une vengeance particuliére; mais les suites de cette afaire furent cause que le Sr. Rousseau *tombant dans le mépris, se vit exposé à devenir la juste victime de la haine du Public.*

En éfet, tous ses Patrons l'abandonnérent alors. Les uns voiant qu'il s'étoit justement attiré sa disgrace, & les autres comme ne le craignant plus. Il ne faut souvent qu'un homme hardi pour mettre un frein à la langue d'un Calomniateur.

Si la patience n'eut échapé à celui qui le régala d'une abondante volée de coups de canne, ce Rimeur seroit encore aujourd'hui la terreur des réputations les moins équivoques; mais, graces au Ciel, il s'est trouvé un homme, qui après avoir porté le premier coup à ce Monstre qu'on croioit si redoutable, l'a livré à la Justice pour le punir selon ses iniquités.



RON-

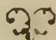


RONDEAU.

CAnne en main, épée au coté,
Rousseau marchoit plein de fierté,
Et s'estimoit Poëte habile,
D'avoir su répandre sa bile
A plaisir, mais en sûreté.



Un certain Guerrier coupleté,
Pour rabattre sa vanité,
Se vengea de son vaudevile
Canne en main.



Le Chansonnier épousseté
Montra beaucoup d'agilité
Pour atraper Roial azile;
Mais le lendemain par la ville,
Il reparut tout éreinté
Canne en main.



La

La maniére honteuſe dont notre Brave du Parnaſſe reçut ce châtiment ignominieux, perſuada tout Paris de l'équité de celui qui le lui infligea. Loin de mettre l'épée à la main, il ne ſongea qu'à gagner au pied, & à ſe retirer dans le Palais Roial, près duquel la ſcéne avoit commencé.

Là, comme un autre Capitan ſpaſafero *aiant mis Flamberge au vent, il eut encore la confuſion de ſe voir deſarmé par ſon adverſe partie, qui après avoir rompu ſon épée, lui en jetta les tronçons au viſage. Piqué juſqu'au vif d'un pareil afront, il emploia tout ce qui lui reſtoit d'amis & de Patrons pour en tirer quelque ſatisfaction; mais ſon correcteur aiant auſſi porté ſes plaintes au Parlement, & nanti Mr. le* Procureur Général *de Piéces infames de ſa façon, ce Poëte fut contraint de rechercher un accomodement.*

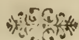
Cet accomodement fait ſous la cheminée, & au dépens de ſes épaules; l'aiant rendu la fable, & la riſée de tous les honnétes gens; il réſolut d'attribuer au Sr. Saurin *les Couplets, pour leſquels il avoit été ſi bien régalé. Deux raiſons le portérent à ce lâche complot; l'une de ſe venger de ce Philoſophe, qu'il regardoit comme ſon ennemi; & l'autre de montrer qu'il méritoit d'être plaint, puiſqu'il n'étoit pas l'Auteur du Libelle qu'on lui avoit imputé.*

RON-

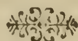


RONDEAU.

BIen à propos s'en vint la F.... en France
'our le Païs de ce Méchant monder :
à n'eſt beſoin de conter ſa vaillance,
'uiſque *Rouſſeau* n'oſa le regarder.



oin de montrer quelque peu d'aſſurance
)e déguainer, il n'oſa s'en harder ;
ins ſe ſauvant en toute diligence,
)e mille coups il ſe ſut engarder
Bien à propos.



)r comme il eut ſenti, malgré ſa fuite,
Maître Bâton, qui trottoit à ſa ſuite
Confus, chagrin, dépit en ſon harnois,
Au Sieur *Saurin* il imputa ſon crime,
Et s'eſt ſauvé pour la ſeconde fois
Bien à propos.



L'hor-

L'horrible & fausse acusation que ce Rimeur intenta contre le Sr. Saurin, *en lui imputant ses propres crimes, fut comme le sceau dont il voulut couronner sa perfidie & sa noire malignité.*

La confiance, avec laquelle il publioit, qu'il avoit des preuves évidentes de ce qu'il avançoit, ne put me faire douter un moment qu'il ne fut un Calomniateur. Je fus moins étonné de son audace que de la créance que quelques personnes donnoient à ses paroles. A peine la justification pleine & autentique du Sr. Saurin *a-t-elle pu les desabuser. Bien des gens conviennent qu'il peut être innocent ; mais ils n'osent croire que son Accusateur soit coupable d'une aussi noire calomnie.*

Ce qui les retient à prononcer, c'est qu'ils ne font pas réflexion, que la vie du Sr. Rousseau, *n'est qu'un tissu d'abominations, & une suite de perversités des plus éfroiables. Qu'est-ce qui auroit pu l'empécher de commettre ce crime? Seroit-ce la crainte de Dieu? Il n'a point de Religion. Seroit-ce des remors d'honnête homme? Celui qui a trahi ses Patrons, dechiré son propre Pére, se feroit-il un scrupule de perdre son ennemi, & de hasarder pour cela des mensonges & des impostures?*



RON-



RONDEAU.

Avec le crime il fait un pacte,
Dont jamais il ne se rétracte :
Après que d'un pinceau flateur
Son esprit l'a peint à son cœur,
De la pensée il vient à l'acte.



Par des vers d'une rime exacte
Du prochain sans cesse il détracte,
Et joint même un air de hauteur
Avec le crime.



L'œil couvert d'une cataracte,
Qu'il rend chaque jour plus compacte,
Il méconnoit le Créateur :
Abîme, où tombe un imposteur
Par l'habitude qu'il contracte
Avec le crime.



Lors-

Lorsque l'on dit qu'un abime en attire un autre, Abiſſus abiſſum invocat, *cela s'entend particuliérement de ces Scélérats que le Ciel abandonne à toute la corruption de leur cœur, & qui meurent dans l'impénitence finale.*

Les Paiens ont entrevu cette vérité, lorsqu'ils ont admis une certaine fatalité qui présidoit aux actions des hommes. Si Rouſſeau *eut été de leur tems, ils n'euſſent pas manqué de dire que les Parques, ces trois fatales Sœurs, devoient filer, ourdir & couper la trame de sa vie sous une étoile des plus malheureuses.*

Qu'on examine bien toutes les actions de ce Poëte, on connoitra aisément que dès ses plus jeunes ans il marchoit à grands pas vers l'abime du vice, où il s'est enfin plongé si profondément, que rien n'a été capable de l'en tirer. Les bons exemples, les avis salutaires, les corrections même les plus austéres, n'ont pu arréter son penchant malin vers la plus noire scélérateſſe.

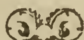
Cette obstination déteſtable à suivre le chemin de l'iniquité, ne peut être mieux répréſentée que par la premiére des Parques qui se nommoit Cloto, *& dont l'emploi étoit de filer dequoi fournir au tiſſu de notre vie.*





RONDEAU.

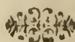
QU'elle lui file une vie orde,
La Parque qui file toujours,
Et que ſon fil elle retorde
Entre ſes doigts tout au rebours ;
C'eſt un point que je vous acorde.



Oui *Cloto*, pour qu'il n'en démorde,
Mouille au venin de la diſcorde
La vilaine trame des jours
Qu'elle lui file.



Elle veut que de rage il morde
Quiconque tant ſoit peu l'aborde,
De même que le Tigre & l'Ours ;
Et que ſa fureur ait ſon cours,
Juſqu'à ce qu'on ſerre la corde
Qu'elle lui file.

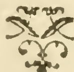


Quel-

Quelque fabuleuses que paroissent ces trois Déesses, que les Paiens avoient imaginées comme seules dispensatrices des biens & des maux, on ne laisse pas d'entrevoir qu'une partie de cette fiction n'étoit pas sans fondement.

Aiant observé que le bonheur ou le malheur des hommes dépendoit presque toujours de la maniére dont ils entroient dans la carriére de la vie, & qu'il étoit rare qu'un Criminel de longue main prit le chemin de la vertu, comme il arrivoit rarement qu'un Vertueux se précipita dans le goufre du vice; ils crurent que ne pouvant surmonter nos inclinations, il y avoit une Puissance supérieure qui nous conduisoit invinciblement aux bonnes ou aux mauvaises actions.

Il est vrai, que la Religion Chrétienne nous aprend que l'homme étant doüé d'un libre arbitre, peut, en faisant usage de sa liberté, passer du mal au bien, & retourner du bien au mal : mais elle nous enseigne aussi, qu'après une certaine mesure de graces, Dieu laisse les pécheurs obstinés dans un endurcissement qui les conduit à la perdition.



RON-



RONDEAU.

AUtour du fuſeau qu'à regret
Lachéſis tourne, on voit tout net
Que ce Rimeur très-mal enfourne;
Et que s'il ne gagne Livourne,
Il paſſera par le guichet.



En vain il voile ſon forfait;
Il périra par le gibet;
En criminel ſans ceſſe il tourne
Autour.



Déjà Thémis en train ſe met,
Et contre lui lache un décret;
Voiant qu'en France il ne ſéjourne,
A ſon de trompe elle l'ajourne,
Pour ſervir d'exemple il eſt fait
Au tour.



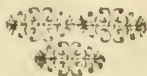
Toutes

Toutes vos prédictions seront fausses, me diront le Partisans du Sr. Rousseau, *puisque ce Poëte s'est mi en sureté par sa fuite, & qu'il n'y a pas d'aparenc qu'il veuille s'exposer à revenir en France, sachan les dispositions où l'on y est à son égard.*

Je veux croire qu'il ne sera pas assez impruden pour imiter le papillon qui se vient lui-même bruler à la chandelle : mais outre qu'on en a vû revenir de plu loin mourir au gîte ; il est très-probable qu'il ne joüir. point en paix des fruits de son iniquité. Comme o. voit peu de Tirans finir tranquillement leurs jours aussi voit-on peu d'Impies & de Scélérats finir les leur sans quelque horrible catastrophe.

Mais un peu de patience ; outre que le crime est e lui-même un très-grand suplice, la Providence mé nage si bien les occasions, qu'un Criminel n'échap guére au châtiment qui lui est du.

Jusqu'ici j'ai assez bien conjecturé tout ce qui e arrivé au Sr. Rousseau, *& je ne desespére pas que l. troisiéme Parque n'emploie un de ses plus funeste ciseaux pour oter d'entre les humains un homme peu digne de la lumiére.*



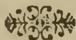


RONDEAU.

SAnglant afront il recevra,
Ce Rimeur, quand on prouvera,
Que tout ſon fait n'eſt qu'impoſture,
Qu'au Ciel ſa plume a fait injure,
Qu'il eſt impie, *&* *cetera.*



Quand ſa trame au bout parviendra;
Et qu'*Atropos* la coupera,
Le coup ſera, je vous l'aſſure,
Sanglant.



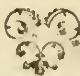
La Juſtice s'en mélera,
Et pour prélude l'on verra,
Qu'au cu d'une triſte voiture,
Dépouillé juſqu'à la ceinture,
Maître André vivement l'ira
Sanglant.



„ *Ah ! c'est trop rebattre la même chose, me diront*
„ *encore les Amis de notre Rimeur. Que ses crimes*
„ *méritent la Corde, la Roue & le Feu, c'est assez de*
„ *l'avoir dit une fois, sans qu'il soit besoin de le ré-*
„ *péter à chaque page. Croiez-vous qu'on prenne plai-*
„ *sir à voir ramener si souvent ces idées afreuses ?*

Aussi n'est-ce que pour vous donner de l'horreur d'un Scélérat que je vous remets devant les yeux le suplice dont il est digne. Quelle honte ne devez-vous point avoir de vous être si long tems saufilé avec un homme coupable des crimes les plus noirs, & au dessous des châtimens les plus infames ?

Les coups de bâton, dont ce malheureux fut régalé, devoient vous l'avoir fait regarder comme un horrible Calomniateur ; cependant vous n'avez pas laissé de le protéger : il semble même que vous voulez l'accompagner jusqu'au lit d'honneur. Je veux pourtant en votre considération cesser de lui pronostiquer que la Gréve sera le théatre glorieux, où il recevra la recompense due aux Héros de son espéce. Lisez le Rondeau suivant, & vous verrez comme je sai profité des avis que l'on me donne.





RONDEAU.

QU'au Gibet par trop je revienne,
Il faut, Muſe, que j'en convienne ;
Je ſai qu'un Lecteur délicat
N'aime point un ſemblable plat,
Et qu'on hait toujours même Antienne.



Tàchons donc de changer de ſcéne,
Et pour que mon pardon j'obtienne,
Peignons *Rouſſeau* dans autre état
Qu'au Gibet.



Mais quelle folie eſt la mienne !
Ami Lecteur, qu'il t'en ſouvienne,
Quand je parle d'un Fils ingrat,
D'un traitre Ami, d'un Scélérat ;
Où Diable veux-tu qu'on le méne
Qu'au Gibet ?



Si le Sr. Rousseau *y en a envoié tant d'autres injustement, pourquoi trouvez-vous mauvais, que par la Loi du Talion je lui rende la pareille, avec cette diférence; que c'est sur un fondement légitime, puisqu'on lui fait réellement son Procès?*

*Que si la premiére fois qu'il fut décrété, on eut laissé un libre cours à la Justice, c'en étoit fait. L'*Archiloque *de notre tems auroit été conduit à la potence au lieu que celui de Gréce y envoioit les autres.*

Archiloque en vers outrageans
Savoit si bien noircir les gens,
Qu'il les contraignoit de se pendre:
Rousseau non moins malin que lui,
Croit avoir le droit de prétendre
Un pareil honneur aujourd'hui.
Mais loin qu'aucun de ceux que sa Muse déchire,
Aille se pendre de regret,
Ils pourront eux-mêmes bien rire
De le voir conduire au gibet.

Il ne s'en falut de guére; mais le Ciel le réservant à soufrir plus long tems les piquans remors d'une mauvaise conscience, permit que les Juges le crurent assez puni par les coups de bâton qu'il venoit de recevoir.

RON-



RONDEAU.

ASſez rimant de rimes en Cerceau
J'ai cenſuré le Scélérat *Rouſſeau*
En l'envoiant au gibet, ce Cinique:
Or deſormais tâchons, Muſe critique,
A lui donner d'autres coups de pinceau.



A la cenſure il fournit un champ beau,
On trouve en lui des crimes à monceau:
Un tel ſujet fournit de la pratique
Aſſez.



Que ſi Thémis déliant ſon faiſceau
N'a mis ſon dos en couleur de ponceau,
Selon ſa bonne & loüable rubrique;
C'eſt qu'elle a ſu que dans place publique
Maître Bâton a corroié ſa peau
Aſſez.

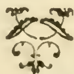


Que pouviez-vous espérer davantage, que de sou straire votre Héros aux terribles couclusions que l Parquet prenoit contre lui? Le peu de zéle que le hommes ont fait paroître pour venger l'honneur d Dieu attaqué par ce Furieux, n'a servi qu'à l'en trainer dans un précipice éfroiable.

Un châtiment public, quelque afreux qu'il eut été ne l'auroit pas puni avec autant de rigueur que l feront les remors & la honte qu'il ressentira pendan le reste de ses jours.

Dans quel chagrin ne doit-il pas être, de voir qu ses impietés & ses ordures, dont il a reçu mille loüan ges, font aujourd'hui un des principaux motifs de l haine que le Public a contre lui?

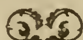
Je ne connois point de plus triste situation que cell où il doit se rencontrer présentement. Quelques soin que vous vous donniez pour adoucir l'amertume d son sort, ils ne seront pas capables de diminuer le just desespoir que lui doit causer l'Arrêt que l'on prépar contre sa personne & ses Ouvrages; puis qu'il lui in terdira pour jamais le retour dans un Païs, où il s'é toit procuré un bonheur convenable à la malignité d son cœur.



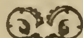
RON-

RONDEAU.

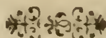
AU feu que fit voir ce Marane,
Quand sa Muse impie, & profane
Attaque l'Etre souverain :
On rechercha cet Ecrivain
Comme un nouvel *Aristophane.*



Mais quand sur plumet & soutane
Il lança traits de sarbacane,
Les lésés criérent soudain,
Au feu!



Chacun craignant pour sa membrane,
L'un lui donna des coups de çanne,
L'autre mit la Justice en train :
Et de tout sexe un gros essain
Veut aujourd'hui qu'on le condanne
Au feu.

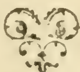


Une des choses qui a le plus contribué à rendre le Sr. Rousseau *l'objet de la haine publique, ç'a été l'absolution pleine & entiére que les premiers Juges prononcérent en faveur du Sr.* Saurin, *que ce malheureux avoit faussement accusé d'un crime, dont lui-même étoit le seul coupable.*

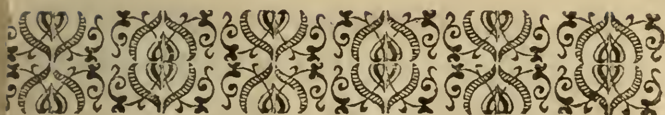
Les longues persécutions que l'Accusé a soufertes à ce sujet par les cabales & les fraudes de son Ennemi, ont révolté tous les honnêtes gens contre celui qui en étoit l'auteur. On s'est réjoüi publiquement de voir enfin la vérité triomphante.

Le Sr. Saurin *a été félicité de toutes parts sur la justice qu'on lui avoit rendu ; les Poëtes mêmes, indignés de la scélératesse de leur faux frére, l'ont livré au ressentiment des Satiriques, pendant que d'autres ont fait des Cantiques de réjoüissance en faveur de l'innocent.*

La petite Ode suivante peut être mise en ce rang-là : c'est une Paraphrase du Pseaume, Judica me Deus, *où* David *implore la Justice Divine contre ses ennemis, & où il espére que Dieu le retirant de l'opression, son ame lui en rendra des actions de graces.*



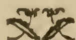
PARA-



PARAPHRASE DU PSEAUME,

Judica me Deus, Deus meus.

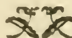
SEigneur, mon Dieu, mon réfuge,
Qui connoit le fond des cœurs,
De ma cauſe ſois le Juge;
Diſtingue moi des pécheurs.
Un Méchant ſouillé de vices,
Injuſte, & plein d'artifices,
Me fait gémir dans les fers :
Il me veut perdre, il m'outrage,
Délivre moi de ſa rage,
Confond ſes deſſeins pervers.



Toi, qu'au fort de ma tristesse
J'ai pris pour mon seul espoir ;
Dieu, soutien de ma foiblesse,
Pourquoi me laisse-tu choir ?
D'où vient que ta main propice,
Jadis ma libératrice,
Me repousse loin de toi,
Lorsqu'un ennemi perfide
M'oprime, & lache la bride
A ses fureurs contre moi ?



Au travers de mille obstacles,
Si ta sainte vérité,
Au pié de tes Tabernacles
M'a conduit en sûreté ;
Si par ses clartés divines,
Quittant de fausses doctrines,
Je suis fidelle à tes loix ;
Il est tems que la lumiére,
Qui désilla ma paupiére,
Me sauve encore une fois !

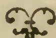


Elle

Elle paroit, & ſes traces
Brillent aux yeux des mortels :
Seigneur, pour t'en rendre graces,
J'irai devant tes Autels.
Là plein de reconnoiſſance,
J'exalterai la Puiſſance,
Dont j'éprouve la faveur,
Et célébrant tes loüanges,
De concert avec les Anges
J'adorerai mon Sauveur.



Raſſure toi donc, mon ame,
Et ceſſe de te troubler ;
Tu verras périr l'Infame,
Qui prétendoit m'accabler.
Protecteur de l'innocence,
Seigneur, tu prens ma défence
A tout moment, en tout lieu.
Auſſi j'ai toujours fait gloire
De publier, & de croire
Que toi ſeul és le vrai Dieu.



Cette Priére convenoit d'autant mieux dans la bouche du Sr. Saurin, *qu'il avoue lui-même être revenu comme par miracle des égaremens de la jeunesse à une solide & sincére piété; aveu loüable, & qui sans doute lui a attiré la protection du Ciel, puisque Dieu nous dit, qu'il n'abandonnera point un cœur véritablement contrit & humilié.*

Le jour que le Châtelet donna la Sentence d'absolution en sa faveur, son Calomniateur fut si étonné de voir dans les yeux de toute l'Assemblée un triste présage de sa condannation, qu'il se retira brusquement, & sans attendre que l'afaire fut finie.

L'Huissier de la Chambre du Conseil demanda permission de l'arréter; mais comme les conclusions n'étoient pas encore prises, Messieurs les Juges ne trouvérent pas à propos de donner un ordre prématuré, quelque violent soupçon qu'ils eussent de la fausseté de son accusation.

Cet égard pour la formalité fut cause que le Sr. Rousseau *eut tout le tems de se sauver, & de s'aller mettre en sûreté contre tout ce qui pourroit être décerné de facheux par la Sentence.*



RON-



RONDEAU.

AU noir Châtel, où maint Juge s'aſſemble,
Pour condanner maint Scélérat, qui tremble
De voir ſur lui tomber Arrêt de ſang,
Long tems *Rouſſeau*, le poignet ſur le flanc,
Se montra fier & malin tout enſemble.



Il en avoit quelque raiſon, ce ſemble;
Tout lui rioit: mais il prit bientot l'amble,
Quand contre lui, Thémis paſſa du blanc
Au noir.



Moins ferme encor que la feuille du tremble,
Loin de courir ſe cacher dans la Zemble,
Ou bien plutot, loin de quitter le rang
Des vicieux, par un repentir franc;
Il gardera ſa teinture, il reſſemble
Au noir.

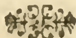


L'éclat des premiers raions de la Justice aiant commencé à dissiper les ténébres, dont le Sr. Rousseau *prétendoit ofusquer son œil clairvoiant; ce Rimeur prit toutes les précautions imaginables pour se soustraire à son ressentiment. Il se confina pour cet éfet dans le plus secret réduit de la maison d'un de ses Amis de Versailles, d'où il ne sortoit que la nuit. Mais se doutant bien qu'à la fin il pourroit être découvert, il prit le parti de sortir de France.*

Ce qui l'allarma le plus, fut d'aprendre qu'on parloit de remettre sur le bureau son premier Arrêt qu'il avoit surpris, & qui avoit été donné sans le vû des charges.

Pour dérouter ceux qu'on auroit pu mettre à ses trousses, il partit la nuit même de Nöel, & fit publier qu'il alloit en Flandres, en Angleterre ou en Italie, pendant qu'il prenoit la route de Suisse.

Ses adieux à quelques intimes furent accompagnés d'un serment terrible de se venger de ceux qui l'avoient lâchement abandonné, ou qui avoient sollicité contre lui. On prétend même qu'il laissa des préludes de sa rage satirique par une Chanson infame sur une personne de mérite, & à qui il avoit de grandes obligations.



RON-

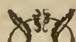


RONDEAU.

EChapé du fond de l'Averne,
Rousseau ce Cinique moderne,
Haïssant l'Amour conjugal;
Célébre le plaisir brutal
Que l'on goute en mainte cazerne.



Poussé par un Démon interne,
Comme aucun frein ne le gouverne;
Il est plus fougueux qu'un cheval
Echapé.



Dans sa fureur il ne discerne
Ni Supérieur, ni Subalterne.
Pour esquiver l'Arrêt fatal
Emané d'un haut Tribunal,
Il s'est avec sourde lanterne
Echapé.



Notre

Notre fugitif ne quitta pourtant point la partie, qu'il n'eut fait joüer tous les derniers ressorts du crédit de ses Partisans, qui n'osant plus solliciter pour lui ouvertement, ne laissoient pas de le servir sous main avec beaucoup de chaleur.

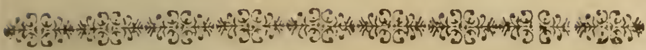
La Sentence du Châtelet leur prouvoit en vain, que ce Poëte étoit un Calomniateur infame, ils ne voulurent point l'abandonner, tant ils se sentoient d'inclination à favoriser un homme dont le caractére leur convenoit.

Les uns tâchoient de prévenir les Juges en sa faveur, les autres s'éforçoient de faire suprimer les piéces les plus essentielles de son procès. Il s'en trouva même, qui déboursérent tout l'argent qu'il falloit pour allonger, retarder, & faciliter les procédures au gré de sa fourberie.

On prétend même, qu'un ami de cette classe lui a avancé jusqu'à cinq ou six mille francs, dont il n'est pas à se repentir; mais je ne le plains pas, puis qu'il y a bien de l'aparence, qu'il n'eut pas procuré un tel secours à un honnête homme, qui auroit été dans le malheur.

Peut-être puis-je me tromper. En tout cas, si ce zéle est parti d'un bon cœur, il devoit être accompagné d'un jugement plus éclairé.

RON-



RONDEAU.

A découvert nul n'ofe fecourir
Ce Malheureux trop digne de périr :
Ses Partifans ont tous la gueule morte;
Plufieurs d'entr'eux l'ont exclus de leur porte,
Dès qu'ils l'ont vu par Sentence flétrir.

***

Certain, qui fut affez fot que d'ofrir
Bourfe fort ample, à ne jamais tarir;
Se voit enfin pour une fomme forte
A découvert.

***

Il ne fait pas trop fur quoi recourir,
Et n'ofe même en beaucoup difcourir:
Il voit *Rouffeau* mené de telle forte,
Qu'il faut enfin que de la France il forte,
S'il ne veut pas y rifquer de mourir
A découvert.

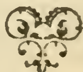


Si

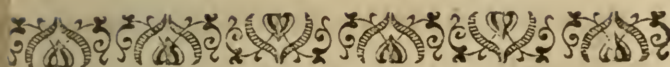
Si le Sr. Saurin *eut succombé sous la calomnie de son Accusateur, les Amis du Sr.* Rousseau *eussent jugé ce Philosofe digne du dernier suplice. Ils eussent rempli de leurs clameurs les Assemblées, & les Tribunaux, & leur zéle pour la Justice n'auroit point eu de bornes.* Rousseau *est-il condamné, non seulement ils plaignent le Coupable ; mais ils font tous leurs éforts pour le soustraire à la peine qu'il mérite.*

Il n'est point de ressort qu'ils ne fassent mouvoir pour un tel dessein. Que s'ils trouvent les Juges inflexibles, ils s'atachent à corrompre des gens capables de détourner des piéces seules sufisantes pour convaincre leur Poëte de calomnie & d'impiété. Que si malgré toutes leurs pratiques, ils voient que la Justice continue son procès, & trouve d'autres charges contre lui, ils l'exhortent à se sauver, & lui en facilitent tous les moiens.

Quelle partialité, & quel zéle aveugle ! Où est la bonne foi ; où est l'honneur & la probité ? Vous demandez qu'on punisse le Coupable, quand vous croiez que c'est Saurin ; *& vous le sauvez, quand vous voiez que c'est* Rousseau.

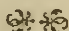


RON-

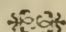


RONDEAU.

ON le ſoutient, encore hier
Je l'apris d'un homme grand Clerc,
Que des vers de ſon écriture,
Et produits dans la procédure
Ont diſparu comme l'éclair.



Ces vers dignes du feu d'enfer
Etoient un témoignage clair
Contre lui; mais dans ſon ordure
On le ſoutient.



A des gens amis de la chair
Ce ſale Auteur eſt encor cher:
Ils le ſauveront, choſe ſûre.
Lors que pour moindre forfaiture
Maint marche en Gréve où haut en l'air
On le ſoutient.



Quel-

Quelques fortes & puiſſantes ſollicitations que le Sr. Rouſſeau *ait emploiées pour faire triompher ſa malignité, il a enfin compris que dès qu'une fois la calomnie eſt démaſquée, il eſt bien dificile qu'elle l'emporte ſur l'innocence.*

Convaincu de cette vérité, il n'oſa plus paroître dès que le Sr. Saurin *fut en liberté. Il s'imagina qu'aiant ſuccombé ſous ſa fauſſe accuſation, les intéreſſés dans les Couplets Satiriques, perſuadés encore plus vivement qu'il en étoit le ſeul Auteur, reviendroient à la charge. La menace que quelques domeſtiques d'une perſonne qu'il y avoit déchirée, lui firent de l'aſſommer de coups par tout où ils le trouveroient, l'intimida ſi fort qu'il ne ſe croioit en ſûreté nulle part.*

La maniére indigne dont il avoit voulu ſurprendre la Religion de Sa Majeſté, en lui préſentant un Placet où il dénonçoit calomnieuſement le Sr. Saurin, *comme Auteur des Couplets, le faiſoit trembler dans l'obſcurité de ſa retraite. Il ſavoit que c'étoit un crime impardonnable, & il étoit ſûr que le* Roi *avoit témoigné à Mr.* le Procureur Général, *qu'il falloit aprofondir cette afaire, afin que le Calomniateur ne demeurât point impuni.*

RON-

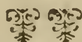


RONDEAU.

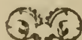
En l'air *Rousseau* croit voir toujours
Des bras levés, fermes & lourds,
Prets à draper sa camisole ;
Et sa crainte n'est point frivole ;
Il est sujet à pareils tours.



Mais quand ses crimes je parcours,
Je crois qu'il finira ses jours
En faisant une capriole
En l'air.



Il faut que Justice ait son cours ;
A la faveur les Juges sourds
De Thémis suivront la Boussole ;
Plus d'un en a donné parole,
Et ceci n'est point un discours
En l'air.



On

*On dit que si l'*Aretin *épargna la Divinité, c'est parce qu'il ne la connoissoit pas; mais l'on peut dire du Sr.* Rousseau *que s'il a porté sa Satire jusque sur Dieu même, c'est parce qu'il le connoissoit fort mal. La lâche complaisance de ceux, aux quels il récitoit ses impiétés, a beaucoup contribué à l'entretenir dans son afreuse manie. Les uns y prenoient plaisir, & les autres n'osoient le censurer vivement.*

Il arriva pourtant un jour, qu'aiant eu la hardiesse de réciter un de ses Contes obscénes en présence de M. le D. de B. il fut fort étonné, lors qu'au lieu des loüanges qu'il en attendoit, ce Prince lui dit d'un ton fort sérieux, qu'un tel Ouvrage n'avoit point de mœurs.

Cette sage réprimande l'étourdit si fort, qu'en voulant s'excuser, il répondit par un discours plus impertinent que le Conte même; Comme je fais, *reprit-il,* des Poësies pieuses sans devotion, j'en compose d'obscénes sans libertinage. *Je laisse à juger, quelle conséquence on peut tirer d'un pareil aveu?*

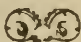
Cette excuse seroit à peine recevable de la bouche d'un Paien; d'ailleurs qui ne sait qu'une pareille indiférence pour le crime comme pour la vertu ne peut se trouver dans le cœur de l'homme?

* * *

RON-

RONDEAU.

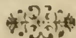
IL s'échape comme une Anguille,
Ce Rimeur, lors qu'on le houſpille;
Et plein de détours afectés,
Il dément ſes obſcénités
Par un diſcours qu'il entortille.



Dites que ſa Muſe eſt gentille,
Auſſi-tot de fil en aiguille
En d'horribles impietés
Il s'échape.



C'eſt alors que ſon eſprit brille,
Et ſouvent en Gréve on en grille
Pour de moindres énormités:
Cependant les Cieux inſultés
Demeurent ſans vengeance; il drille,
Il s'échape.

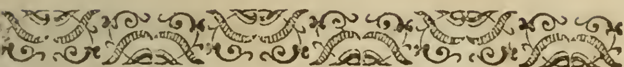


Quand je dis qu'il s'échape, ce n'eſt que de la juſtice humaine que j'entens parler; car celle du Ciel le pourſuivra par tout où il pourra ſe réfugier. Je ne ſai même s'il ne doit point apréhender que parmi ceux qu'il a calomniés & déchirés, il n'y en ait quelqu'un qui ait les bras aſſez longs pour atteindre jusqu'aux païs les plus éloignés. L'Arrêt que le Parlement va décerner contre lui, pourroit bien de concert avec les Suiſſes influer juſqu'à Soleure. Je ne doute pas que comme ils ne prétendent point que leur République, quelque libre qu'elle ſoit, ſerve d'azile aux Scélérats, ils ne le livrent à la France, ſi elle le demande, ou que du moins ils ne le chaſſent de leur territoire.

C'eſt ainſi qu'ils en ont uſé bien des fois à l'égard des Banqueroutiers & des Aſſaſſins, qui s'étoient réfugiés chez eux. Le crime dont le Sr. Rouſſeau *eſt atteint, eſt encore plus grave & plus digne de la haine qu'ils ont pour les malfaicteurs. Dieu même, qui eſt le Roi ſouverain de toutes les Nations, griévement ofenſé, leur demande vengeance, & ils ſont trop bons Chrétiens pour ne pas prendre ſa cauſe en main.*



RON-



RONDEAU.

A la Suiſſe fuiant la Gréve,
Il ſe confie, & digne Eléve
De *Marot*, dont il eſt l'égout;
Sa bile âcre, fermente, bout,
Sans lui donner ni paix, ni tréve.

***

Je ſuis ſûr, que fort il lui gréve
De voir que le fiel dont il creve,
Ne puiſſe entrer dans un ragout
A la Suiſſe.

***

Soit qu'il ſe couche, ou qu'il ſe léve,
A Soleure, il croit qu'on l'enléve:
Cette peur le ſuivant par tout,
Inquiet, il tremble, il réſout,
Il doute; n'aiez peur qu'il réve
A la Suiſſe.

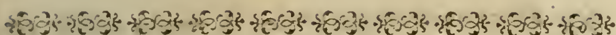


Quelle diférence du séjour de Soleure à celui de Paris pour un Poëte impie, impudique, & calomniateur! Quelque plaisanterie que les Rieurs fassent au sujet des Suisses, il faut convenir que ce sont d'honnêtes gens, & que si en général leur esprit n'est pas si subtil & si mauvais que celui de nos Libertins, il est au moins plus sensé & plus conforme au Christianisme.

Je ne crois pas que le Sr. Rousseau *puisse faire un long séjour parmi des Peuples qui ont de la pudeur, & de la Religion, & chez qui les Athées ne trouvent point de Protecteurs. Aussi n'est-ce pas la Suisse qui lui donne un azile; c'est notre Ambassadeur, qui trompé par ses grimaces hypocrites, & séduit par des lettres de recommendation, a pris pitié de son état.*

Cet habile Ministre ne tardera guére à découvrir le mauvais caractére du personnage, & quand ce fourbe auroit assez d'adresse pour échaper à la pénétration de M. D. L. l'Arrêt du Parlement le fera bientot connoître pour un homme indigne d'aucune protection. La maniére insolente dont ce Rimeur se comporta, étant Sécretaire de Mr. de Talard *en Angleterre, & que Mr. l'Ambassadeur en Suisse pourra eprouver un jour, le desabusera peut-être encore mieux de ce malin Imposteur.*

RON-



RONDEAU.

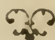
L'Ambaſſadeur qui le protége,
Ignore le traître manége
De cet homme que chacun dit,
Fils de celui qui ſe pendit
Après un afreux ſacrilége.



Sa fureur qui toujours rengrége,
S'attaque au plus ſaint privilége;
A Londres on ſait qu'il mordit
L'Ambaſſadeur.



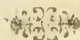
Je ne voudrois pas être pleige,
Qu'à ſon Patron tendant un piége,
Un ſemblable tour il ne fit:
Du moins par cet Auteur maudit,
Il avilit fort ſon cortége,
L'Ambaſſadeur.



Qui est-ce en éfet qui osera, je ne dis pas le protéger, mais seulement fraier avec lui, dès que l'Arrêt du Parlement sera publié? Je me représente alors le Sr. Rousseau *comme un second* Caïn, *tremblant & craignant à la rencontre de tous les hommes.*

Sa conscience incessament bourrellée imprimant sur son visage l'énormité de ses crimes, quelque part qu'il aille, il sera aisé de le reconnoître pour un homme coupable des forfaits les plus atroces. Les Voiageurs le montreront au doigt, & répandront bientot dans le lieu de sa résidence des particularités de son Histoire, qui le rendront l'objet de l'exécration publique.

Ce Livre même ofrant aux yeux un portrait naïf de ses méchancetés, l'annoncera dans tous les lieux où il croira n'être pas connu. Aussi l'ai-je peint sous toutes les formes & figures qu'il a prises pour tromper les plus clair-voians, & pour se soustraire aux poursuites de la Justice. C'est ainsi qu'on en use envers ces fameux Scélérats fugitifs, dont on envoie le portrait à toutes les Villes, par lesquelles on croit qu'ils doivent passer. Ils ont beau se déguiser, leur afectation à se cacher sert souvent à les faire découvrir.

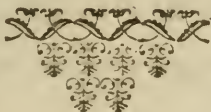


BAL-



BALLADE.

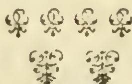
FIer de quelques Couplets, où la rage étincelle ;
Où l'absinte & le fiel dominant tour à tour,
Composent de concert le plus afreux Libelle
Qu'on vit jamais paroître à la Vile, à la Cour :
Fier, dis-je, des exploits de sa mordante Muse,
Voiant par le Bâton tous ses lauriers flétris,
Ce noir Rimeur parut avec face camuse,
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



Désireux d'éfacer cette tache éternelle,
Fauſſaire accuſateur par un lâche détour,
Il impute à *Saurin* ſa verve criminelle,
Et le fait enfermer dans une triſte Tour.
Mais voiant que malgré ſes fourbes & ſa ruſe,
Saurin ſe juſtifie aux yeux de tout Paris;
Ce noir Rimeur parut avec face camuſe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



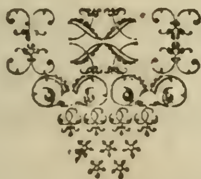
Aprenant, qui pis eſt, la facheuſe nouvelle,
(Car on la publioit à chaque carefour,)
Que le Parquet avoit informé la Tournelle
De tant de ſales vers qu'il avoit mis au jour:
Pour ne point éprouver la rigueur dont on uſe
Envers ceux que l'on trouve auteurs de tels écrits;
Ce noir Rimeur s'enfuit avec face camuſe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



E N-

ENVOI.

Princes, Rois, Souverains, ſi quelqu'un vous révéle,
Qu'en vos heureux climats ce Rimeur fait ſéjour:
Faites le prendre au corps, & montrez votre zéle
A punir ce Docteur d'un déteſtable amour;
Coupable & convaincu des faits dont on l'acuſe.
Sergens écoutez moi, vous n'y ſerez mépris:
Ce noir Rimeur, paroit avec face camuſe
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auròit pris.



Son poil roux, ſa bouche torſe, ſes yeux contournés, & la pâleur Juive qui régne ſur ſon viſage, ſont des caractéres ſi diſtinctifs, qu'il eſt preſque impoſſible de s'y méprendre.

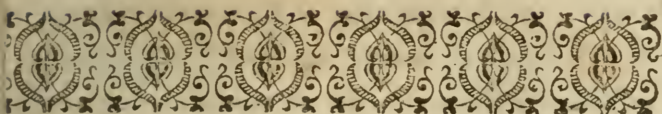
Ses Partiſans regarderont tout ceci comme un badinage, & une fiction poëtique; mais les précautions que le Sr. Rouſſeau *prend chaque jour, font voir qu'il le regarde d'un autre œil, & qu'il n'apréhende rien tant que ce fameux Arrêt qui doit l'exclure pour jamais de ſa Patrie.*

Son afaire a fait trop de bruit, & tant de perſonnes puiſſantes y ſont intéreſſées, qu'il y a beaucoup d'aparence qu'elle ſe décidera bientot. On ſait même qu'elle eſt parvenue juſqu'aux oreilles de Sa Majeſté; toutes les ſollicitations & tous les incidens qui en retardent la concluſion, ne feront que groſſir le nüage, où ſe forme la foudre vengereſſe, dont le Ciel a réſolu de le fraper.

Et les Dieux accuſés de lenteur à punir,
Vont ſe juſtifier aux ſiécles à venir.

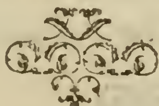
Cette Punition arrivant par dégrez, n'en eſt que plus autentique. Si elle eut été ſubite, elle ſeroit déja éfacée de la mémoire des hommes; au lieu qu'en traînant ſi long tems, elle en ſera plus mémorable.

BAL-



BALLADE.

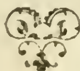
De ce vilain Rimeur que l'on vante ſi fort,
J'ai toujours déteſté la coupable entrepriſe:
En vain auprès des Grands il trouvoit du ſuport,
Je m'en ſuis expliqué ſouvent avec franchiſe.
Il périra, diſois-je, & ſi les juſtes Cieux
Ont ſoufert ſi long tems ſes crimes odieux,
C'eſt qu'avec les pécheurs ils uſent de remiſe:
Mais las de tolérer cet afreux Scélérat,
Ils ſauront le punir, & même avec éclat.
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle briſe.



Comme un Chien enragé ce Poëte vous mord,
Ses vers n'ont de beauté que lorsqu'il satirise;
Ses lâches Partisans même en tombent d'accord,
Sa rage envenimée a déchiré l'Eglise.
Sur la Robe & l'Epée, en Rimeur furieux
Il répand à longs flots son fiel injurieux;
Mais un Guerrier sur lui vient d'user de main mise.
Vainement il se plaint d'un pareil attentat;
On lui répond par tout, à la Cour, au Sénat,
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.

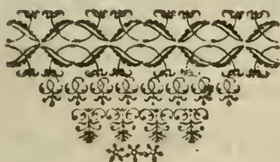


Cet infame Ecrivain se livrant au transport
Du détestable amour, dont son ame est éprise,
Vante la Sodomie, & par un sale éfort
Tache en la célébrant de la rendre permise.
Dans un Conte lascif Rimeur luxurieux
Sous de belles couleurs il la peint à nos yeux,
Et se rit hautement de la Loi de *Moïse.*
Sur cette Loi divine il parle en Apostat.
Mais son crime est enfin connu du Magistrat.
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.



ENVOI.

Monarque magnanime, & qui vraiment pieux
Soutiens avec éclat la foi de tes Aieux,
Tu ne soufriras pas qu'un Rimeur la détruise:
De Païs en Païs poursui ce Renégat
Et fai qu'à son suplice on dise en ton Etat,
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.



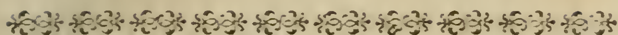
Les Partiſans outrés du Sr. Rouſſeau *ne manqueront pas de dire, que j'ai tort de le pourſuivre ſi vivement, & que c'eſt en vain que je lui pronoſtique des ſuites terribles de la part de la Juſtice, puiſqu'il eſt hors de priſe. Ils ajouteront même, que ce Poëte piqué au jeu & vindicatif, pourroit bien à ſon tour égaier ſa Muſe à mes dépens.*

Mais je crois l'avoir déja dit, plus il ſe croit hors des atteintes du Parlement, & plus il mérite de ſubir les cenſures du Parnaſſe. A l'égard de ſa tranquilité ſur ce ſujet, je veux bien croire que mes vers plus ou moins véhémens ne la troubleront pas; je ſouhaite même ſa converſion plutot que ſon châtiment; & je ſerois le premier à loüer ſa réſipiſcence, ſi ſa conduite donnoit quelque lieu de l'eſpérer; mais l'orgueil qu'il fait voir à ſoutenir ſes crimes, augmente mon indignation.

A l'égard de tout ce qu'il pourra dire ou écrire contre moi, ſi ce ſont des calomnies, je ne prendrai pas la peine de les relever; & ſi ce ſont de véritables fautes, j'en conviendrai de bonne foi. Je ne ſuis pas même à me repentir intérieurement d'avoir un peu trop écouté ſes pareils dans ma jeuneſſe; mais Dieu merci, il y a long tems que j'ai fait divorce avec eux.

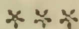
* * *

BAL-



BALLADE.

Que *Rousseau* dans maint Vaudevile
Sur moi répande afreuse bile
Pour se venger de mes refrains :
Qu'en vieux Gaulois il me déchire,
Je me rirai de sa Satire ;
Je ne l'aime, ni ne le crains.



Qu'à la Cour, ainsi qu'à la Ville,
Maint grand Seigneur prisant son stile,
A sa rage donne les mains :
Qu'en second *Marot* on l'admire,
Pour moi, quoi qu'on en puisse dire,
Je ne l'aime, ni ne le crains.



C'est un Plagiaire servile ;
Il a le cœur noir, l'ame vile ;
Il sape les droits les plus saints :
Contre *Moïse* il ose écrire.
Je ne connois de Rimeur pire.
Je ne l'aime, ni ne le crains.

E N V O I.

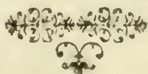
Thémis, lorsqu'à toi je me plains
De ce Rimeur à cruelle ire,
Ce n'est pas qu'il me puisse nuire ;
Je ne l'aime, ni ne le crains.



Oui, Monſieur Rouſſeau, *je ne vous crains, ni ne vous aime; je ne vous hais pas non plus perſonnellement, puiſque la charité me le défend. Que ſi cette Satire eſt perſonnelle, c'eſt afin de faire connoître au Public que vos mœurs corrompus ont produit ces infames Poëſies, dont vous l'avez infecté. Je cherche à décrier la ſource, d'où ſont ſortis tant de ruiſſeaux empoiſonnés. Les faits que je raporte ſont fondés ſur des piéces autentiques, ou ſur des raports d'une renommée qui n'eſt point équivoque.*

La plupart du tems ce ſont des Piéces produites en Juſtice, imprimées, & quelquefois ce ſont des diſcours, dont tous Paris a été bercé pendant plus de dix ans, tels que ſont vos horribles mépris pour votre Pére.

Je joindrai à ce volume tous les actes juridiques que je pourrai recouvrer; mais quelque droit que j'aie de déveloper toutes vos hipocriſies, de cenſurer vos ordures, de fulminer contre vos impiétés, je ne m'émanciperai de le faire que ſur de bons témoignages, & je vous promets que je ne démentirai point le nom que je me ſuis donné à la tête de ce Recueil.



RON-



RONDEAU.

Sûr & fincére Areftografe,
Sans y manquer point d'ortografe,
Je raporterai tes Arrêts :
Et je n'en ferai point d'extraits,
Que le Juge ne les parafe.



D'après mainte piéce olografe,
Je donnerai par paragrafe,
Un Mémoire de tes forfaits
Sûr & fincére.



Que fi jamais Sergent t'agrafe,
Je te promets un Epitafe
Car tu ne vivras guére après.
O l'heureux homme que tu és !
D'avoir un Hiftoriografe
Sùr & fincére.



Les

Les crimes vrais & certains du Sr. Rousseau *sont en si grand nombre, qu'il faudroit être bien mal avisé pour lui en imputer de faux, ou de douteux. Ce seroit le vrai moien de lui donner lieu de crier à la Calomnie, & de décréditer sous ce prétexte l'Historien de ses forfaits.*

Mais comme plus la moisson est abondante, & plus le Moissonneur laisse de quoi glaner; aussi je laisse bien des choses à ceux qui voudront entrer après moi dans le même champ. Dans ce dessein il me paroit qu'il est tems de finir la premiére Partie de cet Ouvrage Prosaï-poëtique, où le Lecteur pourroit se lasser de voir revenir si souvent des actions si odieuses, & seulement propres à inspirer de l'horreur, sans aucun mouvement de pitié, puisque le personnage de ma scéne est un Scélérat de gaieté de cœur, & qui fait gloire de ses abominations.

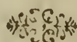
La critique générale que je vais faire de ses Poësies, ne laissera pas de nous ramener quelquefois de la fausseté de son esprit à la malignité de son cœur; mais pour varier le stile, je tâcherai d'égaier un peu plus cette seconde Partie que je n'ai fait la premiére, & de montrer qu'il ne mérite pas moins d'être hüé sur le Parnasse pour des compositions extravagantes, que puni par la Justice pour des crimes abominables.

RON-

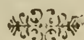


RONDEAU.

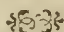
JE finis l'afreux Catalogue
Des noirceurs de ce Pédagogue,
Qui veut par des vers insensés
Donner du poids aux traits lancés
Contre l'antique Sinagogue.



Sur les raisons qu'il met en vogue
Pour détruire le Décalogue,
Ma Muse en aiant dit assez,
Je finis.



Je pourrois par mainte Apologue
Remplir encor maint Dialogue
De tous ses crimes ramassés :
Mais craignant que les yeux lassés
Sur ma longueur on n'épilogue,
Je finis.



FIN DE LA PREMIERE PARTIE.







II. PARTIE.

RONDEAU.

JUſques au bout de l'Univers,
Je le pourſuivrai, ce Pervers :
Alla-t-il ſous l'autre Emiſphére,
Ma Muſe d'une aile légére
Traverſera les vaſtes mers.

* * *

Au dire de gens très-experts,
Ce deſſein n'eſt point un travers,
Si tant eſt que je perſévére
- Juſques au bout.

* * *

Sus donc, Phébus, Roi des Concerts,
Donne de la force à mes airs;
Et fais qu'en ma juſte colére
Je chante ſi bien ce faux Frére,
Qu'on liſe ma proſe & mes vers
Juſques au bout!

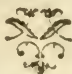
Quoi-

Quoique sur le Parnasse toutes les conditions soient égales, & que les seules preuves d'esprit y soient admises; je ne crois pas m'éloigner de ce principe en parlant de la naissance du Sr. Rousseau; *sa qualité de fils de Cordonnier, qui devoit relever la gloire de son talent, n'aiant servi qu'à lui attirer un ridicule par la mauvaise honte qu'il se faisoit de l'avoüer.*

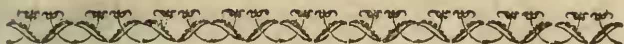
Il est d'autant plus coupable, que cet aveu l'auroit fait estimer de tous les honnêtes gens, au lieu que son orgueil opiniâtre à se vouloir faire passer pour tout autre qu'il n'étoit, a été la source de tous ses malheurs.

Son Pére l'avoit fait élever d'une maniére à ne point rougir de son éducation, & tout autre fils, loin de pousser l'ingratitude jusqu'à le renier, auroit publié hautement les obligations qu'il lui avoit.

Dès sa plus grande jeunesse il tâcha de secoüer le joug paternel, si naturel à tous les hommes. Il se donnoit à ses camarades pour le fils d'un Seigneur qui avoit été amoureux de sa mére, & s'éforçoit de leur persuader qu'il n'étoit que le pensionnaire de celui qui le nourrissoit, & qui l'élevoit aux dépens du travail de ses propres mains.

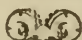


RON-

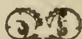


RONDEAU.

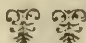
LEgitime feroit le cas,
Si l'on étoit né de *Judas*,
De renier alors fon Pére.
Vû la grandeur du vitupére,
On laifferoit franchir le pas.



Mais parce qu'il eft d'un rang bas,
Cordonnier, laquais haut-à-bas,
Ne pas croire fon baptiftére
Légitime ?



Le feul *Rouffeau*, vrai *Marfyas*,
Et l'un des fils les plus ingrats,
Niant fa race Cordonniére,
Dit qu'un Seigneur connut fa Mére,
Et prône par tout qu'il n'eft pas
Légitime.



Quand

Quand j'ai dit que ſa malheureuſe obſtination à deſavoüer ſon Pére, avoit été l'origine de ſa perte, je n'ai rien avancé qui ne ſoit très-véritable. Le Sr. Rouſſeau *ſon Pére, quoique Cordonnier, paſſoit pour honnête homme. Il avoit exercé les principales charges de ſa Comunauté avec honneur & probité, & même étant Sindic, il eut la gloire par ſon crédit, ſes ſoins & ſes dépenſes, d'obtenir la Confirmation d'un Arrêt en faveur des Filles de maître.*

Ce ſervice étoit ſi conſidérable, que ſon Corps lui permit d'en faire dreſſer un monument dans la Chambres des Jurés. C'étoit un grand Tableau, repréſentant ledit Sr. Rouſſeau *aſſiſté de deux Jurés à genoux devant* Sa Majesté, *& recevant ces Lettres de Confirmation des mains de Mr. le* Chancelier.

Ce Tableau glorieux pour le Pére, a toujours été un objet d'horreur pour le Fils, qui a emploié tout ſon crédit pour le faire oter, & qui à la fin en eſt venu à bout ; ce qui a fait dire qu'il ne vouloit pas même voir ſon Pére en peinture. Il ajouta à cette injure celle de changer ſon nom en celui de Vernetes, *dont l'anagrame eſt,* tu te renies ; *ce qui lui attira la malédiction paternelle.*

* * *

RON-



RONDEAU.

Son *Saint Crépin*, colé ſur une armoire,
Rouſſeau le Pére en ſon Laboratoire,
A deux genoux, & mains jointes prioit ;
Que puiſqu'enfin ſon Fils le renioit,
Il le punit de ſa malice noire.



Ce Fils ingrat, loin de craindre & de croire,
Qu'un tel ſouhait put être exécutoire,
Railloit ſon Pére, & même bafoüoit
Son *Saint Crépin.*



Mais depuis peu, le fait eſt très-notoire,
Ce malheureux pour vers difamatoire
S'eſt vû donner encor pis que le fouet ;
Et de Thémis infortuné joüet,
Il a perdu tous ſes Protecteurs, voire
Son *Saint Crépin.*



Quel-

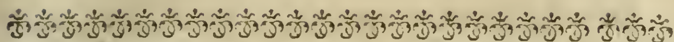
Quelque vile que ſoit la condition d'un Artiſan, elle ne doit jamais être un ſujet de reproche pour celui qui l'exerce avec probité: auſſi le Sr. Rouſſeau le Pére *ne faiſoit point de façon, quelque accomodé qu'il fut de travailler en public.*

Il ne laiſſoit pas d'avoir des penſées au deſſus de ſa profeſſion, puiſqu'il dit un jour à un Procureur qu'il chauſſoit, que ſi ſon Fils vouloit devenir honnête homme, & le reconnoître, il lui donneroit de quoi acheter une charge de Conſeiller au Châtelet. Sur quoi le Procureur ſe retira en riant, & comme s'il n'eut pas voulu que le Pére de ſon Supérieur s'abaiſſât, juſqu'à lui prendre la meſure d'une paire de ſouliers.

Il ſe piquoit d'un grand gout dans ſa maniére de chauſſer: ſon Enſeigne étoit magnifique, il ſe faiſoit honneur d'avoir des pratiques de conſéquence. Il leur parloit ſouvent de ſon Fils, en diſant qu'il auroit été trop heureux, de ne l'avoir point; qu'il faiſoit tout le chagrin de ſa vie, & qu'il ſe repentoit de ne l'avoir pas élevé dans ſa profeſſion; puiſque du moins il en eut pu tirer quelque ſervice, & qu'il n'auroit pas eu le déplaiſir d'en être ſi mal récompenſé.



RON-



RONDEAU.

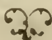
DE ſes ſouliers le Sr. *Rouſſeau* ſe joue,
Et ne craint point qu'on lui faſſe la moue;
Il chante aſſis tout ainſi que de bout;
Son huis ouvert il tranche, cole, coud,
Trempe ſon cuir, ou quelque talon cloue.



Son Fils ingrat par tout le deſavoue,
Rempli d'orgueil en Paon il fait la roue;
Mais il gémit ſitot qu'il voit le bout
De ſes ſouliers.



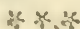
Contre le cuir ce fier Rimeur échoue:
N'en parlez plus, ſa langue ſe dénoue,
Il jaſe, il rit, il badine ſur tout.
Quant à l'honneur, ce mets n'eſt de ſon gout;
Il en fait moins de cas que de la boue
De ſes ſouliers.



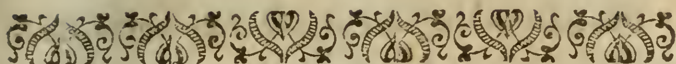
Cette dispofition de cœur du Sr. Rouffeau *à renier fon Pére, augmenta de plus en plus, à mefure qu'il aprocha de quelques grands Seigneurs. Peu fûr de fon mérite perfonnel, il craignoit mortellement que fa naiffance ne le rendit méprifable.*

Mais plus cette crainte le rongeoit, & plus les Officiers de la maifon où il demeuroit, prenoient plaifir de le mortifier. Le Sr. Cenami, *de fort bonne famille, mais pauvre, & qui avoit été fon camarade d'Ecole, l'étant venu demander chez Mr.* le Baron de Breteuil *fans fe faire annoncer, il eut l'audace de le méconnoître, & de le brufquer; dequoi l'autre indigné, lui dit en préfence des domeftiques, qu'il n'étoit venu qu'à deffein de lui emprunter un écu neuf pour paier une paire de fouliers qu'il avoit commandé à fon Pére.*

Une réponfe fi piquante le rendit fi chagrin, & en même tems fi odieux à toute la maifon, qu'il fongea dès-lors à la quitter, ce qui ne fut pas dificile, puifque le Baron *en étoit déja fort las, quoiqu'il ne l'eut à fon fervice que depuis un an. Cette avanture m'a été racontée par le Sr.* de Cenami *même, & confirmée par un Valet de Chambre, qui fe trouva préfent à la fcéne, & dont il fit le raport à Mr.* le Baron de Breteuil, non fine rifu ex parte auditorum.

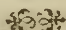


RON-

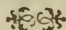


RONDEAU.

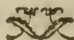
SEnſible aux traits qu'on lui décoche,
Rouſſeau n'a point un cœur de roche;
Il eſt vrai qu'on le touche peu,
Lorſqu'on trouve digne du feu
Les vers ſortis de ſa caboche.



Pour le pervertir il acroche
Quiconque par malheur l'aproche :
Aux forfaits il ne croit pas Dieu
Senſible.



Dites lui que ſa Muſe croche
Dans le chemin de l'honneur cloche,
Il en rit, il en fait l'aveu :
Mais mettez ſa naiſſance en jeu,
Lors vous lui ferez un reproche
Senſible.



Comme notre naiſſance ne dépend de nous en aucune façon, rien n'eſt plus ridicule que de railler un homme là-deſſus. Ce ridicule eſt même plus grand, quand le Railleur n'eſt pas d'une condition fort élévée au deſſus de celle de ſon Adverſaire.

Comme je ne ſuis que le fils d'un Marchand, le Sr. Rouſſeau *pourroit avec juſtice me couvrir de confuſion ſur les reproches que je lui fais, s'il n'y avoit donné lieu par ſes mauvaiſes mœurs, par ſon éfronterie, & par ſa fauſſe délicateſſe.*

J'ai été à la Cour auſſi bien que lui, & ſur un autre pied, puiſque j'y avois une charge de Clerc de Chapelle; mais bien loin de vouloir me donner pour autre que je n'étois, je me déclarai dès le premier jour avec tant de ſincérité ſur ma famille, que tous les honnêtes gens m'en eſtimérent davantage. Il n'y eut que les Sots, à qui je ne cherchois pas de plaire, qui blamérent mon ingénuité, & qui la regardérent comme la cenſure de leur orgueil.

Ce qui les chagrina davantage, ce fut de voir que des perſonnes de la premiére diſtinction m'invitoient à leur table, & ſe faiſoient un plaiſir de s'entretenir avec moi. Ce fut dans cette ſituation que je répondis à une Epigrame de notre Auteur.

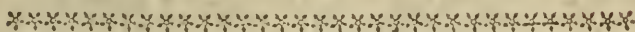
* * *

EPI-



EPIGRAME.

GAcon Rimailleur ſubalterne,
Vante *Perſon* le Barbouilleur ;
Et *Perſon* Peintre de Taverne,
Vante *Gacon* le Rimailleur.
Or en ce cas, certain Railleur
A dit, qu'ils ſont tous deux fort ſages;
Car ſans *Gacon* & ſes Ouvrages
Qui jamais eut vanté *Perſon?*
Et ſans *Perſon* & ſes Sufrages
Qui jamais eut prôné *Gacon?*



REPONSE.

CRépin ſe fait une maxime
De blâmer tout ce que j'eſtime ;
Il traite ſur ce pied *Renard* de Rimailleur,
Et nomme *Perſon* Barbouilleur:
Et ſi je m'aviſois d'écrire,
Que ſon Pére eſt un homme habile en ſon métier,
Il diroit; pour me contredire,
Que ſon Pére eſt un Savetier.

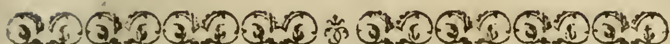
Le dépit que conçut notre Poëte de voir que je l'avois entamé par l'endroit le plus sensible, lui fit prendre des mesures pour empécher le progrès de mon audace.

A cet éfet aiant rassemblé trois Spadassins, entre lesquels étoit un nommé De Brie, *il vint à leur téte dans un Café où j'étois, pour me dire qu'il vouloit répondre à mon Epigramme à coups de bâton. Quelque bien accompagné qu'il fut, sa contenance étoit si peu ferme que je le démontai en lui disant d'un ton railleur, que j'étois tout prét à les recevoir.*

Un de ceux qui l'accompagnoient, voulant trancher du brave, me dit que ce seroit à lui à qui j'aurois à faire, & qu'il étoit M*** Du Roi. *En même tems il me jetta pour signal le reste d'une tasse de Café. Je répondis à cette insulte avec un Chandelier, dont je lui alongeai un coup; mais on vint nous séparer.*

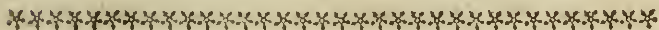
Le lendemain les amis du M*** *m'aiant fait des excuses de sa part en avoüant, qu'il y avoit eu du vin sur le jeu, & que* Rousseau *étoit un lâche, je crus que je devois mépriser les trois autres jusqu'au point de ne pas même porter contre eux ma plainte chez un Commissaire, comme bien des gens me le conseilloient. Mais bien loin de me contenir sur l'article si chagrinant de sa naissance, je continuai de plus belle.*

EPI-



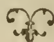
EPIGRAME.

POuſſé d'une vaine manie,
Crépin le Fils d'un Cordonnier,
Pour faire un Opéra ſe croiant du génie,
Prit la lire à la main, & quitta ſon métier.
Mais quand par l'auditeur il vit ſiſler ſa rime,
Il reconnut bien à ſon dam,
Que véritable eſt la maxime,
Ne ſutor ultra crepidam.



AUTRE.

JAdis le Fils d'un Boulanger
Nous fit des Opéra pleins de force & de grace;
Le Héros, comme le Berger
Y récitoient des vers avoüés du Parnaſſe.
Le Fils d'un Cordonnier prend aujourd'hui ſa place;
Mais malgré toute ſon audace,
Il aproche auſſi peu de ce noble Ecrivain,
Que le cuir aproche du pain.



Me voiant si peu intimidé par ses rodomontades, notre Poëte résolut de changer de batterie, & d'essaier d'obtenir par suplications ce qu'il croioit avec raison ne pouvoir jamais obtenir par menace.

Il engagea pour cet éfet plusieurs personnes de mérite & de considération, à me prier de le laisser en paix, me faisant insinuer que s'il s'étoit emporté contre moi, c'est que je l'avois outragé par des Epigrammes satiriques; que ces Eprigrammes me deshonnoroient moi-même, & qu'un bel'Esprit ne devoit point s'abaisser à de si petits sujets.

Ces remontrances si zélées, jointes à des priéres si vives, furent cause que je ne crus pas devoir refuser ce qu'on me demandoit. Je promis donc à ceux qui m'en parlérent de discontinuer; leur pronostiquant toutefois, qu'ils s'emploioient pour un Coquin, & qu'ils se repentiroient tot ou tard de la démarche qu'il leur faisoit faire.

Ce que j'avois prédit, arriva; car quelques années après, un de ces Messieurs m'aiant mené diner chez lui, me demanda pardon de m'avoir autrefois tant sollicité de laisser Rousseau *en repos; que c'étoit le plus lâche de tous les hommes, & qu'il venoit de faire des Couplets infames contre ses meilleurs Amis.*

* * *

RON-

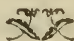


RONDEAU.

AVec les dents dès qu'il peut vous saisir,
Tel qu'un mutin il vous ronge à plaisir:
A ce Satire ofrez vin, ou pécune,
Pour mordre ceux à qui portez rancune,
Il les mordra selon votre désir.



Or le forcer d'autre talent choisir,
Afin de mieux occuper son loisir;
Vous prendriez cent fois plutot la lune
Avec les dents.



C'est un Coquin, c'est un Infame à fuir,
Son lâche cœur ne sauroit se trahir;
La pente à mordre à sa race est commune;
Jadis son Pére en morguant la fortune,
Pour l'alonger prenoit souvent le cuir
Avec les dents.



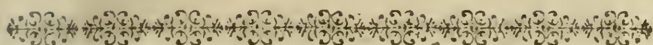
Quoique la pensée qui termine ce Rondeau, me vint alors dans l'esprit, je ne l'ai mis en usage que depuis le Procès du Sr. Rousseau. *Mon ressentiment étoit tellement étoufé, que j'ai demeuré plus de dix ans sans presque songer à lui. Je me contentois de blâmer le mauvais usage qu'il faisoit de ses talens, & cela seulement devant les personnes qui le loüoient extraordinairement.*

J'en serois toujours demeuré là, si ce Poëte par la noirceur de sa conduite, n'eut obligé la Justice à se mêler de ses afaires, & si je n'eusse remarqué, que ses Partisans vouloient le justifier aux dépens d'un innocent.

Les nouveaux Couplets *aiant fait le bruit que chacun sait, je fis un Rondeau qui déplut beaucoup à ceux de son parti. Ils prétendirent que* Rousseau *m'y aiant épargné, je ne devois point le critiquer; mais je leur répondis; que j'avois d'autant plus de droit d'invectiver contre cet infame Ecrivain, qu'en le satirisant sur une chose aussi horrible, je le ferois par un pur zéle, & non par aucun motif de vengeance.*

J'ajoutois que la plupart des personnes difamées par ce Satirique Calomniateur, me paroissant bien éloignées du caractére dont il les peignoit, je pouvois prendre leur défense.

RON-



RONDEAU.

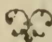
JE n'y ſuis pas dans l'Ode impure
Qui fait horreur à la Nature ;
Où *Rouſſeau* plein d'un noir Démon
Met gens ſages & de renom
En ſi laide & ſale poſture.



Aparemment il ſe figure,
Que peu ſenſible à l'impoſture
Je n'en ferois que rire ; non,
Je n'y ſuis pas.



M'y voici : c'eſt que ma cenſure
Lui donne trop de tablature.
Il craint les coups de mon poinçon.
Donc, quand j'attaque ſa Chanſon,
Ce n'eſt pas qu'il m'ait fait injure ;
Je n'y ſuis pas.

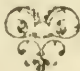


Quand je n'aurois jamais eu de démélé avec le Sr. Rouſſeau, *je me ſerois fait un point d'honneur de le décrier, comme je fais, perſuadé que je le puis, & que même je le dois en conſcience, puiſqu'il eſt permis de crier contre les Scélérats de notoriété publique.*

Que ſi cette raiſon ne ſufit pas pour ſes Partiſans outrés, ils ſauront que ce Rimeur a le premier rompu la glace, puiſque le Sr. Danchet *a dit publiquement que* Rouſſeau *lui avoit communiqué une Epigrame contre moi en lui recommandant de garder un profond ſecret.*

Efectivement, elle m'a été cachée plus de douze ans. La crainte qu'il témoigna que je ne l'apriſſe, montre que s'il m'a épargné dans les Couplets, ce n'a pas été pour me faire grace, ou pour me donner des marques de ſon mépris; mais par pure apréhenſion de réchaufer ma bile éteinte.

Cette Epigramme regarde un petit Poëme que je fis ſur le Combat de la Marſaille. *La pointe en eſt ſi mal aiguiſée, qu'il faut que j'y donne moi-même un coup de lime pour la faire ſentir, & pour montrer que j'agis rondement. Je vais la faire imprimer avec la Réponſe.*

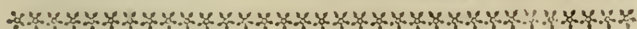


EPI-



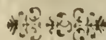
EPIGRAME.

O Catinat! quelle voix enrumée
De te chanter ose usurper l'emploi?
Mieux te vaudroit perdre ta renommée,
Que cueillir los d'un si chetif aloi.
Honni seras, ainsi que je prévoi,
Par cet écrit; & ne sais, à vrai dire,
Reméde aucun, si non que contre toi
Le même Auteur écrive une Satire.



REPONSE.

Je conviens, Catinat, qu'en loüant ta victoire,
J'ai pu faire des vers peu dignes de ta gloire;
Mais si *Rousseau* te déchiroit,
(Car quelle est la vertu qui n'ait senti le trait
De la rage qui le dévore?)
La chose autrement tourneroit;
Ma loüange te deshonore,
Sa Satire t'honoreroit.



Le mépris que le Sr. Rousseau *fait voir pour cette Ode de ma façon, ést aparemment fondé sur la préférence que l'Académie d'*Angers *donna à un autre Ouvrage des plus méprisables. Si éfectivement mes vers doivent céder à ceux qui eurent le prix, je les tiens pour les plus ridicules qui soient jamais sortis de la cervelle d'aucun Poëte.*

Et qui n'éclateroit de rire, en voiant l'Auteur couronné donner des ailes au poignard?

Quiconque fuit, périt un peu plus tard,
Et bientot sur ses pas sent voler le poignard.

Et en parlant du Général,

De Turenne & Condé le double esprit l'anime.

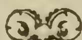
C'est auprès de ce Chantre, quatre fois plus dur que Chapelain *dans sa* Pucelle, *qu'il plait à notre excellent Rimeur de me donner une voix enrouée & plus desagréable, que celle d'un froid Satirique. Je pourrois le confondre aisément, en raportant la moindre Strophe de mon Ode.*

Que si malgré la diférence il persistoit à soutenir que mon Ouvrage ne vaut rien; je ne sai s'il pourroit garentir les siens du même reproche; c'est ce que j'espére faire voir dans la suite: en attendant je le renvois au Rondeau suivant.

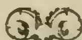
RON-

RONDEAU.

EN criant contre tes excès,
Ma voix s'éléve avec ſuccès;
Et ſans vanité je préſume,
Qu'avec le ſecours de ma plume
Elle ira juſques ſous le Dais.



Tu dis dans tes fougueux accès,
Qu'enrumé ſuis: fou que tu és,
Aprends que je me deſenrume
En criant.



J'ai crié, comme tu le ſais,
Plus haut qu'aucun dans ton Procès;
J'en vais publier le Volume:
En vain ton courroux s'en alume;
Je me ris du bruit que tu fais,
En criant.



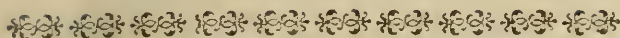
Oui, Monsieur, malgré tous vos cris & ceux de vos Partisans joints ensemble, ma voix se fera entendre, quelque enroüée qu'elle paroisse à vos oreilles. Elle va même le prendre sur un ton, auquel vous ne vous attendiez guére; car dans le haut étage où vos bons Amis placent votre Muse, vous ne croiez pas que toute la Critique du monde la puisse ravaler, & la réduire à son véritable point.

Quelques Dizains à la maniére de Marot *vous aiant fait connoître des Amateurs de la Poësie, vous dûtes d'abord votre subsistance à des Mécénes, qui peu capables d'y pouvoir contribuer long tems, vous conseillérent de travailler pour la Comédie. Ils vous fournirent même un sujet très-susceptible d'agrémens, & de fine plaisanterie, pour peu que vous l'eussiez enrichi de votre propre fond.*

Le Café *commençoit alors à s'établir dans les rüelles, il servoit de matiére à toutes les conversations. On établissoit des lieux publics, où tout Paris alloit s'amuser, & où il se passoit des scénes très-propres à mettre sur le Théatre; cependant vous réussistes si mal dans une Piéce, intitulée le* Café, *qu'à peine se souvient-on qu'elle ait jamais été joüée.*

***

RON-



RONDEAU

SANS REFREIN.

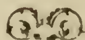
LE *Café* d'un commun accord
Reçoit enfin ſon paſſeport.
Avez-vous trop mangé la veille,
Ou trop pris du jus de la treille,
Au matin prenez le un peu fort.



Il chaſſe tout mauvais raport ;
De l'eſprit il meut le reſſort;
En un mot, on ſait qui reveille.



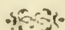
Il reſſuſciteroit un mort,
Et ſur ſon ſujet ſans éfort
Rouſſeau pouvoit charmer l'oreille :
Au lieu qu'à ſa Piéce on ſomeille,
Et que chez lui ſeul il endort.



Le peu d'acueil que le Public fit à la première Piéce du Sr. Rousseau, *& le peu d'espérance que ce Rimeur eut de gagner les sufrages dans ce genre d'écrire, le jetta dans une profonde mélancolie. La honte d'avoir fait paroître si peu de génie dans ses essais comiques, & la crainte de se voir abandonné par ses Mécénes, lui firent faire de nouveaux éforts pour se remettre en crédit par de nouvelles Epigrames, ou par de nouveaux Contes des plus lascifs.*

Comme ces Ouvrages ne demandent pas une grande étendüe d'esprit, & que leur beauté ne consiste souvent que dans le tour, il en fit quelques-uns qui rapellérent l'attention de certaines personnes, qui pour le tirer d'un état assez fâcheux, le produisirent à Mr. De Francine.

Ce nouveau Patron lui donna sa table, & l'excita à composer pour son Théatre, en lui faisant entendre, que pour peu qu'il rima liriquement, il en seroit bien récompensé. Ces ofres avantageuses piquérent de telle sorte la Muse de notre Poëte, qu'il résolut de donner Jason : *s'étant embarqué avec cet Argonaute, il n'espéroit pas moins que de conquérir la Toison d'Or; mais toutes ses prétensions échoüérent par la chute de son Opéra.*

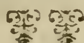


RON-

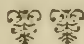


RONDEAU.

AInsi qu'*Orphée* en la Navire,
Qui porta *Jason*, ce preux Sire,
Rousseau s'embarque folement,
Et croit du fougueux Elément
Calmer les flots avec sa Lire.



Cet infame & vilain Satire
Autre sujet devoit élire;
Il ne chante point noblement
    Ainsi qu'*Orphée*.



Qu'il vante le brutal délire,
Que femmes ont droit de maudire ;
Il le peut avec fondement.
Mais je crains que pour châtiment
Le beau sexe ne le déchire
    Ainsi qu'*Orphée*.



Les Amateurs de l'Opéra, charmés du tendre badinage de la Muse de Quinaut, *ne purent soufrir la dureté de celle du Sr.* Rousseau : *aussi n'évita-t-il point les siflets & les brocards dus à sa témérité & à son ignorance.*

Parmi les Railleurs, ceux qui le connoissoient, les uns le renvoioient à la boutique de son Pére, & les autres disoient qu'il ne méritoit que la peau d'un veau pour avoir si mal chanté la Conquéte de la Toison d'or.

Mr. De Francine *fut le seul qui prenant pitié de son malheur, l'exhorta de le réparer en tachant de mieux suivre les traces de* Quinaut *dans une autre Piéce. Il lui proposa en même tems d'en faire une dans le gout d'*Atis : Ne vous abandonnez pas, *lui dit-il*, à votre génie ; suivez un guide dans un païs dont vous ignorez encore les routes.

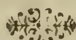
Cette exhortation, & ces conseils l'enhardirent à redonner un nouvel Opéra, intitulé Adonis ; *mais qui n'est qu'une froide imitation de celui qu'on lui avoit donné pour modéle : malgré la Musique, qui n'étoit pas mauvaise, il pensa tomber à la premiére représentation sans Mr.* le Prince de Conti, *qui voiant la Cour préte à se retirer dès le troisiéme Acte, la retint en disant, qu'il devoit revenir une hure de sanglier au cinquiéme, qui ne seroit peut-être pas mauvaise.*

RON-

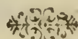


RONDEAU.

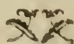
IL fait pitié cet *Adonis*,
Ce jeune Chaſſeur, ce beau fils;
Mars jaloux le perd, l'aſſaſſine.
Cette mort à Dame Cyprine
Cauſe des tourmens infinis.



Elle jette les plus hauts cris;
Ce n'eſt plus la Mére des Ris;
Elle pleure; ſon teint ſe mine,
Il fait pitié.



Ce ſujet du bon coté pris
Pouvoit être d'un très-grand prix;
Mais *Rouſſeau*, qui n'a Muſe fine,
Nous peint Vénus en Gourgandine,
Et voulant copier ATIS,
Il fait pitié.



Quel-

Quelque mauvais que fût ce second Opéra, Mr. de Francine *vouloit le favoriser; il le poussa tant qu'il pût aux dépens des oreilles du public, & régala son Autèur de cent pistoles pour ne pas le décourager.*

Cette somme qui auroit du être reçüe comme un présent, passa dans l'esprit du Sr. Rousseau *pour un foible paiement de son travail. Il publia par tout, que Mr.* de Francine *l'avoit excroqué, & que son Opéra avoit été joüé assez de fois pour lui valoir deux mille livres: mais il ne disoit pas qu'on l'avoit joüé très-long tems sans retirer les frais de la représentation.*

Son ingratitude croissant de jour en jour, il la porta au point que de faire une Satire des plus cruelles contre son Protecteur. Comme l'impudence, la calomnie, & la rage lui en fournirent les traits principaux, il réussit malheureusement assez pour charmer ceux qui n'aiment qu'à se divertir aux depens du prochain.

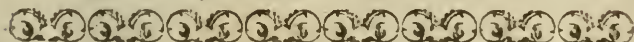
Les honnétes gens frémirent d'horreur en voiant les excès où ce Poëte ingrat s'étoit porté envers son Bienfaicteur; tout Paris même s'est étonné que Mr. de Francine *se soit contenté d'un simple desaveu de la part de ce Satirique, qui aiant desavoué sa* Francinade *les larmes aux yeux, la donnoit secrétement à ses Amis comme le chef-d'œuvre de sa Muse.*

EPI-



EPIGRAME.

FRancine dit, qu'étant Lirique fade,
Rouſſeau n'a droit de trancher du *Quinaut* :
Et *Rouſſeau* dit dans une paſquinade,
Que *Francine* eſt Sicophante & Ribaut.
Or par les traits de l'aigre *Francinade*
Il n'eſt pas ſûr que *Rouſſeau* perſuade :
Mais quand on lit *Adonis* & *Jaſon*,
On voit fort bien que *Francine* a raiſon.



AUTRE.

TU chantes d'un ſi mauvais ton
Les Amours d'*Adonis*, & les Faits de *Jaſon*,
Que *Francine* auroit du te donner en ſalaire
Les * poils d'un ſanglier, ou la peau d'un mouton
Pour la Boutique de ton Pére.

* *Que les Cordonniers mettent au bout du Ligneul.*



Muni de cent pistoles, & tout fier de sa Francinade, *le Sr.* Rousseau *reparut dans le Café de la rue Dauphine, pour dominer sur ceux qu'il croioit ses inférieurs en poësie. Il caressoit extraordinairement ceux qui lui ajugeoient la Couronne Parnassique; voiant les progrès que sa flaterie avoit faits sur quantité d'esprits, il résolut de composer une Piéce de Théatre, intitulée le* Flateur.

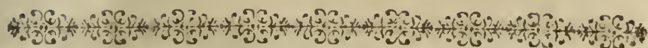
Cette Comédie qu'il composa d'après lui-même, étoit à la vérité, assez bien écrite, mais comme elle manquoit de jeu & d'action, elle eut moins de succès qu'elle en auroit eu, si le principal caractére eut été moins odieux : car c'est un Flateur traitre, & qui va à ses fins trop grossiérement; dès qu'il croit être au dessus de ses afaires.

On fut surpris de voir qu'il se fut si bien joüé lui-même, & dans cette pensée on le régala du Quatrain suivant :

Cher *Rousseau*, ta perte est certaine;
Tes Piéces desormais vont toutes échoüer:
En joüant le *Flateur*, tu t'atires la haine
Du seul qui te pouvoit loüer.

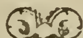
Le succès équivoque de cette Comédie l'ennorgueillit si fort, qu'il ne parloit plus que de rétablir la scéne, & de remplacer Moliére.

RON-



RONDEAU.

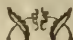
EN Eſprit & ſouple, & flateur
Rouſſeau prime; mais fade Auteur
Pour les jeux rians de Thalie,
Il n'a tout au plus de génie,
Que pour égaier un Lecteur.



Il ne plait point au Spectateur,
Qui veut voir agir un Acteur,
Et n'aime point la Comédie
En eſprit.



Quoique connu pour un Menteur,
Ce Poëte adroit Impoſteur
Voile ſi bien ſa fourberie;
Que quiconque l'entend, publie,
Qu'un pareil homme a tout ſon cœur
En eſprit.



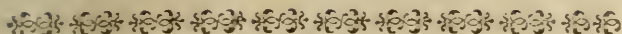
Voilà donc notre Poëte érigé en Flateur; mais en Flateur maître de ſon perſonnage, & conſommé dans l'art qu'il s'étoit propoſé comme l'unique but de ſa fortune. Meilleur Comédien, que Faiſeur de Comédies; il fit tant par ſes airs fourbes & inſinuans, que tout le Café aplaudiſſoit à ſes moindres productions, comme à des Chef-d'œuvres. Cette complaiſance univerſelle acheva de le gater; car ce même Café, qui lui avoit garenti la réuſſite de la Comedie du Capricieux, *n'aiant pu le ſoutenir contre les frondeurs, ce Poëte en conçut un ſi grand dépit, qu'il ſe mit en tête de chanſonner tous ceux qu'il crut n'avoir pas pris ſon parti avec aſſez de chaleur.*

Dès le lendemain de la chute de ſa Piéce, il laiſſa tomber dans le Café des Couplets *infames, qui aiant été ramaſſés, & lus, lui donnérent le plaiſir de remarquer la confuſion qu'en reçurent ceux qu'il y diſamoit. Sa joie fut d'autant plus grande, qu'il croioit avoir fait ſon coup ſi ſecrétement que perſonne ne s'en étoit aperçu.*

Les plus clairs-voians ne laiſſérent pas de le ſoupçonner, & ſe dirent entre eux qu'il falloit qu'il fut poſſédé du Diable pour avoir compoſé un pareil Libelle.

* * *

RON-



RONDEAU.

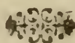
LEs ſots travers & la Fierté
De *Rouſſeau*, Rimeur redouté,
L'ont privé d'un Ami ſincére,
Meuble abſolument néceſſaire
Pour un Auteur même gouté.



Oui, plus il eſt acrédité,
Plus on lui doit la vérité:
Car volontiers on laiſſe faire
Les Sots.



Si ſes Amis l'euſſent traité
Avec juſte ſévérité,
Sur eux ſa langue de vipére
N'eut diſtilé ſa bile amére;
Mais de leur crainte ils ont été
Les Sots.



Tous ceux qui se trouvérent difamés dans ces Couplets *monstrueux, commencérent à se repentir, mais trop tard, d'avoir réchaufé ce Serpent dans leur sein. Cependant comme ils manquoient de preuves évidentes, ils étoient réduits à le détester sans oser l'apostropher.*

La vanité qu'il eut d'avoüer, qu'il avoit fait l'un de ces Couplets, *dont on lui loüoit le tour & la pensée, le fit bientot reconnoître pour Auteur de tous les autres. Joint à cela que la Maitresse du Café les lui avoit vu glisser sous une table.*

Alors plusieurs Coupletés, & entre autres le Sr. Saurin, *lui en parlérent sur un ton si vif, & si prêt d'en venir au châtiment, qu'il les desavoüa les larmes aux yeux.*

La Maitresse du Café se doutant bien qu'un pareil desaveu ne contenteroit pas tout les interessés, & craignant qu'on n'en vint aux voies de fait, le pria sérieusement de ne plus mettre le pié dans sa maison.

Il n'y vint plus en éfet; mais il y envoioit de tems en tems des fruits de sa veine diabolique. Non content de s'en prendre à ses Amis du Café, il porta sa folie jusqu'à vouloir persuader le Public qu'en refusant son Capricieux, *il montroit peu de gout & de discernement; la* Préface *qu'il mit à la tête de cette Piéce, contient un Apologue, dont je ferai l'aplication.*

APO-



APOLOGUE.

UN jour un Villageois ſur ſon âne afourché
Trouva par un ruiſſeau ſon paſſage bouché.
Tandis que pour le prendre un Batelier s'apréte,
Il aproche du bord, ſaute en bas de ſa béte,
S'embarque le premier; & ſur le Pont tremblant
Tire par ſon licou l'Animal nonchalant.
Le Griſon qui des flots redoute le caprice,
Tire de ſon coté, fait le pas d'écrevice,
Et du Maître éſouflé déconcertant l'éfort,
Luteur victorieux, demeure ſur le bord.
Enfin tout épuiſé d'haleine & de courage
L'homme change d'avis, deſcend ſur le rivage,
Prend l'âne par la queue, & tire de ſon mieux.
L'Animal auſſi-tot s'échape furieux,
Et du bras qui le tient forçant la violence,
D'un ſaut précipité dans le bateau s'élance.



APLICATION.

A l'Ane qui réſiſte au guide,
Lors qu'on le tire par la bride,
Et qui vient au lieu déſiré,
Quand par la queüe il eſt tiré;
Rouſſeau veut comparer ſa Piéce que condanne
Le Parterre juge éclairé!
Comme ſi le Public pouvoit être leurré
Par un ſemblable *Coq à l'âne.*

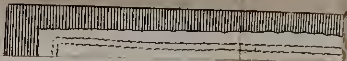
Si le Public n'avoit rejetté la Piéce du Capricieux, *que par la raison qu'elle auroit du être intitulée*, Le Contredisant, *le Sr.* Rousseau *pourroit se plaindre avec quelque aparence de justice ; mais il ne s'ensuit pas de ce que sa Comédie est mauvaise sous le titre du* Capricieux, *qu'elle soit bonne sous celui du* Contredisant.

Ce dernier caractére revenant à l'esprit de contradiction, ne sauroit fournir un personnage d'une assez grande étendue pour une Piéce de cinq Actes ; & il n'est pas d'ailleurs assez naturel pour que le Spectateur ne se lasse d'une action forcée ou extravagante.

Chagrin de voir que l'Apologie qu'il avoit faite pour son Capricieux, *révoltoit tous les Lecteurs de bon sens ; notre Poëte exhala sa bile par de nouveaux* Couplets *plus infames que les premiers.*

Cette récidive fut cause que quelques Coupletés perdant patience, le chansonnérent à leur tour ; mais d'une maniére à le désoler, puis qu'ils firent rouler la Chanson sur son orgueil à desavoüer sa naissance. Quelque publique qu'ait été cette plaisante Satire, cependant comme bien des gens pourroient ne l'avoir pas vue, je vais la donner ici avec un Couplet qu'on y a ajouté, depuis que celui qui en est le Héros, eut reçu des coups de bâton.

HIS-





HISTOIRE VERITABLE ET REMARQUABLE,

arrivée à l'endroit d'un nommé Roux, *fils d'un Cordonnier,*
lequel aiant renié son Pére, le Diable en prit possession.

Sur l'Air des Pendus.

OR écoutez, Petits & Grands,
L'Histoire d'un ingrat Enfant,
Fils d'un Cordonnier, honnête homme,
Et vous allez aprendre comme
Le Diable pour punition
Le prit en sa possession.

Ce fut un beau jour à midi,
Que sa mére au monde le mit;
Sa naissance est assez publique;
Car il naquit dans la boutique,
Dieu ne voulant pas qu'il put nier
Qu'il étoit Fils d'un Cordonnier.

Le Pére n'aiant qu'un Enfant,
L'éleva très-soigneusement,
Aimant ce Fils d'un amour tendre,
Au Colége lui fit aprendre
Le Latin comme un grand Seigneur,
Tant qu'il le savoit tout par cœur.

Puis il aprit pareillement
A joüer sur des instrumens,
A faire des airs en Musique;
Et puis il aprit la Pratique;
Car le Pére n'épargnoit rien
Pour en faire un homme de bien.

A peine eut-il atteint quinze ans,
Qu'il reniât tous ses parens;
Il fut en Suéde, en Angleterre
Pour éviter Monsieur son Pére;
Plus traître, plus ingrat, hélas
Que ne fut le *Rousseau Judas*.

Pour s'introduire auprès des Grands,
Fit le Flateur, le chien couchant;
Mais par permission divine
Il fut reconnu à la mine,
Et chacun disoit en tous lieux,
Que ce Flateur est ennuieux!

Et pour faire le bel Esprit
Se mit à coucher par écrit
Des Opéra, des Comédies,
Des Chansons remplis d'infamies,
Chantant des ordures en tout lieu
Contre les Serviteurs de Dieu.

Un jour en honnéte maison,
Il se vernissoit d'un faux nom;
On l'honnoroit sans le connoître;
Son Pére vint chausser le Maître,
S'écrie, en le voiant, Mon Fils!
Aussi-tot le Coquin s'enfuit.

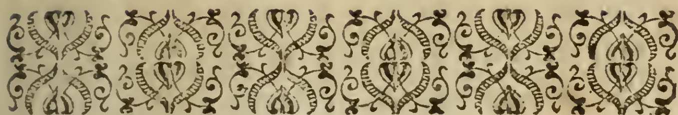
Aussi-tot entra dans son corps
Le Diable nommé *Couplegor*;
Son poil devint roux, son œil louche,
Il lui mit de travers la bouche;
Et de sa bouche de travers
Sortoient des crapaux, & des vers.

Un jour chez Monsieur *Francinois*
Il y vomit tout à la fois
Des Serpens avec des vipéres
Tous couverts d'une bile noire,
Et chez Monsieur l'Abé *Piquant*
Il en a vomi tout autant.

Or donc aiant mordu quelqu'un,
Qui n'étoit pas gens du commun,
Ce gens lui cassérent les côtes
Avec une canne fort grosse,
Dont il eut très-grande douleur
Tant sur le dos que dans le cœur.

Vous, Pére & Mére, honnétes gens,
A qui Dieu donne des enfans,
Gardez-vous bien qu'il ne l'aproche,
Vous en recevriez du reproche,
Il les rendroit pour votre ennui
Aussi grands Scélérats que lui.

Or, prions le doux Redempteur,
Qu'il marque au front cet Impostleur,
Afin qu'on fuit ce détestable:
Comme le Précurseur du Diable;
Car *Nostradamus* a prédit
Qu'il doit engendrer l'Antéchrist.



HISTOIRE

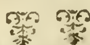
VERITABLE ET REMARQUABLE, arrivée à l'endroit d'un nommé ROUX, fils d'un Cordonnier, lequel aiant renié ſon Pére, le Diable en prit poſſeſſion.

Sur l'Air des Pendus.

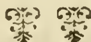
OR écoutez, Petits & Grands,
L'Hiſtoire d'un ingrat Enfant,
Fils d'un Cordonnier, honnéte homme,
Et vous allez aprendre comme
Le Diable pour punition
Le prit en ſa poſſeſſion.



Ce fut un beau jour à midi,
Que sa mére au monde le mit ;
Sa naissance est assez publique ;
Car il naquit dans la boutique,
Dieu ne voulant qu'il put nier
Qu'il étoit Fils d'un Cordonnier.



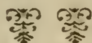
Le Pére n'aiant qu'un Enfant,
L'éleva très-soigneusement,
Aimant ce Fils d'un amour tendre,
Au Colége lui fit aprendre
Le Latin comme un grand Seigneur,
Tant qu'il le savoit tout par cœur.



Puis il aprit pareillement
A joüer sur des instrumens,
A faire des airs en Musique ;
Et puis il aprit la Pratique ;
Car le Pére n'épargnoit rien
Pour en faire un homme de bien.



A peine eut-il atteint quinze ans,
Qu'il reniât tous ſes parens ;
Il fut en Suéde, en Angleterre
Pour éviter Monſieur ſon Pére ;
Plus traître, plus ingrat, hélas
Que ne fut le *Rouſſeau Judas.*



Pour s'introduire auprès des Grands,
Fit le Flateur, le chien couchant ;
Mais par permiſſion divine
Il fut reconnu à la mine,
Et chacun diſoit en tous lieux,
Que ce Flateur eſt ennuieux !



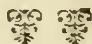
Et pour faire le bel Eſprit
Se mit à coucher par écrit
Des Opéra, des Comédies,
Des Chanſons remplis d'infamies,
Chantant des ordures en tout lieu
Contre les Serviteurs de Dieu.



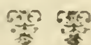
Un jour en honnéte maison,
Il se vernissoit d'un faux nom;
On l'honnoroit sans le connoître;
Son Pére vint chausser le Maître,
S'écrie, en le voiant, Mon Fils!
Aussi-tot le Coquin s'enfuit.



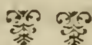
Aussi-tot entra dans son corps
Le Diable nommé *Couplegor* ;
Son poil devint roux, son œil louche,
Il lui mit de travers la bouche;
Et de sa bouche de travers
Sortoient des crapaux, & des vers.



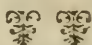
Un jour chez Monsieur *Francinois*
Il y vomit tout à la fois
Des Serpens avec des vipéres
Tous couvert d'une bile noire,
Et chez Monsieur l'Abé *Piquant*
Il en a vomi tout autant.



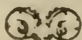
Or donc aiant mordu quelqu'un,
Qui n'étoit pas gens du commun,
Ce gens lui cassérent les côtes
Avec une canne fort grosse,
Dont il eut très-grande douleur
Tant sur le dos que dans le cœur.



Vous, Pére & Mére, honétes gens,
A qui Dieu donne des enfans,
Gardez-vous bien qu'il ne l'aproche,
Vous en recevriez du reproche,
Il les rendroit pour votre ennui
Aussi grands Scélérats que lui.



Or, prions le doux Redempteur,
Qu'il marque au front cet Imposteur,
Afin qu'on fuit ce déteſtable:
Comme le Précurseur du Diable;
Car *Notradamus* a prédit
Qu'il doit engendrer l'Antéchrist.



Cette Satire est d'autant plus ingénieuse, que sous une simplicité aparente elle contient des traits fondés sur des faits véritables, & connus de bien des gens; au lieu que les Couplets *de notre Rimeur ne renferment que des* Calomnies *atroces, & souvent même entiérement oposées au caractére de ceux qu'il déchire.*

Le Rufianisme, le Maquerélage, le Vol, la Sodomie, l'Inceste & le Poison, sont les crimes qu'il leur objecte, & avec quoi il assaisonne le fiel dont sa Muse régale ses admirateurs.

Il est vrai que le tour nouveau, & la richesse des rimes qu'il emploie dans ses Couplets, *font que quelques Esprits malins, & semblables à celui de leur Auteur, les trouvent de leur gout, & les vantent extraordinairement. Mais à les réduire à leur juste valeur, ces Ouvrages infames ne doivent faire regarder cet Ecrivain que comme un Enragé, digne d'être retranché de la Société civile.*

C'est au pié de la lettre que je l'entens, quand je dis qu'un pareil Rimeur devroit être exclus de la compagnie des hommes, puis qu'on en vient souvent à cette extrémité envers des personnes, dont la frénésie est moins à craindre que la sienne.

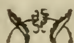


RON-



RONDEAU.

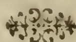
EN riant, quoique peu naïf,
Rousseau par un tableau lascif
Charme la Ville & la Province;
Il le couvre d'un voile mince
Pour le rendre plus tentatif.



Hors de là son sel corrosif
Ronge & pénétre jusqu'au vif:
Il ignore cet art qui pince
En riant.



Il est au combat plumitif
Très-rarement récréatif;
Des Enragés il est le Prince,
Aussi toujours les dents il grince,
Et vous donne un coup de canif
En riant.



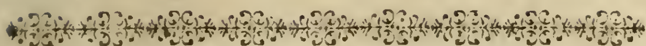
Quelqu'un me dira peut-être que la Chanſon du Pont Neuf *n'eſt pas moins offençante que les* Couplets *du Sr.* Rouſſeau. *A cela je répons, que c'eſt la faute de* Rouſſeau *même, puiſque ſa conduite criminelle & ridicule, a donné lieu à cette plaiſanterie qui ſans cela n'auroit point été imaginée.*

Comme il n'y a que la vérité qui oſenſe, il eſt très-ſûr que ce Pont Neuf *le chagrina ſi fort, qu'apréhendant qu'on ne le fit publier par les Chantres, auſquels on l'avoit deſtiné, ſa Muſe commença de filer doux. Peut-être même qu'elle ne ſeroit jamais rentré dans ſes fureurs, s'il n'avoit cru qu'on ne penſeroit plus à lui remettre ce triſte objet devant les yeux.*

Mon avis étoit qu'on lui fit avaler la Médecine toute entiére; mais Mr. de la Motte *& quelques autres des Coupletés, crurent qu'il ſufiſoit de lui faire voir qu'on avoit trouvé le moien de le chagriner, ſans qu'il fut néceſſaire d'en venir à l'exécution.*

Cette indulgence fut priſe par notre Poëte pour un défaut de courage, & s'il diſcontinua ſes Couplets, *il fit des* Epigrames *contre les Odes de Mr.* de la Motte, *qui l'avoit épargné, & dont la réputation lui faiſoit ombrage. Ce fut pour tâcher de le ramener à la raiſon que Mr.* de la Motte *lui adreſſa l'Ode ſuivante, qui n'a jamais été imprimée.*

LE



LE

MERITE PERSONEL.

ODE

A

Mr. ROUSSEAU.

ON ne se choisit point son Pére
Par un reproche populaire.
Le Sage n'est point abatu.
Oui, quoique le Vulgaire en pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vertu.

***

N'envions que l'humble sagesse;
Seule, elle fait notre noblesse,
Le vice, notre indignité.
Par là se distinguent les hommes,
Et que fait à ce que nous sommes,
Ce que nos Péres ont été?

***

Que

Que j'aime à voir le ſage *Horace*
Satisfait, content de ſa Race,
Quoique du rang des Afranchis !
Mais je ne vois qu'avec colére
Ce Fils tremblant au nom d'un Pére,
Qui n'a de tache que ce Fils.

* * *

Le ſang s'altére & ſe répare ;
Ainſi *Caſtor* né de *Pindare*
Prit place entre les Immortels.
Ainſi le hideux *Polipheme*,
Fils indigne d'un Dieu qui l'aime,
N'a pu partager ſes Autels.

* * *

Connois-tu ce Flateur perfide,
Cette Ame jalouſe, où préſide
La Calomnie au ris malin ;
Ce cœur, dont la timide audace
En ſecret ſur ceux qu'il embraſſe,
Cherche à diſtiler ſon venin ?

* * *

Lui,

Lui, dont les larcins Marotiques,
Craints des Lecteurs les plus ciniques,
Ont mis tant d'horreur ſous nos yeux;
Cet Infame, ce Fourbe inſigne,
Pour moi n'eſt qu'un eſclave indigne,
Fut-il ſorti du ſang des Dieux.

***

Mais nous, que d'un peu de génie
Doüa le Dieu de l'Harmonie,
N'aviliſſons point ce beau feu,
Et n'arrachons à notre Muſe
Rien dont le remords nous accuſe,
Et nous interdiſe l'aveu.

***

Rouſſeau, ſois fidelle, ſincére,
Pour toi ſeul Critique ſévére,
Ami zélé des bons écrits;
Tu vas pour la race future
Illuſtrer ta famille obſcure,
Et je te crois noble à ce prix.

Cette

Cette Ode fit l'éfet qu'on s'en étoit promis; elle piqua vivement le Sr. Rousseau, *& lui fit craindre, qu'enfin Mr.* de la Motte *ne consentit à la publication de la* Chanson du Pont Neuf.

Pour détourner ce coup, il fit parler d'acomodement au dit Sr. de la Motte, *qui y donna les mains.*

On croioit que cet acomodement, dont Mr. Despréaux *avoit bien voulu être le Médiateur, seroit suivi d'une Paix générale avec les autres Poëtes ses adversaires; mais il se contenta de répondre à la proposition qu'on lui en fit, que quand la Paix étoit faite avec les Généraux, les Goujats y devoient être compris.*

Voilà des traits de l'orgueil du personnage; mais je voudrois bien savoir où sont ses Titres de Général du Parnasse; *& qu'il nous les montrât? Ce ne sont pas à coup sûr ses trois Comédies; à peine s'y est-il élevé au dessus du médiocre.*

Ce n'est pas non plus sur ses Ouvrages dans le gout de Marot, *qu'il se doit fonder: outre l'idée de Copiste & de Plagiaire, qu'ils donnent de leur Auteur, ils ne sont pas dans un point de perfection à mériter la Couronne Parnassique. C'est ce que nous examinerons après avoir parlé de ses* Odes, *où pour quelque trait d'esprit il y a bien des fautes de bon sens.*





RONDEAU.

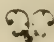
De l'esprit sans doute il y a
Dans *Rousseau :* qui vous le nia ?
Mais devant moi je le fais courre,
Lorsqu'armé de cuir je le bourre ;
Jadis sous mes coups il plia.



Clément Marot il copia,
Et dans vieux bouquins il tria
Des Contes, où sa Muse fourre
De l'esprit.



Mais quand trop sur soi se fia,
Que sans guide il versifia,
Quoique sa rime vous *agourre*,
Il fit des vers remplis de bourre,
Où très-souvent il oublia
De l'esprit.



Vrai-

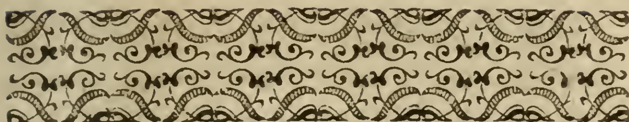
Vraiment, il ſied bien au Sr. Rouſſeau *de ſe vouloir comparer avec le Sr.* de la Motte, *& d'oſer entreprendre de ſe moquer de ſes* Odes; *lui, qui parmi toutes celles qu'il a données au Public, n'en peut montrer aucune véritablement digne d'un diſciple d'*Horace *ou de* Pindare.

Celle qu'il a faite ſur la Raiſon, *n'eſt qu'une foible compilation de quelques traits, tirés de* Montagne, *& raſſemblés dans le deſſein de mettre l'Homme au deſſous des Animaux; celle des* Conquérans, *à une ſtrophe ou deux près, n'eſt qu'une perpetuelle répétition de la même penſée, & une rapſodie de celle du* Devoir *de Mr.* de la Motte.

Enfin celle ſur la Naiſſance du Duc de Bretagne, *que ce Rimeur orgueilleux donne comme un modéle du Sublime, n'eſt ſouvent qu'un galimatias plus ridicule que celui de* Ronſard. *Je n'en raporterai que quelques exemples, ſauf à remettre un plus long examen à un autre tems, en cas que lui, ou ſes Partiſans ne ſoient pas contens du peu que j'en dirai préſentement.*

*En attendant, l'*Ode *ſuivante va donner une idée générale des bévües de ce Rimeur, au quel les Flateurs veulent donner le prix de la* Poëſie-Lirique, *& qu'ils regardent comme le* Phœnix des Oiſeaux du ſacré Valon.

ODE

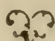


ODE

SUR LES ODES DU

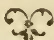
Sr. ROUSSEAU.

DE *Pindare* orgueilleux Eléve,
Comme un Aigle qui fend les airs,
Souvent un Poëte s'éléve
Dans la Région des Eclairs.
Avec art mêmes il s'égare,
Et sans craindre le sort d'*Icare*,
Il pousse son vol jusqu'aux Cieux.
Quelque loin que l'ardeur l'emporte,
Il se soutient d'un aile forte,
Ou vient reparaître à nos yeux.

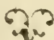


Mais

Mais de confondre avec l'audace
Cette rare & noble fureur
Qu'inſpire le Dieu du Parnaſſe,
C'eſt commettre une lourde erreur.
Souvent un Poëme ſonore
Qu'une rime riche décore,
Du premier coup nous éblouït.
Y cherche-t-on ce feu céleſte ?
A l'examen l'enflure reſte,
Le ſublime s'évanouït.

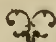


Quand *Rouſſeau*, vrai ſinge d'*Alcée*,
S'emporte contre les Tirans,
Qu'il traite d'ardeur inſenſée
L'ambition des Conquérans ;
Marque d'un ſtérile Poëte,
Il ſe copie, il ſe répéte,
Tient beaucoup moins qu'il ne promet,
Et le Lecteur de page en page
Arrive à la fin de l'Ouvrage
Dans l'attente d'un nouveau trait.

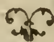


S'il

S'il peint la Raiſon qui s'égare,
A la ſuite des paſſions ?
Il nous fait un tableau biſarre
Du gout divers des Nations.
Il ne s'attache qu'à l'écorce,
Et loin de combattre avec force
La malice du cœur humain,
Sa Muſe en Sophiſte raiſonne,
Et des préceptes qu'elle donne
Il n'en réſulte qu'un ſon vain.



Mais je l'entens, qui ſur ſa Lire
Tente de ſublimes accords.
Il s'émeut, il entre en délire;
Où vont aboutir ſes tranſports ?
Il chante l'heureuſe naiſſance
D'un Prince, l'eſpoir de la France.
Ecoutons, Ciel! pour ce Héros
Sa Muſe crée un nouveau Monde,
Confond les Cieux, la Terre, l'Onde,
Et s'abime dans le cahos.

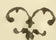


Tel

Tel que du haut d'une montagne
Tombe un torrent impétueux,
Qui des débris de la campagne
Charge ſes flots tumultueux ;
Ainſi ſe livrant ſans réſerve
Aux fougueux tranſports de ſa verve,
Rouſſeau n'eſt jamais épuré.
De tout ce qu'il trouve, il ſe joue,
Et pêle-mêle avec la boue
Roule un peu de ſable doré.



Ce n'eſt point ainſi que *Malherbe*,
Ami de l'ordre & du bon ſens,
Chantoit dans une Ode ſuperbe
Les Faits & les Vertus des Grands.
Son expreſſion toujours pure,
Et ſublime ſans être obſcure
Fera vivre à jamais ſon nom,
Et l'on peut comparer ſa veine
Au Pactole, dont l'onde traine
Beaucoup plus d'or, que de limon.



Mais

Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir célébré le pompeux galimatias du Sr. Rouſſeau; *il faut faire voir par des exemples que c'eſt avec juſtice. Les quatre premiers vers de ſon Ode* ſur la Naiſſance de Mgr. le Duc de Bretagne, *ſont un modéle accompli dans ce genre:*

Deſcen de la double Coline,
Nimphe, dont le Fils amoureux
Du ſombre Epoux de *Proſerpine*
Sut fléchir le cœur rigoureux.

Qui eſt-ce qui peut s'empécher de rire, en voiant cette équivoque de trois vers, par leſquels Orphée *paroit avoir obtenu les bonnes graces de* Pluton, *dont il étoit amoureux? Qu'auroit dit* Quintilien; *lui, qui blamoit le* vidi Ciceronem, librum legentem? *il ſe ſeroit ſans doute écrié:*

Ce Rimeur a ſi fort en tête
Cet amour ſale & deshonnéte,
Dont à tort on taxe *Platon*,
Que ce n'eſt pas choſe étonnante
Si ſa Muſe nous repréſente
Orphée amoureux de *Pluton.*

Semper ſua poëmata puerorum amoribus inquinavit, mores ſuos faſſus.

De quelle couleur useront ses Partisans pour excuser la Strophe suivante, qui est tirée de la même Ode?

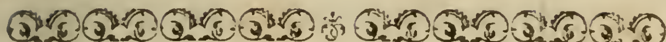
Que vois-je ! quel nouveau miracle
Tient encor mes sens enchantés ?
Quel vaste, quel pompeux spectacle
Frape mes yeux épouvantés ?
Un nouveau monde vient d'éclore ;
L'Univers se réforme encore
Dans les abîmes du Cahos,
Et pour réparer ses rüines,
Je vois des demeures divines
Descendre un Peuple de Héros.

Qui est-ce qui a jamais oüi dire, que les yeux soient épouvantés par la pompe d'un spectacle miraculeux, & dont tous les autres sens sont enchantés, & qui pourra jamais comprendre qu'un nouveau Monde étant éclos, l'Univers se réforme dans un abîme de confusion ?

Voilà pourtant des vers d'un homme, qui se vante de montrer à Mr. de la Motte, *de quelle maniére un Poëte peut arriver à ce beau desordre qu'on admire dans* Pindare ; *mais je ne conseille pas à Mr.* de la Motte, *de quitter son stile noble & héroïque, pour donner dans ce jargon ridicule.*

* * *

RON-

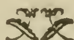


RONDEAU.

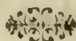
Un beau desordre est un éfet de l'art;
Boileau l'a dit : j'y souscris pour ma part.
Pindare a su, vers la céleste voute
Fendant les airs, se tracer une route;
Son vol sublime étonne le regard.



Sans avertir ainsi qu'un trait il part,
Et sans avoir un trop timide égard
A l'ordre exact; il nous fait voir sans doute
Un beau desordre.



Quant à *Rousseau*, plus guindé que *Ronsard*,
Il croit que l'Ode est un jeu du hazard :
Au sens commun il y fait banqueroute;
Il veut pourtant que ce beau stile on goute,
Et que l'on nomme un ridicule écart,
Un beau desordre.



Que si les Partisans du Sr. Rousseau *abandonnent ses Odes sérieuses, pour se retrancher sur les galantes, ils n'y trouveront certainement pas mieux leur compte, puisqu'à l'exception de celle* à une jeune Veuve, *toutes les autres sont pleines d'impertinences, ou de calomnies si atroces, qu'on ne les peut lire sans concevoir de l'indignation pour leur Auteur.*

Je laisse à part tous ses infames Vaudevilles, en quoi il excelle, & dont il a, pour ainsi dire, meublé les rüelles médisantes, & les Bureaux de Chroniques scandaleuses. Nous en parlerons dans la suite; je n'ai égard à présent, qu'à certain Poëme, pour lequel ses bons Amis croient être en droit de le comparer à Horace.

Sed quantum distat ab illo !

Il est vrai, qu'on y remarque le même fiel que ce Prince des Liriques Latins versoit sur les Canidies, *& sur les autres femmes renommées,* famosis laboribus; *mais on ne voit point, que son Imitateur ait jamais atteint cette galante urbanité qui faisoit tant aimer le Favori du plus grand Protecteur des Lettres qui ait jamais été, je veux dire* Mécénas. *Je crois même que le Rondeau suivant donne une assez juste idée de la diférence qui est entre la copie, & l'original.*

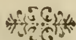
***

RON-

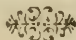


RONDEAU.

A *Saint Crépin*, *Rouſſeau* diſant adieu,
Ne fit qu'un ſaut juſques à *Saint Mathieu*,
Abandonnant, & le cuir, & l'alêne :
Dans les octrois, la taille, & le domaine,
Pour s'ennoblir il vint planter ſon pieu.



Depuis ce tems, plus fier qu'un cordon bleu,
Ou qu'un Bourgeois, Seigneur d'un franc aleu,
Il ne ſauroit ſoufrir qu'on le raméne
A *Saint Crépin*.



Du ſage *Horace* il prétend avoir lieu
De s'arroger le beau ſtile & le feu ;
Mais à ſon dam il eſt bon qu'il aprenne
Qu'entre *Rouſſeau*, & l'Ami de *Mécéne*
La diférence eſt comme du bon Dieu
A *Saint Crépin*.



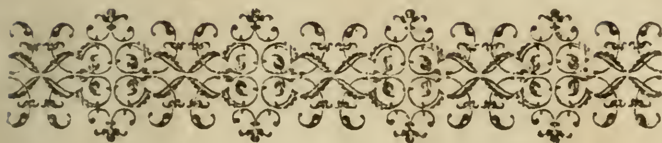
*Cette diférence paroitra sensiblement par deux Odes d'*Horace, *que je vais traduire en faveur de ceux qui n'entendent pas la langue Latine, afin qu'ils les puissent comparer à celles que le Sr.* Rousseau *a faites dans le même genre.*

Quelque beauté que je leur fasse perdre, j'espére leur en conserver encore assez pour montrer, qu'en fait de politesse & de galanterie, elles sont infiniment au dessus de tout ce que le prétendu Horace moderne *a pu produire.*

*Dans la premiére, le Prince des Poëtes Liriques taxe agréablement sa Maitresse d'inconstance, & en même tems avertit son Rival de ne pas trop se fier à cette Beauté. Les termes doux & galants, les images vives & naturelles, dont ce petit Ouvrage est plein, auroient du modérer les emportemens & le malin entousiasme de son Imitateur. Mais comme l'huile que l'on verse sur un grand feu, ne sert qu'à l'enflamer davantage; de même, la modération d'*Horace *n'a fait qu'irriter la fureur du Sr.* Rousseau.

Au reste qu'on ne s'attende pas ici à me voir faire des aplications; je les laisse entiérement à la prudence des Lecteurs, qui doivent juger équitablement du prochain, & se ressouvenir que Rousseau *est un Calomniateur avéré.*

ODE



ODE V.

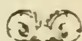
DU I. LIVRE

D'HORACE.

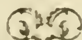
QUel eſt Philis, ce Jouvenceau,
Qui ſur un tapis de verdure,
A l'ombre d'un charmant berceau
Au nom de l'Amour te conjure:
Qui par de longs embraſſemens
T'exprime les empreſſemens,
Qu'inſpire une flame naiſſante?
Simplement coëfée en cheveux,
Que tu ſais bien flater ſes vœux!
Que ton humeur eſt careſſante!



Ah ! que bien tot baigné de pleurs
Voiant la fortune changée ,
Il déplorera ses malheurs
Et sa tendresse négligée.
L'insensé croit que dans ton cœur
Il régnera toujours vainqueur ;
Sur ce doux espoir il se fonde;
Mais, grands Dieux ! qu'il s'étonnera,
Quand un Rival le chassera
De ce cœur plus changeant que l'onde !



Tel qui charmé de tes beaux yeux,
Crédule sur ta foi s'embarque,
Voit les Aquilons furieux
Fondre tout à coup sur sa barque.
Infortuné joüet des flots,
Il pousse aux Cieux de vains sanglots ;
Moi-même échapé du naufrage,
Encor trempé des flots amers,
Je rens graces au Dieu des Mers
D'avoir pu gagner le rivage.



Quel

*Quel tour ! quelle délicatesse ! & quelle galanterie ne régne point dans ce petit Ouvrage. Peut-on mieux peindre l'inconstance d'une Maitresse sans l'outrager, & peut-on mieux rabatre l'orgueil d'un jeune Rival, qui tout fier de sa conquête, se vantoit aparemment d'avoir suplanté auprès d'une Belle un homme d'esprit, tel qu'*Horace.

L'idée que le Poëte donne des deux personnes, sur lesquelles ce petit Poëme roule, est très-noble: quoiqu'il reprenne vivement l'une de son Inconstance, & l'autre de sa Crédulité.

La Belle est parée, mais d'une maniére simple & sans afectation, simplex munditiis; *ses yeux jettent des feux si brillans, qu'ils éblouissent ceux qui sont assez malheureux pour être frapés de leur éclat:*

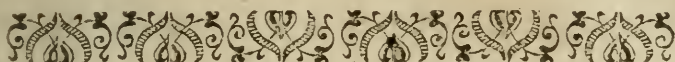
Miseri quibus intentata nites.

Le jeune homme est vif, pressant, & avoit gagné le cœur de cette Belle par des talens, dont Horace *pouvoit manquer, tant par raport à sa petite stature, ou à son âge, que par raport aux distractions que cause l'étude & la composition, qu'il préféroit peut-être trop au badinage de l'amour.*

*Enfin quoiqu'*Horace *dise qu'il s'estime très-heureux de n'être plus soumis à cette inconstante Beau-*

té ; la métaphore dont il se sert, pour exprimer son bonheur, loin de lui être injurieuse, semble insinüer que quoiqu'il ait pensé périr, en s'embarquant avec elle sur la mer orageuse de l'amour, il pourroit bien arriver qu'au premier calme, malgré ses vœux & ses sermens, il tenteroit un second voiage, à l'exemple de ceux qui ne laissent pas de remettre à la voile, quelques protestations qu'ils aient pu faire dans le fort de la tempête. Passons à l'autre Ode que j'ai promise.





ODE VIII.

DU I. LIVRE

D'HORACE.

AU nom des Dieux di moi, Silvie,
Comment, & par quelle manie
Attaché ſans ceſſe à tes pas,
Ce jeune Guerrier s'éfémine,
Et perd l'honneur que lui deſtine
Le Dieu qui l'apelle aux combats?



D'où vient qu'avec ceux de ſon âge,
Il ne montre point ſon courage
Aux exercices belliqueux?
Que ne va-t-il dans la carriére,
Bravant le hale & la pouſſiére
Triomfer d'un courſier fougueux?



Loin de languir près de tes charmes,
Sur la trace du Dieu des Armes
Il devroit cueillir des lauriers ;
Mais en fol Amant il préfére
Les oiseux plaisirs de Cytére
Aux nobles travaux des Guerriers.



Tel autrefois le jeune *Achille*
Sous l'habit d'un sexe fragile
S'amolissoit dans le repos.
Au lieu d'aller à ces murailles,
Digne prix de ses funérailles,
Combattre & mourir en Héros.



Quelques Interprétes prétendent que cette Ode regarde une Belle qui retenoit son Amant chez elle déguisé en fille : mais quoique cette conjecture soit vraisemblable, je pense qu'il sufit de croire que cet Amant passionné négligeoit tout pour son amour, & qu'il rendoit de fréquentes visites à sa Maîtresse. Quoiqu'il en soit, Horace *lui reproche adroitement que l'excès de sa passion amoureuse lui va fermer le chemin de la gloire.*

Il

Il s'adresse, à la vérité, tout d'un coup à celle qui le retient dans ses chaines; mais comme il est naturel à une Belle, de faire la conquête d'un jeune homme, & de la conserver après l'avoir faite; il s'attache bien plus à censurer l'assoupissement du Guerrier, qu'à blamer celle qui le cause.

Toutes les graces de la langue Latine sont répanduës dans ces deux petites Odes. Les métaphores y sont d'une hardiesse noble, & les comparaisons y sont amenées avec tant de justesse, qu'on ne peut s'empécher d'avoir de l'admiration pour un Auteur qui sait si bien les mettre en œuvre. Au reste ce qui doit le plus faire estimer ces deux Poëmes, c'est que les ornemens, loin de faire perdre le sujet de vue, ne servent qu'à le mettre dans tout son jour.

Le choix des termes y est si juste, que Pétrone, *ce délicat Critique, avoit raison de dire:* Horatii verborum curiosa felicitas. *Ce qui se raporte à ce qu'en dit un autre Rhéteur, qui lui donne le titre de* Verbis felicissimè audax.

Ce seroit ici le lieu de comparer les expressions du Sr. Rousseau *avec celles d'*Horace; *mais comme cela m'engageroit infailliblement dans une carriére trompeuse, & qui cacheroit des piéges, je me contenterai*

d'avoir mis le Lecteur en état d'y marcher par les précautions que je l'avertis de prendre.

Je n'ignore pas, qu'au dire de Perse, Horace *n'ait quelquefois melé une fine Satire dans les éloges qu'il faisoit de ses Amis :*

Omne vafer vitium ridenti FLACCUS amico
Tangit, & admissus circum præcordia ludit.

Mais Rousseau *a trop de malignité de cœur, & n'a point assez de délicatesse d'esprit, pour entreprendre d'imiter un Poëte aussi honnête homme, & aussi galant que l'étoit* Horace.

En vain les admirateurs de notre Cinique le comparent au Prince des Satiriques anciens ; je le tiens même fort inferieur aux Satiriques modernes.

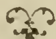


RON-

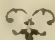


RONDEAU.

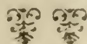
A la queue avec le fretin
Je mets ce nouvel *Aretin*;
Car bien que ſa Satire faſſe
Beaucoup de bruit ſur le Parnaſſe,
Elle n'a point le tour badin.



Du jeu du petit Dieu blondin
Obſervateur trop libertin,
Il en marque toujours la chaſſe
A la queue.



Bien eſt-il vrai qu'en Patelin,
D'abord du ſexe féminin
Il vante l'eſprit & la grace;
Mais en mauvais ſinge d'*Horace*
Il gliſſe toujours le venin,
A la queue.



Que

Que si les Partisans du Sr. Rousseau *veulent mettre son mérite dans ses Piéces à la façon de* Marot, *il ne me sera pas plus dificile de faire voir que sur ce point même il n'est pas si à admirer qu'ils le pensent.*

La Piéce, intitulée la Voliére, *qui est son chef-d'œuvre en ce genre, est un vrai galimatias; & tout ce qu'il y a de bon, est pris de* Voiture. *Le dessein de ce Poëme est de loüer les graces de l'esprit & du corps de l'aimable Nimphe* Urbanie,

En qui reluit gentillesse, beauté,
Noblesse Dame, hilarieux génie,
Et dons d'esprit par dessus l'or vanté.

Après avoir ainsi établi le mérite de sa Dame, croiroit-on que les Amans, qu'il lui fait venir de toutes parts, fussent autant de Polichinelles *& de* Trivelins, sautans, gambadans, siflans?

Et prend la Nimphe au visage vermeil
A leurs ébats passe-tems nomparcil.

Mais quoi qu'elle se plaise à leurs tours de passe-passe, & qu'elle les paie de quelque arrérage de lorgnerie,

Maints la servent sans gage, (*ajoute-t-il*,)
Et la servant sont bâtonnés, honnis,
Moqués, bernés, traités comme *Zanis*,
Et quelquefois souflets d'entrer en danse,
Pour tout guerdon on les pille, on les tance.

Je

Je ne ſai comment les admirateurs de notre Poëte peuvent accorder ces diſparités; car ou les Amans de ſa Nimphe ſont Gens d'eſprit, ou ce ſont des Sots. Si ce ſont des Gens d'eſprit, ils ne méritent point d'être bernés; & ſi ce ſont des Sots, où eſt la gloire de les berner?

Il y a plus; je ſoutiens que lors qu'il conſeille à ces pauvres Amans de quitter une Dame ſi peu courtoiſe, on ne ſait abſolument ce qu'il veut dire.

Dehors ſont beaux, & beau le frontiſpice;
Mais le dedans, autre eſt la queſtion.

Ces deux vers ſont entiérement opoſés à ſa penſée, puis qu'ils peuvent ſignifier une femme extérieurement coquéte; mais au fond très-vertueuſe. En un mot, la Nimphe de ce Poëme reſſemble au monſtre d'Horace,

Deſinit in piſcem mulier formoſa ſupernè.

Cela eſt ſi vrai, que les Partiſans de cet Ouvrage ne s'accordent pas ſur l'eſpéce, dans laquelle on doit le ranger. Les uns le donnent pour une loüange très-délicate, & les autres le vantent comme une Satire ingénieuſe.

Mais, à proprement parler, c'eſt un deſſein pareil à ceux de la Chine: il n'y a point aſſez de régularité pour former un tableau, & il y a trop d'ordonnance pour être un croteſque.

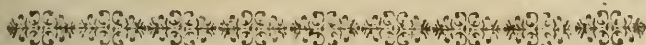
Il

Il y a trop de loüange dans ce Poëme pour être une Satire, & il y a trop de Satire pour le croire une loüange. En vain les Amis de Rousseau *m'objecteront que je prens ses expressions* Gauloises *trop à la lettre; & que les termes de* Polichinelle, *de* Trivelin, *de* honni, *de* berné, *& de* pillé *ont une signification galante dans le langage Marotique; car je ne crois pas qu'ils puissent jamais le prouver. J'ai assez de connoissance des vieux Rimeurs pour les oser défier sur cet article.*

Ce qui fait voir d'ailleurs que toutes ces façons de parler tendent à satiriser la personne, à laquelle il les aplique, c'est qu'en parlant bon François, le Sieur Rousseau *garde toujours son même caractére, qui est de difamer les gens à outrance, après les avoir loüés fort succintement.*

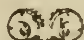
Je sai que par ses airs hipocrites, & insinuans, il a souvent si bien fasciné les yeux de ceux qu'il satirisoit, que ces mêmes personnes ne se sont point aperçues du venin caché sous ses expressions. Mais le Public, qui les pése de sens froid, n'en est pas la dupe, & trouve qu'un pareil Auteur mérite un châtiment exemplaire pour lui aprendre à parler plus juste; sur tout quand il se mêle d'exercer sa Muse sur des Dames distinguées par leur mérite, & par leur naissance.

RON-

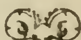


RONDEAU.

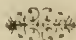
A votre honneur en Rimeur ſage
Il compoſe un galant Ouvrage,
Où pudeur régle vos ébats:
Mais Satirique *Marſias*,
Il hait un tendre badinage.



La malice eſt ſon apanage.
Que ſi voulez dompter ſa rage,
O Belles! vous n'en viendrez pas
A votre honneur.



En vain votre vertu l'engage
A vous rendre un parfait hommage;
Malgré vos dons, & vos repas,
Il ne célébre vos apas,
Que pour faire un indigne outrage
A votre honneur.



Mal-

*Malgré la malice, & l'ingratitude de notre Rimeur, bien des femmes n'ont pas laissé de prendre son parti, & l'auroient éfectivement maintenu dans la possession de trancher de l'*Aretin*, si la Justice ne s'en fut mélée.*

Plusieurs, il est vrai, l'ont abandonné dès qu'elles ont apris ses ordures, & ses impiétés : mais les moins scrupuleuses, charmées de sa maniére libertine de rimer, ont sollicité hautement pour lui, & souhaitent encore tous les jours qu'il puisse revenir en France. Elles font voir en cette rencontre que leur plaisir leur est beaucoup plus cher que leur propre réputation, puis qu'elles chérissent si fort un Poëte, le seul capable de les timpaniser, & de les flétrir par sa verve encline à déchirer malignement la vertu la moins soupçonnée.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce travers se trouve dans le beau sexe. Une Mére ambitieuse disoit autrefois de son fils, Qu'il me tue, pourvû qu'il régne; *& les bonnes Amies de notre Rimeur ont dit*, Qu'il nous déchire, pourvû qu'il nous divertisse: *mais comme le premier sentiment est d'une* Agripine; *le second est d'une* Messaline. *La personne, à qui j'adresse l'Ode suivante, est d'un gout bien diférent & bien plus loüable.*

ODE



ODE

A MADAME LA DUCHESSE DE ***

ILlustre & belle DUCHESSE,
Qui chérissant les Neuf Sœurs,
Mérite que le Permesse
T'ofre d'immortelles fleurs;
Je sai qu'il est peu de Belles,
Qui de ces fleurs immortelles
N'aiment le lustre & l'éclat;
Mais peu savent sur tes traces
D'un gout qu'aprouvent les Graces,
En faire un choix délicat.



Aux

Aux *Contes* de *la Fontaine*,
Vrais Regîtres de Cypris,
Toute femme un peu mondaine
Sans peine accorde le prix.
Aguerrie à l'équivoque,
Rien ne l'allarme ou la choque
Dans les faits qu'il a contés;
Mais combien de *Meſſalines*
Veulent des Muſes moins fines,
Et des vers plus éfrontés!



Pour contenter leur manie,
Enchériſſant ſur *Marot*,
Pouſſé d'un mauvais génie,
Rouſſeau brave le fagot.
Tantot ce Rimeur les charme
Par la peinture d'un *Carme*,
Doüé du don le plus beau;
Et tantot c'eſt Sœur *Urſule*
Qu'un Prieur .... mais je recule,
Et frémis à ce Tableau.



D'apres

D'après les *Contes d'Ouvile*,
Ou du *Reveille-Matin*,
Ce Plagiaire ſervile
Prend ſes tableaux d'*Aretin.*
Plus ſon Hiſtoire, ou ſa fable
Touche un ſujet reſpectable,
Plus ſon gout en eſt flaté;
Et plus ſa verve échauffée
Se fait un ſale trofée
D'en ſouiller la pureté.



Lors que ce Rimeur infame
Ceſſe d'attaquer le Ciel,
Traître il lache une Epigrame
Pleine de bile & de fiel.
Par ſa rage envenimée
La plus juſte renommée
Voit ſon raport ſoupçonné.
Et par ſa plume vénale
La plus rigide Veſtale,
Eſt traveſtie en *Phryné.*



Mais

Mais, beau Sexe, j'ofe dire,
Que par vos mœurs aujourd'hui
Vous étes de fa Satire
Bien plus coupable que lui.
Vous le paiez pour médire;
Vous riez quand il déchire
Celles que vous haïffez:
Mais gagné par vos Rivales,
Dans fes obfcénes Annales
Vous verrez vos noms placés.



Ah! que du tems d'*Artenice*,
Tems fi cher aux beaux Efprits,
On n'eut pas foufert ce vice
Triomfer dans les écrits!
Alors régnoit au Permeffe
Une exacte politeffe,
Un gout délicat & fin:
Nul n'aquéroit de l'eftime,
S'il n'imitoit par la rime
Ou *Voiture*, ou *Sarrafin*.



Toi

Toi donc, qui ſur ce modéle
Diſtingue les vrais talens,
De ceux que la gloire apelle
Aux Ouvrages excellens;
Tu mépriſes & rejettes
Les Oeuvres de ces Poëtes
Inſultant à la Pudeur,
Et qui n'ont pour tout ſalaire,
Que l'eſtime du Vulgaire
Dont ils corrompent le cœur.



Pour peu que les bonnes Amies du Sr. Rouſſeau *jettent les yeux ſur cette Ode, elles doivent rougir d'avoir fait tant de cas d'un Poëte ſi éloigné de la politeſſe & de l'honnéteté ſi naturelle à leur ſexe. J'eſtime plus que perſonne le tendre badinage de* Voiture, *de* Sarraſin, *& même celui de* Marot *en beaucoup d'endroits; mais je hais mortellement quiconque proſtitue les Muſes à des ordures auſſi contraires à la Pudeur, qu'a la Religion.*

Cependant ce n'eſt preſque qu'à des Priapées plus honteuſes que celles des Paiens même, que notre Rimeur doit ſa principale réputation; au reſte lors que

j'ai dit qu'il avoit enchéri ſur Marot , *je n'ai rien avancé qui ne ſoit très-conforme à la vérité.*

Quelque licentieux qu'ait été ce Vieux Romancier, il n'a jamais porté l'éfronterie juſqu'au point, où ſon Copiſte l'a portée. Mais ſi on n'a pas laiſſé de le cenſurer vivement pour quelques Epigrames un peu libres, & peut-être excuſables, vu le tems groſſier dans lequel il vivoit; quelle horreur ne doit-on point avoir pour un homme, qui dans un ſiécle des plus polis a ramaſſé dans ſes vers les ordures les plus horribles, & les a ſouvent exprimé par les termes les plus infames!

Quand Voiture , Sarraſin , *& même* La Fontaine *ont ramené la Muſe antique, ils l'ont purgée de ce qu'elle pouvoit avoir de peu conforme à nos mœurs, pour n'en retenir que cette élégante ſimplicité qui doit être eſtimée dans tous les tems : au lieu que* Rouſſeau *l'a fait ſervir à débiter des infamies ſi honteuſes, qu'on ne ſauroit preſque les lui reprocher ſans éfraier les oreilles chaſtes.*

Si Marot *revenoit au monde, & qu'il lut les Ouvrages de ſon prétendu Imitateur, je ne penſe pas qu'il voulut jamais le reconoitre pour ſon diſciple; ains il s'écrieroit.*

* * *

RON-

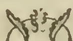


RONDEAU.

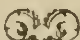
AU *bon vieux tems* que ſimpleſſe *régnoit*,
En vers naïfs Muſe ſe *démenoit:*
Beſoin n'étoit de ſcience *profonde.*
Tout gai Rimeur uſoit de phraſe *ronde*,
Et pour rimer gentil thême *prenoit.*



Comme *Rouſſeau*, jamais on *n'en venoit*
Aux traits piquans; ains on *s'entretenoit*
Des doux ébats où s'amuſoit *le monde*
Au bon vieux tems.



Au lieu des jeux que Pudeur *ordonnoit*
Rien à préſent que ſaletés on *oit*,
Que vilains cas: ſur quoi *Rouſſeau* ſe *fonde.*
Or ne croiez que ſa Muſe *il refonde*,
Et qu'il la méne ainſi qu'on *la menoit*
Au bon vieux tems.

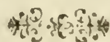


Ce ne ſeroit pas aſſez à Marot *de dauber ſur ſon ſinge à beaux & bons refrains de Rondeaux ; il armeroit encore toute la Nation poëtique contre cet indigne Habitant du Parnaſſe ; Voiture* le voitureroit à la voirie ; *Sarraſin* le traiteroit de Turc à More ; *La Fontaine* le noieroit dans la Fontaine Aganipide ; *ainſi des autres.*

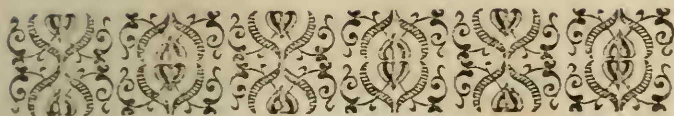
Il ne manqueroit pas de faire l'Apologie des Dames, que cet afreux Satirique a déchirées, & ſa Muſe adreſſeroit mainte Requête à la Juſtice ſur les horribles déportemens de ſon mauvais Copiſte.

Il le peindroit noir Calomniateur,
Rimeur vilain, lâche, blaſphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Et plus coquin que nul coquin du monde :
Puis déduiſant ſes faits par le menu,
Diroit qu'il faut l'épouſſeter à nu,
Ou lui donnant cordelle d'une toiſe,
Faire à ſon col ſentir, que ſon cu poiſe.

Enfin réveillant ſa verve amie de la Ballade, il le vilipenderoit, à la maniére, dont il vilipenda de ſon tems le Frére Lubin.

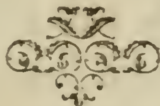


BAL-

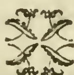


BALLADE.

POur charmer la Cour & la Ville
Par quelque Conte Italien,
Et pour le tranſmettre en beau ſtile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de ceſſer en bon Chrétien
De rimer ſur pareille afaire,
Il y mettroit par trop du ſien;
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



Pour rimer afreux Vaudevile
Qui ferve aux Goujats d'entretien,
Et répandre une infame bile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de quitter en bon Chrétien
Ce tour de vers atrabilaire,
Je n'y vois certe aucun moien;
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.

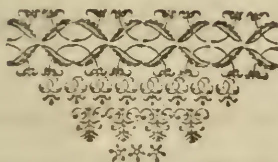


Pour fe moquer de l'Evangile
Par un Poëme tout Paien,
En mauvaifes raifons fertile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de croire en fage Chrétien
A JESUS, Fils de Dieu le Pére,
Lequel a tout créé de rien,
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



ENVOI.

Pour traduire en Comédien
Les *Pseaumes* en langue vulgaire,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais d'y croire en sage Chrétien,
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



Comme le Sr. Rousseau *a souillé particuliérement nos Muses Gauloises, il est juste que pour venger cet outrage, elles animent quelques-uns de leurs Disciples à le censurer en même stile.*

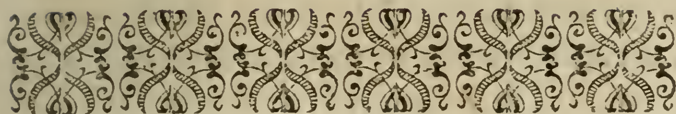
Il y a une grace dans les Refrains des Rondeaux *& des* Ballades *qui ne sauroit se trouver dans la Poësie moderne; l'enchainement des rimes a je ne sai quoi de réjoüissant; sur tout lors que malgré la contrainte, le Poëte ne fait paroître aucune afectation.*

Il faut convenir que notre Rimeur a quelquefois attrapé ce tour agréable de narrer, quoique la naïveté lui ait souvent échapé; mais à tout bien prendre, son stile Marotique est bien éloigné de la perfection: la fureur & la rage qui le possédent, l'ont empéché de badiner agréablement.

*A l'exception d'une vintaine d'*Epigrames *obscénes, tout le reste a des termes Gaulois sans en avoir cette simplicité naïve, qui faisoit le véritable caractére de nos Romanciers. Sa* Francinade, *& sa* Picade *en sont une belle preuve: on ne sauroit les lire sans s'apercevoir que leur Auteur étoit transporté de haine, quand il les a composées: il en est de même de ses* Contes, *dans lesquels on découvre une afectation de libertinage outré.*

* * *

BAL-

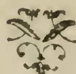


BALLADE.

QUe *Rouſſeau* pour la rime ait beaucoup de génie;
Que ſes vers ſoient coulans, nombreux, pleins d'harmonie,
Je le crois bien :
Mais qu'au bon ſens la rime y ſoit toujours unie,
Je n'en crois rien.



Qu'en ſtile de *Marot* il faſſe une Satire,
Où le Lecteur malin rencontre de quoi rire,
Je le crois bien :
Mais qu'il ſoit le premier dans ce genre d'écrire,
Je n'en crois rien.



Qu'en Satirique outré ce Poëte manie
Un *Couplet*, où le fiel ſoutient la calomnie,
Je le crois bien :
Mais qu'on doive aprouver une telle manie,
Je n'en crois rien.



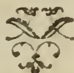
Qu'un Guerrier ſur ſon dos frapant à toute outrance
De ſes malins Couplets ait pris ample vengeance,
Je le crois bien :
Mais que ce châtiment l'induiſe à repentance,
Je n'en crois rien.



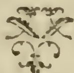
Qu'en Vers harmonieux ce Poëte traduiſe
Les *Pſeaumes*, ces beaux Chants tant priſés par l'Egliſe,
Je le crois bien :
Mais qu'il croie à *David*, auſſi bien qu'à *Moïſe*,
Je n'en crois rien.



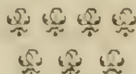
Que ce Rimeur lascif ait dans mainte *Epigrame*
De tous les noirs forfaits vanté le plus infame,
Je le crois bien:
Mais que ce crime afreux n'ait point gagné son ame,
Je n'en crois rien.



Qu'un Lecteur ébloui du tour dont il s'exprime,
Le lise avec plaisir, si jamais on l'imprime,
Je le crois bien:
Mais que pour cet Auteur il ait la moindre estime,
Je n'en crois rien.



Que par maint débauché de ses forfaits complice
Il ait pu de *Chausson* éviter le suplice,
Je le crois bien:
Mais qu'il puisse éviter la divine Justice,
Je n'en crois rien.

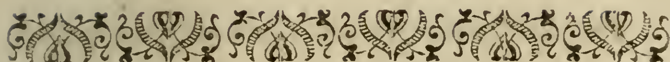


Perſonne n'ignore combien Marot, *imbu des maximes des Proteſtans, haïſſoit les Eccléſiaſtiques, & combien le Clergé de ces tems-là fourniſſoit de matiére à la Satire : cependant ce Poëte s'eſt toujours fait un capital de diſtinguer les abus de la ſuperſtition d'avec la Religion Catholique.*

Pour ce qui eſt des mœurs, s'il s'eſt donné quelque liberté, ce n'a jamais été que ſur des ſujets plaiſans, & même ce n'a point été en les aprouvant. S'il s'eſt diverti des Cocus, c'eſt ſans aprouver l'adultére ; & s'il a badiné ſur des amourettes moins criminelles, il n'a jamais prétendu qu'elles fuſſent exemptes de crime. Mais ce qui devroit couvrir de honte ſon Imitateur, c'eſt qu'il n'a jamais fait mention du péché qu'on ne doit preſque pas nommer, bien loin d'avoir pouſſé la fureur juſqu'à badiner ſur la beſtialité.

Rouſſeau *répondra que ſa Muſe a pris des précautions dans ſes Contes pour ménager les Lecteurs, au lieu que* Marot *a ſouvent emploié des termes très-ſales. A cela je dis, que ſi le Sr.* Rouſſeau *s'en étoit tenu à des ſujets, qui, bien que criminels en eux-mêmes, ſont par une mauvaiſe coutume la baſe des plaiſanteries, il ne laiſſeroit pas d'être coupable ; à combien plus forte raiſon eſt-il à déteſter d'avoir oſé badiner ſur le plus infame de tous les excès ?*

RON-



RONDEAU.

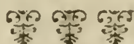
LEs chaſtes Sœurs rougiront,
Auſſi-tot qu'elles ſauront,
Qu'on nommoit avec emphaſe,
Rouſſeau Maître du Pégaze,
Et Prince du ſacré Mont.



A déchirer il eſt promt,
Son ſtile eſt vif, ferme, rond;
Il a le tour de la phraſe
Neuf.



Mais c'eſt un Copiſte au fond,
Et comme il n'a point de front,
L'ordure eſt toujours la baſe
Des Contes qu'il périphraſe
Au gré des femmes du Pont
Neuf.



Malgré tout l'artifice, & toutes les circonlocutions, dont notre Poëte s'est servi pour décrire les infamies contenues dans la plupart de ses Epigrames; *j'ose soutenir qu'il n'y a que des Femmes sans pudeur qui puissent les lire. J'ajoute que la plupart de celles qui les ont aprouvées en les lisant, ne s'en sont point tenues à l'écorce, & ont aprofondi le mistére d'iniquité.*

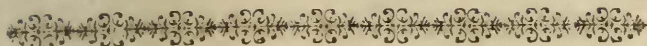
Plusieurs mêmes secoüant le joug de la bienséance, ont délivré les hommes de l'embarras de leur voiler les expressions du Sr. Rousseau, *en les prononçant elles-mêmes avec autant d'assurance que les Prostituées les plus hardies.*

Après cela doit-on s'étonner, que ce Rimeur ait aquis tant de renom auprès du beau sexe, & que le tendre badinage de Voiture, *& de* Sarrasin *ne soit plus à la mode? L'ordure a pris si fort le dessus dans les Compagnies, que les Poësies obscénes en sont tout l'agrément, & que tout autre Ouvrage paroit d'un gout insipide. C'est ainsi que les gens accoutumés à l'eau de vie, ou aux liqueurs fortes, ne sauroient se contenter des meilleurs vins.*

La plaisanterie d'un homme qui disoit que Rousseau *excelloit à rimer par* F., *& par* B., *a donné lieu au Rondeau suivant.*

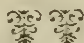
* * *

RON-

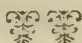


RONDEAU.

L'*F*, & le *B*, pour Rimeur ſale
Sont d'une force ſans égale :
Auſſi, *Rouſſeau* dans maint Couplet
Par ces lettres va droit au fait
D'une maniére fort brutale.



Il croit vous faire un grand régale,
Lorſque ſa Muſe Antiveſtale
A de vilains uſages met
L'*F*, & le *B*.



Si dans ce genre il ſe ſignale,
C'eſt que Femmes de ſa cabale,
(Ami Lecteur, notez ce trait)
En font gorge chaude en ſecret,
Et prononcent comme à la hale
L'*F*, & le *B*.



Que si des femmes, qui naturellement devroient avoir quelque pudeur, ont tant estimé les obscénités du Sr. Rousseau, *il est à présumer, que nos jeunes débauchés n'ont pas été plus réservés sur ce chapitre.*

Mais pour faire voir que ce sont plutot les choses sales qui les touchent, que le tour & la maniére, dont elles sont exprimées; je vais raporter ce qui m'est arrivé avec un petit Maitre de Robe longue.

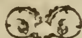
Un jour que dans une Assemblée je vantois le stile de ce Poëte, ce jeune Robin, après m'avoir loüé de ce que je rendois justice à mon ennemi même; cita le Poëme du Chapitre général des Cordeliers, *pour preuve de ce que j'avois avancé. Or ce Poëme, quoique digne de* Rousseau, *quant à l'ordure, l'est si peu, quant au stile, qu'à peine un Rimeur du plus bas étage voudroit l'avoüer.*

Qui fut bien étonné, ce fut mon homme, lorsque je lui repartis que Rousseau *étoit si peu l'Auteur de ce Poëme, que je le crois fait plusieurs années avant qu'il fut au monde, & que d'ailleurs, bien loin que le stile en fut estimable, il n'y avoit pas même la moindre teinture de versification. Toute la Compagnie s'étant mise à rire de la sotise du beau Connoisseur en stile, il se retira plus brusquement qu'il n'étoit entré.*

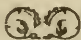


RONDEAU.

A la Fontaine, où puiſent à plein ſeau
Ceux que *Phœbus* a marqués de ſon ſceau,
J'ai vu jadis les Filles de Mémoire
Châtier ceux qui par malice noire
Venoient troubler la clarté de ſon eau.



Depuis ce tems l'éfronté Jouvenceau,
S'abandonnant à l'ordure en pourceau,
Dans vil égout s'abreuve, au lieu de boire
A la Fontaine.



Il court au vice au ſortir du berceau;
Prend mauvais pli, tel qu'un fréle arbriſſeau.
Le redreſſer, ſeroit peine illuſoire.
Dans la débauche il met toute ſa gloire;
Et ſans rougir il préfére *Rouſſeau*
A La Fontaine.

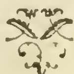


Si tous les admirateurs de notre Poëte étoient de la même trempe, que celui dont nous venons de parler, je ne lui envîrois point de pareils sufrages ; mais comme parmi ceux qui l'estiment, il y en a qui ont du gout & du discernement, il est bon de faire voir que leur malignité agit plus dans cette occasion, que leur bon sens & leur connoissance.

En éfet si c'étoit par un vrai gout pour la Poësie, que ces Messieurs fissent cas du Sr. Rousseau, *ils priseroient également, & même plus, ses Poësies sages & sérieuses, que ses Ouvrages libertins & prophanes : cependant ce n'est que sur ceux de cette derniére espéce qu'ils fondent l'estime qu'ils ont pour lui.*

Sa Francinade, *& sa* Picade *passent dans leur esprit pour des chef-d'œuvres. Ses* Contes *sont, selon eux, d'un tour dont jamais personne n'aprochera, & quoique ses* Couplets *soient pleins de médisance & de calomnie, on ne peut rien voir de plus vif.*

Les tableaux même les plus hideux y sont peints avec tant de force, qu'on ne peut les regarder qu'on ne se sente épris des passions que l'Auteur veut exciter par ses peintures.

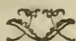


RON-

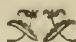


RONDEAU.

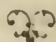
PEste soit de l'esprit de l'homme!
Il se perdit pour une pomme,
Et Roi des Animaux divers,
Tant de la Terre, que des Mers,
Il est pis qu'un Cheval de Somme.



A Paris, de même qu'à Rome,
Il perdroit volontiers son somme
Pour oüir un Faiseur de vers
Peste.



Rousseau, qui de fiel point ne chomme,
Est estimé; l'on le renomme,
Et mille gens, Ciel, quel travers!
Le reçoivent à bras ouverts,
Au lieu qu'ils devroient le fuir comme
Peste.



Loin

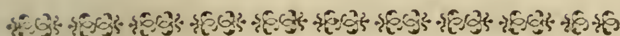
Loin de le ſuir, on l'admettoit ſouvent aux meilleures tables. Une perſonne de conſidération l'aiant un jour prié, eſpérant qu'en qualité de Poëte & de bel Eſprit il pourroit divertir la Compagnie, la ſcéne fut bien moins plaiſante qu'il ne ſe l'étoit imaginé.

Comme les Conviés ſe trouvérent d'honnétes gens, le Rimeur qui ne les connoiſſoit pas, voulut d'abord les régaler de ſa Francinade; *mais à peine eut-il entamé ſon Poëme, qu'un galant homme, ami de* Francine, *lui impoſa ſilence. Quelques momens après le Maître du Logis l'aiant excité à réciter quelqu'autre de ſes Ouvrages; il s'aviſa de réciter une ou deux de ſes* Epigrames, *qui n'attaquoient, à la vérité, perſonne; mais qui furent trouvées ſi ordurières, que les Dames rougiſſant de honte, détournérent bruſquement la converſation ſur d'autres ſujets.*

Enfin au deſſert pour réparer la mauvaiſe idée que l'Aſſemblée avoit conçue de ſa Muſe, il ſe mit à réciter des vers pieux; mais ſoit que les Conviés fuſſent choqués de ſon impudence, ou que ſa Poëſie ſainte ne leur parut pas digne d'attention, on ſe leva pour aller prendre du Café; & quelqu'un aiant remarqué ſa contorſion de bouche, dit en riant, qu'il étoit impoſſible qu'il ne parlât de travers.

* * *

RON-



RONDEAU.

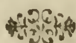
De travers regarde un œil louche;
De travers pouſſe torte ſouche;
De travers panche un mauvais toit;
Et dans l'eſcrime un mal adroit
De travers ſouvent eſcarmouche.



De travers Femme prend la mouche
Contre tout Mari qui découche;
Et tout ſot Sergent fait exploit
De travers.



De travers un Aveugle touche;
Et de travers va fauſſe couche:
D'où je conclus par maint endroit,
Que *Rouſſeau* ne dit rien de droit,
D'autant qu'il a toujours la bouche
De travers.



La honteuſe ſcéne que le Sr. Rouſſeau *joüa en ſe faufilant avec d'honnétes gens, le rendit plus retenu dans la ſuite à accepter l'honneur d'être invité à de grands repas. Il s'informoit auparavant quelles étoient les perſonnes qui devoient être de la Société; il s'enquéroit de leur humeur, de leur caractére; alors s'il trouvoit, comme l'on dit, chauſſure à ſon pied, il ſe livroit tout entier aux Curieux, & contre la maxime ordinaire des Paraſites, il pinçoit ſouvent ceux mémes qui mettoient la nape.*

*L'*Epigrame *ſuivante en eſt une preuve, & fait voir quelle étoit l'eſpéce de gens qu'il fréquentoit, & qui lui convenoit le plus.*

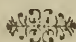
La joie eſt encor dans Paris,
Malgré le tems & la miſére,
Et ſubſiſte ſous deux abris,
Qui ſont Cocus, & Gens d'Afaire.
Chez l'un eſt gentille Comére,
Chez l'autre ſont bons Cuiſiniers.
Partant Cocus & Maltotiers
Sont gens qu'il eſt bon de connoître;
Auſſi les vois-je volontiers;
Mais pour rien ne le voudrois étre.



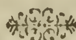


RONDEAU.

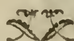
LA joie eſt encor dans l'Etat,
Dit *Rouſſeau*, Rimeur ſcélérat.
Les Cocus ont femme jolie;
Les Maltotiers font chére lie;
Des deux cotés eſt un bon plat.



Il les voit volontiers l'Ingrat,
Et chez eux faiſant beau Sabat,
Plus haut qu'un oublieux il crie
La joie.



Courage, leur dit-il; *vivat*,
Trinquons, rions! & puis en chat
Il les pince. Mais on publie
Que Thémis recherchant ſa vie,
De ce Rieur enfin rabat
La joie.

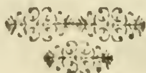


Ne

Ne voilà pas les Cocus, & les Partisans bien paies de leurs repas? Je ne veux pourtant point nier, que la Satire ne puisse rouler agréablement sur de pareilles gens. Mais c'étoit moins au Sr. Rousseau *qu'à tout autre de les draper, puisqu'il tenoit d'eux sa fortune, & ses plaisirs. On peut conclure de là, quelle étoit son ingratitude, & sa malignité: elles paroissent jusques dans ses Satires les moins condannables.*

Ses meilleurs Amis ne laissérent pas quelquefois de lui dire sérieusement, que l'intempérance de sa langue pourroit le décréditer à la fin; que bien des gens commençoient à le redouter, & par conséquent à le haïr. Ils le priérent même, de ne plus hasarder des Contes impies, du moins à leur considération, s'il ne vouloit pas le faire pour la sienne propre.

Ils lui conseillérent encore. de ne plus toucher les mœurs des gens qui n'étoient point disamés publiquement, & qui tot ou tard pourroient se venger de ses vaudevilles. Notre Rimeur promit de se corriger, & d'étre plus circonspect à l'avenir; mais la suite a bien fait voir, qu'il n'étoit pas homme à tenir parole.

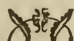


RON-

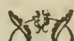


RONDEAU.

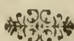
R*Ousseau* tient peu de l'honnéte homme;
Pour bon Poëte on le renomme;
Il eſt ſur tout parfait Rimeur;
Mais c'eſt bien le plus mauvais cœur,
Qui ſoit de Paris juſqu'à Rome.



Si tot que *Crépin* je le nomme,
Contre un pareil coup qui l'aſſomme,
Quoiqu'aſſez habile eſcrimeur,
Rouſſeau tient peu.



En vain de changer on le ſomme;
Il tient au vice avec la gomme:
Il vous promettra l'endormeur,
De quitter ſa maligne humeur;
Mais de ſes promeſſes en ſomme
Rouſſeau tient peu.



Une des marques de l'endurcissement du Sr. Rousseau, *& de son opiniatreté à ne point suivre les conseils de ses Amis, c'est l'obstination qu'il a toujours fait voir à nier sa race, & à paroître au desespoir, pour peu qu'on lui en parlât.*

En vain ils lui ont représenté mille fois, qu'en se montrant sensible par cet endroit, il donnoit beau jeu à ses Adversaires; rien n'a été capable de lui faire entendre raison sur cet article.

La moindre parole lachée à ce sujet, & souvent sans dessein, augmentoit sa pâleur naturelle jusqu'à faire apréhender un évanoüissement apoplectique. La rage succédant à cette langueur épidémique, il entroit dans des convulsions terribles, & déchiroit aveuglement les premiers venus, & tels souvent qui n'avoient jamais pensé à l'ofenser.

Je suis faché, qu'il m'ait donné occasion de profiter de son foible, & je lui promets, que s'il veut à l'avenir n'emploier que la vérité dans la dispute que nous aurons vraisemblablement, je lui ferai grace sur ce point: mais je déclare aussi, que s'il continue à calomnier, & à user de fourberie, je lui représenterai ce fatal objet qui a la vertu de le pétrifier.



RON-

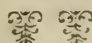


RONDEAU.

DE Cuir, de Bote, de Soulier,
Et de formes au Ratelier,
Une parole eſt ſufiſante
Pour faire taire ce forfante,
Qui jaſe en nouveau Bachelier.



Il tremble comme un Ecolier,
A qui Précepteur régulier
Montre une férule piquante
De Cuir.



Or comme avec ce Cavalier
Souvent en combat ſingulier,
J'eſſuie afaire violente,
Aux traits de ſa plume tranchante
Je n'opoſe qu'un Bouclier
De Cuir.



Quelle fatuité dans le Sr. Rousseau *de s'être attiré un ridicule par l'endroit même, d'où il devoit tirer le plus de gloire! car si c'est une chose très-loüable de suivre la trace de ses nobles Ancêtres, quelles loüanges ne mérite point celui qui s'éléve au rang des Nobles par sa vertu, & qui sort, pour ainsi dire, de la roture, où sa naissance l'avoit placé!*

Haud facilè emerguntur, quibus res angusta domi.

Il en est à-peu-près de même des imperfections corporelles que nous ne sommes pas les maîtres de corriger en nous. Telles que la Rousseur des cheveux, la pâleur du teint, un regard louche, une bouche torse; tous ces défauts dans un honnête Homme sont éfacés par les bonnes maniéres, & par la vertu; au lieu qu'ils sont beaucoup plus sensibles dans un Coquin & dans un Scélérat.

Or, quoique l'on dise ordinairement, que la vertu est encore plus belle dans une agréable personne,

Gratior est pulchro veniens è corpore virtus;

cela n'empêche pas, qu'un homme qui a une mauvaise phisionomie, ne soit à loüer, lorsqu'il la dément par de bonnes actions.

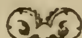
Crine ruber, niger ore, morbida cute, lumine læsus,
Rem magnam præstas, *Zoile*, si bonus est.

RON-

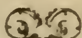


RONDEAU.

IL eſt marqué d'un mauvais coin;
Son poil roux s'aperçoit de loin;
Il vous montre une bouche torſe,
Avec l'honneur il fait divorce,
Et l'eſtime moins que du foin.



Stilé dans un vieux baragoin,
Quand il veut vous peindre avec ſoin,
Chaque trait a beaucoup de force,
Il eſt marqué.



Il eſt vrai qu'il rime en ſagoin,
Et que ſouvent dans le beſoin
Aux faits qu'il rime il donne entorſe:
En vain de noircir il s'éforce;
Sur papier rouge en faux témoin,
Il eſt marqué.

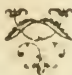


Et qui eſt-ce qui ſe ſeroit jamais aviſé de reprocher au Sr. Rouſſeau *ſon teint pâle, ſes cheveux roux, ſes yeux louches, & ſa bouche de travers, s'il n'y avoit donné lieu le premier par la corruption de ſes mœurs ?*

Impie, Impudique, & Calomniateur, ne s'eſt-il pas toujours fait un plaiſir ſouverain de remplir ces trois horribles caractéres dans toute leur étendue ? Impie envers Dieu & envers ſon Pére; Impudique en tous les genres; & Calomniateur auſſi bien envers ſes Amis, qu'envers ſes ennemis, quel Monſtre !

Que s'il étoit capable de faire quelques réflexions ſur toutes les infamies que ſes ſales Ecrits feront commettre dans toute la ſuite des tems; de quels remords ne ſeroit-il point rongé, & de quelle crainte ne ſeroit-il point tourmenté à la vue des terribles châtimens dont il eſt digne ?

Quelle ſorte de brutalité n'a-t-il pas finement colorée dans ſes Contes, *ou groſſiérement exprimée dans ſes* Couplets? Aſmodée *même, ce Démon de l'Impureté, auroit-il pouſſé plus loin les lubricités infames que notre Rimeur ?*



RON-



RONDEAU.

LE ſale Ecrivain que *Rouſſeau!*
Il puiſe l'ordure à plein ſeau,
Puis en détail il la débite,
Et par ce moien s'acrédite
Près du débauché Jouvenceau.



Il eſt vrai, qu'en adroit manceau,
Pour faire avaler le morceau,
Il le paſſe en ſa léche-frite,
Le ſale.



Du poivre il en met un boiſſeau,
Pire que le Traiteur *Rouſſeau:*
Pour Empoiſonneur on le cite:
Sa ſauce la plus favorite
Ne peut charmer que dont Pourceau
Le ſale.



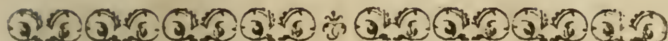
*Tel eſt le perſonnage, qu'à la honte de notre ſiécle, une infinité de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe ont chéri, protégé, & mis ſur les rangs pour être de l'*Académie Françoiſe : *ce qui ſeroit infailliblement arrivé, ſi cette illuſtre Compagnie n'eut détourné le coup, en ofrant ſes ſufrages à un Sujet, dont le mérite & la dignité lui feront plus d'honneur que la réception du Sr.* Rouſſeau *ne lui eut cauſé d'infamie.*

Tous les honnétes gens aplaudirent au choix que les Académiciens *firent en cette rencontre, & ſe réjoüirent de l'excluſion tacite de notre Rimeur : lui ſeul au deſeſpoir d'un pareil afront, s'imaginant que les diſcours du Café de* la Veuve Laurent *y avoient contribué, rentra dans ſa fureur ancienne, & déchira par d'horribles* Couplets *ceux, dont le mérite & les talens choquoient ſa jalouſe rage.*

Cette Satire eſt d'autant plus puniſſable, qu'il y méloit des perſonnes qui n'avoient même nulle relation aux querelles qui peuvent arriver entre les Auteurs. Mais, comme je crois l'avoir déja dit, comment eſt-ce que ce Calomniateur infame eut épargné des indiférens, lui qui n'a pas reſpecté ſes propres Amis?

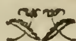
***

RON-

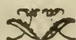


RONDEAU.

AU Corps que forment dans Paris
Quarante fameux beaux Eſprits,
Pour être admis comme capable,
Rouſſeau de ſon chef mépriſable
Fit agir d'illuſtrés *Cloris*.



Elles le prônoient à grands cris,
Lorſqu'en épluchant ſes Ecrits,
On trouva qu'il avoit le Diable
Au corps.



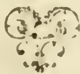
Il advint même, que pour prix
De ſes vers dans le fiel pétris,
Il reçut ſomme très-notable
De coups de canne, & que coupable
Il s'éclipſa, peur d'être pris
Au corps.



Ces infames Couplets, *dans lesquels le Sr.* Rousseau *outrage en général tout le Café de la rue Dauphine, & en particulier quinze ou seize personnes, furent trouvés d'un tour si horrible, & en même tems si nouveaux, que tout Paris eut la curiosité de les voir.*

Les honnêtes gens les détestérent comme un Libelle des plus atroces & des plus sales, pendant que ses Partisans les prônérent comme une Satire ingénieuse, & osérent préférer son Auteur à l'illustre Mr. Despréaux, *dont les Ouvrages ont tant fait d'honneur à la France.*

Quelle plus grande marque faut-il attendre de la corruption du siécle, tant pour les mœurs, que pour les Belles Lettres, que de voir le fiel diabolique de notre Rimeur, mis en paralelle avec le sel Attique de Despréaux? *Une calomnie horrible du prochain avec une raillerie innocente sur des Ouvrages; une impudence cinique avec une censure toujours chaste; enfin des vers pleins d'impiété, avec des Poësies, où l'amour de Dieu, & le respect pour la Religion sont prêchés avec une éloquence digne de l'aprobation des plus zélés Ministres de l'Evangile?*

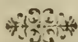


RON-

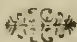


RONDEAU.

LE méchant *Rouſſeau* ne ſe borne
A vous donner un coup de corne ;
Mais plus malin que le Serpent,
Sur vous noir venin il répand,
Qui réſiſte au bois de Licorne. *

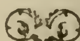


Ce ſale & vilain Capricorne
Du talent, dont *Deſpréaux* s'orne,
Laiſſe là tout le bon, & prend
Le méchant.



Il acuſe à faux, il ſuborne ;
Mais je le vois penſif & morne :
Thémis enfin ſe détrompant,
Va ſes fourbes dévelopant ;
A ſon de trompe l'Huiſſier corne
Le Méchant.

* *Antidote.*



Je ne suis pas surpris, du caractére dont je connois le Sr. Rousseau, *qu'il ait emploié les termes les plus afreux & les plus sales dans ses* Couplets. *Ce qui m'étonne, c'est que des personnes, qui font extérieurement profession de politesse, aient trouvé tant de plaisir à les lire, qu'elles les ont loüés comme des chef-d'œuvres.*

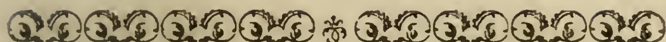
Comment se peut-il faire que des paroles obscénes, le charme de la canaille, & des expressions dignes des Prostitués, deviennent agréables dans la bouche de notre Poëte? Est-il quelque tour, quelque licence & quelque figure qui puisse jamais purifier les idées infames qu'elles représentent?

Une des choses dont on a fait le plus d'honneur à notre siécle, c'est que s'il n'est pas moins corrompu intérieurement que ceux qui l'ont devancés, il est infiniment plus poli: mais si ce gout continue, il y a tout sujet de croire que nous ferons renaître le stile du Parnasse Satirique, *ou du* Moien de Parvenir.

Encore ne sai-je si ce n'est pas trop peu dire, puisque ces deux Livres, & leurs semblables, n'ont rien qui aproche de la licence éfrénée des Couplets *de notre Satirique.*

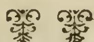


RON-

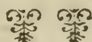


RONDEAU.

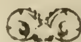
PLus groſſier cent fois que *Catulle*,
Rouſſeau ne fait aucun ſcrupule
De rimer les plus ſales mots;
Il choiſit même les plus gros
Qu'au Parnaſſe il immatricule.



Un Lecteur qui les articule
Au même inſtant d'éfroi recule,
Diſant, vit-on jamais propos
Plus groſſier?



Cependant maint Conventicule
Eſt charmé de tout Opuſcule
Par ce ſale Rimeur éclos:
En fait de vers, c'eſt leur Héros.
Ciel! peut-on voir un ridicule
Plus groſſier?



Grossier tant qu'il vous plaira, répondent les Partisans du Sr. Rousseau; *ses* Couplets *ont je ne sai quoi de divertissant, & qui réjoüit le Lecteur.*

Mais puis que ces Messieurs ne peuvent dire, par quelle raison ces termes infames leur plaisent, il est bon de leur aprendre, que comme on estime volontiers ceux, à qui l'on ressemble, il est à craindre que le plaisir qu'ils trouvent dans les Ouvrages de ce Rimeur, ne vienne de la conformité de leurs mœurs avec les siennes.

C'est à eux à se consulter là-dessus, & à interroger leur conscience. S'ils sont coupables de cette ressemblance, tous mes discours ne les convertiront pas; ils ne feront au contraire que les afermir dans leur mauvais gout, ruit in vetitum nefas humana gens.

C'est à Dieu à leur ouvrir les yeux, en attendant ils peuvent conserver prétieusement, & lire souvent les Contes, *les* Epigrames, *& les* Couplets *de notre Auteur: mais ils nous permettront de les détester, & de trouver très-juste la punition qui les a suivi, & qui a commencé par les pésans coups de bâtons qui lui furent apliqués sur les épaules en place publique.*

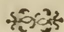


RON-

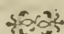


RONDEAU.

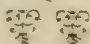
LEs vilains *Contes* qu'il collige,
Et qu'en beaux termes il rédige,
Le font eſtimer dans Paris
Comme un des plus rares Eſprits,
Et de ſa perte l'on s'aflige.



Pouſſé d'un eſprit de vertige
Tel qui ſes meilleurs vers néglige,
Préfére de tous les Ecrits
Les vilains.



Traitant leur Auteur de prodige,
Il lui rend un hommage lige;
Mais d'un noble courroux épris
Certain Guerrier avec mépris
L'a corrigé comme on corrige
Les Vilains.



Il y a de quoi s'étonner que le Sr. Rousseau *ait pu éviter aussi long tems qu'il l'a fait, un châtiment digne de son impudence. Depuis plus de dix années, il répandoit des* Contes, *des* Epigrames, *& des* Couplets horribles: *ceux qui s'y trouvoient épargnés aujourd'hui, étoient chansonnés le lendemain. Tel qui lui avoit donné à manger, se voioit paié de son repas par un vaudeville malin; & telle Dame qui se croioit de ses Amies, se voioit immolée à la jalousie d'une Rivale qui avoit caressé ce Rimeur pour la faire coupleter.*

*Sa vanité l'aveugloit de telle sorte, qu'il se comparoit à l'*Aretin, *ce terrible Satirique, qui avoit mis sous contribution les Princes de son tems. Il s'imaginoit même, qu'en cette qualité il parviendroit à donner la férule, & le foüet aux gens les plus considérables de la Cour & de la Ville.*

On peut voir dans le Factum *du Sr.* Saurin, *de quels termes il se servit pour exprimer le dessein extravagant qu'il avoit conçu. Il ne commençoit pas mal à l'exécuter, quand son faste satirique fut terriblement réprimé par le châtiment ignominieux dont on régala ses larges épaules.*



RON-



RONDEAU.

A l'*Aretin* reſſemblant trait pour trait,
L'afreux *Rouſſeau* montre un eſprit mal fait,
Le premier fut un Satirique impie,
Et le ſecond ſur ce point le copie,
Tant & ſi bien, qu'il eſt ſon vrai portrait.



L'Italien les ordures aimoit,
Et le François dans ſes vers tant en met,
Qu'en les liſant petits, grands, chacun crie,
A l'*Aretin!*



L'Hiſtoire dit que redoutant ſon fouet,
Dons au Toſcan tout Monarque envoioit.
Quant au Gaulois, pour ſa licantropie
Il a reçu d'un bras qui l'eſtropie,
D'autres préſens que ceux que l'on faiſoit
A l'*Aretin.*



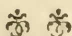
Ce ne ſut qu'en riant que CHARLES-QUINT *envoia une chaine d'or à l'*Aretin, *& moins pour éviter ſa critique que pour ſe cenſurer lui-même d'avoir fait une faute qui méritoit une réprehenſion.*

Cette avanture, & l'inſolente réponſe du Satirique, a ſans doute fourni le ſujet d'une médaille, où ce Cenſeur eſt repréſenté ſur un Throne le foüet à la main, & recevant les Préſens des Ambaſſadeurs de pluſieurs Têtes Couronnées.

Si Rouſſeau *n'a pas porté la Satire juſqu'au point de ſe rendre tributaire les Rois & les Princes, il eſt ſûr qu'il s'eſt fait redouter par des perſonnes d'un aſſez haut rang pour en tirer vanité.*

Il faut même convenir que ſon génie eſt encore plus redoutable que celui de ſon Modéle: mais quelque mordant que ſoit ſon ſtile, ce n'eſt qu'à des femmes que je pardonnerois la crainte que des hommes en ont témoignée.

Je conviens qu'il n'eſt nullement plaiſant de ſe voir timpaniſé dans des Couplets : *mais il y a auſſi de la gloire à les mépriſer, ſur tout lors que l'on eſt d'un ſi haut rang, que ce ſeroit s'avilir d'en tirer vengeance.*





RONDEAU.

QUe des Femmes craignent la bile
Et le fiel d'un Rimeur habile !
Elles en ont quelque ſujet ;
Souvent leur cas n'eſt pas trop net ;
En un mot, le ſexe eſt fragile.



Mais qu'à la Cour, comme à la Ville,
Des hommes faits, gens du haut ſtile
Apréhendent plus le *Couplet*,
Que des Femmes !



Que de crainte du vaudeville,
De grands Seigneurs d'un air ſervile
Flatent *Rouſſeau !* par *Mahomet*,
Ils méritent le camouflet,
Et ne ſont ſous forme virile
Que des Femmes.



Il ne falloit pas moins qu'un châtiment de cette espéce pour arréter la fureur barbare du Sr. Rousseau: *sans cela le grand nombre de Partisans qu'il s'étoit fait, l'auroit maintenu dans la possession paisible de déchirer tout le genre humain.*

Encore, si ce Satirique éfronté avoit été lui-même exempt des crimes qu'il impute à ceux que sa Muse calomnie, peut-être qu'on eut attribué ses fougues bilieuses à une humeur atrabilaire, semblable à celle du célébre Timon le Misantrope, *ou pareille à celle de* Diogéne le Cinique; *mais étant aussi corrompu qu'il étoit, tant par l'esprit que par le cœur, on ne peut assez admirer son impudence & son audace à satiriser les autres.*

Que si cela ne lui étoit arrivé qu'une fois ou deux, peut-être qu'en faveur du tour ou de l'expression, les Rieurs eussent pu obtenir quelque grace pour lui auprès des honnétes gens: mais je ne crois pas qu'après plus de deux cents tant Couplets, *qu'*Epigrames, *& que* Satires, *on puisse demander avec justice qu'on lui pardonne, & encore moins trouver mauvais qu'un homme d'honneur outragé dans ses Vaudevilles ait battu la mesure sur ses épaules, pour lui aprendre à chanter sur un autre ton.*

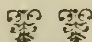
***

RON-

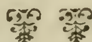


RONDEAU.

DE compte fait ce Fourbe indigne
A cent fois par chanſon maligne
Son mauvais eſprit témoigné;
Sa fureur n'a rien épargné;
De *Judas* il porte le ſigne.



A ceux qu'il nomme, ou qu'il déſigne,
Il croit faire un afront inſigne;
Mais je le vois fort éloigné
De compte.



A grand peine il les égratigne;
Au lieu qu'un vert Guérrier l'échigne
Avec bâton bien empoigné;
Maint coup, qu'alors il a gagné,
Mérite d'être mis en ligne
De compte.



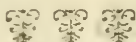
C'eſt

C'est grand dommage que ces fameux Couplets *si vifs, si réjoüissans, & que le Sr.* Rousseau *prisoit au poid de l'or, n'aient été paiés qu'au poid des coups de bâton.*

Pour montrer que je n'enchéris point sur l'estime que ce grand Satirique faisoit de ses terribles Vaudevilles, il est bon de raporter l'endroit où il déclare nettement l'amour qu'il sentoit pour eux:

Ainsi finit l'Auteur secret,
Ennemis irréconciliables.
Puissiez-vous crever de regret!
Puissiez-vous être à tous les Diables!
Puisse le Démon *Couple-gor*
Allumer, s'il se peut encor,
Le noir feu qui bout dans mes veines!
Bien, pour moi, plus précieux que l'or
De pouvoir augmenter vos peines.

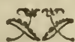
Mais puis qu'il trouve cette maniére de coupleter les gens si fort de son gout, je vais tâcher de lui procurer ce plaisir en retournant ses propres Couplets *contre lui-même, sans leur rien faire perdre de la bonté des pensées, & de la richesse des rimes.*



PARO-

PARODIE DES COUPLETS DU Sr. ROUSSEAU.

QUel transport agite mes *sens?*
Quel feu dans mes veines *s'alume?*
Dieu du Parnasse je te *sens;*
Inspire moi, condui ma *plume.*
J'en veux à ce Rimeur *pervers,*
Qui par mille tableaux *divers*
Sans honte oferts à notre *vue,*
Des plus sales traits dans ses *vers*
A fait une infame *recrue.*

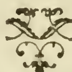


De l'*Aretin*, ce vrai *Cadet*,
Contre Dieu dresse son *Pégaze;*
S'il a plus d'esprit qu'un *Baudet*,
Il a moins de cœur qu'un *Viédaze.*
Par ses dehors doux & *polis*
Ceux qu'il trahit, sont *amolis*,
Et dupes de sa *politesse*,
Ils ne percent point les *replis*
De son cœur a noire *souplesse.*



De

De fauſſe gloire avide *eſcroc*,
Il traite tout Chrétien de *grue:*
Il aime à voir l'honneur au *croc*,
Et ſon impiété cou-*rue.*
Plus méchant qu'un Dogue ench-*ainé*
A juſt-au-corps dé-*boutonné*
Il nous vomit ſon fiel *immonde*;
Fiel par trop ſouvent par-*donné*
Et qu'il répand ſur *tout le monde.*

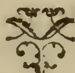


Dans quelque antre du *Dauphiné*,
Ou dans le fond de la *Suéde*
Si d'abord on l'eut *confiné*,
A ſa rage on eut mis *reméde.*
Cet ennemi du genre-*humain*
N'aiant que des Ours ſous ſa *main*,
Eut cent fois maudit *le voiage*;
Mais attendant au *lendemain*,
Sa malice en crut d*avantage.*



Le

Le Ciel même a beau le *fraper;*
Contre lui sa faveur *redouble:*
S'il gémit, c'est pour vous *duper*
Par les regrets d'une ame *double.*
Dès qu'il voit de zélés *frondeurs*
Lui tenir des propos *grondeurs*
Sur le châtiment qu'il *mérite;*
Il rentre dans ses *profondeurs,*
Et prend le masque d'*Hipocrite.*



Il voile son perfide *cœur;*
Par de feints soupirs il vous *touche,*
Et suspend le rire *moqueur,*
Qui lui tord le nez & la *bouche.*
Dites lui qu'il s'est *égaré*
D'abord comme un Paon *ésaré,*
Il cesse de faire *la Roue;*
Moins craint ennemi *déclaré,*
Que quand sa haine il *désavoue.*



S'il ne vous a point *débauché*
Pour loüer ſa ſale *beſogne*,
Il vous croque, & mal *ébauché*
Vous met en conte à la *Cigogne*.
Mais c'eſt toi, vilain *débauché*,
Qu'on doit acuſer du *Péché*
Que tu nommes *philoſophique*;
A ta Muſe on l'a *reproché*;
Elle en a fait gloire *publique*.



Ce ſtile peu connu d'*Houdart*,
Par tout ſi bien elle l'*atrape*,
Qu'il faut que le Ciel *tot ou tard*
Du feu de ſa foudre te *frape*.
Ouvre, Méchant, ouvre les *yeux!*
Sur tes excès *prodigieux*;
De crainte de quelque *infortune*,
En horreur au flambeau des *cieux*
Ne te montre que ſur la *Brune*.

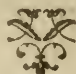


Fut-

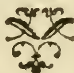
Fut-il donc tant niais, ce *Chandet*,
Qui comme à loup gueule *béante*
Te tendit le fin *trébuchet*,
Où ſe prit ta langue mé-*chante?*
Depuis qu'il leva ton *bonnet*,
Et te mit le viſage au *net*,
Nul ne fut plus aſſez *Jocrice*,
De croire que dans ton cor-*net*
L'encre eut la douceur du *régliſſe.*



C'eſt vainement qu'à *Mémonet*
Tu fais préſent de ton *eſtime*;
S'il a ſali ſon *Cabinet*,
C'eſt lors qu'il y reçut ta *rime.*
Mais bien-tot de ſon *cabinet*
Il te chaſſa, ce *Mémonet*:
Et ce grave Auteur qui t'*aſſomme*,
T'eſtime moins qu'un froid Son-*net*,
Ou que *Luther* n'eſtima *Rome.*



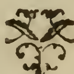
Tel que charme le *Roitelet*
Ofenſé du bruit de la *pie*,
Souvent lui ſerre le *ſiflet*,
Et la guérit de la *pépie.*
Ainſi pour un vilain *Couplet*
Prend garde que le *Chatelet*
De ta punition *avide*,
Quoiqu'aſſez gros & *rondelet*,
Ne te faſſe danſer à *vuide.*



De tes Couplets d'un tour *nouveau*,
Tu crois trop heureux qui *s'égare.*
Ami des traits de ton *cerveau*
Tu tranche de l'Anti-*Pindare.*
Tu penſois que de pleurs *baigné*
Un Guérier par tes traits *ſaigné*
Devoit tomber en *défaillance*;
Lors qu'avec ton dos mal *ſoigné*
Sa canne fit une *alliance.*



Ah! quel charme pour *Bécrillon*,
De te voir ainsi que le *Suisse*
De la rue aux Ours, un *haillon*
Te couvrant à peine la *cuisse!*
Tes vices sur un *Bordereau*,
Et plus haï qu'un *Maquereau*,
Aux yeux du Peuple qui se *créve*
Pour voir passer le *tombereau*,
Qui te doit conduire à la *Gréve*.



Si ne te corrige en *secret*,
D'autant qu'*irréconciliables*,
Tes pareils n'ont jamais *regret*
De se donner *à tous les Diables*.
A G.... non à *Couplegor*
Tu dois avec d'autres *encor*
Ces censures qui seront *vaines*:
Je les priserois plus *que l'or*,
Si je n'y perdois pas mes *peines*.

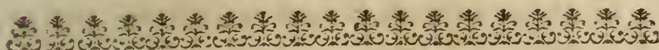


Je ſuis très-perſuadé que les Partiſans & les Admirateurs du Sr. Rouſſeau, *eſtimeront beaucoup moins ces* Couplets *que les ſiens, & les compareront à un habit retourné, qui n'a jamais le luſtre d'un habit neuf. Mais comme il arrive ſouvent qu'un Tailleur en retournant un habit, en répare les fautes, & l'ajuſte mieux à la taille qu'auparavant; je puis me vanter que ſi ces* Couplets *n'ont pas toute la grace de la nouveauté, ils conviennent infiniment mieux à la perſonne, ſur laquelle ils roulent, qu'à ceux pour leſquels ils étoient originairement faits.*

Tout ce que j'y avance, quelque horrible qu'il puiſſe être, eſt apuié ſur des preuves inconteſtables: au lieu que la Calomnie & une Médiſance outrée ſervoit de baſe à toutes les invectives qui étoient contenues dans l'original.

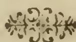
Il eſt vrai qu'on pourra me dire, que j'y ai laiſſé quelques traits hideux & capables de révolter un ſage Lecteur: mais je l'ai fait à deſſein de donner quelque légére idée de l'infamie du tableau que j'ai copié. D'ailleurs ces mêmes traits étant fondés en réalité, attirent plutot l'indignation du Lecteur contre celui qui les mérite, que contre celui qui les aplique. En un mot, Reſponde ſtulto ſecundùm ſtultitiam.

RON-

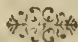


RONDEAU.

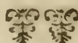
AVec les Loups on trouve à qui parler;
Point avec eux ne faut batifoler:
Mais lachez leur matin de bonne taille,
Et dont la dent ſerre comme tenaille,
Dès qu'une fois il peut les accoler.



Que ſi n'avez Chiens pour les étrangler,
Prenez un fer propre à les immoler;
Il faut fraper & d'eſtoc, & de taille
Avec les Loups.



Donc, aujourd'hui, Muſe, ſans vaciler
Contre *Rouſſeau*, je veux me ſignaler;
C'eſt un vrai Loup, que ſi quelqu'un me raille
De l'aigre ton, ſur lequel je rimaille,
Je lui dirai qu'il eſt bon de heurler
Avec les Loups.



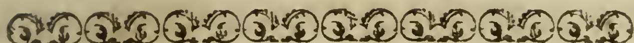
Ce que je viens de dire en plaisantant, n'est que trop sérieux à la lettre. Si vous n'agissez dans l'extrême rigueur avec les Scélérats, tant qu'ils sont en état de faire du mal, ils vous feront repentir tot ou tard de les avoir ménagés.

Le Sr. Rousseau *est un sensible exemple de cette vérité. L'indulgence que l'on a eue pour sa malignité de cœur par considération pour les talens de son esprit, n'a servi qu'à le rendre plus obstiné dans sa malice.*

Il auroit pu vingt fois, en suivant le conseil de quelques vrais amis, détourner l'orage qui est venu fondre sur sa tête. On n'exigeoit de lui qu'un aveu loüable de sa faute, & une promesse sincére de n'y plus retomber.

On lui fit porter parole, qu'on oubliroit tout, & que les personnes noircies & outragées dans ses derniers Couplets, *lui pardonneroient volontiers, & même lui rendroient leur amitié, pourvu qu'il voulut tenir une autre conduite. Mais c'étoit parler à un sourd : loin de se rendre à de si justes admonitions, il les prenoit pour des piéges qu'on vouloit lui tendre, & jugeant du cœur d'autrui par le sien, il ne voulut jamais croire que ce qu'on lui proposoit, fut véritable.*

RON-



RONDEAU.

A confesser à l'amiable,
Un péché même punissable
Tout Pécheur bien contrit se plait:
Et de Chiméres ne vous pait
Ainsi qu'un Pécheur incurable.



Or, quoiqu'il soit le seul coupable
De ce Libelle abominable,
C'est ce que *Rousseau* n'est point prêt
A confesser.



Cependant un aveu loüable
Rendroit son cas plus graciable.
En avoüant ce qu'il en est,
Il adouciroit son Arrêt;
Mais l'y réduire, c'est le Diable
A confesser.

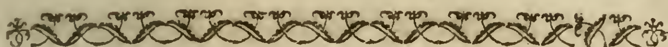


Il est pourtant vrai, que depuis les coups de bâton, le Sr. Rousseau *rabatit beaucoup de son air Cinique. La honte d'avoir été traité comme un Faquin, lui avoit tellement serré le cœur, qu'à peine pouvoit-il s'expliquer par monosillabes.*

Un Ami qui revint avec lui de Versailles, me dit que son état étoit digne de compassion, & que je le plaindrois, si je l'avois vu. Il m'a même assuré, ajouta-t-il, qu'il vous estimoit, & qu'il étoit faché de ce qui s'étoit passé entre vous & lui. Mais que c'étoient de fougues de jeunesse qu'on devoit pardonner à ceux qui s'en repentoient comme lui. A tout cela je répondis qu'il étoit bien bon de croire, que le Sieur Rousseau *fut véritablement touché; au reste, ce n'est pas, continuai-je, le bien qu'il peut dire de moi, qui m'empêchera de dire du mal de lui; mais une véritable conversion, & un vrai repentir de ses calomnies, & de ses ordures.*

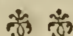
Son état que vous me représentez si digne de pitié, n'est point celui d'une conscience humiliée par une componction intérieure; c'est l'état de Cain, *qui après avoir assassiné son Frère, tremble à la vue de la juste punition qu'il doit en attendre, & cherche quelque moien pour l'éviter, quand ce seroit même en commettant un nouveau crime.*

RON-

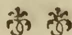


RONDEAU.

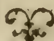
QUand il dort, le Diable le berce,
Ce Rimeur à Muſe perverſe;
Pour peu que vous oſiez grouiller,
Le voilà prêt à rimailler,
Et de mille traits il vous perce.



Malheur à la partie adverſe,
Sur laquelle ſon fiel il verſe!
Gardez-vous de le reveiller,
Quand il dort.



On a mainte preuve diverſe
De la malice qu'il exerce;
Il ne faut pas s'émerveiller,
S'il ſait tromper, mentir, brouiller,
Avec le Diable il a commerce,
Quand il dort.

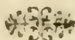


Oui, Monsieur, poursuivis-je, le Sr. Rousseau *trame quelque nouveau crime pour voiler celui où on l'a, pour ainsi dire, pris sur le fait. Il s'étoit jusques ici assez bien tiré des périlleuses situations, dans lesquelles ses calomnies l'avoient souvent réduit. Ses larmes de crocodile, ses protestations accompagnées de sermens, ont séduit ceux qui ne pouvoient pas voir le fond de son cœur.*

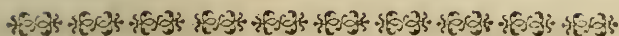
Mais le masque de son hipocrisie est levé. A peine entre cent personnes y en a-t-il une persuadée de son innocence, & qui ne le montre au doit, comme un homme digne de l'exécration publique.

Voilà, dit-on, celui qui a fait ces horribles Couplets, *où il déchire quantité d'honnêtes gens, & ses Amis mêmes; c'est un homme pernicieux; & quand il seroit mort sous les coups de bâton, il n'y auroit pas grande perte. C'est un malheureux, qui a renié son Pére, & qui s'est toujours fait un vrai plaisir de satiriser ses Patrons & ses Protecteurs.*

C'est un très-grand bonheur pour ceux qui se laissoient tromper par ses dehors spécieux, qu'il soit desormais connu pour ce qu'il est, parce qu'à l'avenir ils pourront s'en défier.



RON-



RONDEAU.

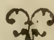
LE voilà pris, ce faux Génie,
Qui plein d'une horrible manie,
Par d'afreux & d'infames vers
Répandoit à tort, à travers
Le venin de ſa calomnie.



Son penchant pour la félonie
Faiſoit haïr ſa compagnie ;
Fuions, diſoit-on, ce Pervers;
Le voilà.



Vouloit-on lui faire avanie,
Il vous paioit d'un *je le nie*;
Vous étiez l'un de ſes plus chers :
Mais ſes crimes devenus clairs,
On le montre au doit, chacun crie,
Le voilà !



Tout habile qu'étoit notre Rimeur à cacher ses crimes, ou à les nier quand ils étoient découverts; bien des gens connurent à la fin ses mauvaises inclinations. Les uns le comparoient à ces Courtisanes, qui en vous caressant sont prêtes à vous livrer à leurs supots pour partager votre dépouille.

D'autres lui donnoient le titre de Chien enragé, & qui dans sa fureur mord souvent son Maître tout le premier. Enfin presque tous s'accordoient à reconnoître dans son caractére les qualités d'un Chat; ce qui donna lieu à la pensée d'un Magistrat, qui après avoir été long tems le Protecteur de cet Ingrat, sentit à la fin les coups de ses ongles & de ses dents.

Crépin excelle quand il mord;
C'est là son talent, c'est son fort.
Et R... qui sentit les traits de sa Satire,
Au Chat le compare fort bien.
Laissez lui la grise, il déchire;
Qu'on la lui coupe, il ne vaut rien!

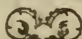
Or je laisse à juger, ce qu'on devoit attendre d'un homme, qui rassembloit en sa personne trois caractéres aussi pernicieux.



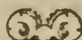


RONDEAU.

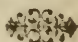
De Chien, de Chat, & de Catin,
Selon le proverbe certain,
Toujours avient mauvaise suite :
Or si de ce trio d'élite,
Vous voulez faire un beau Quatrain,



Ajoutez y Rimeur sans frein,
Hargneux, impudent & vilain :
Enfin aiant un vrai mérite
De Chien.



Rousseau, déchirant le Prochain ;
Mordant qui lui donne du pain ;
Traître, Flateur, & Parasite ;
Les Chats, & les Catins imite,
Et méne toujours un vrai train
De Chien.

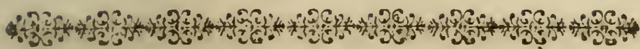


D'où vient, me dira-t-on, que Rousseau *étant si malin & si décrié, a pu si long tems en imposer à d'honnêtes Gens ? A cela je répons, que comme un Mari est souvent le dernier à aprendre les desordres de sa Femme, aussi ceux qui épousent quelqu'un, sont tellement prévenus en sa faveur, qu'ils ne veulent jamais croire qu'à l'extrémité les choses qu'on leur en dit.*

De plus notre Rimeur possédoit parfaitement l'art d'aller au devant de tout ce qui pouvoit altérer l'estime qu'il avoit surprise près des personnes de crédit. Il leur insinuoit souvent que l'Envie & la Calomnie assiégoient sans cesse l'oreille des Grands, & que c'étoit particuliérement des faux raports qu'ils avoient à se défendre.

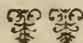
Par cette artificieuse conduite croiant s'être mis à l'épreuve de tout ce qu'on pourroit dire contre lui, il se livroit entiérement aux Débauchés ; & pour leur faire voir qu'il ne rougissoit point de porter leur livrée, il ne gardoit aucune mesure dans ses ordures & dans ses impiétés.



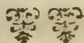


RONDEAU.

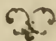
En gros caractére il afiche,
Que de la Pudeur il se fiche :
L'irreligion est son tic,
Et pour l'enseigner au public,
D'impiétés il n'est point chiche.



Des sales ordures qu'il fiche
Dans la rime ou dans l'hemistiche ;
Il a de tout tems fait trafic
En gros.



En sales *Contes* il est riche ;
Son cœur au Démon sert de niche :
C'est un repaire à Basilic,
Que loin d'éplucher ric à ric,
Ma Muse seulement défriche
En gros.



Et que seroit-ce, si je voulois démontrer exactement tous les tours, & les détours de ce Cœur ingrat, traître, impie, hipocrite, scélérat & infame? Des volumes entiers ne sufiroient pas. Quelque chose que j'en aie déja dit, il m'en reste encore cent fois plus à dire.

Mais pour ramasser tous ses forfaits dans un point, je ne puis mieux faire que de l'apeller le Fils du Diable. *Aussi bien n'a-t-il pas voulu reconnoître son Pére sur la terre; de plus il n'est pas possible de s'imaginer, qu'il ait pu commettre des actions si noires sans une opération immédiate de celui qui est la source de tout mal.*

Tout autre Ecrivain eut été vingt fois la victime de semblables ordures, & de semblables impiétés; lui seul guidé par le Démon même qui les lui a dictées, évite depuis plus de dix ans les mains de la Justice. Il y a même toute aparence que le Ciel ne le soufre ainsi, que pour donner un exemple des excès horribles d'un Pécheur que Dieu abandonne & rejette de devant sa face, & qu'il livre au Démon en corps & en ame pour le punir de son obstination dans le crime.



RON-



RONDEAU.

L'Esprit malin, le Cœur pervers,
Avec l'art de faire des vers,
Ce ſont trois choſes qu'on aplique
A *Rouſſeau*, ce noir Satirique.
J'ajoute qu'il a deux envers.



Prenez le ſous aſpect divers,
En lui rien n'eſt que de travers;
Il a pour Pére allégorique
L'Eſprit malin.



La figure dont je me ſers,
Exprime en termes aſſez clairs,
Que ce Rimeur Diabolique
Doit à la fin par mort tragique
Deſcendre, & rejoindre aux Enfers
L'Eſprit malin.

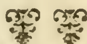


Comme ſon heure n'eſt point encore venue, il lui a été facile d'échaper aux recherches de la Juſtice: mais il eſt bien à préſumer, que ſon évaſion ne le rendra pas plus ſage.

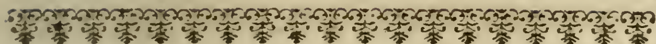
La maniére dont il s'eſt comporté dans le lieu de ſon aſile, ne laiſſe pas lieu d'en douter. Ses hauteurs, ſes menaces, & ſes proteſtations inſolentes font connoître que ſi jamais on le condanne à la peine qu'il mérite, il lachera la bride à ſes fureurs infernales.

En attendant je tiens la France bien heureuſe d'être délivrée d'un pareil Monſtre, & plut à Dieu que la même fraieur l'eut porté à s'enfuir il y a plus de dix années, ſa fréquentation n'eut pas corrompu quantité de jeunes gens foibles & diſpoſés à prendre toutes les mauvaiſes impreſſions que ce Rimeur leur a donné, tant par ſes paroles, que par ſes écrits.

Quand même il continueroit à faire d'infames Satires contre la Religion & contre le Prochain, le mal qu'elles cauſeront, ne ſera pas ſi dangereux, que lors qu'il les apuioit d'une déclamation vive & capable d'en impoſer à ceux même qui étoient le plus ſur leur garde.



RON-



RONDEAU.

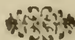
A la Lune comme un Hibou
Il s'eſt enfui, ce Loup-garou,
De crainte que l'on ne le voie:
Mais il ſe perdra dans ſa voie;
Car il s'enfuit ſans ſavoir où.



Qu'il nous chanſonne tout ſon ſou,
De s'en facher on ſeroit fou:
C'eſt un Chien qui ſans ceſſe aboie
A la Lune.



Soit qu'il s'éloigne peu ou prou,
Il traine par tout ſon licou;
Le gibet ne perd point ſa proie:
Nous en aurions déja la joie,
S'il n'eut mieux aimé faire un trou
A la Lune.



Ce n'a point tant été l'apréhension des suites de sa fausse acusation contre le Sr. Saurin, *que la crainte des poursuites du Parquet qui l'ont porté à prendre la fuite.*

L'intégrité, & la sage austérité de Mr. le Procureur Général *lui étoient trop connues pour espérer d'échaper une seconde fois à son zéle contre ses pareils. L'insolente déclaration qu'il a passée en Suisse par devant un Notaire du Païs, & qu'il a fait ensuite signifier à ce grand Magistrat, est une preuve que ses informations lui tenoient plus au cœur que tout le reste.*

Mais peut-on voir une plus grande folie que de croire qu'une semblable piéce puisse être de quelque usage pour sa justification? Que si la chose avoit lieu, quel est le Coupable fugitif qui n'empéchât les Juges de passer outre à sa condamnation.

Je ne comprens pas même, comment quelqu'un a été assez mal avisé que de préter son ministére pour produire une Piéce, que les gens du Roi doivent regarder comme un attentat au respect qui leur est du, & que les Juges doivent rejetter sans y avoir aucun égard.



RON-



RONDEAU.

AU bâton blanc il eſt réduit;
Sans bourſe garnie il s'enfuit,
Et cependant ce Malin Sire,
Loin d'abandonner la Satire,
Toujours ſon premier chemin ſuit.

* * *

Sur ſon Procès que l'on inſtruit,
Il s'emporte, & fait un grand bruit;
Avec les Magiſtrats il tire
Au bâton.

* * *

Il proteſte, apelle, produit,
Et tout cela ſans aucun fruit.
Or de Suiſſe on vient de m'écrire
Que de bonne heure il ſe retire,
D'autant qu'il eſt ſujet la nuit
Au bâton.

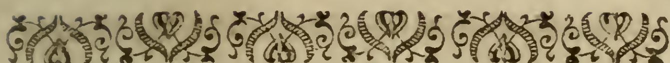


Au premier avis qu'il eut, que Mr. le Procureur Général *demandoit que son Arrêt de décharge fut remis sur le Bureau; ne se croiant pas en sureté à Paris, il courut se cacher à Versailles, d'où il partit incessament pour se sauver hors de France.*

Ce ne fut pas toutefois sans avoir bien pesté, & juré contre les Bigots; *car c'est ainsi qu'il nommoit tous ceux qui n'aprouvoient pas ses impiétés. On n'a qu'à lire son* Epître à Marot, *pour juger quels furent ses transports, quand il se vit obligé de quitter Paris & la Cour ; ces deux lieux qu'il avoit élus pour être les grands théatres de ses scénes impies & ordurieres.*

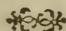
Il fut moins faché de la ruine de sa fortune naissante, que du trouble que cette afaire aportoit au repos, dont il avoit cru joüir dans son afreux libertinage. Il en seroit même mort de douleur sans l'espérance que quelques-uns de ses intimes lui donnérent de faire agir de si puissantes sollicitations en sa faveur, qu'il ne seroit pas long tems hors du Roiaume.





RONDEAU.

D'Eglise Ennemi scélérat,
Ce Rimeur d'un tour délicat
Rimant une fable orduriére,
Drapoit d'une horrible maniére
Moine, Nonne, Prêtre, Prélat.



Pour déguiser cet attentat,
Qui passe pour crime d'Etat,
Il traduisit mainte Priére
D'Eglise.



Mais voiant que le Magistrat
La recherchoit avec éclat,
Sa Muse impie & boucaniére;
De peur d'entrer en souriciére,
Il s'est enfui plus gueux qu'un Rat
D'Eglise.



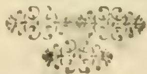
Il partit en éfet plus chargé de Lettres de recommandation, que de Lettres de change: cependant ces premiéres ne lui ont pas été infructueuses, puisqu'elles lui ont procuré un asile qui aparemment ne durera que jusqu'à la décision de son Procès.

Ces recommandations lui furent données par quelques Dames, qui charmées de sa Muse Marotique, n'en connoissoient pas encore tout le venin, & qui croioient bonnement, que tout ce dont on l'acusoit, n'étoit qu'un éfet de la cabale de ses ennemis.

Elles allérent jusqu'au point de le regretter publiquement, comme si par son éloignement nos Muses Gauloises eussent perdu leur unique apui. Quel dommage, disoient-elles, que le successeur de Marot *ait le même sort que son Devancier! Peu s'en fallut même, qu'elles ne s'écriassent avec* Sarrasin:

Rousseau n'est plus; adieu la Muse antique.

*Ce fut pour les consoler que je m'avisai de leur adresser l'*Epître *suivante, que j'ai composée dans le gout, & dans le stile de nos vieux Romanciers. Cet Ouvrage ne m'a pas couté deux heures de tems, tant cette maniére de rimer est facile.*



EPI-

EPITRE
AUX DAMES.

BEau sexe, en qui tant de mérite aflue,
Gentes Beautés, Dames de grand value,
Or écoutez avec attention,
Ce qu'un Rimeur en bonne intention
Vient vous précher de la part des Neuf Muses,
Qui bien seroient certes toutes camuses,
Si *Rousseau* loin, opinion aviez
Etre perdu le los qu'en lui trouviez:
Art de rimer en stile Marotique,
Art de rimer, qui bien qu'un peu Gothique,
Gagne les cœurs par trait simple & naïf,
Ainsi qu'ont fait Saint *Gelais*, & *Baïf.*
Oui, oui, Beautés, en France il est encore
Plus d'un Rimeur qui ce gent art décore,
Qui sait rimer *Rondeaux* & *Virelais*,
Que bon Gaulois ne trouvent point tant laids.
Bien est-il vrai que de la Seine au Tigre,
Il en est peu cruels comme ce Tigre,
Qui sous œil doux receloit en son cœur
Trahison noire & traitreuse ranceur.

Il en eſt peu qui loin de rendre hommage
A ces attraits qu'avez en apanage,
Et que Vénus arroſe de ſon miel,
Puiſſent répandre un *Couplet* plein de fiel,
Où vos vertus hautement dénigrées,
Paſſent ſouvent pour pures ſimagrées;
Où vos Renoms, tant ſacrés fuſſent-ils,
Sont profanés par les faits les plus vils,
N'attendez pas de rencontrer un Chantre,
De qui la Muſe en telle fureur entre;
De qui la Muſe oubliant la pudeur,
Peigne à vos yeux la plus infame ardeur,
Et ſans reſpect de notre Mére Egliſe
Près les Autels de ſaints Sujets éliſe,
Sur qui *Rouſſeau* raillant plus fort que jeu,
A répandu brocards dignes du feu.
Mais ſi cherchez un Rimeur, dont la verve
Sans s'écarter de la ſage Minerve,
Chante le los de vos dons immortels,
Bien ſûr je ſuis, qu'en trouverez de tels.
Ja n'eſt beſoin qu'ici je vous les nomme,
Jamais Paris de beaux Eſprits ne chomme.
Et pour vous plaire enfin m'évertüant
Moi-même irai ce ſtil perpétüant:
Oui, par *Rondeaux*, *Virelais*, & *Ballades*
Je vanterai le prix de vos œillades;

Dirai quels ſont les précieux tréſors,
Dont la nature a doüé vos beaux corps:
De votre eſprit, où tant de charme abonde,
Je charmerai toute la terre ronde.
Gents *Paladins*, & nobles *Amadis*
Vous aimeront ainſi qu'au tems jadis;
De votre honneur nul n'oſera médire,
Qu'un Chevalier ne l'en faſſe dédire:
Aux petits ſoins, ſervices & déſirs
Tout Champion bornera ſes plaiſirs,
Dont par Romance à la maniére antique
Muſe rendra témoignage authentique.
Si quelquefois pour mettre joie en train,
De ſel piquant requérez quelque grain,
Bien ſaurai l'art ſans ofenſer perſonne,
De vous ofrir *Satire* gaie & bonne:
Le ridicule en éfet je peindrai
Sous noms en l'air, & qu'exprès je feindrai,
Si bien, qu'alors nul ne pourra ſans honte
Prendre les traits du Cenſeur pour ſon compte.
Que ſi voulez que décrive les tours
De Vénus Dame, & Mére des Amours,
Vous les dirai s'entend ſous périfraſe,
Et les voilant de claire & fine gaze,
Si dextrement conduirai mon pinceau,
Que n'aurez point de regret à *Rouſſeau.*

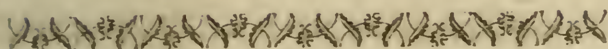
Mon dessein n'est pas de blamer les Dames qui ont montré leur estime pour la Muse du Sr. Rousseau, *lorsqu'elle la méritoit: mais je soutiens que leur zéle en ce cas devoit être accompagné d'une grande discrétion.*

Elles auroient du l'abandonner, lorsqu'elles ont vu qu'elle s'abandonnoit elle-même à des excès capables de les déshonorer.

Quelque chaste que puisse être une femme, on conçoit de terribles soupçons sur sa vertu, si tot qu'on la voit fréquenter une Prostituée; d'autant qu'en ce cas-là, on s'imagine toujours que le foible emporte le fort, au lieu que selon le proverbe, le fort devroit emporter le foible. *D'ailleurs pourquoi solliciter si hautement pour ce Poëte dans une afaire, où toutes les présomptions étoient contre lui? Etoient-elles assez sûres de la probité de l'Acusateur, pour l'aider à perdre un Acusé, qui, selon toutes les aparences, étoit innocent.*

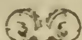
Une personne de bon sens, à qui on parloit des protections, que Rousseau *trouvoit auprès de certaines Dames, dit que le beau Sexe avoit raison de maintenir un Poëte Cinique aux dépens d'un sage Philosophe; le premier leur étant infiniment plus agréable que l'autre.*

RON-

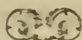


RONDEAU.

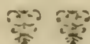
Pour un Perdu deux recouverts:
Oui, beau Sexe, au lieu d'un Pervers,
D'un Scélérat, d'un Hipocrite,
Cent Rimeurs pleins d'un vrai mérite
Vous ofriront de jolis vers.



On dit par tout en termes clairs,
Que vous montrez un grand travers,
Quand votre Beauté ſollicite
Pour un Perdu.



Il mérite l'afreux revers
D'être éloigné de ſes plus chers,
De voir ſa fortune détruite.
Or outre la peine ſuſdite
Reſte encor celle des Enfers
Pour un Perdu.



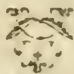
De tous ceux qui ont pris le parti du Sr. Rousseau, *les moins blamables, & les plus à plaindre, ce sont ceux qui séduits par de belles aparences, ont cru trouver en lui un véritable mérite.*

On peut mettre de ce nombre l'illustre Médecin qui l'a protégé & soutenu jusqu'à l'extrémité; en quoi il a donné des marques d'un Ami sincére. Il n'y a pas même lieu de douter, qu'il n'ait ignoré les mauvaises manœuvres de celui qu'il honoroit de son estime.

La probité dont il fait profession, & le glorieux poste qu'il occupe si dignement, ne permettent pas de croire, que s'il les eut tant soit peu découvertes, il ne l'eut abandonné à son mauvais sort.

Un Ami véritable ne peut aimer la trahison; un homme poli ne sauroit gouter la grossiéreté, & un homme expert dans la cure des maladies du corps, ne peut guéres s'acomoder d'un Poëte, en qui se trouvent les plus afreuses maladies de l'ame.

Mais comme un malade de cette derniére espéce, cache souvent son malheureux état au Médecin le plus charitable; il n'est pas étonnant que le Sr. Rousseau *ait trompé celui-ci, quelque éclairé qu'il soit dans sa profession.*





RONDEAU.

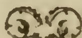
LE Médecin dit qu'il a tort,
De vouloir ſoutenir ſi fort
Rouſſeau, ce vilain Satirique,
Quand Thémis d'une voix publique
Le condanne en dernier reſſort.

***

Chez lui pourtant comme en un port,
Il donne aſile & réconfort
A ce Rimeur, dont le ſel pique
Le Médecin.

***

En public il fuit ſon abord;
Mais en ſecret il eſt d'acord
De lui donner un hémétique,
Pour faire revivre ſa clique;
Mais de quoi ſert après la mort
Le Médecin?



La Sentence du Châtelet, qui commençoit à punir Rouſſeau *de la peine due aux Calomniateurs, ne fut pas encore un argument aſſez fort pour convaincre ce fameux Médecin de la malignité du Rimeur, qu'il croioit être innocent.*

Cette obſtination lui attira quelques railleries de la part des Courtiſans: ce fut à ce ſujet qu'un grand Seigneur lui dit un jour, qu'on voioit bien qu'il ſe plaiſoit à ſoutenir les paradoxes les plus étranges, & que la juſtification de Rouſſeau *avec la Pierre philoſophale en étoient une belle épreuve.*

Ce diſcours faiſoit alluſion à ce que cet habile Médecin, plutot par une curioſité néceſſaire à ſon art, que par aucune créance qu'il eut pour un Chimiſte, lui avoit donné chez lui un petit Laboratoire, dans l'eſpérance d'en tirer quelque expérience utile à la Médecine.

Cet illuſtre Médecin agiſſoit avec le Poëte de la même maniére qu'avec le Charlatan; il n'en prenoit que le bon: mais il eut été à ſouhaiter, qu'il l'eut fait paſſer pluſieurs fois par le creuſet pour éprouver, s'il étoit d'un titre convenable à l'eſtime qu'il en faiſoit, auquel cas on ne lui eut point reproché de n'avoir pas fait uſage de ſes lumiéres.

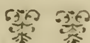
⁂

RON-



RONDEAU.

L'Or vient, la preuve en eſt claire,
D'une cauſe élémentaire :
Un Chimiſte captieux
Peut bien faſciner les yeux
Du trop crédule vulgaire.



Mais qu'un Sage en téméraire
Suive l'erreur populaire,
Et ne diſtingue pas mieux
L'Or.



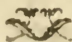
Il mérite pour ſalaire,
Qu'un Poëte atrabilaire
Lui cache un fiel odieux ;
Et qu'homme fallacieux
Lui promette l'art de faire
L'Or.



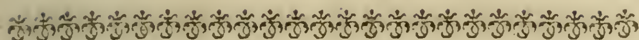
Un Chirurgien fameux, & bien informé, que la rumeur publique contre le Sr. Rousseau, *n'étoit que trop bien fondée, loin de se laisser séduire par ses larmes feintes, le pria de ne plus revenir chez lui, jusqu'à ce qu'il se fut pleinement lavé des crimes dont on l'acusoit.*

Il vaudroit mieux pour vous, ajouta-t-il, que vous fussiez atteint de quelques-uns de ces maux, sur lesquels notre art s'exerce : en ce cas-là je vous ofrirois de bon cœur tout ce qui en dépend. Mais le venin dont on dit que vous étes entiché, n'est point d'une nature à être expulsé par la vertu des médicamens de la faculté de Saint Come, *& un Directeur zélé est le seul Médecin qu'il vous faut pour une telle maladie.*

Que si la Sentence qui interviendra dans votre afaire, vous déclare absous, en condannant celui que vous acusez, je serai toujours prêt à vous rendre l'amitié que j'ai eue pour vous, & que je crois être en droit de suspendre jusqu'au jugement définitif ; de peur qu'on ne m'acuse de l'avoir donné à un homme assez lache, non seulement pour avoir fait un Libelle horrible, mais encore assez scélérat pour le rejetter sur un Innocent.

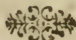


RON-



RONDEAU.

A *Castel*, l'un des plus capables,
De soulager ces misérables,
Qu'un venin ronge jusqu'aux os,
On voit accourir maints Ribauds,
Pleins de douleurs épouvantables.



Connoissant ses soins charitables,
Rousseau chassé des bonnes tables,
Vint se présenter le cœur gros
A *Castel*.



Mais ainsi que tous les Coupables,
Il eut beau lui conter des fables;
Castel lui dit, *nescio vos.*
Or jugez quels étoient ses maux,
Puisqu'ils parurent incurables
A *Castel*.



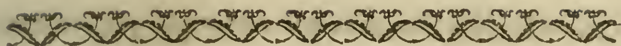
Après avoir montré le ridicule de ceux qui faisoient passer leur estime des Vers de Rousseau *jusques sur sa personne, & loüé le discernement de ceux qui blâmoient en lui le malhonnéte homme en estimant le Poëte; il est bon de dire quelque chose touchant la bisarrerie du Sr.* Bonbec, *qui souvent satirisé jusques au vif par le méme Rimeur, a attendu que tout le monde se soit déchainé contre lui pour se mettre au rang de ses Partisans.*

Il a méme poussé la folie jusqu'à avancer que moi, & tous ceux qui le censurent, se tiendroient fort honnorés d'avoir fait les Ouvrages méme où il a échoüé.

Quoiqu'on acuse justement le Sr. Bonbec, *de soutenir des sistêmes extravagans, & qu'on puisse mettre celui-ci du nombre, je découvre pourtant que ce n'est pas tout-à-fait au hasard, ou dans le seul dessein de contredire, qu'il porte si haut le mérite d'un homme qu'il a tout sujet de haïr. Les Ouvrages que lui-méme a produits, sont de si petite valeur, & ont si peu réussi, qu'il seroit bien aise qu'on put étre bel Esprit, sans en avoir donné de plus grandes preuves. Il voudroit qu'une simple Farce, encore assez mal digérée, donna l'entrée sur le Parnasse, comme elle la donne dans l'Hotel de la Comédie.*

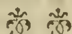


RON-

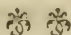


RONDEAU.

SAns le nommer ce bel Ouvrage,
Qu'il dit faire honneur à notre âge,
Un Intrus au ſacré Valon
Prétend que les Fils d'*Apollon*
Au Sieur *Rouſſeau* rendent hommage.



Mais c'eſt un Fol à triple étage,
Que *Rouſſeau* même en Rimeur ſage
Eut pu chanſonner tout du long
Sans le nommer.



Il eſt fécond en verbiage;
A l'air hagard de ſon viſage,
Il joint un dogmatique ton:
On peut ſe paſſer de ſon nom,
Car on connoit le perſonnage
Sans le nommer.

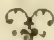


Au reste bien des gens ont remarqué que cet homme, que je ne nomme point, vante bien moins le mérite de Rousseau *par l'estime qu'il a pour ce Rimeur, que par la haine qu'il a contre le Sr.* Saurin.

On l'a vu aussi échausé à le dénigrer, qu'il paroit à présent zélé à le préconiser. On peut le comparer à ces giroüetes si légéres, qu'elles tournent au moindre soufle, & qui n'ont point assez d'assiéte & de consistance pour indiquer les vents principaux.

C'est un véritable joüet d'opinions vagues & indéterminées; sur tout, pour ce qui regarde les Belles Lettres; car je ne touche point ici la question; savoir, s'il est aussi profond qu'il prétend l'être dans la Métaphisique, où je ne l'ai encore entendu que disputer tout seul.

Quand on lui oposa la Sentence du Chatelet, qui flétrissoit déja son Héros, il répondit qu'à moins qu'il ne vit pendre le petit Savetier, *il lui resteroit toujours un scrupule contre l'Acusé, & beaucoup d'inclination à croire l'Acusateur.* Nota *cependant qu'il alloit en cela contre sa déposition formelle, faite deux ou trois mois auparavant contre* Rousseau, *dont il s'étoit porté partie.*



RON-

RONDEAU.

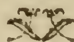
ESprit de contradiction,
Bonbec, par obstination,
Prend le parti de cet Infame,
Digne d'être mis à la rame
Pour mainte vilaine action.



Sur la justification
Débitant mainte fiction,
Tout s'agite chez lui, Corps, Ame,
Esprit.



Démentant sans réflexion
Sa propre déposition,
Par où *Rousseau* même il difame,
Contre les Arréts il réclame,
Et le préconise pour bon
Esprit.



Le Sr. Bonbec *auroit eu le chagrin d'avoir été le ſeul de ſon eſpèce, ſi le Sr.* Debrie, *plus connu par ſes uſures, que par ſes Poëſies, ne ſe fut joint à lui pour ſoutenir une cauſe auſſi mauvaiſe que celle du Sr.* Rouſſeau. *Ils s'aviſérent même de traiter de Foux ceux qui oſoient déclamer contre ſes noirceurs, & prétendirent que leur* Apollon *viendroit glorieuſement à bout de ſes Adverſaires.*

Je laiſſe à penſer, ſi ces Meſſieurs m'oubliérent, & ſi parmi ceux, aux quels ils en impoſent par leur déclamation magiſtrale, ils ne me firent point paſſer pour le Chef de ceux qu'ils envoioient aux petites maiſons, & cela pour avoir la témérité d'attenter ſur le mérite de leur Héros.

Si l'un & l'autre avoient été capables d'apuier leur opinion par quelque raiſonnement tant ſoit peu juſte, on prendroit la peine d'y répondre: mais comme ce ſeroit donner du poid à leurs ſotiſes, que de les relever ſérieuſement; je me contenterai de leur renvoier la balle dans la Ballade *ſuivante.*

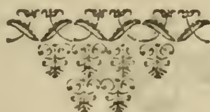


BAL-



BALLADE.

A vous, *Debrie*, Auteur méchant ;
A vous, *Bonbec*, dont on ſe fiche,
Eſt adreſſé ce Roial Chant
Qui votre ſotiſe défriche.
Rempli d'un vain orgueil, vous vous moquez de nous ;
Trop vifs ſur nos défauts, vous vous cachez les vôtres ;
Et nous oſant traiter de Foux,
Vous donnez ſottement vos qualités aux autres.



L'hom-

L'homme par un mauvais penchant
En bon ſens s'eſtime fort riche,
Et d'habile Juge tranchant,
Sans ceſſe ſon mérite afiche.
Dans ce Portrait, Meſſieurs, vous reconnoiſſez vous ;
Amis de vos défauts, vous vous riez des nôtres,
Et nous oſant traiter de Foux,
Vous donnez ſottement vos qualités aux autres.

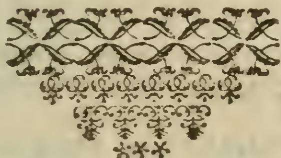


Sur vous notre Rimeur lachant,
Qui de traits railleurs n'eſt point chiche,
Craignez que vos défauts préchant
Dans ſes *Rondeaux* il ne vous niche.
Maints plus braves Auteurs ont reſſenti ſes coups.
Beaux Critiques de balle, allez vous en aux peautres,
En nous oſant traiter de Foux,
Vous donnez ſottement vos qualités aux autres.



ENVOI.

Princes, ſi m'en croiez, deſormais filez doux:
D'Apollon follement vous croiant les Apotres,
En nous oſant traiter de Foux
Vous donnez ſottement vos qualités aux autres,

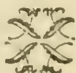


Mais ſans nous amuſer davantage avec les Foux, continuons de pourſuivre le plus méchant de tous les hommes, qui de peur de tomber ſous la griſe des Sergens, prend la route des Montagnes de Suiſſe.

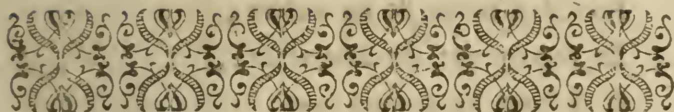
Entre tous ceux qui ont pris le même chemin pour éviter la Juſtice, je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu de plus capables de corrompre l'honnéteté des mœurs des louables Cantons, que notre Rimeur: mais heureuſement, on n'y entend point raillerie ſur l'article dont il a toujours fait ſon capital, & s'il s'émencipoit tant ſoit peu, il pourroit bien y rencontrer la peine qu'il auroit ſouferte en France, s'il n'eut décampé de bonne heure.

Comme il eſt de l'intérêt des vertueux de connoître les méchans, je vais encore tracer ſon Portrait, afin qu'au lieu même de ſon aſile, il ſoit regardé avec toute l'horreur que l'on doit à ſes ſemblables.

On n'en ſauroit trop faire de copies, afin que quelque part qu'il aille, il ne puiſſe tromper perſonne par ſon extérieur hipocrite & ſéduiſant.

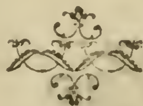


BAL-



BALLADE.

PLus enragé qu'une vipére,
Ennemi de ſon propre Pére,
Loin de lui ſervir de ſuport,
Ce Rimeur lui cauſe la mort.
Ceci n'eſt point une ſornete;
Je tiens la choſe de bon lieu;
Et c'eſt ce qui rend ce Poëte
Haï des hommes & de Dieu.

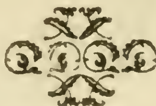


Pouſſé

Poussé d'envie & de colére,
Et regorgeant de bile amére,
Il difame les gens à tort:
Dans ce métier qui lui plait fort,
Il n'est rien qu'il ne se permette;
Jusqu'au cœur il pousse un épieu;
Et c'est ce qui rend ce Poëte
Haï des hommes & de Dieu.

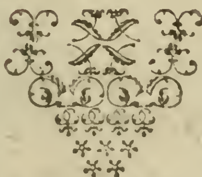


Ma Muse auroit par trop d'afaire
A vous peindre son caractére;
Car outre que les gens il mord,
Souvent Rimeur subtil, acord,
De *la Casa* digne Interpréte,
Il vante amour digne du feu;
Et c'est ce qui rend ce Poëte
Haï des hommes & de Dieu.



ENVOI.

Princes, Rois, dont le cœur révére
Miracle, Proféte & Mistére,
Si chez vous ce Rimeur prend port,
Faites le saisir tout d'abord.
Mistére, Miracle & Proféte,
Il traite tout cela de jeu;
Et c'est ce qui rend ce Poëte
Haï des hommes & de Dieu.



Quelle juste mortification n'est-ce pas pour un Poëte, de voir que ces mêmes Muses qu'il a voulu prostituer, le poursuivent sans relache; & font porter sur les ailes du Pégaze *les Arrêts infamans que* Thémis *donne contre lui!*

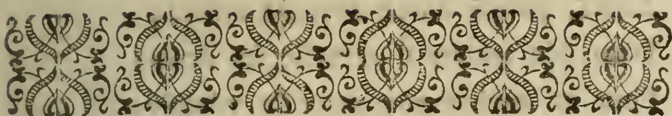
La Loi du Talion *n'a jamais été plus juste qu'en cette rencontre; aussi j'espére que je ne serai pas le seul qui la lui fera soufrir. En attendant je n'ométrai rien, pour le traduire en spectacle aux yeux de toute l'Europe.*

Il n'est genre de Poësie Françoise, que je n'emploie à venger Dieu, les bonnes Mœurs, & le Prochain, que sa verve Diabolique a outragés si cruellement. Peut-être même que les Muses Latines pourront bien s'en méler; car si je ne le puis par moi-même, j'ai assez d'Amis qui me préteront la main en cette occasion.

Voici encore une Ballade *très-propre à donner une juste idée du caractére afreux de ce Rimeur impie, orgueilleux, calomniateur, infame, imposteur, fugitif, & qui seroit à présent en état de subir son Arrêt, si l'on avoit voulu suivre mes avis.*



BAL-

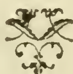


BALLADE.

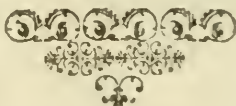
Rousseau, tout fier de voir que son génie
Lui donnoit rang parmi les beaux Esprits,
De ses Chansons redoubla l'harmonie,
Et fit des vers qu'on trouva de grand prix.
Or à la Cour élisant domicile,
Et reniant son Pére Cordonnier,
Il crut avoir fait un tour d'homme habile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



Imbu, poussé d'une aveugle manie,
D'un sale amour il remplit ses écrits;
Pour en cacher aux yeux la vilainie,
Il l'égaia par les Jeux & les Ris.
Voiant maint Grand enchanté de son stile,
Et s'estimant plus qu'*Horace* & *Regnier*,
Sur tous venans il répandit sa bile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.

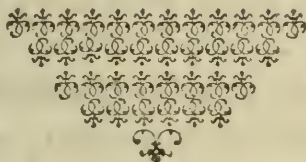


Pour châtier sa noire calomnie
Un Cavalier d'un noble zéle épris,
A nuit tombant, lui fit une avanie,
Dont on parla long tems dans tout Paris.
Un jet pesant, poussé d'un bras agile,
Rendit sa peau propre au parcheminier:
Pour n'essuier tout l'orage, il fit gile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



ENVOI.

Prince Rimeur, haïſſant l'Evangile,
Et qu'on eut du retenir priſonnier;
Tu ris d'avoir pu gagner ſûr Aſile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



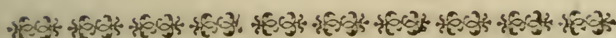
Il y avoit quatre fois plus de présomptions qu'il ne falloit pour le faire arrêter; cependant la chose n'étant point arrivée, il y a toute aparence que le Ciel le réserve à quelque catastrophe encore plus facheuse que celle d'une amende honorable & des galéres, à quoi vraisemblablement il sera condanné.

Je ne sai même si le Parlement convaincu des énormités de sa Muse impie, orduriére, & calomniatrice, ne poussera pas les choses plus loin. Quoi qu'il en soit, du genre de peine dont son nom sera flétri, je suis bien sûr que personne n'y trouvera à redire.

Qui est-ce en éfet, qui auroit assez de front pour ne pas convenir, du moins extérieurement, qu'un pareil Scélérat méritoit d'être retranché de la Société civile. Quelque talent qu'on lui trouve pour la versification; cela peut-il balancer ses crimes? & comme je l'ai déja dit plusieurs fois, ce talent même ne le rend-il pas plus coupable?

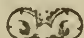
Au reste quand il s'est enfui avec tant de précipitation, malgré l'apui, & les sollicitations puissantes dont il pouvoit se flater; n'a-t-il pas fait voir qu'il craigneit d'être convaincu, & n'a-t-il pas suivi les mouvemens d'une conscience ulcérée, & qui se condanne même toute la premiére?

RON-

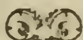


RONDEAU.

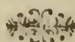
A ſon de trompe au haut du ſacré Mont
Rouſſeau croioit qu'un Laurier ſur le front
La Renommée alloit chanter ſa gloire ;
Quand pour Libelle afreux, difamatoire
Son dos reçut le plus ſenſible afront.



Il fut gaulé comme Impoſteurs le ſont,
Et puis *Thémis* pour le punir à fond,
Fit contre lui publier un grimoire
A ſon de trompe.



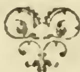
A déguerpir le Coupable fut pront,
Et depuis ce, loin du Juge il répond :
Même en impie, il oſe dire & croire,
Qu'au dernier jour hors de la tombe noire
Anges du Ciel point ne le tireront
A ſon de trompe.



Aiant apris qu'on l'avoit trompeté en place publique, & par trois jours de marché, il voulut charger quelqu'un de répondre en son absence. Mais il ne trouva aucun Procureur qui voulut occuper pour lui. Celui même qui avoit instrumenté dans son premier Procès, refusa son ministére pour le second, & n'y auroit point travaillé, si Mr. le Procureur Général *ne l'y eut contraint.*

En éfet, il n'y a point d'honneur pour un Praticien, à se méler de défendre des Scélérats avérés, & qui sont déja condannés par la voix publique. D'ailleurs le Criminel peut faire lui-même ses écritures; il est encore plus habile que tous les Rolets du monde pour mettre en usage tous les artifices les plus recherchés de la chicane & de la fourberie.

Son Factum *est une preuve de ce que j'avance. Quelque foible qu'il soit pour le fond, il est pourtant si plein d'adroits déguisemens, qu'on voit bien que son Auteur est très-propre à défendre une mauvaise cause. Il avoit déja fait voir son habileté en soutenant celle des Impies, & particuliérement celle des Antinaturalistes.*

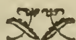


RONDEAU.

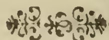
Pour Procureur en la cauſe du *Poge*,
Et des Ribauds des chauds Païs d'un Doge
Rouſſeau ſe donne ; & maint *Conte* rimant,
Pour ces Vilains il écrit fortement,
Et dans ſes vers en fait un grand éloge.



Que ſi quelqu'un au chaſte amour ſubroge,
L'amour qui tant à Nature déroge,
Il peut alors le prendre hardiment
Pour Procureur.



En *bel Eſprit*, car ce titre il s'arroge,
Il ſoutiendra que c'eſt être Allobroge,
De condanner un plaiſir ſi charmant ;
Mais redoutant l'ire du Parlement,
Ce Rimeur ſale a pris *Jaques Déloge*
Pour Procureur.

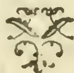


Il n'y a donc que des gens abſolument corrompus par l'eſprit & par le cœur, qui puiſſent regréter l'abſence d'un homme, tel que le Sr. Rouſſeau : *vainement ils excuſeront leur attache pour lui, en diſant qu'il eſt honnéte, & même juſte de prendre le parti de l'abſent, l'on verra bien au travers de ces belles paroles, que l'amour du vice a plus de part dans leur zéle, que l'amour de la vérité & de la juſtice.*

J'eſpére même qu'à la fin ces Meſſieurs ouvriront entiérement les yeux ſur les deſordres infames attachés à la ſuite d'une vilaine paſſion ; & qu'ils ſe joindront avec tous les honnétes gens pour la condanner, & pour proſcrire un Ecrivain capable de la faire triompher, malgré la Religion & la Raiſon même.

Je leur déclare déja de la part des perſonnes les plus polies de la Cour & de la Ville, qu'ils ne ſeront pas vus de bon œuil dans leur compagnie, s'ils continuent à y aporter ſes ſales productions.

La ſeule politeſſe les devroit engager à ſuivre mes conſeils, quand même ils n'y ſeroient pas étroitement obligés par un principe de conſcience.



RON-

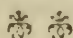


RONDEAU.

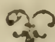
ADieu, qu'il parte, qu'il s'en aille,
Ce Rimeur, puis qu'il ne rimaille
Que ſur un ton ſi diſſolu;
Et qu'il ſe rend ſi mal voulu
A *Paris* ainſi qu'à *Verſaille!*



En vain la Juſtice lui taille
Un pourpoint de Pierre de taille,
Son châtiment eſt dévolu
A Dieu.



Le Ciel à ſa perte travaille;
Je ſai qu'en Eſprit fort il raille
De tout, & fait le réſolu;
Mais il verra, pris à la glu,
Qu'on ne fait point barbe de paille
A Dieu.



La prévention & l'injustice des Fauteurs du Sieur Rousseau, *paroit en ce qu'après avoir sur tout élevé ses* Couplets, *ils les ont rabaissés extraordinairement, dès qu'ils ont vu que la Justice l'en vouloit punir.*

Ce n'étoit plus une belle Ode, *& digne d'un grand Poëte; mais une misérable* Satire *des plus orduriéres.*

Qu'ils s'accordent donc une fois sur le mérite des Ouvrages de leur Héros, afin qu'on sache du moins sur quoi ils le fondent.

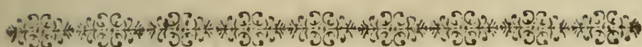
Peut-être réuniront-ils tous leurs sufrages pour ses Poësies à la maniére de Marot, *& dans lesquelles en éfet il imite assez bien le stile de son original: mais cette imitation me paroit si aisée, que je ne vois pas qu'on lui en puisse faire un mérite particulier.*

Outre la facilité qu'il y a de rimer en ce genre, ce stile est souvent trop Gaulois pour être entendu de notre tems, & peut-être que si les Auteurs Gaulois revenoient au monde, ils trouveroient trop de François pour s'y pouvoir reconnoître eux-mêmes.

Aussi est-ce plutot pour plaisanter, que dans le dessein de faire un bel Ouvrage, que j'aie essaié d'imiter Marot *dans les* Adieux *que j'ai faits sous le nom de notre Rimeur Gaulois.*



RON-



ADIEU
DE
ROUSSEAU,
A LA
VILLE DE PARIS.

ADieu te dis, chére Inclite *Lutéce*,
Que hui je quitte avec tant de tristesse!
Or je m'en vai courir, & me ranger
Dans le climat d'un Païs étranger.
Nécessité, comme l'on sait, urgente,
Qui tous humains par grand force régente,
A ce m'oblige; & si je retardois,
Bien fort pourrois m'en mordre les dix doigts.
Mes ennemis remplis de cruelle ire
Encontre moi ce sort m'ont fait élire.
Bien eusse été perclus d'entendement,
Si ce parti n'eusse prins prontement;
Tant ils m'avoient par maniére incivile
Mis en draps blancs à la Cour, à la Ville.
Adieu la Cour! Adieu les Courtisans,
A mon humeur si bien simpatisans!

Adieu ſur tout Damoiſelles gentilles,
Pour qui j'ai tant eſſuié de Caſtilles,
Pour qui j'ai fait *Virelais* & *Dizains*,
Dont j'ai tiré force gloire & douzains!
J'en nommerois ici bien trois ou quatre,
Qui pour ma Muſe ont fait le Diable à quatre,
Dont leur ſai gré, bien qu'aie été forclos
De voir pour moi leur bons deſſeins éclos.
Bien ſuis-je ſûr, quoique hors de la France,
Qu'elles auront en pitié ma ſoufrance:
Auſſi Beautés, vous promets de ma part,
Que ſouvenir j'emporte à mon départ
De vos bontés, & graces tant exquiſes,
Que par mes vers près vous j'avois acquiſes.
Adieu te dis, ô Roial Médecin!
Car je ferois péché pis que larcin,
Si m'en allant, de toi n'avois mémoire:
Oui, je le dis, il n'eſt cofre, n'armoire,
Tant pleins d'argent l'un l'autre fuſſent-ils,
Que ne troquas pour tes propos gentils.
Or Dieu te doint Pierre Philoſophale,
Et te maintienne en humeur joviale.
Adieu auſſi, Roial Tabellion!
Qui bien priſé vaut plus d'un milion;
Tes grands bienfaits mis en mon Protocole,
Inceſſament à part moi je récole;

Par

Par moi verras toujours gent garde-note
Ton los chanté ſur air en douce note.
  Adieu, celui qui tant bien dépoſa
En ma faveur, ce que nul autre oſa !
Pour ce le Ciel garde ta chevelure,
En lui donnant groſſe & ferme anelure !
  Adieu c'il qui me voiant eſſeulé,
M'acompagnoit en *Achates* zélé !
Je te ſouhaite avoir en ta Patrie
Meilleur renom que n'a le vin *De Brie !*
  Adieu, grand Peintre, au pinceau pathétique,
Et qui doüé du beau Don Poëtique,
Dans les deux Arts double Maître eſcrimeur,
Rimes en Peintre, & fais peindre en Rimeur.
  Adieu, Amis, qui m'avez tant chéri !
De vous quitter j'ai le cœur très-marri.
En lieu de moi je vous laiſſe mes Oeuvres,
Pour qui j'ai tant avalé de couleuvres :
Mes vers ſi pleins d'un ſel par vous gouté,
Et qui depuis m'a chérement couté.
Conſervez les, ces Oeuvres Orfelines,
Contre la dent des Perſonnes malignes,
Tandis qu'au loin comme Maître *Marot*,
Leur Pére va plus vîte que le trot
Chercher retraite & pitoiable aſile.
  Adieu la Cour ! ton Poëte s'exile ;

Car

Car je le ſai, les Cafars & Cagots
Sur moi très-fort ont crié, aux fagots!
Les grands abus dont leur robe eſt fourrée,
Je les dirois; mais garde la bourrée.
Or attendons que ſoions en Païs,
Où telles gens ſont librement haïs,
Lors les poindrai par Muſe Marotine;
Ils en auront du retour de Matine,
Tant & ſi bien.... mais non, ne le ferai,
Et ſur G.... mon courroux enflerai.
Aux gens du Roi en Vers peu de requête
Encontre moi a fait mainte *Requête*,
A fait auſſi des Refrains innombrés;
Mais qui n'ont plu qu'aux cerveaux mal timbrés.
Il ſentira, le Paillard, l'Eſcogriſe,
Si *Rouſſeau* l'a bonne & belle la griſe.
Et toi, Café, ſale & maudit Café,
Par moi ſeras de traits noirs parafé;
Dizains, *Couplets*, comme grêle menue
Que le vent chaſſe au ſortir de la nue,
Sur toi ferai tomber ſi roidement,
Si, qu'ébahis ſeras d'étonnement;
Te ſouviendras que par rage vomique
Eloigné m'as de Corps Académique;
Mais, ſi Dieu plait, bien-tot je te joindrai,
Et quoique loin, de fort près te poindrai.

Quoi-

Quoique ces Adieux *ne m'aient couté que deux heures tout au plus, je ne ſai ſi* Rouſſeau *même a rien fait de plus plaiſant. Pluſieurs perſonnes les prirent d'abord comme venant de ſa part, & ne ſe deſabuſérent que lorſqu'ils virent à une ſeconde lecture, que les traits de Satire y étoient trop délicats pour être ſortis de ſa plume infernale, & accoutumée à déchirer ſes meilleurs Amis.*

En bonne foi y a-t-il beaucoup de plaiſir à voir ceux que ce Rimeur a ſatiriſés, être traités de Fripons, de Ribauds, de Sicofantes, d'Impoſteurs? De les voir poſſédés du Diable, flagellés par les Furies, & enſuite conduits dans les petites maiſons ou à l'Hopital?

N'y a-t-il pas cent fois plus de dificulté à peindre finement le ridicule, qu'à le charger avec des traits ſi forts & ſi outrés, qu'ils en otent toute la vraiſemblance? Des Satires *de cette eſpéce ne peuvent qu'attirer l'indignation du Lecteur contre le Poëte, & lui faire de mortels ennemis des Perſonnes déchirées; au lieu qu'une* Satire *de la nature de ces* Adieux *peut divertir les honnétes gens, & n'aigrir tout au plus que des Sots qui ſe rendent la riſée publique, en ſe montrant piqués d'une choſe qui ſouvent ne les regarde pas.*

Auſſi

Aussi m'est-il arrivé bien des fois, que des personnes que j'avois censurées ouvertement sur des productions d'esprit, ou que j'avois désignées par des défauts qui ne touchent point les mœurs, ne m'en ont point voulu de mal. C'est de là, que le Sr. Rousseau *prétend avilir mes* Satires, *en disant qu'elles ne m'ont jamais fait d'ennemis; ce qui est une des plus grandes loüanges qu'on puisse donner à un Satirique.*

Et sine felle jocos.

Il n'est pourtant que trop vrai que j'ai eu des ennemis; témoin Corneille, Devisé, le Noble, Perachon *&* Mailly, *tous gens fous, sots, où méchans de notoriété publique. Les ennemis que* Rousseau *s'est faits, sont bien d'une autre espéce, & c'est en cela que consiste la diférence entre lui & moi.*

Fort bas tu prétens m'avoir mis,
En publiant que ma Satire
Ne m'a jamais fait d'ennemis :
Mais tu réves, ou tu veux rire ;
Car j'ai pour ennemis les sots & les méchans,
Et toi les vertueux, & les gens de bon sens.

Quant aux Amis, je ferai toujours gloire d'en manquer plutot, que d'en avoir de la nature de ceux qui l'aiment avec ses vices.

RON-



RONDEAU.

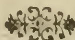
EN France il prétend revenir,
Ce Rimeur, qu'on devroit bannir
De toute Nation polie ;
Tant dangereuſe eſt la folie,
Que ſa Muſe oſe ſoutenir.



Il eſpére grace obtenir
Par gens qui voudroient maintenir
Certaine mode d'*Italie*
En France.



Il eſt cher à leur ſouvenir,
Et pour ſon retour aplanir,
Par tout ſa Cabale publie,
Qu'il préche doctrine jolie,
Et qu'on ne devroit point punir
En France.



Voilà

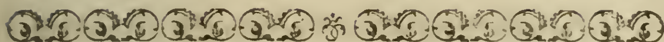
Voilà quels ſont les meilleurs Amis du Sr. Rouſſeau , *gens qui ſont bien aiſes d'avoir toujours un Rimeur à gages , & tout prêt de tourner la Religion en ridicule , & de faire des vers en faveur de la paſſion la plus brutale.*

Que s'il a eu l'honneur d'aprocher de quelques perſonnes illuſtres & de probité ; ce n'a été que ſous le maſque d'un Poëte pieux ou badin, pendant qu'il n'étoit dans le fonds qu'un Rimeur impie & ordurier. Auſſi a-t-on vu que ces mêmes perſonnes l'ont non ſeulement abandonné ; mais même ont ſollicité pour le Sr. Saurin.

Verſailles & Paris *ſe ſont réunis dans le même ſentiment , & ont demandé que l'Impoſteur fût puni. Cette voix publique a fait taire celles de ſes Partiſans vicieux , qui ſe retranchent préſentement à loüer ſon beau tour de vers , & la force de ſes expreſſions ; mais qui ſont contraints d'avoüer que ſa conduite eſt digne de châtiment , & qu'il a eu le plus grand tort du monde , d'acuſer le Sr.* Saurin , *puiſque ſans cette afaire il ne ſe ſeroit jamais attiré celle qui l'a forcé de s'abſenter.*

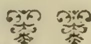


RON-

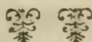


RONDEAU.

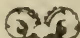
LA Terre ouvrant un précipice,
Devroit par un juſte ſuplice
Engloutir ce Rimeur cruel.
Son ſtile eſt peſtilenciel ;
A la rage il joint l'artifice.



Sur Bienfaicteur & Bienfaictrice
Il étend ſa noire malice,
Et ſa rime attaque le Ciel,
La Terre.



O *Thémis*, à nos vœux propice
Sur ce Monſtre qui ſe hériſſe,
Frape ! d'un coup eſſentiel
Perce ſon cœur rempli de fiel !
Il choit ; ton Glaive de Juſtice
L'aterre.

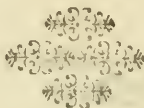


Le premier coup de ce Glaive terrible se fit sentir par sa Sentence du Châtelet, *qu'il connut bien n'être qu'un prélude de l'*Arrêt du Parlement : *aussi commença-t-il à se cacher, dès le jour même qu'elle fut rendüe, & n'en apella que pour avoir le loisir de délibérer avec ses intimes, de quel coté il prendroit la fuite.*

On prétend même, que malgré le trouble où il devoit être, il ne laissa pas de composer un Vaudevile contre une Dame qui ne se trouva pas en état de l'assister d'une somme qu'il lui demandoit pour son voiage.

Il s'emporta & fit des menaces terribles d'envoier de Suisse une Satire *contre tous ceux qui l'abandonnoient, ou qui avoient pris le parti du Sr.* Saurin. *La suite ne manquera pas de nous aprendre, que ce n'est pas en vain qu'il a protesté de se venger.*

Aura-t-il perdu l'espoir de retourner en France, il sera tomber des montagnes de Suisse un torrent de bile & de fiel jusque dans le cœur du Roiaume.

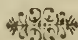


RON-

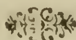


RONDEAU.

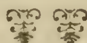
LA Piéce qu'il faut pour plaider,
C'eſt le bon droit ; car ſe fonder
Qu'Innocence ſera moins forte
Que fraude & toute ſa cohorte,
C'eſt ma foi beaucoup haſarder.



Ne pouvant Juſtice frauder,
Rouſſeau contraint de s'évader,
Fait des vers, où ſa Muſe emporte
La Piéce.



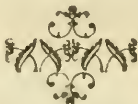
Mais comme l'art de brocarder
Peut faire bien des gens gronder,
Sans que grand profit il raporte ;
Il faudra que de porte en porte
Pour vivre il aille demander
La Piéce.



Ses Amis de débauche se lasseront bien-tot de lu envoier de quoi subsister, & alors je ne vois pas comment il se tirera d'intrigue. Quelques-uns disent qu'i ira en Païs ennemi, où il écrira contre la France pitoiable ressource! car nous ne sommes plus au tem que la plume avoit presque autant de part que l'épé dans la guerre entre les Princes.

De plus, nos Ennemis sont bien revenus de la bas sesse qu'il y a, de proteger de malheureux Ecrivain qui ne s'occupent qu'à difamer les Têtes Couronnée du parti contraire. Un pareil Faiseur de Libelle n trouvera pas de l'eau à boire en Hollande, & mêm courroit risque d'y être châtié sévérement.

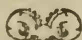
Il fera, disent quelques autres, des Ouvrages sé rieux & moraux, des Oeuvres galantes & badines mais dès que vous lui oterez son fiel, il n'y a null aparence qu'il puisse jamais rien produire d'assez agréable pour dédomager un Libraire des frais de l'impression, aussi bien que du Présent qu'on lui auroit p faire.



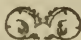


RONDEAU.

SAns croix ni pile, ou pour mieux dire,
N'aiant que du fiel de Satire,
Rouſſeau monté ſur un Malier,
Gagne au plus vite le hallier,
Et chez les Suiſſes ſe retire.



Or pour y trouver de quoi frire,
S'il n'a rien dans ſa tirelire,
Je le tiens pis qu'un Chevalier
Sans croix.



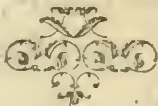
Encore s'il pouvoit réduire
Sa plume à ſagement écrire,
Il auroit ſon pain journalier ;
Mais n'aiant ce tour familier,
Je ne crois pas le pauvre Sire
Sans croix.



Le seul parti qu'il puisse prendre, & que son cœur malin lui sera prendre infailliblement, ce sera de vendre sa vèine à des gens qui voudront se venger de leurs ennemis, ou de s'atacher à noircir des personnes de mérite & respectables par leur dignité.

Mais le vraï moien de rabatre ses fougues satiriques, c'est de le faire connoître pour un Imposteur & un Calomniateur insigne. C'a été le seul dessein de ce Livre, & j'espére par là faire une diversion si forte en m'attirant toute sa colére, qu'il laissera les autres en repos. Plus cet Ecrivain est redoutable, & plus on me doit savoir gré de ma hardiesse à l'ataquer, quand même je lui serois inférieur dans l'Art Poëtique.

Mais l'avantage que la Vérité a sur le Mensonge & l'Imposture, c'est qu'elle peut se passer des armes même de l'éloquence pour triompher de ses ennemis. Plus elle est simple & nue, plus elle est forte & victorieuse.



RON-



RONDEAU.

LE devant faire, à cor, à cri
J'ai mis *Rousseau* dans le décri,
Et sur sa Muse boucaniére
J'ai daubé de belle maniére,
Dont certes je ne suis marri.



Dans mes vers en cent lieux flétri,
Comme *la Noue* au pilori,
Chacun lui peut voir le derriére,
Le devant.



On dit qu'au dernier point aigri,
Ce Rimeur étant à l'abri,
Sur moi se donnera carriére:
Mais je le vois fort en arriére,
Tant j'ai pris en homme aguérri
Le devant.

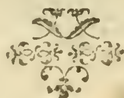


Que s'il prend le parti de rester dans le silence par mépris pour moi, ou parce qu'il se sentira digne de la note d'infamie dont je le charge, je me contenterai de ce petit Volume, & je ne pousserai pas la chose plus loin.

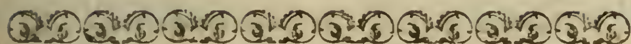
Mais pour peu qu'il veuille rentrer dans ses fureurs Poëtiques contre Dieu, le Prochain, & les bonnes Mœurs, je lui ferai voir qu'il a à faire à un Ennemi infatigable, & qui saura le poursuivre jusques dans l'asile le plus impénétrable aux Puissances même. La jurisdiction du Parnasse s'étend bien loin, & par tout où il y a des hommes qui savent lire, il peut s'assurer qu'on leur donnera des scénes à ses dépens.

La matiére est si ample, qu'il n'y a pas sujet de craindre qu'elle me manque, & je me sens si disposé à rimer sur son chapitre, qu'il ne doit pas espérer que je me lasse : cet échantillon lui doit être un bon garand de la promesse que je lui fais,

De le suivre par tout comme un chien fait sa proie.

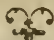


RON-



RONDEAU.

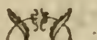
Tambour batant & plus obſcéne
Que le Cinique *Diogéne*,
Rouſſeau célébrant les apas
D'un *Ganiméde*, ou d'un *Hylas*,
Enſeigne amour hétérogéne.



Pour lui faire ſoufrir la peine
Due à doctrine ſi vilaine,
On mit des Sergens ſur ſes pas
Tambour batant.



Mais leur diligence fut vaine;
Craignant une tragique ſcéne
Rouſſeau ne les atendit pas;
Il s'éclipſa, ce *Marſyas*,
Que ma Satire ataque & méne
Tambour batant.



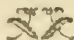
Je souhaite pourtant de tout mon cœur, qu'il me dispense de continuer à le traiter selon ses mérites, & je lui conseille de tâcher au moins de devenir honnête homme, s'il ne veut pas travailler à devenir bon Chrétien; ce qui ne va pourtant guére l'un sans l'autre.

Je ne sai cependant, si ce n'est point souhaiter l'impossible; au moins, les Oracles Sacrés nous disent, que l'homme impie dès son bas âge, est sicut canis revertens ad vomitum. *Que si cette autorité ne le touche pas, il trouvera dans* Horace, *Qu'il est bien dificile qu'un vase quitte l'odeur qu'il a une fois contractée.*

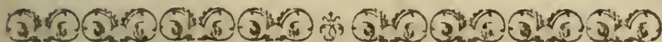
Quo semel imbuta recens servabit odorem
Testa diu. . . .

Mais puisque je tombe insensiblement sur Horace, *que ne prend-il quelque peu de teinture de la Philosophie de ce Sage Paien, dont il fait gloire, quoi qu'à faux titre, d'être l'Imitateur!*

Pour peu qu'il y réfléchisse avec atention, il y trouvera des préceptes bien contraires à la vie qu'il a menée jusques-ici.

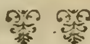


RON-

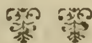


RONDEAU.

D'Un mur d'airain, ferme, immobile,
Le Sage entoure ſon aſile;
Tel, du vice aimable Cenſeur,
Horace, nous dépeint ſon cœur,
Plein d'une fermeté virile.



Que *Rouſſeau*, ce Rimeur ſervile,
N'abhorre un pareil Evangile,
Il ne s'en faut pas l'épaiſſeur
D'un mur.



Du moins l'action la plus vile
Eſt par lui loüée en beau ſtile:
Or l'engager par la douceur
A rendre au vice ſa noirceur,
Vous tireriez plutot de l'huile
D'un mur.



Qu'il me fasse mentir, je l'en défie publiquement; je serai bien aise de passer pour faux Prophéte;

Et de la même main dont j'ai peint ses forfaits,
On me verra par d'autres traits
Tracer le sage caractére
D'un cœur de rémords combatu;
Et par un éloge sincére
Célébrer son retour du vice à la vertu.

Pour cela il n'a qu'à détester toutes ses Poësies infames *ou pleines d'impiété; promettre de n'en plus faire de semblables, & demander pardon solennellement à tous ceux qu'il a déchirés par ses calomnies, & particuliérement au Sr.* Saurin.

Mais le principal c'est qu'il doit demander à Dieu la grace d'une véritable conversion; & ne plus songer à tromper les hommes par les hipocrites dehors d'un feint repentir, comme il a déja fait plusieurs fois.

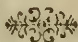
Quelque ignominieux que soit l'Arrêt qui interviendra contre lui, loin d'en prendre ocasion d'alumer sa rage calomnieuse, il doit le recevoir avec un cœur contrit, humilié, & comme un instrument dont le Ciel s'est servi pour le remettre dans le bon chemin.

RON-

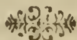


RONDEAU.

FIn dans l'art de tourner un métre,
Rouſſeau ſe force de tranſmétre
Son nom à la poſtérité,
Et cherche par l'iniquité
Ce que la Vertu ſeule impétre.

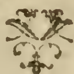


Fuiant, de peur de ſe commétre
Avec *Thémis*, dont l'œuil penétre,
Ce Rimeur a ſans doute été
Fin.



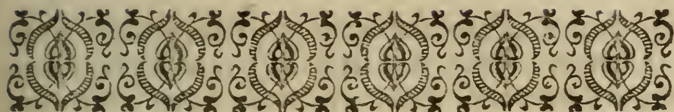
Contre lui pour ne rien omettre
Je ferois encore à la lettre
Cent *Rondeaux* pleins de vérité:
Mais crainte de prolixité,
A mes Refrains je m'en vais mettre

FIN.





RECUEIL
DE PIECES
DU
S^R. SAURIN,
CONTRE LE
S^R. ROUSSEAU.



LETTRE

DU

S^R. SAURIN,

A

MME. VOISIN.

ADAME,

QUoique j'aie le malheur de n'être connu à la Cour que par les afreuſes idées qu'y a données de moi un cruel Ennemi, j'oſe me jetter à vos piés & implorer votre juſtice contre la

protection même que Vous avez accordée à mon Acusateur. Il en fait ici contre moi, MADAME, un violent abus; elle prévient les Juges. Que ne peut point contre un homme de ma sorte, la protection d'une personne de Votre rang, qui joint encore à cette élévation les plus grandes lumiéres, & la plus haute réputation de piété! Hé, quel regret, n'auriez-vous pas, MADAME, si Vous reconnoissiez dans la suite, que cette puissante protection eut servi à oprimer un Innocent? Je l'oserai dire avec la confiance & le courage que donne à un homme de bien, le témoignage de sa conscience, on Vous expose à ce danger. Il ne s'agit pas de justifier & de sauver le Sieur *Rousseau*; il s'agit de me rendre coupable & de me perdre. Je laisse, MADAME, à Votre sagesse, & à Votre piété à juger, si Vous me connoissez assez, pour ne pas douter que je ne sois un Scélérat, que Vous pouvez sans scrupule acabler sous le poids des plus vives solicitations. Nous sommes tous sous les yeux de Dieu, le Souverain Juge, devant qui toute la grandeur humaine s'éclipse. Pesez, MADAME, en sa présence ce que j'ai l'honneur de Vous représenter. Si vous examinez à sa lumiére les démarches où vous ont engagé les artifices, & les feintes larmes de celui qui me persécute, j'ose atendre, MADAME, d'un cœur comme le Vôtre, droit, grand, généreux, plein de bonté, & de Religion, que Vous réparerez le mal qu'elles m'ont fait, ou que Vous suspendrez du moins à l'avenir Votre protection, dans l'incertitude, où Vous devez être à mon égard. Un jour, MADAME, Vous en ferez davantage; Vous serez indignée de la surprise qu'on

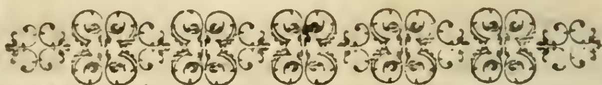
qu'on Vous a faite, & Vous plaindrez l'infortune d'un *Philosophe*, d'un *Géometre*, dont le caractére d'esprit a toujours été très-éloigné du gout de la Poësie, qui se voit emprisonné pour des *Vers infames*, faits contre ses plus particuliers Amis, & contre lui-même, acusé d'en être l'Auteur, par celui-là même, à qui toute la terre les atribue; *Poëte de profession*, *Poëte Satirique & Libertin*, dont toute la réputation n'est fondée que sur de violentes *Satires*, & des *Epigrammes* dignes du feu, qu'il ne rougit pas d'avoüer. Tel est, MADAME, de notoriété publique mon Acusateur. Mon respect pour la considération qu'il a surprise auprès de Vous, ne me permet pas d'en dire davantage. Je suis avec tous les sentimens d'une profonde vénération,

MADAME,

Votre, *&c.*

Du Châtelet,
le 8. *Octobre* 1710.





REQUETE, OU MEMOIRE *A MONSIEUR* LE LIEUTENANT CRIMINEL, *ET A MESSIEURS* LES CONSEILLERS TENANS LA CHAMBRE CRIMINELLE DU CHATELET.

SUplie humblement JOSEPH SAURIN, de l'Académie des Sciences, DISANT, qu'il est acusé d'avoir composé & publié le premier des *Couplets de Chansons* infames & satiriques.

Le Sr. *Roussèau* qui l'en acuse, en a été lui-même acusé le premier par le Sr. *De la Faye*, Capitaine aux Gardes. Il n'a fait cesser les poursuites faites contre lui, que par un désistement, qu'il a

a obtenu de ſon Acuſateur, en conſéquence duquel il a été déchargé ſans dommages & interêts, & ſans dépens, par un *Arrêt* qu'il a fait rendre à à l'Audience *par défaut*.

Quelques Préjugés établis ſur des Faits notoires, ou ſur des preuves inconteſtables, ne permettent pas à ceux qui en voudront juger ſans prévéntion, de douter qui du Sr. *Rouſſeau*, ou du Sr. *Saurin* eſt l'Auteur des *Couplets* qui font la matiére du *Procès*.

Le Sr. *Saurin* ne prétend pas néanmoins s'en tenir aux Prejugés : après les avoir expliqués, il prouvera par l'Irrégularité de la Procédure du Sr. *Rouſſeau*, par les *Informations* faites à ſa REQUETE, par la qualité de ſes Témoins, par la *Confrontation*, & par ce qu'ils ont déclaré à la Confrontation.

I. Que l'acuſation dont il s'agit, n'eſt fondée que ſur les déclarations de *Guillaume Arnoult*, Garçon Savetier, gagné & corrompu par argent, & ſur des oüi-dire de ce Garçon ſuborné, raportés par des Témoins préparés, apoſtés & paiés par ledit *Roûſſeau*.

II. Que les déclarations qu'on a afecté de faire faire au *Savetier* par des Interrogatoires, en qualité d'Acuſé, & celles que quelques-uns des autres Témoins dépoſent avoir entendu de ſa bouche, ſont fauſſes, contradictoires les unes aux autres dans des circonſtances importantes, détruites par une déclaration contraire que le même *Savetier* a faite en préſence d'un grand Magiſtrat, & d'autres perſonnes de conſidération; & ſi pleines d'abſurdités, qu'elles ſont mêmes incroiables à tout homme de bon ſens.

PRE-



PREJUGÉS

CONTRE LE

Sr. ROUSSEAU.

I. Le Sr. *Rousseau* est *Poëte de profession.* Son caractére particulier est d'imiter le stile de *Marot*; il fait des *Chansons licentieuses* & des *Satires outrées.* Tous ceux qui le connoissent, savent que c'est principalement à cette espéce de Poësie, qu'il doit sa réputation. Il est lui-même obligé d'avoüer qu'il a fait des *Epigrames* & d'autres *Vers*, dont il ne peut excuser la licence & le débordement dans le Public, qu'en voulant les faire passer pour des fautes échapées à sa jeunesse, & à une passion trop forte d'imiter le stile de *Marot.*

II. Il y a eu des *Couplets* faits il y a neuf ou dix ans, de même qualité que ceux en question. Plusieurs personnes qui vont au *Café* de la *Veuve Laurent*, y étoient fort maltraitées. On les attribuoit publiquement au Sr. *Rousseau.* Il n'est pas possible que la *Veuve Laurent*, qu'il a fait entendre, & qui avoit été réduite à le prier de ne plus venir chez elle, à cause des querelles qu'il y causoit à l'ocasion de ces *Vers*, n'en ait parlé dans sa déposition.

Le

PREJUGÉS

EN FAVEUR DU

Sr. SAURIN.

I. *Le Sr.* Saurin *n'a jamais fait de* Chanson , *ni aucune Rime depuis l'âge de quinze ans, à l'exception d'une* Epître au Sr. De la Motte *son Ami particulier, qu'il a lue à cet Ami, qui lui-même l'a corrigée avec quelques autres, sur une matiére bien oposée à celles des* Chansons *dont il s'agit. Elle est au* Procès; *le Sr.* Rousseau *l'a fait imprimer & l'a débité.* Messieurs les Juges *sont priés d'en faire la comparaison avec les* Couplets *qu'on veut imputer au Sr.* Saurin, *& il se tient assûré qu'ils demeureront pleinement persuadés, que l'Auteur d'une* Epître *si pleine de sentimens de piété & de religion, ne peut être celui des* Chansons, *qui sont le sujet du* Procès.

II. *Personne n'a jamais attribué aucuns* Vers *licentieux & satiriques au Sr.* Saurin. *Il fait sa principale étude de la Géométrie ; il méne une vie très-réguliére : les Savans l'estiment ; les Gens de bien l'aiment ; le Sr.* Curé de Saint Landry , *homme d'un mérite distingué, de qui il est Paroissien, rend publiquement un témoignage avantageux de ses mœurs & de sa conduite : il n'y a que le Sr.* Rousseau , *qui, pour se disculper des* Vers *en question, les veut rejetter sur le Sr.* Saurin.

D'ail-

Le Sr. *Rouſſeau* étoit d'ailleurs piqué contre la plupart de ceux qui vont au même *Café :* il n'a pu s'empécher de faire demander au Sr. *Boindin*, Art. 2. de ſon Interrogatoire, *S'il n'y a pas eu un Complot fait dans le Café de la* Veuve Laurent, *pour empécher le Sr.* Rouſſeau *d'être de l'*Académie Françoiſe, *& ſi pluſieurs perſonnes d'eſprit, qui s'y aſſemblérent, ne s'y trouvérent pas à cette ocaſion ?*

Dans l'Interrogatoire de la Servante du Sr. *Saurin*, Art. 28. *Si le Sr.* Saurin *n'a pas dit qu'il empécheroit bien que le Sr.* Rouſſeau *fut de l'Académie ?*

Quel motif de vengeance pour un Poëte ? quelle raiſon pour croire qu'il eſt l'Auteur des *Vers outrageans* contre ceux, par qui il s'imagine avoir été ofenſé par un endroit ſi ſenſible ?

III. Le Sr. *Rouſſeau* n'eſt point ataqué dans les *Couplets*, on n'y parle point de lui, ni en bien, ni en mal : il prétend que c'eſt pour faire croire plus facilement qu'il en eſt l'Auteur, & que le Sr. *Saurin*, à qui il les atribue, a afeété d'y parler de lui-même, mais avec ménagement.

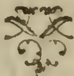


D'ailleurs, preſque tous ceux dont l'honneur eſt ſcandaleuſement *&* cruellement *déchiré dans les* Couplets, *ſont unis d'amitié avec le Sr.* Saurin. *De quelle rage faudroit-il qu'un homme fut fra*pé *pour faire de pareils* Vers *contre ſes meilleurs Amis?*

Il faut encore ajouter, que ceux qui ſont le plus cruellement *outragés dans les* Couplets, *Perſonnes* d'eſprit *& d'érudition, Poëtes eux-mêmes pour la plu*part, *qui connoiſſent le ſtile & le génie du Sr.* Rouſ*ſ*eau, *Experts très-capables d'en juger, ſont très-per*ſuadés *qu'il en eſt l'Auteur.*

Il a beau publier que le Sr. Saurin *les a faits, au*cun *n'a voulu l'en croire: ils perſiſtent tous à dire,* que *les* Couplets *ſont certainement du génie & du* ſtile *du Sr.* Rouſſeau, *& que le Sr.* Saurin *n'eſt pas* capable *d'un tel Ouvrage, ni par ſon cœur, ni par* ſon *eſprit: toutes ces Perſonnes habiles & intéreſſées* dans *les* Couplets, *en penſent & en diſent encore ce* qu'ils *en ont dit & penſé, lors que les* Couplets *ont* paru.

III. *Le Sr.* Saurin *au contraire eſt traité dans les* Couplets *de la maniére la plus cruelle & la plus* atroce: *il y eſt traité* d'ame double, *d'homme* qu'aucune religion ne touche, qui rit au dedans du Dieu qu'il confeſſe de bouche, *de* Scélérat hipocrite, *d'*Athée, *conduiſant les autres dans* l'Athéïſme, & dans le Péché abominable.



Ce

Ce sont là, selon le Sr. *Rousseau* des ménag mens à l'égard du Sr. *Saurin*, des injures vagu & sans conséquence, qu'il s'est dit à lui-mêm seulement pour détourner la pensée qu'il fut l'A teur des *Couplets*, comme s'il avoit pu prévo qu'il en seroit acusé, lui à qui on n'a jamais rie imputé dans ce genre.

Ne voit-on pas au contraire que ces injures a taquent le Sr. *Saurin* par l'endroit le plus sensible Que peut dire l'ennemi le plus cruel, dont la co séquence soit plus dangereuse contre lui ? A qu se verroit exposé un Ministre converti, qui sul siste avec une famille nombreuse des pensions d Roi & du Clergé, qu'il doit à la bonne opinio qu'on a de sa probité & de la sincérité de sa co version ; si on pouvoit le soupçonner d'irreligion d'athéisme, & de l'horrible péché dont on l'acu dans les *Couplets* ? Peut-on seulement imaginer qu'un homme d'esprit & de bon sens, tel que l Sr. *Rousseau* représente lui-même le Sr. *Saurin*, a pu se peindre avec des traits si noirs & si dang reux pour lui, dans l'espérance bizarre & ince taine de faire tomber sur *Rousseau* le soupçon d'a voir fait les *Couplets* ?

Enfin, le Sr. *Rousseau* a fait informer cont le Sr. *De la Faye*, du mauvais traitement qu' prétendoit en avoir reçu, qu'il qualifie d'assassin dans sa *Plainte* du 26. Février dernier.

Le Sr. *De la Faye* de sa part fit informer co tre le Sr. *Rousseau*, qui fut acusé d'être l'Auteu des *Couplets*, & décrété de prise de corps.

Il est vrai que par *Arrêt* du 24. Mai dernier, l Sr. *Rousseau* fut renvoié de l'acusation : mais d quelle nature est ce renvoi ? C'est un *Arrêt pa*

défau

léfaut poursuivi à l'Audience, à la diligence du Sr. *Rousseau*, qui a demandé *d'être renvoié de l'acusation, attendu le désistement* qu'il n'avoit obtenu du Sr. *De la Faye*, qu'en se désistant lui-même des poursuites qu'il faisoit pour raison du mauvais traitement qui n'étoit pas dénié, & qui étoit de la nature, que tout le Public a su ; & encore il est renvoié sans dommages & interêts, & sans dépens. A la vérité, l'*Arrêt* porte que *Monsieur de Lamoignon, Avocat Général, a été oüi* ; mais il ne porte point qu'il ait fait *le récit des Charges.* Ceux qui sont instruits de la Procédure Criminelle, savent que c'est par cette diférence qu'on distingue les *Arrêts* qu'on regarde, quoique *par défaut*, comme étant rendus en connoissance de Cause, & devant subsister, de ceux qu'on regarde comme sujets à être anéantis par l'Oposition.

Un homme qui se seroit senti innocent, auroit-il poursuivi un pareil *Arrêt*, s'en seroit-il contenté ? Le Sr. *Rousseau* a-t-il bien raison de se glorifier autant qu'il fait d'avoir été renvoié de l'acusation formée contre lui, d'être l'Auteur des *Couplets* en question par un *Arrêt* rendu sur les conclusions de *Messieurs les Gens du Roi ?*

Ne voit-on pas que c'est une grace qui lui a été acordée par compensation de la peine que le Sr. *De la Faye*, se faisant justice à lui-même, lui avoit déja fait soufrir ?

Subornation du Garçon Savetier.

Le Sr. *Rousseau* reconnoît lui-même dans sa *Plainte* du 23. Septembre, que l'*Arrêt* ne le justifie pas dans l'esprit du Public. Il se garde bien de dire,

dire, que c'eſt parce qu'il l'a obtenu *par défaut* ſur un déſiſtement du Sr. *De la Faye*, ſans dommages & interêts, & ſans dépens, & ſans que Monſieur l'*Avocat Général* ait fait *le récit des Charges.* Il dit ſimplement qu'il reſte contre lui, nonobſtant l'*Arrêt*, *une impreſſion odieuſe dans l'eſprit de pluſieurs perſonnes, & principalement de ceux qui ont été ofenſés par les* Chanſons. Il débite par tout, *qu'il s'atache plus à ſe diſculper, qu'à rendre odieux le Sr.* Saurin, qu'il apelle *ſon ennemi.*

Voilà le motif de l'acuſation du Sr. *Rouſſeau.* Il n'avoit point d'autre reſſource pour ſuſpendre l'éfet de l'indignation publique dans l'eſprit de ceux qui le protégent, que d'acuſer quelqu'un d'être l'Auteur des *Chanſons.*

Si l'on cherche, pourquoi il s'eſt ataché au Sr. *Saurin* plutot qu'à un autre; peut-être eſt-ce parce que c'eſt un de ceux qu'il haïſſoit le plus: il cherche à ſe diſculper & à ſatisfaire ſa haine en même tems.

Peut-être auſſi eſt-ce parce qu'il a cru réuſſir avec plus de facilité contre le Sr. *Saurin.*

Milet, Exempt de la Compagnie de Monſieur le *Lieutenant de Robe Courte*, a été le principal Acteur, dont le Sr. *Rouſſeau* s'eſt ſervi. Il eſt voiſin du Sr. *Saurin*; *Guillaume Arnoult*, Garçon Savetier, demeure à ſa porte. Il ſavoit que ce Garçon avoit l'entrée dans la maiſon du Sr. *Saurin*, qui ſe ſervoit de lui pour des *Meſſages en Ville*; il a cru qu'il ſeroit facile de corrompre ce miſérable.

Il faut expliquer les moiens qu'il a emploiés après avoir remarqué la qualité des Témoins qu'il a fait entendre.

Outre

Outre *Guillaume Arnoûlt*, qui a été interrogé comme Acusé, (on verra dans la suite, par quelle voie on y est parvenu) le Sr. *Saurin* a su qu'il y a dix Témoins, qui ont été entendus dans cinq diférentes *Informations*. Dans la premiére on a entendu *Charles Olivier*, Décroteur, qu'on dit être âgé de seize ans.

Jacques Fleury, Garçon Charron, demeurant au Cabaret de l'*Araignée*, *Marie Bidaut*, femme du Témoin précédent, soi-disant Maîtresse Sage-Femme ; ces deux Témoins ont été long-tems prisonniers au Châtelet, acusés de vol : leur Ecroue sera produite avec la présente Requête, il n'est point raié ; ils sont par conséquent sortis sans avoir été déchargés.

Il est de plus, notoire au Greffe & dans les prisons du Châtelet, que *la Bidaut* pendant sa détention, fut surprise dans un commerce infame avec un Guichetier, nommé *Hubert*, qui fut chassé pour cela. Le Sr. *Saurin* qui n'étoit pas instruit de ce reproche, lorsqu'il fut confronté à la *Bidaut*, l'a proposé à la Confrontation d'*Anne Vilmaire*, Servante de la *Bidaut*, faite huit jours après celle de sa Maîtresse ; il a dit à Monsieur le *Lieutenant Criminel*, qu'il avoit lui-même connoissance de ce fait. *Messieurs les Juges* peuvent en être facilement éclaircis.

Anne Vilmaire, Servante de *Fleury*, & de la *Bidaut*, est le quatriéme Témoin.

Loüis Limousin, Huissier au Châtelet, est le cinquiéme. Il a été interdit par *Arrêt* pour avoir fait un emprisonnement sur un ordre faux & supposé. Son principal emploi est d'être la *Mouche* de *Milet* : à la Confrontation il est demeuré d'acord

S de

de l'interdiction, & a ſoutenu, *qu'il ne travaille point avec* Milet *en qualité de* Mouche, *mais en qualité d'Oficier.* Il y fait une déclaration bien plus importante, dont il ſera parlé, & qui prouve d'une maniére invincible la Subornation & le Complot.

Dans deux Informations *par addition*, on a fait dépoſer *Denis Arnoult*, Savetier, pére de *Guillaume*, *Suzanne Meuſnier*, ſa mére; un autre *Denis*, auſſi Savetier, ſon frére, pour tâcher de diſculper *Guillaume*.

Le Sr. *Rouſſeau* a auſſi fait dépoſer dans deux autres *Informations* Maître *Coulon*, Procureur au Parlement, & la *Veuve Laurent.* Ces deux Témoins, bien diférens des autres, ſont les ſeuls dont les dépoſitions auroient pu faire quelque foi. Le Sr. *Rouſſeau* n'a pas voulu les faire confronter, aparemment parce qu'il n'a pas été maître de les faire parler à ſon gré, ſuivant le Complot concerté avec les Témoins de la premiére *Information*; mais l'Ordonnance permet au Sr. *Saurin* de tirer avantage de ce qu'ils peuvent avoir dépoſé à ſa décharge ; il ſuplie Meſſieurs *les Juges* de faire lire leurs dépoſitions.

A l'égard de *Guillaume*, du *Décroteur*, de *Fleury*, Compagnon *Charon*, de *la Bidaut* ſa femme, d'*Anne Vilmaire*, leur Servante, de *Limouſin*, du *pére*, de la *mére* & du *frére* de *Guillaume Savetier*, on ne prétend pas en général que leur indigence & la baſſeſſe de leur condition forment en leur perſonne une incapacité abſolue d'être crus en Juſtice; mais il faut du moins avoüer, qu'elle ſert beaucoup à faciliter leur Subornation, & que leur dépoſition eſt très-ſuſpecte, lorſqu'elle n'eſt accom-

compagnée de celle d'aucun témoin digne de foi par ſon état : le Sr. *Saurin* ne prétend pas néanmoins s'arrêter aux préſomptions ; il a des preuves certaines de la Subornation & du Complot.

PREUVES DE LA SUBORNATION *de* Guillaume Arnoult, *& du Complot du Sr.* Rouſſeau *avec* Milet *Exempt, & les* Témoins, *qu'il avoit préparés, & apoſtés, pour entendre l'Hiſtoire controuvée, que* Guillaume *devoit conter en leur préſence.*

On a déja obſervé, que *Milet*, qui a conduit toute l'intrigue, eſt voiſin du Sr. *Saurin* & de *Guillaume Arnoult*, qui demeure à ſa porte. Il a fait venir ce Garçon Savetier chez lui ; il l'a entretenu & interrogé pluſieurs fois à jours & heures diférens.

Il ne s'eſt pas contenté de l'entretenir & de l'interroger ; il lui a ofert de l'argent ; il lui a détaché un Archer, qui l'a mené boire au Cabaret, par lequel il lui a *fait ofrir trois écus neufs, avec promeſſe que Mr.* Milet *lui en donneroit bien davantage, s'il diſoit ce que le dit Sr.* Milet *vouloit lui faire dire.*

Milet aiant ſu par ſes entretiens avec le Garçon Savetier, qu'il avoit porté un paquet de la part du Sr. *Saurin* à Monſieur l'*Abbé de Tilladet*, le Dimanche gras ; le Sr. *Rouſſeau*, qui ne manque pas d'invention, forma le plan avec *Milet*, de transférer les circonſtances de cet envoi, au fait en

queſtion, & de faire dire par le Savetier, qu'au lieu de ce paquet envoié à Monſieur l'*Abbé de Tilladet*, qui devoit l'envoier à Monſieur l'*Abbé Bignon*, c'étoit un paquet que le Savetier avoit mis entre les mains d'un Décroteur, par ordre du Sr. *Saurin*, le jour du Dimanche gras, pour le faire rendre au Sr. *Boindin*, au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine.

Après avoir corrompu & bien endoctriné *Guillaume Arnoult*, on l'a envoié chez le nommé *Fleury*, demeurant au Cabaret de l'*Araignée*, rue de la Haute Vannerie, pour lui faire conter l'hiſtoire, telle que le Sr. *Rouſſeau* l'avoit compoſée, en préſence de ce *Compagnon Charron*, de la *Bidaut* ſa Femme, & de leur *Servante*.

La piéce étoit trop importante, pour s'en tenir à une ſeule répétition ; le nommé *Fleury* dépoſe que *Guillaume* lui a répété *pluſieurs fois*; la *Bidaut* ſa femme dit, *plus de douze fois*: qu'il avoit une afaire fâcheuſe à l'ocaſion d'une Lettre cachetée contenant des *Vers infames*, que le Sr. *Saurin* duquel il fait journellement les commiſſions, l'auroit chargé de faire porter par le premier Décroteur au *Café* de la *Veuve Laurent*, croit, autant qu'il peut s'en ſouvenir, qu'il lui a dit que c'étoit le Dimanche gras dernier.

La *Servante* dit à-peu-près la même choſe, & marque préciſément, que *Guillaume* a dit avoir porté le paquet le Dimanche gras: elle ajoute ſeulement, qu'elle avoit été chercher *Guillaume* à ſa boutique, à un coin de la rue de l'Hôtel des Urſins, par ordre de ſa Maitreſſe, pour lui dire de venir parler à elle.

Le nommé *Limouſin* dépoſe le 23. Septembre qu'il

qu'un mois ou environ auparavant, c'eſt-à-dire, environ le 23. Août, *étant alé voir ſur le ſoir le nommé* Fleury *&* *ſa* femme, *il trouva le nommé* Guillaume, *lequel répéta pluſieurs fois, pendant le ſouper, que le Sr.* Saurin *de l'Académie, lui avoit donné une Lettre cachetée avec des* Vers des plus infames, *pour la donner à un Décroteur, & la faire par lui porter à un* Café, *rue Dauphine.*

Cette viſite de *Limouſin* au nommé *Fleury* & ſa *femme*, & la rencontre de *Guillaume* chez eux, qui par ſa dépoſition paroit être un éfet du haſard, étoit pourtant une avanture bien concertée par le Sr. *Rouſſeau. Ce n'eſt ni* Fleury, *ni ſa* femme *qui avoient prié* Limouſin *à ſouper chez eux; c'eſt le Sr.* Rouſſeau *qui l'avoit engagé d'y aler, & la* Fleury *lui avoit dit dès le matin, qu'elle feroit jaſer* Guillaume *touchant le Sr.* Rouſſeau.

Limouſin l'a ainſi formellement reconnu ſur une interpellation qui lui a été faite à la Confrontation du 8. Novembre, où il dit auſſi que la *Fleury, Guillaume, lui Témoin & d'autres mangérent un poulet d'Inde, ne ſait qui le paia.* Mais il n'eſt pas dificile de deviner que le Sr. *Rouſſeau*, qui avoit engagé *Limouſin* à ce repas chez le nommé *Fleury*, fut le paieur du poulet d'Inde, & du reſte.

On remet à un autre endroit l'examen des autres circonſtances de ces dépoſitions, pour en marquer les contradictions & la fauſſeté de l'hiſtoire contée par *Guillaume*; il faut ſuivre ce qui regarde la *Subornation.*

Après que le *Savetier* eut été gagné, & engagé par l'hiſtoire qu'on lui avoit fait conter en préſence de tant de Témoins, le Sr. *Rouſſeau* ala lui-même chercher *Charles Olivier*, Décroteur, chez

le Sr. *Garot*, rue Saint André des Arcs, & le mena à la boutique du Savetier à l'Hôtel des Urſins, pour le reconnoître.

Ce petit *Décroteur*, âgé de ſeize ans & demi, au tems de ſa dépoſition du 23. Septembre, crut au mois de Février précédent, avoir reconnu *un autre Décroteur*, adonné au *Café* de *Dupuis* près le Palais Roial, pour être celui qui l'avoit chargé du paquet adreſſé au Sr. *Boindin:* c'eſt un fait qui s'eſt paſſé en préſence de la *Veuve Laurent*, & il y a de l'aparence qu'elle ne l'aura pas oublié dans ſa dépoſition.

Ces deux Décroteurs furent ménés chez le Commiſſaire *Chaud*, où *Charles Olivier* interrogé, ſi véritablement il reconnoiſſoit l'*autre* pour être *celui*, par qui il avoit été chargé du paquet, eut aſſez de ſincérité pour répondre, *Qu'il ne l'avoit pas aſſez vu, pour pouvoir le reconnoître*, quoiqu'il n'y eut lors que huit ou dix jours, que le paquet avoit été mis entre ſes mains; cependant ſix mois après, lorſque le Sr. *Rouſſeau* le mena à la boutique du *Savetier*, au mois de Juillet dernier, & lorſqu'il dépoſe le 24. Septembre, il déclare qu'il le connoit bien.

Comment auroit-il pu refuſer de dire, qu'il reconnoiſſoit cet homme qui vouloit bien être pris pour celui qu'on cherchoit ? Il étoit bien aiſé au *Savetier*, gagné par le Sr. *Rouſſeau*, qu'il voioit avec le *Décroteur* amené pour le reconnoître, *de chanter*, *de ſe taire*, *de paroître interdit*, & de joüer tel perſonnage que le Sr. *Rouſſeau* vouloit.

Si au mois de Février, *Olivier*, lors qu'il avoit cru reconnoître un autre Décroteur, pour celui qui lui avoit donné le paquet, avoit trouvé un hom-

homme, qui eut bien voulu être pris pour lui, & qui n'eut pas dénié, si la *Veuve Laurent* & le Sr. *Boindin* (qui firent venir *Olivier* chez le Commissaire *Chaud*) lui avoient ofert de l'argent pour assûrer que c'étoit celui qu'il avoit cru reconnoître, comme on ne peut pas douter que le Sr. *Rousseau* n'en ait ofert à *Olivier* pour reconnoître le *Savetier*, puis qu'il en a ofert, ou fait ofrir au *Savetier* par *Milet*, & par un Archer pour vouloir bien être reconnu: ce jeune *Décroteur* auroit assûrement reconnu l'autre *Décroteur*, pour être celui qui lui avoit mis le paquet entre les mains.

Le même *Olivier*, Décroteur, qui avoit déclaré au Commissaire *Chaud*, *qu'il n'avoit pas assez vu celui qui l'avoit chargé du paquet pour le reconnoître*, a aussi déclaré à la Confrontation, qu'il ne reconnoissoit pas le Sr. *Saurin*.

Cependant, depuis l'envoi du paquet, il avoit vu le Sr. *Saurin* au *Café* de la *Veuve Laurent*; il l'avoit aussi vu chez le Commissaire *Chaud*; il auroit du par conséquent le reconnoître bien plus facilement que celui qui lui avoit donné le paquet, qu'il n'avoit vu qu'un moment. D'où vient cette diférence? C'est qu'il a été paié par le Sr. *Rousseau*, pour avoir meilleure mémoire, par raport au *Savetier*, qui d'ailleurs vouloit bien être pris pour celui qu'on cherchoit, & qu'il n'avoit point été paié pour reconnoître le Sr. *Saurin*, ni pour reconnoître le Garçon mené chez le Commissaire *Chaud*.

Un incident fâcheux faisoit de la peine au Sr. *Rousseau*, & à *Milet*. *Guillaume Arnoult* n'avoit pas sucombé à la premiére tentation, & aux premiéres ofres. Il avoit averti le Sr. *Saurin*, que

Milet lui ofroit & faisoit ofrir de l'argent, s'il vouloit déclarer que c'étoit lui, qui avoit, par ordre du Sr. *Saurin*, fait porter un paquet par un *Décroteur* au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine.

Sur cet avis le Sr. *Saurin* demanda conseil au Sr. *Coulon*, Procureur au Parlement, qui lui dit *qu'il n'y avoit que deux partis à prendre, ou de mépriser l'avis de* Guillaume Arnoult, *ou de faire informer des solicitations & ofres qu'on lui faisoit pour le corrompre & le faire entendre* : il ajouta sagement, *qu'il étoit d'avis, que le Sr.* Saurin *en conférât avec des personnes d'autorité qui pourroient lui donner conseil.*

Le Sr. *Saurin* suivit cet avis; il mena *Guillaume* en la maison de Me. *Chardon*, ancien Avocat, de grande réputation, & là, en présence d'un *Grand-Magistrat* & d'autres personnes de considération, le *Savetier* déclara les solicitations & ofres qu'on lui faisoit, pour le corrompre; entr'autres choses, *Qu'un Archer l'avoit mené au Cabaret, & lui avoit ofert de l'argent pour le faire déposer contre le Sr.* Saurin : à quoi le dit *Arnoult* avoit répondu, tenant un verre de vin à la main ; *Je veux que le verre de vin que je tiens à la main, me serve de poison, si ce qu'on veut me faire déposer, est vrai*; & sur cette réponse le dit Archer auroit tiré *trois écus neufs* de sa poche, & les auroit mis devant le dit *Arnoult*, en disant, *Je te donne ces trois Ecus; si tu dis ce que Monsieur* Milet *veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage.*

Guillaume Arnoult étoit prêt de déposer ce qu'il venoit de dire; mais le *Grand-Magistrat*, devant qui il venoit de parler, après l'avoir entendu, conseilla au Sr. *Saurin* de mépriser tout cela, & de ne

rien

rien faire. Quelques jours après le Sr. *Saurin* dit encore à Me. *Coulon*, qu'il avoit ſuivi ſon avis, & que ce *Magiſtrat*, après avoir entendu le fait, par la bouche du Savetier, & une autre perſonne de grande conſidération, lui avoit conſeillé de ne rien faire. Me. *Coulon* a dépoſé, à la *Requête* du Sr. *Rouſſeau*; il n'y a pas d'aparence qu'il ait oublié des faits auſſi importans dans ſa dépoſition.

Si l'élévation de celui, devant qui le *Savetier* a fait ſa déclaration, qui contient une preuve ſi préciſe de la *Subornation* & du *Complot*, & peut-être même la rigueur de l'*Ordonnance*, ne permettoient pas au Sr. *Saurin*, pendant qu'il eſt encore acuſé, de lui en demander un témoignage judiciaire, il eſt au moins certain, que le mérite de ce digne *Magiſtrat*, plus grand encore par ſa probité & par ſa vertu, que par l'importance de la place qu'il ocupe, le met au deſſus des régles ordinaires; & on ne croira jamais que le Sr. *Saurin* eut eu la hardieſſe de le citer dans l'interpellation qu'il a fait faire au *Savetier* à la Confrontation, de s'expliquer ſur cela, ſi le fait n'étoit pas véritable.

Il eſt vrai même que ce fait n'eſt plus en doute. *Guillaume* préparé à ſes Interrogatoires, qui tiennent lieu de dépoſition contre le Sr. *Saurin*, ne s'eſt pas trouvé ſi bien préparé pour ſoutenir la Confrontation, où il eſt formellement demeuré d'acord du contenu en l'interpellation, qui contient le fait ci-deſſus raporté.

Il y a bien de l'aparence, que pour ſéduire ce *Garçon Savetier*, il a falu augmenter les ofres réelles *des trois Ecus neufs*, qu'on lui avoit fait faire par un Archer; & qu'après qu'il a été entiérement

gagné, il n'a pas manqué d'avertir *Milet* de ce qui s'étoit passé en la maison de Me. *Chardon.*

C'étoit une circonstance embarassante & dificile à tourner dans une déposition de *Guillaume*; s'il confirme ce qu'il a dit chez Me. *Chardon*, il ne peut déposer que contre ceux qui ont entrepris de le séduire : s'il dépose que c'est une fausseté qu'il a certifiée en présence d'un *Grand-Magistrat*, & d'autres personnes de considération, avec une imprécation capable de faire trembler le plus assuré Menteur, quelle foi peut-on ajouter à son témoignage ?

C'est ce qui a jetté le Sr. *Rousseau* dans la nécessité de faire interroger le *Savetier*, comme Acusé, pour lui faire dire dans ses *Interrogatoires*, qu'à la vérité, Milet *lui avoit ofert, & fait ofrir de l'argent ; mais que ce n'étoit que pour lui faire dire la vérité*, & qu'il a eu la complaisance pour le Sr. *Saurin*, de dire une fausseté en présence d'un *Grand-Magistrat*, mais qu'il n'a pas voulu la déposer chez un Commissaire.

Il faloit encore résoudre le Témoin à soufrir la prison ; mais il ne pouvoit plus s'en dédire : il étoit engagé par l'histoire fabuleuse, qu'il avoit tant de fois récitée & répétée en présence du nommé *Fleury*, de sa *femme*, de leur *servante*, & du nommé *Limousin.*

On avoit pris soin de lui faire dire, ou de suposer qu'il avoit dit des circonstances, à la vérité si absurdes, & si ridicules, qu'elles sont incroiables, mais qui ne laissoient pas de rendre coupable un homme qui les auroit dites contre lui-même ; telle est, par exemple, la circonstance que le Sr. *Saurin*, *après lui avoir fait lecture, chez lui*, *de*

de vilains Vers *qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés en ſa préſence, avec une chandelle qu'il avoit été lui alumer, & l'avoit engagé de les faire rendre, ainſi cachetés, au* Café *de la* Veuve Laurent, *rue Dauphine, par le premier* Décroteur.

Telle eſt encore la circonſtance, qu'après avoir fait rendre le paquet par un *Décroteur*, au *Café* de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine, *le Sr.* Saurin & Guillaume *ſe retirérent précipitamment au Café de la* Veuve Joſeph, *au bout de la rue des Arcis, où le Sr.* Saurin *le régala d'un verre de Ratafia, & lui a donné pour ſa peine une piéce de cinquante ſols.*

Le Sr. *Rouſſeau* a trop d'eſprit, pour ne pas voir lui-même, combien il eſt abſurde & incroiable, que le Sr. *Saurin* ſe ſoit amuſé à faire la lecture à un *Savetier*, d'un Ecrit qui contient *cent vingt-ſix Vers*, avant que de les cacheter, pour les faire porter enſuite dans un *Café*, & qu'après l'avoir fait porter, il ait mené ce même *Savetier* dans un autre *Café*, pour lui faire boire un verre de Ratafia : mais l'aveu de ces faits étoit abſolument néceſſaire, pour obtenir un Décret contre *Guillaume*, & le faire réputer coupable ; un *Garçon Savetier* ne l'auroit pas été pour avoir ſimplement porté ou fait porter un paquet cacheté par ordre du Sr. *Saurin, de qui il avoit acoutumé de faire les Meſſages en Ville*, s'il n'avoit pas ſu qu'il y avoit dans ce paquet des *Vers infames* contre pluſieurs perſonnes.

Il ne reſtoit donc à *Guillaume Arnoult*, que le choix d'être arrété, malgré lui, ou de l'être de concert avec ſon Acuſateur, qui lui faiſoit promettre par ſes Emiſſaires, qu'il ne reſteroit que trois ou quatre jours en priſon, pourvu qu'il parlât comme il avoit promis de parler. On verra

par quelques réflexions ſur la *Procédure*, qu'il a choiſi ce dernier parti, & que ſon empriſonnement a été concerté avec lui-même.

PROCEDURE.

On voit par les dépoſitions des cinq Témoins de la premiére *Information* du 23. Septembre, que dès le mois de Juillet précédent, ou au moins dès le vingt-trois Août, le Sr. *Rouſſeau* avoit tout préparé.

Charles Olivier, Décroteur, premier Témoin, dépoſe, que *dès le mois de Juillet*, Rouſſeau *l'étoit venu chercher dans la rue Saint André, & qu'il l'avoit mené à la boutique du* Savetier, *à l'Hotel des Urſins, & qu'il l'avoit reconnu, &c.*

Jacques Fleury, la *Bidaut* ſa femme, & *Anne Vilmaire*, leur ſervante, dépoſent, que *Guillaume* leur avoit déclaré pluſieurs fois, que le Sr. *Saurin*, de qui il faiſoit journellement les commiſſions, l'avoit chargé de faire porter le paquet au *Café* de la *Veuve Laurent* par le premier *Décroteur.*

Loüis Limouſin, qui eſt le cinquiéme Témoin, dépoſe qu'*environ un mois avant ſa Dépoſition*, qui eſt du 23. Septembre, c'eſt-à-dire, environ le 23. Août, *étant alé voir le nommé* Fleury, *& ſa femme, ſur le ſoir, il y trouva un particulier, qu'on nommoit* Guillaume, *qui dit pluſieurs fois en ſa préſence pendant le ſouper, que le Sr.* Saurin, *de l'Académie, lui avoit donné une Lettre cachetée, avec des* Vers les plus infames, *pour les donner à un* Décroteur, *& les faire porter dans un* Café, *rue Dauphine, que le Sr.* Saurin *l'avoit ſuivi juſques à l'entrée de la rue Dauphine, &c.*

Et

Et à la Confrontation; *Limousin* interpellé de déclarer, *si* Fleury, *sa* femme, *ou* Milet *ne l'avoient pas invité au repas, dont il parle* (dans sa déposition) *pour entendre ledit* Guillaume, *qui y mangeoit aussi, a dit, que ce n'a point été eux qui l'ont invité au dit repas; mais que ç'a été le Sr.* Rousseau, *qui l'y a engagé, qu'ils mangérent là*, Fleury, Guillaume, *lui Témoin, & d'autres personnes, un poulet d'Inde, ne sait qui le paia.*

Interpellé encore, *si avant le repas* Milet *&* la Fleury *ne lui avoient pas parlé de cette afaire, le Témoin a dit, que* la Fleury *lui en avoit parlé le même matin, ne lui en avoit point parlé auparavant, & que* Milet *ne lui en a point parlé avant l'emprisonnement de* Guillaume.

Enfin interpellé, *si* la Fleury *ne lui dit pas le matin, ce que le dit* Guillaume *devoit dire en mangeant ensemble?* a répondu, *qu'elle lui dit seulement, qu'elle le feroit jaser touchant le Sr.* Rousseau.

Sur cela deux observations, d'où naissent deux réflexions naturelles.

La premiére, que de cinq dépositions, les quatre premiéres étoient préparées dès la fin du mois de Juillet, ou au commencement du mois d'Août, & celle de *Limousin* le 28. du même mois d'Août, après le souper du même jour; & cependant le Sr. *Rousseau* n'a rendu sa *Plainte*, & fait faire son *Information* que le 23. Septembre. Pourquoi ce retardement? lui qui dit dans sa Plainte, *que nonobstant l'Arrêt qu'il avoit obtenu de la maniére qu'il a été ci-dessus expliqué, il restoit une impression odieuse contre lui dans l'esprit de plusieurs personnes, & que pour réparer l'outrage que sa réputation en soufre, il a donné toute son atention pour rechercher, non*

 seule-

*ſeulement l'Auteur d'un ſi infame Libelle, mais encore ceux dont on s'eſt ſervi pour le répandre dans le monde, & qu'il a apris qu'*Arnoult, Savetier, *eſt celui qui l'a mis és mains d'*Olivier, Décroteur, *&c.*

Comment acorder cet empreſſement, & cette négligence aparente, ſans rien faire pendant plus d'un mois? N'eſt-il pas viſible que c'eſt parce qu'il a falu du tems pour ménager l'eſprit du *Savetier*, & le réſoudre à être empriſonné, & à répondre ſur des *Interrogatoires*, au lieu de faire une dépoſition?

La ſeconde obſervation. Les interpellations faites à *Limouſin* & ſes réponſes à la Confrontation, font certainement connoître que le Sr. *Rouſſeau* étoit inſtruit de tout; que c'eſt lui qui avoit engagé *Limouſin* au ſouper chez *la Fleury*; que c'étoit une partie faite avec *la Fleury* même, puiſque dès le matin elle avoit averti *Limouſin*, qu'elle feroit jaſer *Guillaume* touchant le Sr. *Rouſſeau.* Elle ne pouvoit pas ignorer ce qu'il devoit dire, puiſqu'elle dépoſe que dès le mois de Juillet, *Guillaume* lui avoit récité l'hiſtoire du Paquet *plus de douze fois.* On ne croira pas non plus que *Limouſin* engagé au ſouper par le Sr. *Rouſſeau*, lui ait fait un miſtére de ce que *Guillaume* avoit dit pendant le ſouper, & même que le Sr. *Rouſſeau* qui envoioit un Témoin exprès pour entendre *Guillaume*, ne fut pas inſtruit par avance de ce qu'il devoit dire. En un mot, c'eſt un Complot fait viſiblement entre l'*Acuſateur*, le prétendu *Acuſé* & les *Témoins*: cependant dans la *Plainte* le Sr. *Rouſſeau* dit ſeulement *qu'il recherche l'Auteur du Libelle, & qu'il a apris que* Guillaume Arnoult *eſt celui*

lui qui l'a mis entre les mains du Décroteur ; il afecte de ne point parler du Sr. *Saurin*, quoi qu'il fut également que les *Témoins* devoient déposer qu'*Arnoult* avoit dit que le Sr. *Saurin* lui avoit mis le Paquet entre les mains ; & que lui *Arnoult* l'avoit mis en celles du *Décroteur*.

Réflexion. Le Sr. *Rousseau* connoissoit bien lui-même que son Complot avec les *Témoins*, étoit une preuve de la *Subornation* du Savetier, qui devoit charger le Sr. *Saurin*. Il vouloit cacher qu'il eut préparé ces Témoins, & qu'il sut ce qu'ils devoient déposer. C'est pour cela qu'il n'a point parlé du Sr. *Saurin*, n'aiant pas pu prévoir que tout le mistére seroit découvert à la Confrontation de *Limousin*.

Sur l'*Information* du 23. Septembre, Décret de prise de corps contre *Guillaume Arnoult*, qui est arrété le soir en sortant de chez *la Fleury*, & conduit au Fort-l'Evéque.

Le lendemain 24. *Guillaume* est interrogé.

Sur son *Interrogatoire*, Décret de prise de corps contre le Sr. *Saurin*, du même jour 24. Septembre.

Le Sr. *Saurin* est arrété le même jour 24. à quatre heures & demie, & le scellé aposé sur ses papiers.

Le même jour 24. le Sr. *Saurin* est interrogé ; son *Interrogatoire* dura jusques à onze heures du soir ; il contient *soixante & dix-sept articles*. Sur cet *Interrogatoire* il se trouve le même jour 24. une Sentence, qui ordonne le Récollement & la Confrontation des Témoins, & porte expressément qu'*Arnoult* sera récollé en son *Interrogatoire*, & confronté au nommé *Saurin*.

Le

Le même jour encore, récollement & confrontation d'*Arnoult* avec le Sr. *Saurin*.

Quelques réflexions ſur cette *Procédure précipitée*, prouvent encore le Complot, & même l'empriſonnement de *Guillaume*, fait de concert avec lui.

I. A-t-on jamais vu tant de *Procédures* dans un même jour, dans une afaire de cette qualité? Ne voit-on pas clairement que le Sr. *Rouſſeau* craignoit les remords du *Savetier*, & quelque rétractation, s'il lui donnoit le loiſir de ſe reconnoître; cela paroit encore en ce qu'il n'a pas eu le même empreſſement, pour faire récoller & confronter les autres Témoins.

II. On vouloit auſſi ôter au Sr. *Saurin* les moiens de chercher les reproches, & de s'inſtruire de la maniére dont il pouvoit ſe défendre à la Confrontation.

Un homme de Lettres, apliqué particuliérement à la Géométrie, eſt peu inſtruit des formalités de la *Procédure:* on ne vouloit pas lui laiſſer le tems de prendre conſeil, & de s'en inſtruire.

III. Dans l'article 3. de ce premier *Interrogatoire* de *Guillaume Arnoult*, on lui demande, *s'il ſait pourquoi il eſt arrété?* & il répond, *qu'il n'en ſait rien; que revenant de porter de l'ouvrage dans une maiſon voiſine du Cabaret de l'*Araignée *hier au ſoir, & ſuivant de la lumiére, que portoit une femme, il deſcendit avec elle, & fut ſurpris que deux Particuliers le prirent & l'emmenérent; qu'entre autres parmi ces deux Particuliers étoit un petit Archer, dont la ſœur demeure dans la même maiſon, où demeure l'oncle de lui Répondant, rue de la Savaterie, apellé* Meuſnier.

Cet

Cet article prouve *en premier lieu*, que l'emprisonnement fut fait la nuit, puisque pour sortir de la maison, *Guillaume* eut besoin de profiter de la lumiére, que portoit une femme, & de descendre avec elle.

En second lieu, il dit qu'il sortoit d'une maison voisine du Cabaret de l'*Araignée*; & c'est celle où demeure *la Fleury*, qui a une entrée dans le même Cabaret. *Guillaume* a afecté de ne la pas nommer pour ne pas découvrir l'intrigue.

En troisiéme lieu, c'est un petit Archer, encore un Archer de connoissance, & dont la sœur demeure en même maison que l'oncle de *Guillaume*, qui l'arrête la nuit, & qui le conduit au Fort-l'Evéque avec un autre homme seulement.

Est-il croiable que le Sr. *Rousseau*, si la chose n'avoit été faite de concert, eut confié un emprisonnement de cette qualité, fait pendant la nuit à deux hommes seuls?

Si le Sr. *Rousseau* prétendoit éluder cette preuve du concert, en disant qu'encore que *Guillaume* n'ait vu que deux hommes, comme il le dit par son *Interrogatoire*, il y avoit cependant d'autres Records ou Archers, qu'il n'a pas vu; ce seroit en fournir au contraire une seconde preuve. Pourquoi ménager un homme, qu'on acuse sérieusement, & qu'on fait arréter prisonnier? Pourquoi lui cacher, qu'on le fait escorter par plusieurs Archers, si ce n'est pour ne le pas éfaroucher, & pour lui laisser toujours croire qu'on ne l'arrête, que pour lui faire préter l'*Interrogatoire*, & qu'il ne sera détenu, *que trois ou quatre jours?*

jours * ? Il resteroit toujours qu'on n'a pas eu besoin du secours des autres Archers, ou Records, supofé qu'il y en eut, & que *Guillaume* s'est laissé conduire volontairement pendant la nuit par deux hommes seuls.

A ces réflexions qui prouvent le concert de l'emprisonnement, il en faut joindre quelques autres sur le même Interrogatoire de *Guillaume*, & sur les dépositions, & Confrontations des Témoins de la premiére Information, qui prouvent démonstrativement:

Primò. Le Complot entre le Sr. *Rousseau* Acusateur, *Guillaume* Acusé & les *Témoins.*

Secundò. La fausseté des déclarations de *Guillaume* dans son premier *Interrogatoire*; les contradictions avec les dépositions des *Témoins*, & des *Témoins* entr'eux, dans les principales circonstances.

Tertiò. L'absurdité de quelques-uns des faits déposés, qui les rend incroiables.

On afecte de faire tout dénier par *Guillaume* dans les 24. premiers articles de son Interrogatoire, & on lui fait faire un faux aveu de l'Histoire controuvée & tant de fois répétée chez *la Fleury*, dans la réponse sur le 24. article. Mais on va voir que dans les articles précédens, aussi bien que dans ceux qui ont suivi le faux aveu, il a toujours parlé suivant les instructions de son prétendu Acusateur.

Après les qualités où il dit être fils de *Denis Arnoult*, Maître *Savetier*, demeurant à l'Hôtel des

* *On verra dans la suite que le frére de* Guillaume Arnoult *a déclaré, qu'on avoit promis à son frere, qu'il ne resteroit en prison que* trois ou quatre jours.

les Urſins, on lui demande par le premier article, *S'il y a quelqu'un à Paris qu'il connoiſſe, & qui puiſſe répondre de lui?*

Pourquoi cet *Interrogatoire* à un homme qui vient de dire, qu'il demeure chez ſon pére à l'Hotel des Urſins? On en va voir la raiſon par ſa réponſe, *a dit que le Sr.* Saurin *qui eſt de l'Académie des Sciences, & demeure à l'Hôtel des Urſins, répondra de lui, qu'il le connoit particuliérement, & l'envoie aſſez ſouvent porter des papiers chez Monſieur le Procureur Général*, rue pavée.

Si *Guillaume* avoit réſolu de dénier ſérieuſement le fait dont il étoit acuſé, & dont il avoit tant de fois fait le récit chez *la Fleury*, comme il ſemble qu'on a afecté de lui en faire faire la dénégation dans quelques articles ſuivans juſques au 14. compris, il n'auroit eu garde de découvrir d'abord qu'il avoit acoutumé de porter des paquets pour le Sr. *Saurin*, c'eſt cependant ce qu'on lui fait dire ſur le premier article de ce premier Interrogatoire.

Par l'article 8. on lui demande *ſi le Sr.* Saurin *ne lui donna pas dans le tems du Carnaval dernier un paquet; a dit que* non, *que le nommé* Milet, *Exempt, lui a déja demandé pluſieurs fois la même choſe, & qu'il lui a fait la même réponſe.*

Meſſieurs les Juges ſont priés de ſe ſouvenir de la déclaration que *Guillaume* avoit faite chez Me. *Chardon*; on vouloit tâcher de la détruire ou de l'éluder; c'eſt pour cela que *Guillaume* de lui-même parle de *Milet* Exempt, & des demandes qu'il lui a faites.

Sur quelques articles ſuivans, il dénie avoir donné le paquet au Décroteur.

Par

Par l'article 24. on lui demande, *s'il n'est pas vrai qu'on a parlé plusieurs fois à lui Répondant, du paquet en question depuis qu'il a été envoié?* & il répond encore *qu'il n'y a jamais eu que le dit* Milet, *Exempt, qui lui en ait parlé, l'aiant envoié querir exprès.* C'est une suite de l'afectation de parler de *Milet*; on verra encore mieux dans la suite par quel motif.

Par l'article 25. on lui demande, *s'il n'est pas vrai que le dit Sr.* Saurin *lui a recommandé de n'en jamais parler à personne?* (on entend parler de l'envoi du paquet.)

Sur cette demande, dont la dénégation étoit bien facile à un Acusé qui auroit voulu se defendre sérieusement, *Guillaume* répond *qu'il ne peut pas disconvenir plus long-tems de la vérité, qu'il est vrai que le paquet en question*, DONT IL NE SAVOIT POINT LE CONTENU, ET QUI LUI FUT DONNÉ CACHETÉ, *fut mis és mains, de lui Répondant, par le dit* Saurin *chez le dit* Saurin *même, avec ordre de le remettre entre les mains d'un* Décroteur, *pourquoi il lui donna deux sols neufs, valant trois sols, & lui dit de le faire porter au Café de la* Veuve Laurent, *que le dit* Saurin *suivit lui Répondant, & le dit* Décroteur, *à qui lui Répondant l'avoit remis, le dit* Saurin *ne voulant pas être reconnu de celui à qui il donneroit le paquet.*

Dit de soi, que quand le paquet de question eut été porté par le dit Décroteur *au Sr.* Boindin, RUE GARENCIERE OÙ LEDIT SAURIN L'AVOIT SUIVI, *le dit* Saurin *&* lui Répondant *retournérent à l'Hôtel des Ursins, se souvient que le dit* Saurin *lui donna pour sa peine douze ou quinze sols, mais ne furent*

furent point boire ensemble dans aucun Café, ni ailleurs.

On remarquera plus bas, combien cet aveu concerté de l'Histoire aprise & répétée chez *la Fleury*, est contraire à la vérité, aux dépositions des *Témoins*, aux déclarations de *Guillaume* lui-même dans la suite de ce premier *Interrogatoire*, & dans un second qu'il a prété.

Par l'article 26. *enquis si le dit paquet n'étoit pas écrit de la main dudit* Saurin? *a dit, que ledit* Saurin *ne lui en convint pas.*

Cette demande & cette réponse n'ont certainement aucun raport à *Milet*; & cependant *Guillaume* revient à *Milet*, *& dit de lui* sur le même article, *que* Milet, *Exempt*, *lui a voulu donner de l'argent pour convenir de la vérité, & qu'il ne lui a pas voulu avoüer.*

C'est ici une preuve bien évidente du Complot; on auroit pu prétexter que lorsque *Guillaume* a parlé de *Milet* dans les articles qui précédent le 25. pendant qu'il se défendoit d'avoir porté le paquet, il en a parlé pour se disculper: mais après le faux aveu qu'il venoit de faire; pourquoi dire de soi sur l'article 26. & hors de propos que *Milet* lui a voulu donner de l'argent pour convenir de la vérité? Peut-on douter que ce ne soit une instruction qui lui avoit été donnée pour éluder la force de la déclaration faite chez Me. *Chardon*, en faisant dire, sans même qu'on le lui demande, que si *Milet* lui a voulu donner de l'argent, c'est pour le faire convenir de la vérité? On prouvera dans un moment que c'est au contraire pour l'engager à déposer faux.

Par l'article 28. on lui demande, *S'il ne sait pas*

que

que c'étoient des Vers contre des personnes de condition qui étoient enfermés dane la dite Lettre, & que c'étoit le Sr. Saurin *qui les avoit composés?*

A dit qu'il n'en savoit rien : mais *dit de soi, que la boutique où il travaille est vis-à-vis la chambre où couche le dit Sr.* Saurin, *& que le jour qu'il remit entre les mains du* Décroteur *le paquet dont il s'agit, le dit Sr.* Saurin *l'apella le matin par sa fenêtre; qu'il y fut, & qu'ensuite l'afaire se passa ainsi qu'il nous l'a dit, qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin.* Cette circonstance est importante, elle fournit une preuve démonstrative qui sera ci-après expliquée de la fausseté de toute la Déclaration du *Savetier*, qui a prétendu avoir été chargé du paquet, *un jour de Dimanche.*

Par l'article 42. on demande à *Guillaume*, *comment étoit le juste-au-corps que lui Répondant avoit le jour qu'il donna au* Décroteur *le paquet de lettre à l'adresse du Sr.* Boindin*?*

A dit, qu'il avoit le même juste-au-corps qu'il a présentement, dont les manches sont à la matelotte; qu'il l'a repris depuis quelque tems, aiant été environ trois ou quatre mois sans le mettre.

C'est encore ici une preuve du Complot. Un homme qui répond que lors du prétendu envoi du paquet, il avoit le même juste-au-corps qu'il a présentement sur lui, a-t-il besoin de dire autre chose? Le Juge en voiant l'Acusé ne voit-il pas de quelle maniére son juste-au-corps est fait? Quelle est cette affectation de faire remarquer sans en être enquis, que les manches du juste-au-corps qu'il a sur lui sont à la matelotte? On ne devineroit pas par quelle raison *Guillaume* fait lui-méme cette remarque, si on ne savoit qu'*Olivier* Décroteur

ɛur avoit dépoſé au mois de Février dans l'Infor-
ıation faite à la requête du Sr. *De la Faye*, que
elui qui lui avoit mis le paquet entre les mains,
toit vétu d'un juſte-au-corps de pinchina clair,
ont les manches étoient à la matelotte. C'eſt
our cela que *Guillaume* prend ſoin de faire *de ſoi-
ıême* cette remarque, pour avertir le Juge que
ɛs manches de ſon juſte-au-corps ſont faites à la
ıatelotte.

Le Sr. *Saurin* ne croit pas après ce qu'il a ci-
eſſus obſervé, avoir beſoin d'autre moien pour
ıontrer que *Guillaume* a été *ſuborné*; & que toute
Hiſtoire qu'il a contée, eſt controuvée. Il eſt
ɛulement néceſſaire de réfléchir ſur ce qu'il a dit
our éluder la déclaration qu'il avoit faite en pré-
ɛnce d'un *Grand-Magiſtrat*, que *Milet* lui avoit
fert de l'argent, & fait ofrir *trois écus neufs*,
vec promeſſe de lui en donner davantage pour
engager à dépoſer contre le Sr. *Saurin*.

On a vu ci-deſſus que dans ſon premier *Interro-
ıtoire*, il a afecté de dire, devant & après qu'il
ut avoué ſon Hiſtoire prétendue, que *Milet* lui
demandé pluſieurs fois ſi c'étoit lui, à qui le
r. *Saurin* avoit donné le Paquet pour le faire
orter au *Café*, & que *Milet* lui avoit ofert de
argent; tout cela ſans en être enquis & hors de
ropos, pour avoir ſeulement ocaſion de dire que
on lui a ofert de l'argent, ce n'étoit que pour
obliger à dépoſer la vérité.

Le Sr. *Rouſſeau* a trouvé que *Guillaume* ne s'é-
ɔit pas encore aſſez expliqué ſur cela : il vouloit
ıi faire dire expreſſément que la déclaration faite
ıez Me. *Chardon* étoit fauſſe, & que *Guillaume* ne
avoit faite qu'à la priére du Sr. *Saurin*, mais qu'il
avoit

avoit refusé de déposer la même chose chez un Commissaire.

Dans cette vue le Sr. *Rousseau* a fait prêter un second Interrogatoire à *Guillaume* le 17. Octobre.

Par l'Article 15. il lui fait demander, *si lui Répondant a dit au dit Sr.* Saurin *que* Milet, *Exempt l'avoit voulu engager à déposer la vérité?* Surquoi il répond, *qu'oui, & que le Sr.* Saurin *aiant su de* lui Répondant, *qu'il n'avoit pas voulu l'avoüer au dit* Milet, *a dit qu'il avoit bien fait de ne lui pas dire, & que s'il l'envoioit chercher une seconde fois il l'envoiât promener : le mena ensuite chez Me* Chardon *pour lui dire ce que* Milet *lui avoit demandé, & la réponse qu'il lui avoit faite; & voulut ensuite le mener chez un* Commissaire *pour en faire une* Plainte, *ce que* lui Répondant *ne voulut pas & le dit* Milet *aiant quelque tems après envoié chercher* lui Répondant, *il en donna avis au Sr.* Saurin, *qui lui dit de n'y point aler, & de l'envoier promener, nonobstant quoi il ala chez le dit* Milet, *qui l'exhorta une seconde fois à dire la vérité, ce que* lui Répondant *ne voulut pas faire.*

Sur l'Article 16. *enquis ce que le dit* Saurin *lui avoit recommandé de dire chez Me.* Chardon? *A dit, qu'il lui avoit dit de dénier la vérité au dit Sr.* Chardon.

Deux Réflexions sur ce second *Interrogatoire.*

La premiére, qu'il n'y avoit aucune ocasion pour interroger *Guillaume* une seconde fois. Le Sr. *Rousseau* depuis son *Interrogatoire* du 24. Septembre, avoit fait faire *deux Informations par addition.* Dans l'une il a fait entendre Me. *Coulon*, Procureur; & dans l'autre *la Veuve Laurent*; mais

nais il n'a pas ſeulement entrepris de les faire ré-
oler, ni confronter. A quel propos un ſecond
nterrogatoire le 17. Octobre, puiſqu'il n'étoit
urvenu aucunes nouvelles charges?

Seconde Réflexion. Pourquoi faire demander à
Guillaume Arnoult, ſi *Milet*, Exempt, avoit voulu
engager à dépoſer, & ce que le Sr. *Saurin* lui
voit recommandé de dire chez Me. *Chardon*?
Cette demande pouvoit-elle tendre à autre choſe
u'à donner ocaſion à *Guillaume* de dire, que la
éclaration qu'il avoit faite en préſence d'un
Grand-Magiſtrat, n'étoit pas véritable, & lui four-
ir en même tems un prétexte pour ſe diſculper,
n diſant, qu'il avoit refuſé de faire la même dé-
laration chez un *Commiſſaire*, & d'en rendre
lainte. On verra dans un moment qne l'événe-
nent a trompé l'atente du Sr. *Rouſſeau*, parce
u'à la Confrontation ſur ce ſecond Interrogatoire
uillaume a confirmé lui-même la déclaration qu'il
voit faite chez Me. *Chardon*, & détruit tout ce
u'on lui avoit ſuggéré de dire dans ſes Interroga-
oires, pour tâcher d'en éluder la force.

Tout ce que le Sr. *Rouſſeau* a prétendu tirer de
es évaſions ſuggérées au *Savetier*, ſe réduit à in-
nuer adroitement, que ſi *Milet* a ofert & fait
frir de l'argent à *Guillaume Arnoult*, (car on ne
peut pas nier) ce n'eſt que pour lui faire dire
vérité, & que ſa dépoſition n'en eſt pas moins
aie.

Deux Réponſes. La premiére, que ſupoſant pour
n moment, que *Milet* n'eut ofert & fait ofrir de
rgent au *Savetier*, que pour lui faire dire la vé-
é, ſa dépoſition n'en dévroit pas moins être re-
tée. Le §. *Sed & ſi* de la Loi 17. au Code *de*

Teſtibus, porte, *Sed & ſi liquidis probationibus datione vel promiſſione pecuniarum eos* (teſtes) *corruptos eſſe oſtenderit, etiam eam allegationem integram ſervari præcipimus.* Une excellente Note de *Godefroy* ſur ce Paragraphe, ajoute, *Satis eſt ad elevandam teſtis fidem, ſi probetur ei data vel promiſſa pecunia.* Dans un Traité, *de Reprobatione Teſtium*, inſéré dans *Bartole*, nomb. 22. *Reprobantur, ſi promiſſione pecuniæ vel donatione, verum vel falſum tulerint teſtimonium.*

En éfet, quel moien y a-t-il de diſtinguer ſi le don ou promeſſe d'argent fait au Témoin, eſt pour lui faire dépoſer la vérité, ou pour l'engager à rendre un faux témoignage? De quelques termes que ſe ſerve le ſéducteur, peut-il trouver une voie plus facile pour corrompre, que celle d'ofrir & de donner de l'argent? Cette régle ne doit-elle pas ſur tout avoir ſon aplication dans une eſpéce comme celle-ci, ou toute l'acuſation ne roule que ſur la déclaration de celui, à qui l'argent a été ofert, & ſur des oüi-dire de lui-même?

Seconde Réponſe. Cette évaſion, que *Milet* n'a ofert & fait ofrir de l'argent au *Savetier* que pour l'engager à dépoſer la vérité, n'eſt point véritable dans le fait.

Pour le prouver il n'y a qu'à ſe ſouvenir de ce qui a déja été remarqué, qu'après le ſecond *Interrogatoire* de *Guillaume Arnoult* du 17. Octobre il a été confronté au Sr. *Saurin* le 24., & qu'à la Confrontation en finiſſant, *& avant de ſigner, le Sr.* Saurin *a encore requis* Monſieur le Lieutenant Criminel *d'interpeller* Guillaume Arnoult, *s'il n'eſt pas vrai qu'il a dit à lui Acuſé chez le Sr.* Chardon *Avocat, en préſence d'un* Grand-Magiſtrat, nom-

mé dans la *Confrontation*, *entr'autres choses*, *qu'un* Archer *l'avoit mené au Cabaret*, *& lui avoit ofert de l'argent pour le faire déposer contre* lui Acusé ? *à quoi le dit* Arnoult *avoit répondu*, *tenant un verre de vin à la main*, Je veux que ce verre de vin que je tiens à la main, me serve de poison, si ce qu'on veut me faire déposer, est vrai; *& sur cette réponse le dit Archer auroit tiré* trois écus neufs *de sa poche*, *& les auroit mis devant le dit* Arnoult, *en disant*, Je te donne ces trois écus; si tu dis ce que Mr. *Milet* veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage, *& le dit* Guillaume Arnoult EST DEMEURE' D'ACORD DU CONTENU EN LADITE INTERPELLATION.

Messieurs les Juges sont supliés de pardonner au Sr. *Saurin* la répétition de cet endroit de la *Confrontation*, qui a déja été citée. Il est si important, qu'on ne peut se dispenser de le répéter pour en faire une aplication.

En premier lieu. C'est après qu'*Arnoult* a dit à l'Archer avec imprécation, que ce qu'on vouloit lui faire déposer contre le Sr. *Saurin*, n'étoit pas vrai, que l'Archer tire *trois écus neufs* de sa poche, & les met devant lui *Arnoult*, en lui disant, *Je te donne ces trois écus neufs : si tu dis ce que Mr.* Milet *veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage.*

Ce n'est donc pas pour lui faire déposer la vérité qu'on lui ofre de l'argent, & qu'on lui en promet *bien davantage* ; c'est au contraire pour l'engager à déposer ce que Mr. *Milet* vouloit lui faire dire, & cela après la réponse que lui *Arnoult* avoit déja faite à l'Archer, qu'il vouloit que le verre de vin qu'il tenoit à la main, lui servit de poison, *si ce qu'on vouloit lui faire déposer étoit vrai.*

Cette reconnoiſſance du contenu en l'*Interpellation*, qui détruit toutes les déclarations des *Interrogatoires* d'*Arnoult*, eſt faite purement & ſimplement ſans aucune reſtriction à ſa derniére Confrontation.

Si l'on entreprenoit encore de lui faire donner de nouvelles explications ſur ce qu'il a dit, pourroit-on ajouter quelque foi à un homme qui rétracteroit ce qu'il eſt demeuré d'acord d'avoir aſſûré avec une telle imprécation?

Le Sr. *Rouſſeau* s'eſt encore imaginé qu'il pourroit faire confirmer les déclarations de *Guillaume Arnoult*, par les dépoſitions de *Denis Arnoult*, *Savetier*, ſon pére, de *Suzanne Meuſnier*, ſa mére, & de *Denis Arnoult*, auſſi *Savetier*, ſon frére. Il les a fait entendre dans deux *Additions d'Informations*; *la premiére*, du 20. d'Octobre, dans laquelle le pére & la mére ont été entendus, *& la ſeconde*, du 21. Novembre, dans laquelle il a fait entendre le frére.

Voici de quelle maniére il s'y eſt pris, pour exiger la dépoſition du pére & de la mére. Après le ſecond *Interrogatoire* de *Guillaume* fait au Châtelet le 17. Octobre, il a été reconduit aux Priſons du Fort-l'Evéque par *Bertier*, Exempt de la même Compagnie que *Milet*. Auſſi-tot qu'ils furent arrivés au Fort-l'Evéque, cet Exempt *ſans ordre* & ſans aucune raiſon, fit reſſerrer *Guillaume Arnoult*, avec défenſes expreſſes de le laiſſer parler à perſonne; c'eſt un fait dont il n'eſt pas poſſible de raporter la preuve par écrit; mais *Meſſieurs les Juges* en peuvent être facilement éclaircis.

Le lendemain 18. Octobre, le Sr. *Rouſſeau* donna ſa *Requête*, afin d'avoir permiſſion d'informer *par*

par addition. On ne manqua pas de faire favoir au pére & à la mére que leur fils étoit reſſerré, & en danger d'étre puni comme faux Témoin. Ils déposérent le 20.

Denis Arnoult pére dépoſe, qu'un jour du Carnaval dernier, qu'il ne peut coter, *Guillaume* ſon fils vint lui demander ſon habit, lui diſant que le Sr. *Saurin* lui avoit dit de quiter ſa veſte rouge, parce qu'il avoit porté un paquet, qu'il avoit donné à un *Décroteur*, pour le faire rendre au *Café* de la *Veuve Laurent*; que ſon fils avoit été quatre mois ſans porter ſa veſte; que le Sr. *Saurin* lui avoit donné un juſte-au-corps noir; & il ajoute, que la ſervante du Sr. *Saurin* eſt venue pluſieurs fois recommander à ſon fils, en ſa préſence, de garder le ſecret, & que ſa femme lui a dit, *qu'elle avoit empéché leur dit fils d'aler chez un* Commiſſaire, *où le Sr.* Saurin *le vouloit mener, pour faire une déclaration fauſſe, de n'avoir point porté le paquet rue Dauphine, au* Décroteur, *par lequel il l'a fait rendre au* Café *de la* Veuve Laurent.

Suzanne Meuſnier dit à-peu-près la même choſe: Qu'un jour du Carnaval dernier, ſon fils qui s'étoit abſenté plus de deux heures, lui avoit dit, étant de retour, *Que* le Sr. *Saurin* l'étoit venu prendre pour le mener rue Dauphine, & lui faire porter un paquet, &c. *Que* Milet, *Exempt, leur voiſin, aiant fait au mari d'*elle Dépoſante, *&* à leur dit fils, *pluſieurs queſtions au ſujet du dit paquet, porté au* Café, *pour en ſavoir la vérité, ſon fils, qui a peu d'eſprit, le ſeroit alé dire au dit Sr.* Saurin, *&c.* Elle dit, de plus, qu'étant un jour à la fin de Juillet, ou au commencement d'Août, chez le Sr. *Aroüet*, Tréſorier de la

Chambre des Comptes, où elle va presque tous les jours faire la grosse besogne de la maison, son fils y est venu lui demander la clef du cofre où elle serre son juste-au-corps gris, lui disant que le Sr. *Saurin* l'atendoit chez lui pour le mener chez un *Commissaire*, pour y faire sa déclaration, qu'il n'avoit point porté le paquet en question cacheté; & cela dans la vue que *Milet* cessât de s'en informer; qu'*elle Déposante*, aiant dit à son fils, qu'elle ne vouloit pas qu'il eut la témérité de faire en Justice une fausse déclaration, lui représentant qu'un Bedeau de leur Paroisse, pour une afaire semblable avoit été pendu en éfigie, & l'auroit été en éfet, s'il ne s'étoit sauvé; qu'elle s'en vint en même tems dire la même chose au Sr. *Saurin*, *qui par composition avec* elle Déposante, la pria de permettre à son fils de venir seulement faire sa déclaration verbale chez la Dame *Chardon*, de n'avoir point porté le dit paquet avec lui dans la *rue Dauphine*, d'où son fils de retour lui auroit dit, qu'il l'avoit ainsi faite, en présence de trois Messieurs, qui lui avoient paru de conséquence; qu'elle a regret d'avoir permis à son fils de faire cette démarche, & ne l'a faite que par considération de la femme du Sr. *Saurin*, qui étoit malade, & de leur famille composée de sept enfans.

On a fait écrire dans la Déposition de *Denis Arnoult*, frére de *Guillaume*, *Qu'il se souvient qu'au mois de Juillet dernier*, Guillaume Arnoult, *son frére, lui parut chagrin, & que lui en aiant demandé le sujet, il lui dit que* Milet, *Exempt, lui avoit fait plusieurs questions au sujet d'un paquet cacheté qu'il avoit porté, &c. A apris de sa mére que le dit Sr.* Saurin *avoit voulu mener son frére chez un* Com-

Commiſſaire, *pour déclarer contre vérité, qu'il n'avoit point porté le dit paquet cacheté, même avoit été trouver le dit Sr.* Saurin *pour lui dire, qu'elle ne vouloit point qu'il fit faire à ſon fils une fauſſe déclaration, & que malgré tout ce qu'elle avoit dit au dit Sr.* Saurin, *il avoit mené ſon frére chez la Dame* Chardon, *où il lui avoit fait dire tout ce qu'il avoit voulu, profitant du peu de génie de ſon frére; a oüi dire à ſes pére & mére, que* Charlote, *Servante du dit Sr.* Saurin, *depuis cette démarche, eſt venue pluſieurs fois dire à ſon frére de la part du dit Sr.* Saurin, *de garder le ſecret, & de ne parler à perſonne du paquet cacheté; mais la dite* Charlote *n'en a jamais parlé au dit* Déposant, *non plus que le dit Sr.* Saurin, *ni autre de ſa part.*

Il eſt aiſé de faire voir que ces trois dépoſitions du *pére*, de la *mére* & du *frére* de *Guillaume*, n'ont été faites que pour tâcher de le diſculper, qu'elles ſont pleines de fauſſetés & de contradictions; & que le *Commiſſaire* qui les a écrites, n'y a pas aporté l'exactitude qu'il devoit.

A la *Confrontation*, *Denis Arnoult*, frére de *Guillaume*, ſur les interpellations qui lui furent faites, a déclaré entre autres choſes, *qu'il ne ſe ſouvenoit pas bien du tems que ſon frére lui avoit paru triſte, que le* Commiſſaire *mit de lui même le mois de Juillet dernier, ſans qu'il lui ait dit, qu'il eſt vrai que le* Commiſſaire *lui demanda ſi ce n'étoit pas dans le dit mois? Sur quoi il lui répondit qu'il ne pouvoit pas s'en ſouvenir.*

Pourquoi le *Commiſſaire* afecte-t-il de faire dire que la triſteſſe de *Guillaume* a paru à ſon frére au mois de Juillet, pour la faire quadrer avec la dépoſition du nommé *Fleury* & ſa *femme*? Mais de

plus, pourquoi l'écrit-il *de lui-même* ſans que le Témoin le lui ait dit, & lorſqu'il lui a répondu au contraire, qu'il ne pouvoit pas s'en ſouvenir?

Ce Témoin fait encore une réponſe plus importante à une autre interpellation.

Interpellé de déclarer, ſi ç'a été Guillaume Arnoult *ſon frére qui lui a dit, que lui Acuſé l'ait voulu mener chez un* Commiſſaire *faire une fauſſe déclaration, & s'il l'a dit ainſi devant le* Commiſſaire *où il a dépoſé. Et par le Témoin a été dit, que ſon frére lui a dit que l'Acuſé l'avoit voulu mener faire une déclaration chez un* Commiſſaire, *mais ne lui a point dit que c'étoit pour faire une* fauſſe déclaration, *& que ce terme de* fauſſe *a été ajouté par le* Commiſſaire.

On a déja obſervé que la principale vue du ſecond *Interrogatoire* de *Guillaume* & de l'information *par addition*, dans la quelle le Sr. *Rouſſeau* a fait entendre ſon pére & ſa mére, étoit pour le diſculper d'avoir rendu un *faux témoignage* au préjudice de la déclaration qu'il avoit faite chez la Dame *Chardon*, en préſence de pluſieurs perſonnes de conſidération. Il faloit pour cela faire dire que cette déclaration étoit fauſſe; le frére dépoſe que ſa mére lui a dit, que le Sr. *Saurin* avoit voulu mener ſon frére faire une déclaration chez un *Commiſſaire*, ce qui ne ſervoit de rien à l'intention du Sr. *Rouſſeau*. C'eſt pourquoi on trouve dans la dépoſition *une fauſſe déclaration*; mais à la Confrontation, le Témoin n'a pas eu l'aſſûrance de le ſoutenir. Il déclare, que ce terme de *fauſſe* a été ajouté par le *Commiſſaire*, & que lui Témoin *ne l'a point dit.*

Ce n'eſt pas le ſeul endroit où la foi du *Commiſſaire*

miſſaire eſt ſuſpecte. Dans la dépoſition d'*Anne Vilmaire*, Servante de *la Fleury*, on lui fait dire, *qu'aiant été chercher* Guillaume Arnoult *à ſa Boutique, de la part de ſa Maitreſſe pour venir parler à elle, comme ils venoient enſemble, une fille de ſa connoiſſance, à lui, les auroit joints, & lui auroit demandé où il aloit, & dit qu'il prit garde à cauſe de l'afaire qu'il avoit où il aloit, & les auroit quités.*

Il n'y a perſonne qui ne croie en liſant cette dépoſition, que la Servante de *la Fleury* Témoin, a elle-même entendu ce diſcours de la bouche de la fille rencontrée par haſard en chemin. Cependant dans ſa *Confrontation*, *Interpellée de déclarer, ſi elle a entendu de la propre bouche de la dite fille de n'aler pas où il aloit, à cauſe de l'afaire qu'il avoit?* a répondu, *qu'elle n'a point entendu de la bouche de la fille ce diſcours, & ne l'a ſu que par le raport que le dit* Guillaume *lui en a fait.* Ces déguiſemens, ces altérations, ces détours adroits de ce que dépoſe le Témoin d'un ſens à un autre, ne ſont pas certainement des preuves de ſincérité & d'exactitude.

A la même *Confrontation* de *Denis Arnoult*, frére, le Sr. *Saurin* a propoſé pour reproches que ce Témoin aiant ſu que le Sr. *Saurin* faiſoit rechercher la vie de ſon frére, a été chez lui *Saurin* faire des menaces en ces termes: *On recherche la vie de mon frére; mais je ſaurai bien parler & m'en venger, & que le Témoin trois ſemaines ou environ après l'empriſonnement de ſon frére*, (c'eſt-à-dire quelques jours après la dépoſition de la *Veuve Laurent*) *ala au* Café *de* la dite Veuve, *& lui demanda où demeuroit le Sr.* Rouſſeau, *laquelle lui aiant répondu, pourquoi il lui faiſoit cette demande? le*

Témoin avoit dit, qu'il vouloit l'aler voir, ſur ce qu'il tenoit ſon frére priſonnier ſi long-tems, puiſqu'il avoit promis qu'il n'y reſteroit que trois ou quatre jours.

Sur le premier de ces reproches, le Témoin avoue qu'il a été chez le Sr. *Saurin*, & dénie ſeulement qu'il y ait fait des menaces. Pourquoi donc y aloit-il dans le tems qu'il déclare lui-même avoir ſu que le Sr. *Saurin* faiſoit rechercher la vie de ſon frére?

Sur le ſecond reproche, le Témoin demeure auſſi d'acord, *qu'il eſt vrai que depuis l'empriſonnement de ſon frére, il a été au Café de la* Veuve Laurent, *qu'il lui demanda où demeuroit le Sr.* Rouſſeau; *ne lui parla point, qu'il eut envie d'aler voir le Sr.* Rouſſeau, *quoi qu'il en eut envie.*

Ce fait, quoique dénié en partie, ne laiſſe pas d'être très-important. Ce Témoin avoue qu'il a été chez la *Veuve Laurent* pour lui demander la demeure du Sr. *Rouſſeau*, & qu'il avoit envie de l'aler voir, quoiqu'il ſupoſe n'avoir pas dit à la *Veuve Laurent* cette envie qu'il avoit. Il dénie auſſi avoir déclaré que c'étoit au ſujet de ce qu'il tenoit ſon frére priſonnier ſi long-tems, après avoir promis qu'il ne le ſeroit *que trois ou quatre jours.*

Pour peu qu'on réfléchiſſe ſur la déclaration de ce Témoin, il n'y a perſonne qui ne ſoit perſuadé qu'il ait eu envie d'aler voir le Sr. *Rouſſeau*, pendant qu'il retient ſon frére en priſon, & qu'il le pourſuit en aparence, pour autre choſe que pour lui faire des reproches de ce qu'il ne tient pas la parole qu'il avoit donné, que *Guillaume* ne ſeroit priſonnier *que trois ou quatre jours.* C'eſt en éfet

ce

ce que *Denis Arnoult*, frére a déclaré en présence de plusieurs Témoins.

D'ailleurs les contradictions & la fausseté de ces trois dépositions sont visibles : la mére dit qu'elle a empéché *Guillaume* de déposer chez le *Commissaire*, & que par composition elle lui a permis d'aler faire la déclaration chez Me. *Chardon.*

Denis Arnoult au contraire dit, que la mére défendit à *Guillaume* d'aler chez Me. *Chardon*, & que nonobstant sa défense il y ala.

Au reste il n'est plus douteux que la déclaration faite par *Guillaume* chez Me. *Chardon*, ne soit véritable, puisqu'il l'a ainsi reconnu à la *Confrontation.* Le Sr. *Saurin* est bien assuré que le *Magistrat*, en présence duquel cette déclaration a été faite, ne refusera pas de témoigner que c'est lui, qui a conseillé de ne rien faire, & que *Guillaume* étoit tout prêt d'aler faire sa déposition. Il y a même lieu de croire, qu'il s'en trouvera une preuve dans la déclaration de Me. *Coulon*, qu'on n'a pas voulu faire confronter, parce que le Sr. *Saurin* lui avoit rendu compte, que c'étoit par le conseil du même *Magistrat* qu'il méprisoit l'avis du *Savetier*, & ne le feroit point déposer.

Il y a une autre contradiction, en ce que la mére du *Savetier* dépose, que *Milet* a interrogé plusieurs fois son mari & son fils à jour & heures diférens sur l'envoi du paquet en question, & le mari au contraire a dit à la Confrontation, *qu'il a été une fois chez* Milet, *dont la femme l'avoit mandé à l'ocasion de l'afaire en question, laquelle lui demanda, si son fils avoit porté une Lettre pour Mr.* Saurin *dans la rue Dauphine? Sur quoi il répondit, qu'il n'en savoit rien.* Cela est bien éloigné

 de

de ce que la femme a dit, *que* Milet *l'avoit interrogé plusieurs fois à jour & heures diférens.*

On ne s'arrétera point ici à réfuter ce que le mari & la femme ont dit, que le Sr. *Saurin* avoit fait présent à *Guillaume* d'un habit noir, pour faire apuier ce que leur fils a dit dans ses *Interrogatoires* & chez *la Fleury*, que cet habit avoit été donné, afin qu'il ne portât plus celui qu'il avoit lors de l'envoi du paquet, de peur d'être reconnu. Tous ces Témoins ont eux-mêmes reconnu à la *Confrontation* que le Sr. *Saurin* avoit acoutumé de donner de vieux habits à *Guillaume*; & le frére a aussi reconnu qu'il lui en donnoit aussi dans le tems qu'il faisoit ses *Commissions.*

Il n'y a pas moins d'absurdité dans ce que le pére & la mére de *Guillaume* ont déposé, que depuis le prétendu envoi du paquet, la Servante du Sr. *Saurin* lui avoit recommandé plusieurs fois de garder le secret, & de ne point parler de ce paquet qu'il avoit porté.

Est-il possible de croire que le Sr. *Saurin*, qui voioit tous les jours le *Savetier*, qui pouvoit lui-même lui recommander le prétendu secret, se soit avisé de le divulguer ; aussi la Servante du Sr. *Saurin* a formellement dénié ces faits dans son *Interrogatoire.*

La *fausseté* des Déclarations de *Guillaume* dans ses *Interrogatoires* & ses *Contradictions* avec lui-même, & avec les *Témoins*, ne sont pas moins sensibles.

Il y en a une très-importante, parce qu'elle est décisive de *la fausseté* du point principal de l'acusation, & qu'elle influe même sur tous les autres faits.

Par

Par la premiére *Information* du 23. Septembre 1710. *Jacques Fleury* dépose, que *Guillaume* parlant du paquet qu'il prétend avoir porté, lui a dit *l'avoir fait porter un* Dimanche *matin, croit autant qu'il peût s'en souvenir, que c'étoit le* Dimanche Gras; *il ajoute plus bas, que le Sr.* Saurin *l'auroit acompagné le dit jour* Dimanche.

La *Bidaut*, femme de *Fleury*, dit à la vérité dans sa Déposition, que c'étoit *un Dimanche matin au mois de Février.* Mais à la Confrontation elle dit formellement que *c'étoit le Dimanche Gras.*

Anne Vilmaire dit de même dans sa déposition, que c'étoit le *Dimanche Gras.*

Guillaume lui-même, dans l'article 4. de son second *Interrogatoire, s'il n'est pas vrai qu'il a dit au dit* Fleury *& à sa* femme, *qu'un* Dimanche *matin, au mois de Février le dit* Saurin *lui avoit fait lecture de* vilains Vers *qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés, & l'avoit engagé de les faire rendre par un* Décroteur *au* Café *de la* Veuve Laurent? *a dit, que tout cela est véritable, excepté qu'il n'a point dit que le dit* Saurin *lui a fait la lecture de* vilains Vers, *ni qu'il les ait vu cacheter.*

Il est donc vrai, suivant *Guillaume*, aussi bien que suivant la Déposition des *Témoins*, que cela s'est passé un *Dimanche* matin.

Cependant dans son premier *Interrogatoire*, après le faux aveu de l'histoire controuvée sur l'article 25. il dit de soi sur l'article 29. *Que la Boutique où il travaille, est vis-à-vis la chambre où couche le Sr.* Saurin, *& que le jour qu'il remit entre les mains du* Décroteur *le paquet dont il s'agit, le Sr.* Saurin *l'apella le matin par la fenêtre, qu'il y fut, & qu'ensuite l'afaire se passa ainsi qu'il nous l'a*

 dit,

dit, & qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin.

Quelle contradiction! Quelle preuve de fausseté! Les trois Témoins déposent qu'il leur a dit que c'étoit un *Dimanche* matin; ils ajoutent même, le *Dimanche Gras. Guillaume*, dans le second *Interrogatoire*, dit que c'est un *Dimanche*, & cependant il dit,

Au contraire, dans le premier *Interrogatoire*, après son faux aveu, qu'il étoit à sa boutique, où il travaille, sous la fenétre de la chambre du Sr. *Saurin*, d'où il l'apella, & qu'ensuite l'afaire se passa comme il l'a conté.

Il ne peut pas y avoir une *contradiction* plus évidente, ni qui marque plus certainement la fausseté.

Aussi la mére dans sa *Confrontation*, a voulu dire, que c'étoit un *jour ouvrable*; mais peut-elle en être crue, pour disculper son fils contre ce qu'il a dit lui-même, & contre ce que les *trois Témoins* ont déposé qu'il leur a dit?

De cette *contradiction* deux Conséquences nécessaires & décisives de la fausseté de la Déclaration de *Guillaume*.

La premiére, qu'il n'est pas possible que ce soit *Guillaume* qui ait reçu du Sr. *Saurin* le paquet mis entre les mains du *Décroteur*, & porté au *Café* de la *Veuve Laurent*, & de là chez le Sr. *Boindin*, puisqu'il paroit par l'*Information* du Sr. *De la Faye*, que ce paquet avoit été porté plus de quinze jours avant le *Dimanche gras*, qui étoit le 2. Mars, & que *Fleury*, sa *femme* & leur *servante* déposent que *Guillaume* leur a dit plusieurs fois avoir été chargé du paquet par le Sr. *Saurin*, le dit jour *Dimanche gras*.

Secon-

Seconde Conséquence. Guillaume a conté à *Fleury*, & à la *Bidaut*, sa femme, que le Sr. *Saurin*, après lui avoit fait porter le paquet, lui avoit dit d'*aler au plus vite changer d'habit, à cause de la veste rouge qu'il avoit alors, afin de n'être plus reconnu, qu'il a porté pendant deux mois son habit des Dimanches, & que pour le dédommager, de porter ainsi le dit habit qu'il usoit, le dit* Saurin *lui en a donné un noir des siens qu'il a vendu. La* Bidaut *ajoute, que le dit* Saurin *a dit à* Guillaume *de porter quelque tems son habit des Dimanches.*

Comment acorder cela avec ce qui vient d'être marqué, que le paquet a été porté un *Dimanche* matin: s'il avoit falu changer d'habit, de peur d'être reconnu, c'étoit celui des Dimanches qu'il auroit falu quiter, bien loin de l'user en le portant tous les jours.

Si on s'avisoit de varier pour sauver cette *contradiction*, & de dire aujourd'hui, que ce n'est pas l'habit des Dimanches, que *Guillaume* avoit lors de l'envoi du paquet ; pourquoi donc avoir dit, que c'est pour le dédommager d'avoir usé l'habit des Dimanches, que le Sr. *Saurin* lui en a donné un autre ? Quelle foi peut-on ajouter à des gens capables de tant de variations sur un fait important ?

Après tout, le bon sens ne permet pas de douter que tout ce qui a été dit par *Guillaume* & par tous les *Témoins* à l'ocasion du changement d'habit, de peur d'être reconnu, ne soit une fable mal imaginée. *Guillaume* se dépeint lui-même, & tous les *Témoins* le dépeignent aussi comme un homme triste, agité de la crainte d'être reconnu. Il dit avoir changé d'habit pendant les quatre premiers

mois,

mois, & lorſqu'il eſt le plus inquiet, au mois de Juillet, lorſqu'il eſt interrogé par *Milet* tant de fois, lorſque le Sr. *Rouſſeau* le fait voir par le *Décroteur* pour le reconnoître, lorſqu'il ſupoſe que le Sr. *Saurin* l'a voulu mener chez un *Commiſſaire*, & qu'il l'a éfectivement mené chez Me. *Chardon*, c'eſt en ce tems-là qu'il reprend l'habit qu'il avoit dans le tems qu'il prétend avoir porté le paquet, & c'eſt avec ce même habit qu'il a été empriſonné: y eut-il jamais une abſurdité ſemblable, & une preuve de Complot & de fauſſeté plus manifeſte? Ne voit-on pas que toute l'hiſtoire de l'habit a été inventée, pour y apliquer malicieuſement le don d'un vieux habit noir, que le Sr. *Saurin* ne lui avoit donné que ſuivant la coutume où il étoit de lui donner de tems en tems de vieux habits, de même qu'à ſon frére, dans le tems qu'il faiſoit ſes commiſſions, ainſi que le pére & le frére l'ont avoué à la *Confrontation*?

Il y a une infinité d'autres contradictions. *Par exemple*, ſur l'art. 25. du premier *Interrogatoire*, après le faux aveu fait par *Guillaume*, il dit de ſoi que quand ce paquet eut été porté par le *Décroteur* au Sr. *Boindin*, rue Garenciére, où ledit *Saurin* l'avoit ſuivi, ledit *Saurin* & *lui Répondant* diſparurent tous deux de la vue du *Décroteur*, & s'en retournérent à l'Hotel des Urſins.

Il dit au contraire ſur l'Article dernier du même *Interrogatoire*, *que le Sr.* Saurin *&* lui *ne virent point porter par le* Décroteur *la Lettre en queſtion au Sr.* Boindin, *rue Garenciére*, *mais le ſuivirent ſeulement de vue juſques au* Café *de la* Veuve Laurent, *après quoi le Sr.* Saurin, *&* lui Répondant *retournérent à l'Hotel des Urſins.*

Sur

Sur le même article 25. du premier *Interrogatoire*, *Guillaume* dit, *que le Sr.* Saurin *lui donna pour ſa peine douze ou quinze ſols; mais ne furent point boire enſemble dans aucun* Café.

Fleury, ſa *femme*, & *Limouſin* dépoſent au contraire, que *Guillaume* leur a dit, *que le Sr.* Saurin *lui avoit donné cinquante ſols, & qu'en ſortant de la rue Dauphine après le paquet porté, il l'avoit mené dans un autre* Café *de la rue des Arcis, où il lui avoit fait boire un verre de Ratafia.*

Guillaume lui-même après avoir dit dans le premier *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* ne l'a mené dans aucun Café, s'eſt contredit dans le ſecond, où ſur l'art. 20. il dit *que le Sr.* Saurin *l'a mené dans un* Café, *rue des Arcis*, & lui a donné un verre de Ratafia, & cinquante ſols.

Il eſt vrai, que pour ſe contredire le moins qu'il pouvoit, avec la dépoſition de *Fleury* & ſa *femme*, il a ajouté que le Sr. *Saurin* lui avoit fait faire auparavant pluſieurs commiſſions qu'il ne lui avoit pas paiées; vain détour pour ſauver ſa contradiction, auſſi-bien que celle de la prétendue penſion de cinquante ſols par ſemaine, que les Témoins de la premiére *Information* dépoſent qu'il leur a dit, que le Sr. *Saurin* lui donnoit pour l'obliger à ſe taire; ce que *Guillaume* lui-même a dénié dans tous ſes *Interrogatoires.*

Les Témoins de la premiére *Information* dépoſent encore, que *Guillaume* leur a dit que le Sr. *Saurin* avoit cacheté devant lui le paquet où étoient les *Vers infames*, * après lui en avoit fait la

* Nota. *Il y a cent vingt & ſix Vers, dont on prétend que le Sr.* Saurin *a fait la lecture au* Savetier.

la lecture. Cela est absurde & choque le sens commun ; mais il étoit nécessaire de le faire déposer, comme on a dit, pour rendre *Guillaume* coupable, obtenir un Décret & le faire interroger comme Acusé. De sa part il a toujours dénié cette circonstance, & a dit seulement dans son second *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* quelques jours après l'envoi du paquet, lui avoit dit, *qu'ils étoient droles.*

Quoique toutes ces contradictions paroissent grossiéres, il y a neanmoins beaucoup d'adresse & un tour de malice fort caché, parce qu'on a voulu faire paroître *Guillaume* coupable, seulement pour le faire décréter, & l'excuser ensuite autant qu'on a pu par des réponses, dans lesquelles on voit qu'il afecte de s'acorder avec les dépositions autant qu'il le peut, sans se rendre véritablement coupable. C'est aussi en cela que son pére, sa mére & son frére tachent de l'aider dans leurs dépositions.

Après des preuves aussi évidentes de la *Subornation* de *Guillaume*, & de la fausseté de ce qu'il a dit dans ses *Interrogatoires*; il ne reste qu'à répondre aux inductions que le Sr. *Rousseau* prétend tirer de la copie des *Couplets* écrite de la main du Sr. *Saurin*, qui a été trouvée sous les scellés.

Il est naturel, comme le Sr. *Saurin* l'a remarqué dans son second *Interrogatoire*, qu'étant intéressé & ataqué dans les *Couplets*, il en ait gardé une copie pour tâcher d'en découvrir l'Auteur, & il n'y a rien en cela que de très-innocent.

Aussi le Sr. *Rousseau* s'éforce de persuader, que cette copie écrite de la main du Sr. *Saurin* doit être regardée tout au moins comme un second Origi-

Original. Il le veut persuader par deux circonstances : *l'une*, sur ce que *Guillaume* a déclaré par son *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* avoit les *Vers* en question dans son tiroir, où ils étoient éfectivement, & que trois jours après l'envoi fait au Sr. *Boindin*, il lui avoit dit *que ces* Vers *étoient drôles* : *l'autre*, qu'il se trouve des ratures dans cette copie trouvée chez le Sr. *Saurin.*

Il n'y a rien à induire de la *premiére* circonstance : il n'étoit pas difficile à *Guillaume* qui avoit l'entrée facile chez le Sr. *Saurin*, dont il faisoit les Commissions, de savoir ou de juger que cette copie des *vers* étoit dans un tiroir, où le Sr. *Saurin* a acoutumé de mettre ses papiers, & qui n'est jamais fermé, n'y aiant point de serrure.

A l'égard de ce que le Sr. *Rousseau* ajoute, que *Guillaume* déclare que le Sr. *Saurin* lui a dit trois ou quatre jours après l'envoi du paquet, que les *vers étoient drôles*, outre qu'on a déja prouvé, que *Guillaume* est un faux Témoin, gagné & corrompu, il y a une absurdité dans ce qu'il a dit, qui rend le fait incroiable. Les *Vers* dont il s'agit, contiennent d'afreuses calomnies, & ne contiennent rien qui puisse être apellé *drôle*, par raport à un Garçon *Savetier.*

Pour ce qui est des ratures qui sont dans la copie trouvée chez le Sr. *Saurin*, écrite de sa main, elle est au *Procès.* Il ose dire avec confiance que la seule inspection suffit pour convaincre que ce n'est qu'une simple copie ; & il n'a éfectivement point d'autre réponse à faire par raport à *Messieurs les Juges* que de les prier de la voir.

Mais par raport au Public qui ne verra pas cette copie, il fera quelques observations, qui seroient

roient inutiles, si la nature de ces *Vers* lui permettoient de donner une copie figurée de celle qui a été trouvée dans ses papiers. Il aime mieux perdre cet avantage, & tâcher d'y supléer par les observations suivantes qui donneront autant qu'il est possible une idée exacte de la Piéce.

I. Que tout le Libelle est composé de *quatorze Couplets*, *chacun* de *neuf vers*.

II. Que dans chaque *Couplet* il y a un repos après le quatriéme *vers*, ensorte que chaque *Couplet* se trouve comme partagé en deux Parties, dont les *quatre premiers vers* composent la premiére, & les *cinq autres* la derniére. Cette observation va recevoir son aplication.

III. Que chaque Strophe commence par un *vers*, dont la terminaison est masculine, suivi d'un autre, dont la terminaison est feminine; & qu'au contraire, les deux premiers *vers* des *cinq* qui composent la seconde Partie de chaque *Couplet*, sont deux masculins. Cette observation aura aussi son aplication.

Que le V. le VI. & le VII. *Couplets* sont contre le Sr. *Saurin*, & contre deux autres personnes; que les deux premiers sur tout, contiennent les injures les plus afreuses contre le Sr. *Saurin*, & même que la fin du sixiéme, & le commencement du septiéme n'ataquent les deux autres personnes que pour imputer au Sr. *Saurin*, que c'est lui qui les a *débauchés*.

A l'égard de la copie en elle-même, telle qu'elle a été trouvée chez le Sr. *Saurin*; on voit,

I. Qu'elle est intitulée, *Copie des nouveaux Couplets répandus dans le Public.*

Le Sr. *Rousseau* prétend que ce Titre n'est que l'éfet

l'éfet d'une précaution du Sr. *Saurin :* mais s'il avoit ſongé à prendre une précaution, n'étoit-il pas plus facile de bruler cette copie ?

II. Que le cinquiéme *Couplet* qui eſt le premier de ceux qui regarde le Sr. *Saurin*, eſt écrit dans ſon entier, ſans aucune erreur, ni rature, finiſſant au mot *Hypocrite.*

III. Qu'enſuite au lieu d'écrire les *quatre premiers vers* du ſixiéme *Couplet*, qui en font la premiére partie; le Sr. *Saurin* les a ſautés par mégarde, & a commencé par écrire les *quatre premiers vers* de la ſeconde Partie, commençans par ces mots, *C'eſt par lui*, & la premiére lettre du *cinquiéme vers* qui devoit finir, & qui finit éfectivement cette ſeconde partie & le *Couplet.*

IV. Qu'enſuite s'apercevant de ſon erreur, il a baré ces quatre *vers*, & la lettre qui devoit commencer le cinquiéme ; & qu'il a écrit le cinquiéme *Couplet* en ſon entier, tel qu'il doit être, commençant par les mots : *Je le vois ce perfide*, & finiſſant par le mot, *Deſavoue*, qui finit & le *Couplet* & la page.

V. Qu'en recommençant l'autre page, il a récrit une ſeconde fois les cinq derniers *vers* du ſixiéme *Couplet* qu'il venoit d'écrire de l'autre côté ; & que s'apercevant de ſon erreur, il les a raiés, & a paſſé enſuite au ſeptiéme *Couplet*, & au ſuivant.

VI. Qu'à la réſerve du mot, *Nouveau*, qui eſt de trop au ſecond *vers* du premier *Couplet*, & qui n'eſt baré qu'avec du craion, il n'y a d'ailleurs aucune rature dans toute cette copie, & qu'elle eſt écrite proprement.

Avant que de paſſer aux réflexions naturelles qui naiſ-

naiſſent de ces obſervations, il eſt encore néceſſaire de remarquer, que dans l'exemplaire des mêmes *Vers* trouvé chez le Sr. *Malaſaire*, & qui eſt au *Procès*, il paroit qu'il n'y avoit d'abord que *treize Couplets:* que du cinquiéme *Couplet*, qui a été coupé, il en a été fait deux, en ajoutant *cinq vers* à la premiére partie de ce cinquiéme *Couplet*, & en ajoutant enſuite *quatre autres vers* à la tête des *cinq vers* commençans par les mots : *C'eſt par lui que s'eſt égaré*, qui paroiſſent avoir fait originairement la ſeconde partie du cinquiéme *Couplet*, & qui ſont devenus la ſeconde partie du ſixiéme.

Les *cinq vers* d'une part, & *quatre vers* d'autre, ont été ajoutés de ſuite dans cet exemplaire par un renvoi ſur un petit quarré de papier ſéparé.

De ces obſervations de fait, ſenſibles, lorſqu'on a la piéce devant les yeux, naiſſent trois réflexions naturelles, qui détruiſent tous les raiſonnemens du Sr. *Rouſſeau*.

Premiére réflexion. Si *cette copie étoit un ſecond Original*, pour ſe ſervir des termes du Sr. *Rouſſeau*, le Sr. *Saurin* auroit écrit d'abord le cinquiéme *Couplet* entier, tel qu'il eſt dans l'exemplaire du Sr. *Malaſaire* ſans le renvoi, c'eſt-à-dire, que les quatre premiers *vers* finiſſant par le mot, *ame double*, ſeroient ſuivis des *cinq vers* commençant par les mots, *C'eſt par lui que s'eſt égaré*, au lieu qu'il a écrit ce cinquiéme *Couplet* dans ſon entier ſans rature ni correction, enſorte que les *quatre premiers vers* ſe trouvent immédiatement ſuivis de *cinq vers* commençant par les mots, *Son zéle*, & finiſſant par les mots, *Scélérat hipocrite*; quoique dans l'exemplaire du Sr. *Malaſaire*, ces *cinq vers* ne ſoient écrits

écrits qu'après le renvoi ſur le quarré de papier qui eſt ſéparé.

Seconde réflexion. Le Sr. *Rouſſeau* alégue comme une preuve, que le Sr. *Saurin* eſt Auteur des *Vers*, qu'on y voit qu'il a eu des ménagemens pour lui-même, & qu'il s'étoit même d'abord renfermé dans l'injure *d'hipocrite: car dans la copie* (ce ſont les termes du Sr. *Rouſſeau*) *qui a été trouvée chez lui, après le* vers *qui finit par le mot d'*hipocrite, *il paſſoit tout d'un coup à l'article du Sr.* Boindin; *mais aiant aparement jugé que cela n'étoit pas aſſez fort, il a éfacé les quatre vers contre* Boindin *qu'il avoit déja écrits, & revient ſur* lui-même *dans quatre autres* vers, *où il traite le Chapitre de ſon* Athéiſme, *après quoi il rend au Sr.* Boindin *la place qu'il lui avoit ôtée.*

C'eſt ici que ſe fait l'aplication de l'obſervation qui a été faite, que la premiére partie de chacun des *Couplets* commence par deux *vers*, dont l'un a la terminaiſon maſculine, & l'autre féminine; & qu'au contraire la ſeconde partie de chaque *Couplet* conſiſtant en *cinq vers*, commence néceſſairement par deux *vers* maſculins. Cette néceſſité étoit d'autant plus indiſpenſable, que les *Couplets* ſont parodiés.

Il s'enſuit de là, par une conſéquence infaillible, que les *vers* qui ſont contre le Sr. *Boindin*, n'ont jamais pu faire dans la compoſition le commencement d'un *Couplet*, & qu'au contraire ils en ſont néceſſairement la ſeconde partie; parce qu'ils commencent par deux *vers* maſculins.

Il y a donc de l'abſurdité à ſupoſer, comme le fait le Sr. *Rouſſeau*, qu'après le mot *hipocrite*, qui dans la copie trouvée chez le Sr. *Saurin* finit une ſtro-

ſtrophe, il ait prétendu paſſer à l'article du Sr. *Boindin*, puiſque cet article auroit commencé par deux *vers* maſculins dont les premiers mots ſont, *C'eſt par lui que s'eſt égaré.*

Cette abſurdité n'a pu ſans doute échaper aux lumiéres d'un Poëte auſſi habile que le Sr. *Rouſſeau*; mais il en avoit beſoin pour donner une couleur à l'idée chimérique, que *cette copie eſt un ſecond original.*

Troiſiéme réflexion. On doit conſidérer dans quelle ſituation devoit être le Sr. *Saurin*, lorſqu'il a fait cette copie, & celle qu'il a envoié à Mr. l'*Abbé Bignon.* Il avoit vu, & l'Exemplaire du Sr. *Boindin*, & celui du Sr. *Malafaire.* Il ne faut pas douter qu'il ne les eut lu pluſieurs fois; ainſi lorſqu'il copioit ſur l'Exemplaire qui étoit devant ſes yeux, il copioit en partie de mémoire, pour ſuivre l'activité ordinaire à un homme qui ne ſonge qu'à finir prontement ſa copie.

Faut-il donc s'étonner que le Sr. *Saurin* ait fait quelque erreur en copiant ces *Couplets*, & qu'il ait enſuite fait des ratures? Mais heureuſement ces erreurs ſont directement opoſées à l'idée de *ſecond original.* Un homme qui auroit compoſé, ſeroit-il tombé dans l'erreur d'écrire après un *Couplet* fini, *quatre vers* qui jamais ne pouvoient faire le commencement d'un autre *Couplet*, comme il a été démontré? C'eſt cependant *la premiére erreur.*

La ſeconde erreur, eſt d'avoir recopié au haut de la page les *cinq vers* qui étoient écrits à la fin de la page précédente, commençant par les mots, *C'eſt par lui que s'eſt égaré*, & faiſant la fin du ſixiéme *Couplet.*

Il

Il eſt viſible que c'eſt une ſimple erreur de Copiſte, qui paſſe d'une page à une autre.

Peut-on dire qu'un homme compoſe, lorſqu'il écrit deux fois de ſuite, & ſans aucun intervale *cinq vers*, ſans y changer un ſeul mot; & que s'apercevant de ſon erreur, il bare les *cinq derniers?*

On ne ſauroit trop remarquer, que dans toute la copie il n'y a pas un mot de corrigé dans les *vers*, ſi ce n'eſt le mot *Nouveau*, qui eſt de trop dans le *ſecond vers* du premier *Couplet.*

A l'égard de ce mot, il n'eſt baré qu'avec du craion : ce qui montre qu'il y a eu de l'intervale entre la faute & la correction, puiſqu'autrement le Sr. *Saurin* auroit raié ce mot ſur le champ avec la même plume & la même encre, comme il a fait les autres ratures.

Il a même expliqué dans ſon ſecond *Interrogatoire*, de quelle maniére le Sr. *Alarie* lui a fait apercevoir & corriger au *Café* la faute du mot, *Nouveau*, qui étoit de trop dans le *ſecond vers*; car cette même *copie* que l'on voudroit faire paſſer pour un *ſecond Original*, a été pluſieurs jours entre les mains du Sr. *Alarie.*

Il a auſſi été obſervé ci-deſſus, que ces *Couplets de Chanſons* ſont parodiés; & qu'ainſi la meſure de chaque *vers* eſt déterminée à un certain nombre de ſillabes, qui ne peut être augmenté ni diminué.

Le ſecond *vers*, par exemple, dans chaque *Couplet* doit être néceſſairement un *vers* féminin de neuf ſillabes. Seroit-il poſſible qu'un homme qui auroit compoſé, eut écrit le *ſecond vers* d'onze ſillabes tel qu'il ſeroit, en y laiſſant le mot, *Nouveau?*

veau? Seroit-il poſſible qu'il ne ſe fut pas du moins aperçu auſſi-tot de ſon erreur?

Le Sr. *Saurin* qui ne s'eſt déja que trop arrêté à cette diſcution ſur la copie des *Couplets* trouvés chez lui, ſe diſpenſera de ſuivre le Sr. *Rouſſeau* dans ſes *Diſſertations Poëtiques.* Il ſuplie ſeulement *Meſſieurs les Juges* de lire avec atention ſes *Réponſes* ſur ſon *ſecond Interrogatoire* du 23. Octobre. Le Sr. *Rouſſeau* lui fit faire dès lors les mêmes objections qu'il débite à préſent; & il croit y avoir pleinement ſatisfait dans cet *Interrogatoire.*

Le Sr. *Rouſſeau* ſe flate, s'il croit par ſes *Diſſertations Poëtiques* éfacer les preuves convaincantes, qui ſont au *Procès*, de ſon complot pour *ſuborner & corrompre Guillaume Arnoult* dans les fauſſes déclarations, qui ſont tout le fondement de ſon acuſation.

On ne peut ſe diſpenſer d'obſerver avant de finir, que le Sr. *Rouſſeau* ne peut ſoutenir l'acuſation qu'il a formée contre le Sr. *Saurin*, que ſur les déclarations de *Guillaume Arnoult* dans ſes *Interrogatoires*; tous les autres *Témoins* ne dépoſent que de ce qu'ils prétendent lui avoir oüi-dire.

Un Témoin unique ne peut jamais faire foi en Juſtice: *Etiam ſi præclaræ Curiæ honore fulgeat*, l. 9. Cod. *de Teſtibus.* A plus forte raiſon un malheureux *Garçon Savetier*, toujours tenté par ſon indigence. Cela ſeul ſufiroit pour faire rejetter le témoignage de *Guillaume Arnoult*: mais le Sr. *Saurin* a encore l'avantage, que ce *Garçon Savetier* demeure d'acord, que *Milet* lui a ofert de l'argent pour l'engager à dépoſer, & qu'il eſt évident par ce qui a été obſervé, tiré des *Interrogatoires* & des *Confrontations*, que ce Mal-

Malheureux a ſucombé à la tentation, & s'eſt laiſſé gagner & corrompre.

Ce conſidéré, MESSIEURS, il vous plaiſe donner Acte au Supliant, de ce que pour défenſes par aténuation contre l'acuſation formée contre lui par le Sr. *Rouſſeau*, il emploie le contenu en la préſente REQUE'TE, lui permettre de produire l'Ecroue de *Jacques Fleury*, & *Marie Bidaut* ſa femme, & l'*Arrêt par défaut* obtenu par le dit *Rouſſeau* le 24. Mai dernier ſur le *déſiſtement* du Sr. *De la Faye*, aux inductions qui en ont été ci-deſſus tirées; renvoier le Supliant quite & abſous de la dite acuſation; ordonner que ſon Ecroue ſera raié & biſé; condanner dès à préſent le dit *Rouſſeau* en *dix mille livres de réparations, dommages & interêts, & en tous les dépens*: & pour parvenir à une plus ample réparation, lui permettre d'informer de la *ſubornation* du dit *Guillaume Arnoult*, *Savetier*, & des autres faits expliqués par la préſente REQUE'TE; & vous ferez bien.

SAVIN, *Procureur.*

Jugé le 12.
Decembre 1710.





FACTUM,

OU

MEMOIRE

POUR LE

Sr. SAURIN,

PENSIONAIRE GEOMETRE DE L'ACADEMIE ROIALE DES SCIENCES,

CONTRE LE

Sr. ROUSSEAU.

IL vient de paroître pour ma défenſe un *Mémoire* en forme de *Requête*. On s'y eſt renfermé dans la diſcuſſion des charges qui ſont au *Procès*, & dans l'expoſition des moiens qui pouvoient établir mon innocence auprès des Juges.

Je dois au Public quelque choſe de plus. Que n'exige point de moi l'honneur qu'il m'a fait, de ſe déclarer en ma faveur? Son ſufrage, qui a été, & qui eſt encore aujourd'hui toute ma conſolation & toute ma force, l'intéreſſe dans ma propre juſtifi-

juſtification, & me la rend par là plus chére à moi-même. Quelle gloire pour un Acuſé, d'avoir à juſtifier avec ſon innocence la voix du Public? Il faut mériter cette gloire par une juſtification ſi pleine & ſi entiére, que mes Ennemis ſoient confondus, & ſur l'indigne acuſation qui m'eſt intentée, & ſur les bruits calomnieux qu'ils répandent contre mon honneur, pour rendre l'acuſation moins odieuſe.

Jamais acuſation ne le fut davantage. Cruellement outragé dans les *Chanſons* qui en font le ſujet, je me vois pourſuivi par l'Auteur même de ces infames *Chanſons*, & expoſé par ſes noirs artifices à porter la peine des propres outrages qu'il m'a faits. Qui auroit jamais prévu, que j'euſſe à me juſtifier du crime de m'être traité moi-même dans des Vers d'*Ame fauſſe & double*, de *Cœur perfide*, de *Scélérat hipocrite*, *ſans Religion*, *ſans Dieu*, *Coupable de ces infamies*, qui ont atiré le feu du Ciel? Telle eſt cependant la triſte & douloureuſe néceſſité où me réduit ici la Calomnie. Mais portons notre vue plus haut, & ſoumettons-nous à cette mortification comme à une épreuve que la Providence nous envoie. Je vais faire un éfort ſur moi-même, & ſuſpendre, autant qu'il me ſera poſſible, tous les mouvemens d'indignation qui s'excitent dans mon cœur, profondément bleſſé.

Je diviſerai ce *Mémoire* en deux Parties. Dans *la premiére* je me propoſe de faire d'abord l'Hiſtoire des *Couplets anciens* & *nouveaux*, & de la conduire juſqu'au jour de mon empriſonement. Cette Hiſtoire ſera ſuivie du portrait, de l'eſprit & du cœur du Sr. *Rouſſeau*, apuié par des faits. A ce portrait je joindrai le mien, tiré de même de faits

conſtans : c'eſt en cet endroit que je ſerai obligé de décrire une partie de ma vie, pour me juſtifier de toutes les autres calomnies que le Sr. *Rouſſeau*, & ce qu'il y a de plus vil entre ſes Partiſans, ſément en tous lieux contre moi. De l'Hiſtoire même des *Couplets*, & de l'opoſition de nos caractéres, je tirerai une démonſtration de mon innocence, peut-être auſſi forte qu'une démonſtration géométrique, & qui fera retomber l'acuſation ſur l'Acuſateur même, ſur qui elle étoit déja tombée avec tant de juſtice.

Dans *la ſeconde Partie* j'entrerai dans l'examen du *Procès* même, & par une exacte diſcuſſion des Piéces, j'établirai encore mon innocence. On y verra l'ouvrage d'un noir Complot formé contre moi par le Sr. *Rouſſeau*, qui a mis en uſage la plus infame *Subornation* pour me perdre.

Je ne donne pas ici cette *ſeconde Partie*; je prie très-humblement le Public de trouver bon, que je la lui faiſſe atendre quelques jours, pour y pouvoir ajouter des choſes qui répandront une nouvelle lumiére ſur mon innocence ; mais qui demandent encore quelque délai. Je me flate qu'on ſera d'autant plus diſpoſé à m'acorder cette grace, que *ma Requête*, ſi je ne me trompe, ne laiſſe guére de *ſeconde Partie* à déſirer.

PREMIERE PARTIE.

L'Hiſtoire des *Couplets*, par où je vais commencer, ſufiroit ſeule pour me juſtifier aux dépens de mon Acuſateur. Je la reprendrai dès ſon origine; je n'omettrai aucuns des faits qui y ont raport, parce qu'il n'y en a pas un qui ne déſigne l'Auteur;

&

& que, pris tous enſemble, s'ils n'établiſſent pas une preuve juridique, ils emportent du moins une conviction morale.

J'en raporterai les circonſtances avec d'autant plus de fidélité, qu'elles ſont toutes importantes, & je conſens que mon abſolution dépende du moindre des faits que j'avancerai ſans preuves.

Il y a neuf ou dix ans que le Sr. *Rouſſeau* donna au Public ſa Comédie du *Capricieux*. Il venoit alors au *Café* de la *Veuve Laurent*; il y étoit lié avec tout le monde, & avec moi-même; & il ne ſauroit dater cette inimitié tant aléguée pour nous rendre ſuſpects, que d'après les *premiéres Chanſons*, dont il fut généralement ſoupçoné l'Auteur.

La Comédie du Sr. *Rouſſeau* fut ſiflée. Ses Amis du *Café* ſouſcrivirent au jugement du Public: je fus peut-être celui de tous, qui portai de ſa Comédie le jugement le plus avantageux, & il n'eut point en cette ocaſion de plus zélé Partiſan. Il s'indigna cependant de n'avoir pu plaire à tout le monde, & il ſongea aparemment dès-lors à ſe venger de la ſincérité de ſes Amis.

Quelque tems après, dans la nouveauté de l'Opéra d'*Héſione*, le Sr. *Rouſſeau* vint au *Café*; il dit à Mr. *de la Motte*, croiant n'être entendu d'aucun autre, le *Couplet* contre Mrs. *Colaſſe*, *Campra*, *Bérin*, & *Pécourt*. Il pria Mr. *de la Motte* de le dire, & de l'atribuer à Mr. l'*Abbé Pic*, contre qui le Sr. *Rouſſeau* avoit déjà fait une * *Satire*. Mr. *de la Motte* lui déclara, que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de ne le pas nommer lui-même; & réci-

* *Elle eſt intitulée* LA PICADE. *On la trouvera dans les Oeuvres du Sr.* Rouſſeau, *tome* I. *pag.* 232.

récitant le *Couplet* à quelqu'un, après que le Sr. *Rouſſeau* fut ſorti, Mr. *de Maunoir*, qui étoit préſent, dit, *Nous ne vous en demandons point l'Auteur*; Rouſſeau *vous l'a dit trop haut, & il m'a mis du ſecret ſans le vouloir.* Ce *Couplet* étoit ſur un air de l'Opéra d'*Héſione*, & c'eſt le premier de près de *cent Couplets* que le Sr. *Rouſſeau* a faits depuis ſur le même air.

Sur ce *premier Couplet*, le Sr. *Rouſſeau* a comme ébauché la conduite monſtrueuſe qu'il tient aujourd'hui ſur les autres. Il prévint par des embraſſemens le Sr. *Pécourt*, au Cul de Sac de l'Opéra, & il lui tint ce diſcours : *Il paroît dans le monde une Chanſon contre vous, que des gens malins m'atribuent; mais je vous ai trop d'obligation, & vous avez trop de raiſon de me compter entre vos amis; vous ne me croirez jamais ni aſſez ingrat, ni aſſez fou pour vous avoir joüé un pareil tour.* Il joignit les ſermens aux embraſſades; & bon Comédien qu'il eſt, il ſe donna un air d'innocence qui convainquit peut-être le Sr. *Pécourt.* Voilà la ſcélérate hipocriſie ajoutée à la calomnie qu'il avoit voulu jetter d'abord ſur Mr. l'*Abbé Pic.* On verra par la ſuite de cette Hiſtoire, combien le Sr. *Rouſſeau* s'eſt perfectioné dans ce malheureux art.

Qu'on remarque préſentement ces circonſtances; le *Couplet* fait par le Sr. *Rouſſeau*, atribué par lui-même à un homme qu'il avoit outragé; nié avec ſerment à celui que le *Couplet* ofenſe; les raiſons d'extravagance & d'ingratitude emploiées pour s'en juſtifier; & enfin le *Couplet* avoué dans la ſuite par le Sr. *Rouſſeau* lui-même. Tout eſt pareil dans l'afaire d'aujourd'hui, & je ne déſeſpérerois pas que l'aveu du Sr. *Rouſſeau*, ne conſommât la reſſem-

reſſemblance, s'il n'y avoit pas de châtiment à craindre.

Peu de jours après l'aventure de ce *Couplet*, on en jetta ſous les Tables du *Café cinq* ou *ſix autres*; ils n'ataquoient encore que le ridicule; tout le monde en rit, hors les intéreſſés, qui n'héſitérent pas un moment ſur l'Auteur. *C'eſt* Rouſſeau, *c'eſt ce mauvais cœur; je lui citois* Hérodote *avant hier*, diſoit l'un; *Je n'ai dit cette circonſtance qu'à lui*, diſoit l'autre: ce ne fut qu'une voix.

Le Sr. *Rouſſeau* vint au *Café* le lendemain, ou le jour ſuivant. A ſa préſence les murmures s'élevérent; il n'entendoit autour de lui que menaces & qu'injures; il tira Mr. *de la Motte* à part, le plus loin qu'il put, de cette importune converſation, & il lui récita à propos de rien des *Vers*, qu'il ne faiſoit que bégaier; diſtrait ſans doute par tout ce qui parvenoit à lui des ſoupçons & de la colére des autres. Mr. *de la Motte* m'a aſſuré, ſans en rien conclure, que pendant le récit des *Vers*, la main du Sr. *Rouſſeau* trembloit dans la ſienne, & que tout ſon corps étoit dans un mouvement convulſif: je ne prétens pas moi-même faire valoir cette circonſtance plus qu'elle ne vaut.

On jetta bien-tot après dans le *Café* de *nouveaux Couplets* plus aigres que les premiers. Plus le Sr. *Rouſſeau* ofenſoit, plus il haïſſoit. Je ne ſai ſi ce fut dans ceux-là, ou dans les premiers; mais ce fut ſûrement dans les uns ou dans les autres, toujours écrits de la même main, que ſe trouva le *Couplet* contre le *Café* en général, & en particulier, contre Mrs. *Dionis*, *Maumenet* & *Raguenet*, dont le Sr. *Rouſſeau* a avoué depuis à pluſieurs perſonnes la derniére partie, en niant conſtament la

premiére, quoique dans le tems il l'eut dite comme de lui à Mr. *Périnet.* On voit toujours le caractére du Sr. *Rousseau :* il ne peut s'empécher de faire des Satires, & il les nie, ou les avoue selon les personnes & les ocasions.

Le trouble croissoit : le Sr. *Rousseau* ne venoit plus au *Café.* Il y vint pourtant extraordinairement un matin : il étoit déjà tard, & il n'y trouva plus que Mr. *de la Motte*, Mr. *Malafaire* & moi. Il se plaignit des idées injurieuses qu'on avoit de lui. Je lui dis alors, & même avec un reste d'amitié, qu'il ne devoit pas trouver si étrange qu'il tombât quelques soupçons sur lui, que l'*Auteur des Couplets* marquoit beaucoup d'esprit & beaucoup de malice ; qu'on ne le soupçonoit que par le talent, & que sur le mauvais cœur, on s'arrétoit. Il lacha quelque injure contre ceux-mêmes qui le soupçonoient par le premier endroit. Je l'arrétai, en lui avoüant, que j'étois moi-même de ceux-là ; & ses premiéres aigreurs auroient eu peut-être de plus grandes suites, si l'on ne nous eut séparés, & si Me. *Laurent* n'eut prié le Sr. *Rousseau* de ne revenir plus déformais chez elle ; & de là vint bien-tot après *un Couplet* des plus infames contre Me. *Laurent.*

Voilà la derniére conversation que j'ai eue avec le Sr. *Rousseau :* sans doute elle détermina sa haine, qui ne fit que croître depuis, & qui méditant sans relache les moiens de me perdre, les a préparés par des calomnies atroces, qu'il a répandues assidument contre moi dans toutes les maisons, où son caractére d'esprit lui donoit accès.

Depuis la défense de Me. *Laurent*, le Sr. *Rousseau* ne vint plus au *Café*, & l'on ne jetta plus aussi

aussi des *Couplets* sous les Tables; mais on en adressa à Me. *Laurent* par la Poste de Versailles, où le Sr. *Rousseau* étoit alors emploié. Les conséquences de tous ces faits se tirent d'elles-mêmes, & mon Acusateur n'auroit d'autre ressource que de les nier, s'ils n'étoient pas aussi aisés à prouver qu'ils sont vrais.

Ce fut à-peu-près dans ce même tems que le Sr. *Rousseau* prit le parti d'aler se justifier lui-même chez les plus ofensés; conduite déjà essaiée à l'égard du Sr. *Pécourt*.

Il ala dans la même matinée chez Mrs. *de Villiers*, *de Grimarest*, & *Boindin*. Il pleura chez Mr. *de Villiers*; il y protesta de son innocence, & ce faux Pathétique ébranla un peu les soupçons de Mr. *de Villiers*. Il ne trouva chez Mr. *de Grimarest* que Me. *sa femme*, & il n'en sortit que plus piqué du froid acueil qu'elle lui fit. Chez Mr. *Boindin*, les protestations du Sr. *Rousseau* n'eurent pas plus d'éfet. Mr. *Boindin* lui dit, que soupçonné avec autant de fondement, qu'il l'étoit, il n'y avoit d'autre justification pour lui, que de découvrir l'Auteur des Vers, & quita le Sr. *Rousseau* avec cette réponse.

Tout cela s'étoit fait à midi, & sur les deux ou trois heures, on jetta sous la porte de la Pension, où logeoit Mr. *de la Motte*, un paquet cacheté, où il se trouva *douze Couplets* contre tous ceux qui devoient s'assembler le soir chez Mr. *de Villiers*.

Mr. *de la Motte* aporta les *nouveaux Couplets* à la Compagnie; l'Auteur nous y menaçoit d'un redoublement de rage sur les nouveaux outrages qu'on lui faisoit, & il se déclaroit enfin notre Persécuteur infatigable.

C'eſt Rouſſeau ; *j'en tiens la démonſtration*, s'écria Mr. *Otroſt*, à un des *Vers* des *Couplets :* ce qu'il dit là, eſt vrai : mais je ne l'ai jamais confié qu'à lui, & d'ailleurs il m'a aſſuré, il n'y a pas deux mois, qu'il ne mourroit point, qu'il n'eut fait les deux Ouvrages, *l'un* contre *la Cour*, & *l'autre* contre *le Café*, aux quels il donnoit des titres, que la modeſtie ne permet pas de nommer. Ainſi de jour en jour les ſoupçons dévenoient une évidence parfaite.

Enfin les *Couplets* toujours jettés dans le *Café*, tant que le Sr. *Rouſſeau* y vint, adreſſés par la Poſte, ou jettés ſous les Portes, dès qu'il ceſſa d'y venir, parvinrent juſqu'au nombre de *ſoixante & douze* ou *ſoixante & treize*. Ils furent la plupart dépoſés chez le *Commiſſaire*. L'Auteur alors ſuſpendit ſon travail ; & les diſcours, auſſi bien que les meſures, qu'on devoit prendre ſur les *Couplets*, ceſſérent avec les *Couplets* mêmes.

Pendant cette tréve, Mr. *de la Motte*, (je lui dois cette juſtice,) m'a remis vingt fois ſur ce ſujet, & me touchant moi-même ſur le malheur du Sr. *Rouſſeau*, d'être ſoupçonné auſſi généralement & auſſi violemment des *Couplets*, ſi malgré les aparences il n'en étoit pas l'*Auteur*, nous rapellions, nous examinions toutes les circonſtances de cette avanture, avec autant d'exactitude & de diſcuſſion, que s'il s'étoit agi de juſtifier notre frére ; mais il faut avoüer auſſi, que nous n'avons jamais pu réuſſir à détourner nos ſoupçons ſur un autre.

Le tems arriva que Mr. *de la Motte* donna ſes *Odes* au Public : il parut auſſi-tot un *Epigramme* du Sr. *Rouſſeau* contre lui ; & de plus, il eut l'audace

dace de finir une *Ode*, qu'il adressa à MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE, par une Critique à contre-tems des *Odes* de Mr. *de la Motte*.

Mr. *de la Motte* mortifié, d'avoir un Ennemi si obstiné, & qui n'avoit d'autre raison de le haïr, que de l'avoir ofensé, fit une * *Ode* sur le *Mérite personnel*, qu'il adressa à Mr. *Rousseau*, où il fait voir, que la naissance, quelque basse qu'elle soit, ne nous avilit jamais aux yeux des gens sensés; que la vertu est la noblesse essentielle, & qu'un Poëte, qui fait un bon usage de ses talens, est d'autant plus estimable, qu'il a eu à vaincre l'obstacle de la naissance & de l'éducation. Il ne la donna pourtant point, de peur de chagriner le Sr. *Rousseau*; & c'est la mémoire de quelques-uns qui la lui entendirent réciter, qui a trahi sa discrétion.

Mr. *de la Motte* aiant été quelque tems après chez Mr. *Despréaux*, il se plaignit à lui du procédé du Sr. *Rousseau*. Il lui marqua combien cette inimitié lui pesoit, & que n'aiant ni haine, ni injure à rendre, l'archarnement du Sr. *Rousseau* contre lui aloit empoisonner toute sa vie.

Le Sr. *Rousseau* arriva dans le moment chez Mr. *Despréaux*. Mr. *de la Motte* se plaignit à lui-même; il lui dit, qu'il se trouvoit bien malheureux d'avoir un Ennemi si opiniâtre, & qu'il ne s'étoit point atiré. L'émotion de Mr. *de la Motte* gagna le Sr. *Rousseau*: l'atendrissement fut réciproque, & à la vue de Mr. *Despréaux*, qui les exhorta à se réunir, tout fut oublié dans un embrassement.

* *Elle est ci-dessus, pag.* 231.

Au ſortir de chez Mr. *Deſpréaux*, le Sr. *Rouſſeau* pria Mr. *de la Motte* de le réconcilier avec tous ſes Amis, & ſur tout avec moi : il s'ofrit à tout faire pour me regagner, juſqu'à venir m'en prier lui-même, s'il le faloit. Mr. *de la Motte* promit de n'y rien épargner, & il vint ſur le champ me raconter ſa réconciliation, ſe félicitant d'être délivré d'un fardeau qui le ſurchargeoit depuis longtems ; il me preſſa d'en faire de même. Je lui répondis naïvement, & c'eſt ce que je penſe encore, que je ne trouvois rien à redire à ce qu'il avoit fait, qu'il avoit cédé à ſon tempérament, & que ſon intérêt même le demandoit ; que pour moi, j'étois diſpoſé à ne nuire jamais au Sr. *Rouſſeau*, quelque ocaſion que j'en euſſe ; que s'il me faiſoit voir qu'il n'étoit pas l'*Auteur des Couplets*, j'irois chez lui moi-même lui faire toutes les réparations imaginables, & lui demander pardon de mon erreur ; mais que tant que j'aurois contre lui un ſoupçon auſſi violent & auſſi-bien fondé que le mien, la raiſon & la conſcience me défendoient de renoüer aucun commerce avec un homme auſſi dangereux.

Me permettra-t-on de m'arréter un moment ſur cet empreſſement du Sr. *Rouſſeau* à ſe remettre bien avec moi ? Pendant cinq années écoulées, depuis l'origine des *premiéres Chanſons*, juſqu'alors, il n'avoit ceſſé de répandre contre ma réputation les mêmes calomnies qu'il répand encore aujourd'hui : les croioit-t-il des vérités, ces calomnies ? quelle indignité à lui, de rechercher l'amitié d'un homme ſans probité & ſans honneur ? Les croioit-il en éfet des calomnies ? où étoit l'honneur & la probité du Sr. *Rouſſeau*, de ca-

calomnier avec cet acharnement un homme de bien, dont il jugeoit l'amitié digne d'être recherchée ?

Tel eſt ſon caractére, toujours prét à embraſſer tendrement ceux-méme dont il voudroit avoir percé le ſein; il me hait, il me difame, & il me recherche! Tel eſt mon caractére, peu conforme aux maniéres du ſiécle, & je m'en glorifie; jamais de retour pour les perfides : je repouſſe le Sr. *Rouſſeau*, lorſqu'il revient à moi; mais ſans haine, & ſans déſir de vengeance. J'ateſte tous ſes Amis, tous ſes Protecteurs, ſur l'idée qu'il leur a donnée de moi. Je ne veux point d'autre Témoins de l'animoſité avec laquelle il a toujours déchiré ma réputation : & au contraire, je le défie de me marquer une ſeule Maiſon, où il me ſoit jamais venu dans l'eſprit de le détruire; de me nommer une ſeule Perſonne auprès de qui j'aie voulu traverſer par des médiſances ſes deſſeins & ſa fortune.

Mr. *de la Motte* s'eſt toujours loüé depuis ſa réconciliation du procédé du Sr. *Rouſſeau*. Il s'eſt déclaré ſon Ami, & ſur la foi de ſa propre ſincérité, il comptoit ſur celle de ſon Ennemi couvert, dont la haine s'eſt toujours aigrie contre moi par l'opiniatreté de mes ſoupçons.

On fut tranquile juſqu'au tems de la réception de Mr. *de la Motte* à l'Académie Françoiſe : ſe trouvant alors deux places vacantes, Mr. *Rouſſeau* déſira avec ardeur de partager la gloire de Mr. *de la Motte*, & d'être reçu avec lui.

Comme ſes démarches étoient publiques, on parla au *Café* de ſes prétentions, comme on y parle indiféremment de toutes choſes. Tout le monde

monde jugea, qu'il auroit mérité cet honneur par ſes talens, s'il ne s'en étoit rendu indigne par l'uſage qu'il en avoit fait. La plupart ne comprenoient pas, que *Meſſieurs de l'Académie Françoiſe*, à qui la probité eſt encore plus prétieuſe, que l'eſprit, vouluſſent admettre parmi eux un homme, dont la réputation n'étoit fondée que ſur des *Satires* & des *Epigrames* plus déteſtables par la matiére, qu'eſtimables par le tour & le génie des *Vers*. Il eſt vrai, diſoit-on, qu'il a traduit quelques *Pſeaumes*, peut-être aſſez noblement, mais c'eſt un nouveau crime pour lui, que ces mêmes *Pſeaumes* précédés & interrompus, ſuivis par tant d'Ouvrages infames & impies, qu'un honnéte-homme ne ſauroit lire ſans répugnance, ni un Chrétien ſans horreur.

Tous ces diſcours revenoient ſans doute au Sr. *Rouſſeau*, qui n'en étant pas le Témoin lui-même, les atribuoit au hazard à ceux qu'il s'imaginoit le haïr.

Il courut alors *une* * *Chanſon* dans la maniére de celles *du Pont-Neuf*, faite long-tems auparavant, où l'on ſentoit une alluſion ſuivie à la naiſſance, aux mœurs, & aux Ouvrages du Sr. *Rouſſeau*. Il parut encore pour ſurcroit une prétendue *Centurie de Noſtradamus*, qui menaçoit l'*Académie Françoiſe* d'aviliſſement, ſi le Sr. *Rouſſeau* y entroit. Joignez à tout cela la place manquée. Voilà le fondement de ſa nouvelle fureur contre le *Café* de la *Veuve Laurent*.

En éfet, quelques jours après la réception de Mr. *de la Motte*, on porta le paquet des *nouveaux Couplets* en queſtion chez Mr. *Boindin*, & l'on en

* *Elle eſt ci-deſſus, pag.* 223.

en jetta un pareil ſur l'eſcalier de Mr. *Malafaire.* Ils les tinrent ſecrets trois ou quatre jours : & pendant cet intervale, voici ce qui ſe paſſa chez Mr. *le Comte de Verdun.* Je ne fais point d'excuſe à tous les honnétes gens que je cite ; c'eſt une obligation, & ce doit être même un plaiſir pour eux de contribuer à la juſtification de l'innocence.

Monſieur *le Comte de Verdun* donnoit à diner à Meſſieurs de *Fontenelle*, *Hainault*, *la Motte*, *Rouſſeau*, & quelqu'autres. Le Sr. *Rouſſeau*, à ſon ordinaire, divertiſſoit les préſens aux dépens des abſens ; il faiſoit trophée de ſes *Satires*, & Mr. *de la Motte* aiant dit en riant, *Voilà un homme né pour faire trembler le genre humain ! N'alez point faire courir ces bruits-là*, reprit le Sr. Rouſſeau ; *on n'en dit déja que trop.*

Mr. *de la Motte* ſortit avant la fin du repas pour ſe rendre à l'*Académie* ; & le Sr. *Rouſſeau* récita aux autres en ſon abſence, une *Epitre à Marot*, ſemée de pluſieurs traits de Satire. On lui conſeilla de retrancher ces endroits, & à cette ocaſion de ſe racommoder, s'il étoit poſſible, avec Mr. *Boindin* & avec moi. C'eſt alors qu'il laiſſa éclater toute ſa haine ; il parut auſſi envenimé contre nous, que ſi nous lui avions fait les outrages que nous avons reçus de lui.

Les *Chanſons* étoient encore ſecrétes ; mais je ne ſai quelles circonſtances engagérent Mr. *Boindin*, & Mr. *Malafaire* à s'avoüer l'un à l'autre, qu'ils avoient reçu un paquet des *Vers en queſtion.*

Mr. *Boindin* vouloit qu'on n'en parlât à perſonne ; mais Mr. *Malafaire* fut d'avis d'en parler à Mr.

Mr. *de la Motte*, de peur que s'il recevoit un pareil paquet, il n'y fit pas tant de façons. Il crut aussi qu'ils ne m'en devoient pas faire un mistére. Et enfin Mr. *Boindin*, Mr. *Malafaire* & moi, nous alâmes avec Mr. *de Rouvroy*, qui nous suivoit sans rien savoir, chez Mr. *de la Motte*.

On y lut les *Vers*, que ces Mrs. jugérent tous de la même main & du même stile que les *anciens*. J'hésitai d'abord, frapé de l'infamie qui y régne; mais enfin m'étant rendu à leur jugement, mon avis fut le même qu'avoit été, & qu'étoit encore celui de Mr. *Boindin*, de les *bruler*, de n'en *parler* à qui que ce soit, & de ne point amuser le Public à nos dépens; ajoutant qu'il arriveroit de deux choses l'une; ou que l'Auteur s'en tiendroit là, & en ce cas nous serions en repos, de même que s'il n'y avoit point eu de *Couplets*; ou qu'il chercheroit à distribuer de nouvelles copies; & qu'à force d'y revenir, il nous donneroit peut-être lieu de le découvrir.

Mr. *de la Motte* pensa autrement: il dit que l'intérêt que nous avions à découvrir, s'il étoit possible, un Ennemi opiniâtre, dont la haine depuis dix ans n'avoit pu se rallentir, demandoit que nous fissions voir les *Couplets* aux personnes outragées. Que puisque nous convenions, qu'on ne devoit rien négliger pour en connoitre l'Auteur, il faloit intéresser le plus d'yeux que nous pourrions à veiller à la vérité; qu'il faloit au moins le dire à Mr. *de la Faye le Cadet*, qui voioit tous les jours le Sr. *Rousseau*, & qui par la facilité de suivre, & d'étudier sa conduite, étoit plus à portée que nous de découvrir la vérité.

Mr. *de la Motte* ajoutoit, qu'il avoit un intérêt par-

particulier de raiſonner ainſi. Ami déclaré qu'il étoit du Sr. *Rouſſeau* , il eut voulu ſavoir à quoi s'en tenir avec lui, & n'être pas expoſé à la perfidie déguiſée ſous le nom de l'amitié.

Malgré ces raiſons de Mr. *de la Motte*, je m'obſtinai dans mon avis ; & apuié de Mr. *Boindin* , qui étoit du même ſentiment , j'obtins enfin que les *Couplets* ſeroient ſuprimés, & qu'on n'en parleroit à perſonne. Mais le lendemain Mr. *de la Faye le Cadet* , étant aſſis dans le *Café* auprès de Mr. *de la Motte* ; Mr. *de la Motte* eut la foibleſſe (il me permettra de le dire,) de lui révéler l'envoi des *Couplets.* Il voulut les voir: tous les intéreſſés les ſurent bien-tot , & avec eux tout le *Café.* Le ſoupçon fut promt, invariable, & unanime ; on a ſu les ſuites de ce ſoupçon violent que chacun apelloit *certitude.*

Un des ofenſés , reſpectable par ſon emploi, & par ſa valeur , n'a pu réſiſter à ſon reſſentiment. Ce reſſentiment a deshonoré dans le monde le Sr. *Rouſſeau*, qui preſſé par le témoignage de ſa conſcience, & par la crainte que d'autres infamies , dont il eſt notoirement l'Auteur , ne ſerviſſent à le convaincre de celle-ci, a mis lui-même le ſceau à ſon deshonneur par un *déſiſtement* pur & ſimple; & s'eſt ainſi déclaré de ſa propre main indigne de toute réparation.

C'eſt par cette honteuſe voie, que n'aiant plus de partie, il eſt enfin parvenu à obtenir un *Arrêt de décharge*, Arrêt *par défaut*, Arrêt *ſans dépens*, ſans *dommages* & *interêts*; Arrêt enfin *ſurpris* avec des circonſtances qui ne ſont propres qu'à juſtifier, & à confirmer celui que le Public avoit déja rendu contre lui.

Déſeſ-

Déſeſpéré de ſe voir chargé, malgré ſon *Arrêt de décharge*, de toute l'ignominie qu'il méritoit, il a mis en uſage tous ſes artifices pour détourner ſur ceux-même qu'il déchire dans ſes *Chanſons*, la honte de ſon crime, & l'horreur du Public. Sa haine, qui me rend préſent à ſon eſprit, lui a fait voir plus de facilité à me perdre qu'un autre: étranger dans Paris, ſans biens, obſcur, aimant l'obſcurité; plus ocupé de mon travail & de mes études, que du ſoin de me faire des Amis & des Protecteurs, ci-devant Miniſtre, que de raiſons à qui me hait violemment, pour me choiſir. Ajoutez à cela les nouvelles facilités ofertes à ſa haine par le hazard d'un jeune *Garçon Savetier*, travaillant vis-à-vis de mes fenêtres, & faiſant mes commiſſions, propre à être *ſuborné*; & d'un Exempt, nommé *Milet*, demeurant à quelques pas de là, dévoüé au Sr. *Rouſſeau*, & plus propre encore à être *Suborneur*.

Toutes ces conſidérations l'ont déterminé à fixer ſur moi les idées du deſſein plein de trahiſon qu'il méditoit.

Milet eſt un Exempt, emploié principalement à la découverte des mauvais lieux. Cet emploi lui donnant tout pouvoir ſur les femmes de mauvaiſe vie, il n'a pas eu de peine à faire entrer dans le Complot du Sr. *Rouſſeau*, une de ces femmes publiques, que la proſtitution pouſſée aux derniéres infamies, rend capable de toute ſorte de crimes. Celle dont il s'eſt ſervi, connue pour ce qu'elle eſt par Mr. *le Lieutenant Criminel* lui même, s'apelle *Marie Bidaut*: cette femme, un miſérable Valet d'Archer, nommé *Fleury*, ſon mari prétendu, tous deux dans les liens de la Juſtice

pour

pour vol avec éfraction; *leur Servante*, & un certain *Limousin* Huissier, interdit par Arrêt, *Mouche* de *Milet*, & à ses gages, sont les quatre Témoins qui déposent dans l'*Information* ce qu'ils ont *oüi*, & *fait dire* au *Garçon Savetier.*

La *Bidaut*, principale Actrice dans cette intrigue, sous la direction de *Milet*, Protecteur de son infame commerce, a d'abord atiré chez elle le *jeune Savetier*, sous prétexte de lui donner de l'ouvrage, & faisant servir à son dessein toute sorte de débauche; elle est aisément venue à bout de le corrompre, & d'achever la subornation que *Milet* avoit commencée de la maniére que je vais le raconter; car les pratiques de cet Exempt entrent dans la suite de l'Histoire que je fais.

Il y a environ cinq mois que le *Garçon Savetier* me vint trouver, & me dit que *Milet l'avoit envoié querir; qu'il lui avoit fait des questions, & qu'il ne savoit pourquoi.* Que d'abord il lui avoit demandé, si ce n'étoit pas lui qui faisoit mes commissions? A quoi, *lui Savetier*, avoit répondu qu'oui. Qu'il lui avoit demandé en suite, si vers le mois de Février je ne lui avois pas donné un Paquet à remettre à un *Décroteur* pour le porter à Mr. *Boindin* au *Café* de la *Veuve Laurent?* Qu'à cela il avoit répondu, qu'il ne savoit ce que c'étoit, & qu'il ne se souvenoit pas d'avoir jamais donné de Paquet de moi à aucun *Décroteur.* Que sur cette réponse, l'Exempt après avoir insisté quelque tems, avoit ajouté: *Tant pis; je voudrois que ce fut toi, qui eut porté ce Paquet; si c'étoit toi, je te donnerois tout ce que tu voudrois*, & qu'il avoit répété plusieurs fois la même chose. C'est tout ce qui me fut raporté alors par le *Savetier*; dont

dont je méprisai l'avis comme un discours frivole.

Après cette premiére tentative, *Milet* aiant encore fait venir le *Savetier* chez lui deux diférentes fois, & en diférens jours, se déclara ouvertement & le pressa beaucoup. Il commença par lui dire, qu'il savoit qu'il avoit porté le Paquet dont il s'agit, & *qu'il etoit bien sot de ne vouloir pas gagner de l'argent.* Il lui ofrit plusieurs fois de lui en donner *autant qu'il voudroit*, ajoutant qu'*il n'avoit qu'à parler.* Mais le *Garçon* répondant toujours, qu'il ne pouvoit pas dire une chose fausse; l'Exempt prit un ton menaçant, & lui répéta plusieurs fois, *Prens garde à toi, je m'en vais te faire mettre en Prison; je sai que tu és un Fripon* *; *je te ferai mettre dans un cul de basse-fosse.* A ces menaces il joignit encore les ofres de lui donner de l'argent; après quoi la femme de l'Exempt continua de le soliciter.

Le même jour que le *Savetier* me raporta ce qui s'étoit passé la derniére fois entre *Milet* & lui, je le racontai en plaisantant à plusieurs de mes Amis au sortir du *Café* de la *Veuve Laurent.* Quelques-uns, entr'autres Mr. *Gaulard*, Procureur de la Chambre des Comptes, & Mr. *de la Motte* prirent la chose sérieusement, & étoient d'avis d'agir contre *Milet*; mais très-éloigné de croire que cela put avoir des suites, je continuai à plaisanter, & je demeurai en repos.

A

* *Cette menace pouvoit d'autant plus l'intimider, qu'en éfet il étoit coupable de vol, & de plusieurs autres friponneries.*

A quelque tems de là rentrant le ſoir chez moi, le *Garçon Savetier* m'aborda, & me dit qu'il avoit été régalé au Cabaret par un Archer du même Exempt; qu'ils avoient fait un écot de vingt-ſept ou vingt-huit ſols; qu'en buvant, cet Archer avoit voulu l'engager à dépoſer contre moi ſur le Paquet en queſtion; qu'il lui avoit répété pluſieurs fois, qu'*il étoit bien fou de refuſer l'argent de* Mr. Milet, *qui à la moindre choſe qui lui arriveroit, le feroit mettre en priſon.* Qu'à ce diſcours, lui, tenant un verre de vin à la main, répondit à l'Archer, *Je veux que ce vin me ſerve de poiſon, ſi je ſai rien de ce que Mr.* Milet *veut me faire dire: je ne veux pas dire une choſe fauſſe pour de l'argent.* Qu'à l'inſtant l'Archer avoit tiré de ſa poche *trois écus neufs*, & les avoit mis ſur la table devant *lui Savetier*, en diſant, *Tien, je te donne ces* trois écus, *ſi tu le dis, & je te promets que Mr.* Milet *t'en donnera bien davantage, & tant que tu voudras.*

Cette perſévérance de *Milet* à vouloir *ſuborner* ce *Garçon*, très-facile d'ailleurs à être *ſuborné*, me fit enfin quelque peine; & aiant rencontré par hazard dans le même tems un Procureur de ma connoiſſance, nommé *Coulon*, homme d'honneur & de probité, je lui apris toutes ces menées. Il héſita quelques momens entre le parti de *demeurer en repos*, & celui de *rendre plainte devant un Commiſſaire*; & puis aiant un peu révé: *Mais*, me dit-il, *vous avez des Amis ſi conſidérables & ſi éclairés, Mr. l'*ABBE' BIGNON, *Mr.* l'*Avocat Général* DE FLEURY; *voiez les, ils vous diront bien mieux que moi ce que vous devez faire.*

Je ſuivis cet avis, & dès le lendemain j'eus l'honneur d'en parler à Mr. *l'Avocat Général.* Ce fut

fut devant ce *ſage Magiſtrat*, & en préſence de Mr. *l'Abbé Caillard*, & de Me. *Chardon*, ſa ſœur, ſi diſtinguée par ſa piété & par ſes lumiéres, que le *Garçon Savetier*, que j'avois mené avec moi, raporta ce qu'on avoit fait pour le corrompre. Sur ce récit, je demandai quelles meſures il y avoit à prendre contre de telles pratiques, & s'il ne ſeroit pas à-propos que je rendiſſe plainte devant un *Commiſſaire ?* Mr. l'*Avocat Général* ne fut pas de cet avis ; il me conſeilla de mépriſer tout cela, en me diſant que ces mauvaiſes démarches ne pouvoient tourner qu'à la confuſion de ceux qui les faiſoient.

Ce conſeil étoit ſage, quelque évenement qui l'ait ſuivi ; je m'y tins ſans balancer, & ne ſongeai plus à prendre aucune précaution : mais dans le tems que j'étois le plus tranquile, on travailloit avec le plus de vivacité à ma perte. D'un coté cette femme proſtituée, dont j'ai parlé, emploiée par *Milet*, & animée par la promeſſe de *deux cent livres* pour elle, & d'un emploi pour ſon mari, n'oublioit rien pour achever de corrompre le jeune *Savetier* ; & de l'autre le Sr. *Rouſſeau* redoubloit ſes éforts à la Cour pour m'y détruire par toutes ſortes de calomnies, & pour s'ouvrir par le crédit de ſes Protecteurs une voie ſûre à m'acabler tout d'un coup. Enfin, la *ſubornation* étant au point où il la ſouhaitoit, il ſurprend un ordre favorable à ſon pernicieux deſſein.

C'eſt par ces menées ſourdes & pleines de perfidie, qu'à la *Requête* de Mr. *le Procureur du Roi*, & ſur la ſimple déclaration d'un miſérable *Garçon Savetier*, manifeſtement *ſuborné*, je me ſuis vu *décrété de priſe de corps* le 24. de Septembre, &

en-

enlevé avec éclat dans mon Cabinet, où l'on mit le ſcellé ſur mes Papiers, ce qui eſt ſans exemple en pareil cas; mais qui dans le projet de mon Ennemi étoit un point eſſentiel, & le principal fondement du ſuccès qu'il eſpéroit.

A peine étois-je entré dans la Priſon, que Mr. le *Lieutenant Criminel* vint m'interroger. L'inſtruction commença ſur les ſix heures après midi, & fut continuée ſans relâche, juſqu'à onze heures & demie. Il n'y eut point d'intervalle entre l'*Interrogatoire*, le *Récollement*, & la *Confrontation*. Toute cette *Procédure* ſe fit avec une rapidité capable de faire trembler l'homme le plus innocent, & le plus aguéri dans ces ſortes d'afaires.

La veille de mon empriſonnement le *Garçon Savetier* avoit été conduit au Fort-l'Evêque avec beaucoup de ſecret: on n'étoit pas alé moins vite. *Plainte* du Sr. *Rouſſeau*, *permiſſion d'informer*, *Information*, *quatre Témoins oüis*, *Décret de priſe de corps*, *exécution du Décret*, tout dans le même jour: tant il eſt vrai que tout étoit concerté, & que l'on avoit à la main & les Témoins & le *Savetier*. Mais je renvoi ces obſervations, & toute la ſuite de cet injuſte & violent *Procès* à la *ſeconde Partie*, que j'ai promis de donner à ce *Mémoire*.

Je remarquerai ſeulement ici, que ce fut immédiatement après la *Procédure*, dont je viens de me plaindre, que le Sr. *Rouſſeau* ſe déclara partie.

Quand il vit le ſcellé apoſé à mon Cabinet, il crut que le coup étoit frapé; car il comptoit peu ſur ſes miſérables Témoins, dont l'indignité & le Complot pouvoient aiſément ſe découvrir. Mon empriſonnement, & l'apoſition du ſcellé étoient

 tout

tout l'avantage qu'il en avoit eſpéré, & dans ſon projet je devois être ſi ſubitement oprimé par là, que je n'aurois pas le tems de me reconnoître.

Jugeant de mon cœur par le ſien, il ne doutoit pas, que mauvais François ou mauvais Catholique, on ne trouvât dans mes Papiers dequoi me perdre; ou me rendant quelque juſtice, il ſe flatoit que même bon François & bon Catholique, on y trouveroit encore quelque écrit, innocent en lui-même, à la vérité, mais de nature à pouvoir être tourné par ſes artifices à ma perte. Ses eſpérances ont été confondues, & il ſe voit réduit à trainer en longueur un *Procès*, qui ne peut finir qu'à ſa honte, pour ne rien dire ici qui l'éfraie.

Mais pourſuivons le deſſein de ce *Mémoire*. Je viens de faire l'*Hiſtoire des anciens Couplets & des nouveaux*; je l'ai conduite juſqu'à mon empriſonnement, ainſi que je l'avois promis. Je me ſuis auſſi engagé à donner par des *faits certains*, l'idée du *caractére* du Sr. *Rouſſeau*, & du *mien*, pour tirer enſuite & des circonſtances de l'Hiſtoire des *Couplets*, & de la diférence de nos caractéres; des preuves qui juſtifient mon innocence, & qui convainquent le Sr. *Rouſſeau* du crime dont il m'acuſe. Je vais ſatisfaire à cet engagement, après avoir dit un mot des *Vers* mêmes qui ſont le ſujet de l'acuſation, ou *le corps du délit*, pour parler le langage de la *Procédure*, qui m'eſt ſi nouveau.

Ce ſont *quatorze Couplets* de Chanſon, où je ſuis *un* des plus maltraités, & où, à la réſerve de quelques autres avec moi, l'Auteur ne ſe déchaine que contre des Poëtes. *Circonſtance* qui doit être

être de quelque poids pour ceux qui connoissent le caractére jaloux du Sr. *Rousseau*.

Je suis fâché que les expressions infames, dont ils sont remplis, m'empéchent de les mettre ici sous les yeux du Public; la seule lecture me justifieroit. Je n'ai à ce défaut d'autre ressource que d'en donner l'idée la plus exacte qu'il me sera possible. Peut-être cela produira-t-il le même éfet.

Il faut les regarder sous deux égards, du coté des choses, & du coté de la versification.

Le *premier* coté ne représente que des calomnies atroces, infames, & où la pudeur n'est pas même ménagée par les termes. J'y suis traité moi de *Scélérat hipocrite*, d'*Ame double & perfide*, d'*Athée*, *Chef de Secte*, & *faisant des Disciples*, & de *Sodomite*. Les autres y sont condamnés à la *rouë*, au *feu*, & chargés d'*épithétes* qui font horreur. L'Auteur qui en commençant fait profession de *rage* & de *perversité*, ne se dément pas un seul instant dans son Ouvrage.

Ce fonds d'impudence & d'infamie a tellement blessé quantité d'honnétes gens, qu'ils ont été jusqu'à croire la versification mauvaise; illusion loüable, & dont je puis me vanter moi-même, puisque la grossiéreté des injures m'a caché d'abord, ainsi que je l'ai déja dit, le mérite des tours, & que j'hésitai quelque tems à croire que l'Ouvrage fut d'un bon Poëte.

Du coté de la versification, on y sent de la force, & même un détestable entousiasme: les rimes, quoique très-riches, ne coutent jamais rien au sens; beaucoup d'expressions de génie, des tours singuliers, & même fins; nulle cheville.

Il y a cependant quelques licences ; mais on voit bien que l'Auteur les a afectées, ou du moins qu'il ne les a prises qu'en faveur de la précision ; & tout coupable qu'il est, d'avoir voulu dire des choses aussi infames, il a toujours le mérite d'avoir dit fortement ce qu'il vouloit dire.

Si ma description est juste, & je m'en raporte aux Connoisseurs, on voit que l'Auteur de l'Ouvrage doit avoir en même tems beaucoup d'esprit poëtique, & beaucoup de noirceur & d'impudence. Il s'agit présentement de faire connoître l'Acusateur & l'Acusé, & il ne sera pas dificile de juger par leurs caractéres, auquel des deux les *Vers* conviendront davantage.

Il y a près de vingt ans que je connois le Sr. *Rousseau.* Avant les *premiers Couplets*, je l'ai vu presque tous les jours durant plusieurs années ; c'en est assez pour connoître un homme à fond. Ses dehors flateurs ne m'ont jamais imposé, & je ne comprens pas même comment ils peuvent imposer à personne. Il a dans ses maniéres caressantes quelque chose de si afecté, & souvent même de si outré, qu'on y sent le caractére de cet Animal *doux*, qui sous *une humble contenance, & un regard modeste*, cache des *dents* & des *grifes* prêtes à *mordre* & à *déchirer.*

Quoique je l'aie toujours connu double, & dangereux, j'avoue, que je ne l'aurois jamais cru capable de ces excès de noirceurs où il est parvenu. Comme je ne me suis jamais avisé de rechercher sa vie, ses avantures & ses actions ne sont guéres venus à ma connoissance, que par des bruits publics : mais quoi qu'ils soient tellement circonstanciés, qu'ils peuvent tenir lieu d'une certitude en-

entiére; j'ometrai tout ce que je ne ſai que de cette ſorte, & je ne raporterai rien dont je n'aie la preuve. Que ſes Amis donc, que tous ceux qui le connoiſſent, en ne voiant point ici mille traits qu'ils ſavent, ne croient pas que je les ignore; je ſuis plus inſtruit que je ne le paroitrai; mais c'eſt encore une fois, que je n'aime pas à en dire plus, que je n'en puis prouver. *Fils ingrat*, *Domeſtique infidéle*, *perſide Ami*: voilà comme je l'ai toujours vu peindre.

Déſolé d'une *naiſſance*, qui eut été pour lui un nouveau mérite, s'il n'en avoit pas rougi, il ne voulut pas même porter le nom de ſon pére. Le Sr. *Rouſſeau* s'eſt apellé quelque tems *Verniettes*; & c'eſt ſur ce faux nom que quelques-uns de ſes Amis même firent cette Anagramme, *Tu te renies.*

A la premiére repréſentation du *Flateur*, Comédie du Sr. *Rouſſeau*, & où l'on prétend qu'il s'eſt peint lui-même, ſon pére, qui étoit entré à la Comédie pour ſon argent, fut ſenſible autant qu'on le peut juger, aux aplaudiſſemens qu'on donnoit à l'Ouvrage de ſon fils. Il ne put contenir ſa joie, & il fit connoître à ceux qui l'environnoient, qu'il étoit le pére de l'Auteur; qu'il n'avoit rien épargné pour ſon éducation; qu'encore que ſon fils pouſſa l'ingratitude juſqu'à éviter de le voir, il ne pouvoit s'empécher d'être touché de ſes ſuccès.

La Piéce finie, le pére tout ému cherchoit avec empreſſement à embraſſer ſon fils. Il l'arréta au ſortir du Théatre, lui fit un diſcours touchant qui finiſſoit par ces mots, *enfin je ſuis votre pére. Vous mon pére!* s'écria le Sr. *Rouſſeau*, & dans le mo-

moment il s'enfuit, & laiſſa ce pauvre pére pénétré de douleur & fondant en larme.

Tout le monde eſt plein de témoignages, qu'il ne le voioit point, qu'il le deſavouoit, qu'il fuioit ſa préſence & s'évanoüiſſoit preſque à ſon nom. Il lui a même refuſé les derniers devoirs, & s'il a été à ſon enterrement, du moins n'en a-t-il point porté le deüil. Qu'il me défie, s'il l'oſe, de prouver ce que j'avance. Peut-être par la fauſſe acuſation qu'il m'intente, trame-t-il lui-même ſa punition, que tant de gens lui ont prédite. Mais quoi qu'il en ſoit, je n'ai d'autre objet ici que de me juſtifier.

Il a eu pluſieurs Maîtres, & n'a pu reſter chez aucun. Il s'eſt répandu ſur ſes changemens des bruits circonſtanciés qui reviennent tous à l'afaire d'aujourd'hui. Des *Satires* atroces contre ſes Maîtres & ſes Bienfaicteurs, niées d'abord avec des ſermens & avoüées après la conviction avec des priéres inſtantes de ne le point perdre.

Peut-être que ſes Maîtres par une pitié généreuſe n'ont pas voulu révéler ſes noirceurs; mais enfin ce qui étoit loüable juſqu'ici, ceſſe aujourd'hui de l'étre. L'innocence eſt oprimée par le *Scélérat* qu'ils connoiſſent, & ils ſentent bien que leur circonſpection les rend complices de la perſecution que je ſoufre. Je ne crains donc pas d'atteſter là-deſſus un *Magiſtrat illuſtre*, & rien ne me répond mieux de ſon témoignage pour juſtifier l'innocence que la pitié même qu'il a eüe pour le Coupable, quand il ne s'agiſſoit que de lui faire grace.

Autant ou plus encore perfide dans l'amitié, Mr. *de St. Vaſt* nous a aſſuré, que chez Mr. *Foiſſin*, le

le Sr. *Rouſſeau* fit un jour, en atendant le diner, *un Vaudeville injurieux* contre toute une Maiſon illuſtre qui l'avoit honoré juſques là de ſa protection. Je croi même que les Intéreſſés n'en ont pas douté; mais que par grandeur d'ame, ou par Religion, ils ont pris le parti de l'oubli, au lieu de celui de la vengeance.

Qui ne connoit les * *Satires* contre Mr. *de Francine* & Mr. l'*Abbé Pic?* Il ne les déſavoue pas lui-même, & qu'il ne diſe pas, comme il l'a déja dit, que puiſqu'il avoue celles-là les aiant faites, c'eſt une preuve qu'il n'a point fait les autres, qu'il déſavoue. L'aveu des unes marque bien dans le Sr. *Rouſſeau* de l'imprudence ajoutée à la noirceur; mais il étoit impoſſible que ſon imprudence, toute grande qu'elle eſt, alât juſqu'à ne pas déſavoüer les *Chanſons* en queſtion, qui par le grand nombre & la nature des calomnies ne peuvent réjouïr perſonne, & qui devoient d'ailleurs lui faire craindre la vengeance publique, outre celle des particuliers.

En voilà, ce me ſemble, ſufiſamment pour le cœur. Regardons le Sr. *Rouſſeau* du coté de l'eſprit. Je lui rendrai exactement juſtice; mais je ne veux point tomber dans l'exagération par la bienſéance qu'il y a quelques-fois à dire de ſon Ennemi plus de bien qu'on n'en fait.

Le Sr. *Rouſſeau* s'eſt apliqué toute ſa vie à la Poëſie. Il a ſur tout étudié *Marot* & *Rabelais*, & il faut avoüer qu'il ne réuſſit pas mal à ſuivre ſes Maîtres. Il a une imagination aſſez délicate, un

 grand

* *On les trouvera l'une & l'autre dans les Oeuvres du Sr.* Rouſſeau, *pag.* 227. 233.

grand amour de la richesse des rimes, un bon gout d'expressions & de tours, sans nouveauté pourtant, & je ne le regarde que comme le premier entre les Plagiaires.

Rebuté du Théatre, il s'est ataché à l'*Epigrame*, petit Poëme qui ne demande qu'un esprit superficiel, sur tout, lorsque, comme le Sr. *Rousseau*, on n'imagine point la matiére, & qu'on ne fait que rimer des mots infames & des *Contes* libertins répandus par la Ville.

De près de cent *Epigrames* qu'a fait ainsi le Sr. *Rousseau*, il n'y en a presque pas une, qui par la saleté où l'impiété de la matiére puissent être avoüées devant d'honnêtes gens. Tout le monde m'est Témoin, que quand on en aportoit au *Café*, j'avois peine à les entendre, & que je ne pouvois presque pas me résoudre à faire atention aux tours, & au génie des *Vers*, qui ne méritoient pas à mon sens tant d'éloge que la matiére méritoit d'indignation.

Le Sr. *Rousseau* avoit fait de bonne heure son aprentissage en ce genre; on a encore de lui une * *Satire* contre *Moïse*, dont l'impiété présageoit assez ce que l'Auteur devoit faire dans la suite.

Voilà le caractére du Sr. *Rousseau*; je suis réduit à présent à me peindre moi-même; mais je ne le ferai que par des faits. Je serois suspect autrement sur l'idée que je donnerois de moi.

Né dans la Religion Pretendue Reformée d'un pére Ministre, je fus fait Ministre moi-même deux années avant la Révocation de l'*Edit de Nantes.*

* *Elle est dans ses Oeuvres sous le nom de l'*INCREDULE, *pag.* 223.

tès. A peine en avois-je exercé quelques mois les fonctions, qu'une afaire de Religion m'obligea d'en sortir. Je me refugiai d'abord à Genéve, où m'ont vu pendant le peu de tems que j'y demeurai, quelques personnes de mérite qui sont présentement à Paris, & qui peuvent me rendre sur la réputation que je m'y fis, & sur les honneurs que j'y reçus, un témoignage, que la bienséance ne permet pas que je me rende moi-même.

De Genéve, je passai à Berne, où Leurs Excellences eurent la bonté de m'arréter, en me faisant espérer un établissement dans cette partie de leur Canton, que l'on apelle *le Païs de Vaux*.

Pendant cet intervale, l'*Edit de Nantes* fut révoqué, & cette Révocation fit passer dans ce Canton un grand nombre de Ministres François. *La Cure de Berchier*, une des plus considérables du Bailliage d'Yverdun, étant venu à vaquer dans ce tems-là, elle me fut donnée. Comme j'étois alors le seul des Ministres François réfugiés, établi, cette distinction me fit honneur; mais elle m'atira aussi la jalousie des Ministres étrangers, & de ceux du Païs.

Il y avoit déja quelques années que je desservois ma Cure, quand ces derniers pour fermer la porte à l'établissement des autres, s'avisérent de rendre leur doctrine suspecte, & insinuérent à Leurs Excellences, qu'il seroit bon d'exiger d'eux la signature d'un *Formulaire*, que ceux qui se destinoient au Ministére en Suisse & à Genéve, étoient obligés de signer à leur réception.

Ce *Formulaire* avoit été fait autrefois à l'occasion d'une nouvelle Méthode d'expliquer le Systéme si connu de *Calvin* sur la Grace, Méthode in-

ventée par *Caméron*, un des plus célébres Docteurs Calviniſtes du ſiécle paſſé.

Cette nouveauté avoit excité de grandes diſputes dans la Réforme, mais ſur tout à Genéve, où ſous deux Profeſſeurs très-eſtimés il ſe forma deux Partis, qui s'échauférent extrémement, & pouſſérent les choſes fort loin. *Meſſieurs les Suiſſes* apuiant ceux qui s'opoſoient aux nouveaux ſentimens, le *Formulaire* en queſtion fut dreſſé pour en arréter le progrès.

En France ces ſentimens prirent le deſſus, & parmi les Miniſtres réfugiés dans le Canton de Berne, il y en avoit peu qui n'euſſent adopté la Méthode de *Caméron*. J'étois du grand nombre que le *Formulaire* n'acommodoit pas.

L'ordre de ſigner étant venu, tous les Miniſtres François, tant ceux qui ſuivoient l'opinion communément reçue, que ceux qui avoient embraſſé la nouvelle, ſe réunirent, & refuſérent de concert la ſignature comme une eſpéce d'oprobre que des Fréres ſi pleins d'ailleurs de compaſſion & de charité, ne devoient pas ajouter aux peines de leurs Fréres.

Cette généreuſe réſolution ne dura pas longtems. Tous les jours il ſe détachoit quelqu'un qui aloit ſigner; & il ſe trouva qu'enfin ils avoient tous ſigné les uns après les autres. Je demeurai ſeul ferme dans le refus de ſouſcrire à des ſentimens, qui n'étoient pas les miens, réſolu de quitter plutot mon Egliſe, & de paſſer en Hollande. Le ſavant Mr. *Bernard*, qui fait depuis pluſieurs années *les Nouvelles de la République des Lettres* avec tant d'aplaudiſſement, partoit pour y aler. J'étois étroitement lié avec lui, & ne doutant preſ-

presque pas que je ne fusse obligé à me retirer, je l'engageai à m'atendre à Zurich quelque tems, & je lui promis de le joindre incessamment, si une démarche que j'avois dessein de faire, ne réussissoit pas. Cette démarche fut d'aler à Berne, & de tenter si par le crédit de mes Amis, & de mes Protecteurs, je n'obtiendrois point, que l'on se contentât à mon égard du silence que j'étois prêt à signer. J'ai toujours cru ne suivre dans tout cela que les mouvemens de ma conscience; mais s'il y avoit de la vanité, j'en fus bien puni: ma fermeté ne me fit point d'honneur; elle passa pour une présomption de jeune homme; on me reçut fort mal par tout; & je m'en retournai chez moi très-mortifié. On ne laissa pas de m'écrire de Berne quelques jours après mon retour, que l'on ne me diroit rien, si je demeurois en repos, & si je pouvois me conduire avec tant de ménagement & de prudence, que ma *Classe* (c'est ainsi qu'on apelle en Suisse l'Assemblée des Ministres de tout un Baillage) ne s'avisât point de remuer. Cet avis me fit prendre le parti de rester, & d'écrire à Mr. *Bernard* qu'il pouvoit continuer son voiage.

Je fus près d'un an sans être inquiété: mais à la premiére *Classe* qui se tint, on ne manqua pas de me demander un Certificat de ma signature. Je tachai d'éluder cette demande en disputant à la *Classe* le droit de me la faire, aléguant que les *Classes* n'avoient reçu sur cela aucun ordre de Leurs Excellences; & que puisqu'on étoit content de moi à Berne, d'où étoit venu l'ordre d'exiger les signatures, & à Lausanne, où il avoit été adressé au Recteur de l'Académie, la *Classe*

devoit être contente aussi. Elle ne le fut pas, & l'on m'ordonna de mettre dans trois mois entre les mains du Baillif ou du Ministre d'Yverdun le *Certificat* qu'on me demandoit. Je repris alors mon premier dessein de tout abandonner.

Le Recteur de l'Académie de Lausanne cette même année, étoit un des Professeurs en Théologie, nommé Mr. *Merlat*, Ministre François, qui avoit passé en Suisse long-tems avant la Révocation de l'*Edit de Nantes*. Comme il avoit pour moi une amitié particuliére, & que j'honorois aussi beaucoup son mérite, & sa vertu, j'alai à Lausanne pour le voir, & lui faire part de ma résolution; elle l'afligea, & il vint à bout de m'en détourner: il me proposa une signature, qui sans être pure & simple, ajoutoit néanmoins quelque chose au silence; & en même-tems il m'ofrit un *Certificat* à l'ordinaire conçu en termes généraux, & où n'entrant point dans la maniére dont j'aurois signé, il diroit seulement que j'avois signé. Je témoignai quelque répugnance à accepter un pareil *Certificat* sur une signature faite avec restriction; il combatit & vainquit mes scrupules: je signai de la * maniére qu'il l'avoit proposé, & je pris le *Certificat* qu'il me donna.

Quelque afection que Mr. *Merlat* eut pour moi, je suis encore surpris aujourd'hui de la facilité

* *Amore pacis atque scandali metu adductus polliceor, non modò nihil me docturum contra hanc* Formulam Consensûs; *sed & quando de his agendi se dabit occasio, doctrinam expositurum, quæ hic subscribenda proponitur, tanquam vulgò receptam, haud verò ut calculo meo approbatam.*

lité que je trouvai auprès de lui. C'étoit un de ces hommes droits & roides qu'aucun égard humain ne fait plier ; mais expliquant favorablement les intentions de *Messieurs de Berne*, il crut qu'ils devoient être contens de ma signature, & qu'ils n'en pouvoient pas demander davantage.

Je me vis ainsi tout d'un coup à couvert de toutes les recherches de ma *Classe*, & je ne songeai plus qu'à vivre tranquillement, & à remplir avec soin les devoirs de mon emploi. Ce fut alors que je me mariai ; j'eus l'honneur de m'alier à une des premiéres familles du *Païs de Vaux* ; c'est la famille de *Crouza* d'une ancienne Noblesse. J'étois étranger en Suisse, sans autre bien, qu'un établissement médiocre. Je laisse au Public à juger par cette aliance de l'estime, dont on étoit prévenu en ma faveur.

Mon mariage n'afermissoit pas seulement ma petite fortune ; il m'ouvroit encore une voie sûre à des établissemens plus considérables. Deux traits de jeunesse, & par conséquent d'imprudence me rejettérent dans l'embarras ; ocasion ménagée par la Providence pour me conduire, où la grace du Seigneur m'apelloit depuis quelque tems.

Le *Certificat* de ma signature n'étoit pas diférent, ainsi que je l'ai déja dit, de tous ceux qu'on avoit donnés. Tout le monde crut, à la réserve de quelques Amis, à qui je m'étois ouvert, qu'après avoir fait tant de bruit, j'avois enfin signé purement & simplement. Cette opinion publique, & la secréte joie que je voiois dans mes Confréres, mortifioient mon orgueil. Je gardai moins de mesures après mon mariage, que je n'avois fait auparavant, & en plusieurs ocasions où ma vanité

ſe trouvoit piquée, j'eus la foibleſſe de parler, & tout m'échapa. Quelques-uns de mes Amis eurent la même foibleſſe, & pour me faire honneur, ils trahirent auſſi mon ſecret. Voilà un des deux traits d'imprudence; voici l'autre.

Dans un Sermon que je préchai à l'ouverture d'une *Claſſe* qui ſe tint à Yverdun même, je me haſardai d'expoſer des ſentimens qui n'avoient aucun raport au *Formulaire*, mais qui étoient néanmoins très-éloignés du pur Calviniſme. Je fis plus; je m'en vantai, & la choſe ne tarda pas à devenir publique. Ce fut pourtant bien moins par mon indiſcrétion que par celle d'un jeune homme qui étudioit en Théologie, & qui s'étoit ataché particuliérement à moi. Il achevoit ſes études à Genéve: il lui arriva dans une compagnie où ſe trouvérent quelques Etudians du *Païs de Vaux*, de parler des Miniſtres de ce Païs-là, & de leurs lumiéres avec moins d'eſtime qu'il ne devoit; il ne manqua pas de citer imprudemment mon Sermon, & d'apuier ſur les ſentimens que j'avois préchés en leur préſence, ſans qu'ils s'en fuſſent aperçus. Tout cela fut écrit à Yverdun; la plupart de mes Confréres en furent irrités, & il ſe forma contre moi un orage qui devoit éclater au premier Sinode.

Peut-être que dans la conſidération où j'étois, & à la faveur de l'alliance où je venois d'entrer, j'aurois trouvé encore aſſez de protection pour diſſiper ce nouvel orage; mais il y avoit déja quelque tems, qu'indéterminé ſur la Religion je n'étois preſque plus retenu dans celle que je profeſſois, que par un reſte d'habitude, par ces liens qui nous atachent à nos Parens, à nos Amis, & en général à tous ceux avec qui nous avons vécu, &

par

par la fauſſe honte de changer, plus dificile cependant à vaincre dans les eſprits d'un certain caractére, que l'on ne ſauroit s'imaginer. La tempête qui ſe préparoit me détermina, & je ne m'ocupai dès lors que du deſſein que Dieu m'a fait la grace d'exécuter.

Je ne ſuis pas aſſez rempli de moi-même pour ne point ſentir, que le Public doit être fatigué du long & ennuieux détail que je viens de faire, en lui en demandant très-humblement pardon ; j'oſe encore, quelle audace à moi ? ou quelle confiance en ſa bonté ? lui demander la grace de permettre, qu'avant que d'en venir à ma réunion dans le ſein de l'Egliſe, je lui raconte en peu de mots par quels dégrés s'étoit formée dans mon eſprit la diſpoſition où je me trouvois par raport à la Religion Catholique, quand je pris enfin la réſolution de quiter la Suiſſe & la Réforme.

Lorſque je ſortis de France, j'arrivai à Genéve le plus rigide & le plus zélé Calviniſte qui fut jamais. J'y fis une connoiſſance particuliére avec un Profeſſeur habile, que la crainte de lui faire de la peine m'empéche de nommer. Il me pouſſa ſur la matiére de la *Prédeſtination* & de la *Grace* bien loin au delà de *Caméron*, & il m'auroit rendu Pélagien, ſi je n'avois été retenu par les idées philoſophiques du *R. P. Malebranche* ſur ces queſtions. Je fais ici l'Hiſtoire de mes ſentimens avec toute la ſincérité d'un homme, qui n'a aucun égard à ce qui peut lui ſervir ou lui nuire. Deſabuſé du Syſtême dur de *Calvin*, je ne regardai plus ce *Réformateur*, dont je m'étois fait une idole, que comme un de ces Eſprits exceſſifs, qui outrent tout, & qui ſont toujours au delà du vrai.

Tels

Tels me parurent en général les premiers Auteurs de la Réforme, & cette juste idée de leur caractére d'esprit me fit bien-tot revenir d'une infinité de préjugés. Je vis sur la plupart des articles qui font le plus de peine à nos Fréres séparés, comme l'*Invocation des Saints*, *le Culte des Images*, *la Distinction des Viandes*, *&c.* qu'on avoit fort exagéré les abus inévitables du Peuple ; que ces abus exagérés avoient été mis sur le compte de l'Eglise Romaine, & donnés par les *Réformateurs* pour sa doctrine, & que sa doctrine même sur ces points, séparée des abus, avoit été mal prise & tournée d'un maniére odieuse.

Une des choses dont je fus le plus frapé, quand mes yeux commencérent à s'ouvrir, ce fut de la fausse idée, quoiqu'en aparence pleine de respect pour la parole de Dieu; de la fausse idée, dis-je, qu'on a dans la Réforme sur *la suffisance & la clarté de l'Ecriture Sainte*, & de l'abus manifeste des passages dont on se sert pour apuier cette idée; car cet abus est un point qui peut être démontré.

Deux ou trois articles faisoient encore une profonde impression dans mon esprit contre l'Eglise Romaine, *la Transubstantiation*, *l'Adoration du Saint Sacrement*, *l'Infaillibilité absolue de l'Eglise.* De ces trois articles, celui de *l'Adoration du Saint Sacrement* m'obligeoit à regarder l'Eglise Romaine comme idolâtre, & m'éloignoit infiniment de sa Communion. Un Livre que je trouvai par hasard sur la table d'un Ministre de mes Amis, & que j'ouvris sans dessein, m'ota sur le champ cette idée. On ne devineroit jamais le Livre ; c'étoit un Livre Latin, intitulé *Cogitationes rationales Poireti*, les Pensées raisonnables de *Poiret.* Mr. *Poiret*

ret étoit un Philoſophe Cartéſien, qui à la honte du Cartéſianiſme eſt devenu une eſpéce de Quiétiſte dans l'Ecole de la fameuſe *Bourignon.* Parmi une infinité d'idées biſarres, dont eſt rempli l'Ouvrage que je viens de citer, il y a quelques endroits qui répondent au titre, & qui ſont très-ſenſés: tel eſt celui, ſur lequel je tombai heureuſement, où ſupoſé que la *préſence réelle* ſoit une erreur. Il ne laiſſe pas de juſtifier l'Egliſe Romaine du crime d'idolatrie, en diſtinguant dans l'*Adoration du S. Sacrement*, *l'erreur de lieu* de l'*erreur d'objet.* Le Catholique adore dans l'*Euchariſtie* JESUS-CHRIST, *objet* vraiment adorable; nulle erreur à cet égard: JESUS-CHRIST n'eſt-il point réellement dans l'Euchariſtie? Le Catholique qui l'y adore, l'adore où il n'eſt pas, ſimple *erreur de lieu*, nul crime d'idolatrie.

Je fus étonné que cette penſée qui ſe préſente ſi naturellement à l'eſprit, ne ſe fut point encore oferte à moi; elle me troubla, & peu de tems après l'*Expoſition* de feu Mr. l'*Evêque de Meaux*, Ouvrage qui ne ſera jamais aſſez dignement loüé, & ſon Traité des *Variations* achevérent de renverſer toutes mes idées, & de me rendre la *Réforme* odieuſe.

Touché de l'inſufiſance des motifs qui avoient porté les Pretendus Réformateurs à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, & pleinement convaincu de la néceſſité de rentrer dans ſon ſein, je ne laiſſois pas de regarder toujours le dogme de la *préſence réelle*, comme une erreur innocente à la vérité, mais groſſiére. Cette prétendue erreur jointe à quelques autres plus légéres, ne me permettoit pas d'acorder à l'Egliſe une *infaillibilité parfaite & abſolue*,

ſolue, mais auſſi ne voiant d'eſpérance de ſalut que dans ſa communion, j'étois obligé d'y reconnoître au moins un ſoin particulier de la Providence pour la conſervation des vérités eſſentielles à la foi. J'en étois là ; lorſque les mouvemens qui s'excitoient contre moi dans les eſprits des Miniſtres de ma *Claſſe*, vinrent fraper le dernier coup, & hâter l'exécution d'un deſſein que je méditois, mais ſur lequel j'aurois peut-être encore long tems balancé.

Je le cachai à tout le monde, & à ma femme même, à qui je fis entendre comme aux autres, que j'avois quelques intérêts à démêler avec ma famille retirée en Hollande, & qu'il étoit important que j'y fiſſe un voiage pour les régler, avant que ma mére qui étoit fort âgée, vint à mourir; c'étoit un prétexte, mais il étoit vrai.

Il n'y avoit qu'un an que j'étois marié. Ma femme eut de la peine à me laiſſer partir, & j'eus auſſi un grand éfort à faire ſur moi-même pour m'arracher d'auprès d'elle. Je demeurai en Hollande cinq ou ſix mois, que je paſſai preſque tout entier en diverſes conférences avec pluſieurs Miniſtres habiles. Je trouvai dans quelques-uns des ſentimens aſſez raiſonnables, & ſans m'ouvrir à perſonne, je me confirmai de plus en plus dans les miens.

N'aiant pu rien tirer de ma mére, qui avoit fait paſſer en Hollande avec elle tout le bien de la famille, * je me réſolus enfin à faire un ſacrifice de

* *Feu mon pére l'avoit fait Héritiére par ſon Teſtament, ce qui a lieu en Païs de droit écrit, tel qu'eſt le Dauphiné.*

de tout ce que j'en pouvois espérer, & sans attendre davantage, je partis pour Wésel. J'avois été bien aise d'y voir un de mes Amis, Oficier François dans les Troupes de Brandebourg, & je m'étois flaté de l'emmener avec moi en France ; mais il me parut si éloigné de la disposition où je l'avois vu en Suisse quelques années auparavant, que je n'osai pas lui découvrir la mienne.

Avant que d'aler plus loin, je crus devoir écrire à feu Mr. l'*Evêque de Meaux*, dont les Ouvrages avoient tant contribué à m'ouvrir les yeux. Je lui exposois fort au long dans ma Lettre l'état de mon esprit & de mon cœur, ne lui dissimulant point que je croiois voir encore quelques erreurs dans l'Eglise Romaine ; mais ajoutant que je ne les jugeois pas incompatibles avec le salut, & que pourvu qu'on n'exigeât pas de moi l'abjuration des vérités contraires à ces erreurs, j'étois prét de rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique.

Je reçus bien-tot de Mr. *de Meaux* une réponse pleine de marques de ce zéle ardent pour la Religion, dont il étoit animé, & de cette charité vive avec laquelle il embrassoit ceux, à qui Dieu mettoit au cœur de s'adresser à lui. Comme je ne lui avois pas déclaré quelles étoient dans l'Eglise Romaine ces prétendues erreurs qui n'intéressoient pas le salut, il m'écrivit, „ qu'apparemment j'étois choqué de quelques points de discipline peu essentiels, & sur lesquels on seroit bien-tot d'acord ; mais que de quelque nature que fussent les dificultés qui me restoient encore, il me prioit, & me conjuroit même par ces premiers mouvemens, que Dieu m'avoit inspirés, de venir conférer moi-même avec lui,

„ qu'il

„ qu'il m'ofroit avec une tendre afection le se-
„ cours de ses lumiéres, & qu'il espéroit de la
„ grace du Seigneur, qu'elle ne laisseroit pas son
„ ouvrage imparfait en moi. „ Il me marquoit enfin, qu'il m'envoieroit un *sauf-conduit*, dès qu'il auroit apris que j'acceptois ses ofres; & un *sauf-conduit* tel, que je pourrois m'en retourner avec toute sorte de liberté, si je n'étois pas content.

Cette Lettre tendre & affectueuse me toucha vivement, & sur le champ j'écrivis à Mr. *de Meaux*, que j'atendrois le *sauf-conduit* avec la derniére impatience. Cette impatience fut si grande, que je ne l'atendis pas même; j'alai de Wésel à Aix-la-Chapelle dans le dessein de me jetter dans les Troupes de Mr. *le Maréchal de Tessé*, alors Maréchal de Camp, qui à la tête d'un petit Corps de Cavalerie, & à la vue d'un plus grand nombre d'ennemis, faisoit contribuer tout ce païs-là.

A peine étois-je arrivé à Aix-la-Chapelle, qu'on aprit que Mr. *de Tessé* étoit à demie lieue de la Ville. Je passai aisément dans son Camp; il me reçut avec beaucoup de bonté. Deux jours après, une escorte me conduisit à Luxembourg, & de là je me rendis à *Germini*, Maison de campagne, où Mr. *de Meaux* étoit alors.

J'y passai trois semaines ou un mois à disputer tous les jours, le matin & le soir avec la même liberté que s'il n'y avoit eu aucune disproportion entre ce grand Homme & moi. Mr. *de Meaux* étoit véhément dans la dispute; mais il ne s'ofensoit aussi jamais de la véhémence des autres, & j'admire encore l'extréme bonté, avec laquelle il soufroit les vivacités d'un homme aussi obscur & aussi impoli que je l'étois.

Il vint à bout de me ſoumettre à l'autorité infaillible de l'Egliſe; matiére qu'il manioit avec une adreſſe & une force infinie, & que ſes Ouvrages ont miſe dans un dégré d'évidence où elle n'avoit point encore été portée.

Quoique je n'aie pas oublié que c'eſt ici un *Factum*, où il ne s'agit pas de la controverſe, mais de ma défenſe, & que j'aie déja pouſſé trop loin la liberté que je me ſuis donnée de faire le Théologien à contre-tems; je ne puis me réſoudre à ſuprimer un des raiſonnemens, dont Mr. *de Meaux* ſe ſervit contre moi; c'eſt que poſé, pour ceux qui ſont ſéparés de l'Egliſe, la néceſſité de s'y réunir, néceſſité que je reconnoiſſois, il y avoit de l'abſurdité à chicaner avec Elle, & à rejetter comme erreur, quelque partie que ce ſoit de la doctrine qu'elle enſeigne, & dont elle exige indiſpenſablement la créance de ceux qu'elle reçoit, puiſque par là la réünion néceſſaire d'un coté devenoit impoſſible de l'autre; ce qui impliquoit une contradiction manifeſte.

Je me rendis enfin, & Mr. *de Meaux*, content de mes diſpoſitions, me reçut dans le ſein de l'Egliſe. Je fis mon abjuration à *Germini* même le plus ſecrétement qu'il me fut poſſible, parce que dans le deſſein où j'étois de retourner en Suiſſe, & d'en retirer ma femme, il m'importoit extrémement que le bruit de ma converſion n'y parvint pas ſitot.

Le haſard fit que je ne pus éviter l'inconvénient que je craignois. Je vins à Paris avec Mr. *de Meaux*, qui voulut me retenir auprès de lui quelque tems; il ſe trouva qu'une Demoiſelle d'Erlac, qui m'avoit connu à Berne, d'où elle étoit, logeoit

geoit presque vis à vis de l'Hôtel de Mr. *de Meaux*, chez un nommé *des Grez*, nom célébre parmi les Exempts de ce tems-là. Il y avoit plus d'un an que cette Demoiselle s'étant dérobée à ses parens, étoit venu changer de Religion en France. Elle me reconnut, & comme elle voioit tout ce qu'il y avoit à Paris de Suisses du Canton de Berne, on sut bientot à Lausanne que je m'étois fait Catholique.

J'apris avec le dernier chagrin l'éclat qu'y avoit fait mon changement. La tendresse que j'avois pour ma femme étoit extréme ; elle devint plus forte encore par l'obstacle qui s'oposoit à mon dessein. Comme j'étois persuadé que l'autorité & la puissance de ses parens m'empécheroient de l'emmener, & même de la voir, je résolus d'aler à Lausanne sans me faire connoître, & de tâcher sécrétement de la gagner, plein de confiance en l'amitié réciproque qui nous lioit, que je viendrois à bout de la faire consentir à me suivre.

Ma résolution fut vivement & long tems combatue par Mr. *de Meaux*. Il craignoit que nouvellement converti, au lieu de gagner ma femme, je ne fusse regagné moi-même & retenu en Suisse: mais enfin je lui parlai avec tant de passion, & je lui parus si afermi dans le dessein de tenter l'entreprise, & si persuadé du succès, qu'il se rendit. J'aurai toute ma vie gravées dans mes entrailles les marques de tendresse qu'il me donna à mon départ. Il porta sa bonté jusqu'à écrire lui-même à ma femme une Lettre qu'il me remit, pleine de témoignages d'afection, & des ofres les plus généreuses, l'assurant sur tout qu'elle auroit ici une entiére liberté de suivre les lumiéres de sa conscience.

Je

Je partis avec cette Lettre, & une autre de Mr. *le Maréchal de Duras* pour Mr. *de la Platiére*, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Pontarlier dans la Franche-Comté. Ce fut avec ce Gouverneur, qu'étant arrivé à Pontarlier, je pris des mesures pour passer dans le Canton de Berne sans être reconnu. Il me donna un passeport sous le nom du Sr. *de la Fere*, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'*Immecourt*, alant en Suisse pour acheter des chevaux. On avoit la guerre avec le Duc de Savoie, & quoiqu'on fut dans une parfaite intelligence avec les Suisses, les Frontiéres ne laissoient pas d'être gardées de part & d'autre. Le Village de Ballaigue du Bailliage d'Yverdun, est le premier lieu du Canton de Berne que l'on rencontre, quand on va de Pontarlier à Lausanne. Je passai sans dificulté en montrant mon passeport au Châtelain de ce Village, où les Suisses avoient un Corps de garde, & j'arrivai à Lausanne le soir même.

J'alai loger dans une Hôtellerie peu fréquentée, d'où j'envoiai querir un François réfugié qui avoit été à mon service. Il me dit que mon beau-pére étoit à Lausanne avec toute sa famille, à la réserve de ma femme, à qui la douleur & la confusion de mon changement de Religion avoit fait préférer le séjour de la Campagne à celui de la Ville.

Je fus ravi d'aprendre qu'elle étoit seule à Hermenge, terre à trois lieues de Lausanne, & celle-là même dont mon beau-pére porte le nom. Je ne pouvois pas souhaiter une ocasion plus favorable: j'écrivis sur le champ une Lettre à ma femme, pour lui faire savoir mon arrivée, & pour la dispo-

diſpoſer à des entrevues ſecrétes. La Lettre lui fut portée dès le lendemain matin par mon François, & le même jour aiant reçu la réponſe que je déſirois, je me rendis à Hermenge ſur le minuit.

Je m'atendois à être reçu avec beaucoup de froideur: mais ma femme étoit jeune ; j'en étois aimé; elle ſe livra d'abord à la joie de me voir: la réflexion vint enſuite, & j'eus bien des reproches à eſſuier : malgré ces reproches, il fut enfin réſolu, qu'elle engageroit au ſecret une fille qu'elle avoit avec elle, afin que nous puiſſions-nous voir plus ſouvent & plus commodément.

Il ſeroit ridicule de faire ici le détail de nos entretiens: il ne me convient pas de donner à ce récit un air de Roman. Je lui rendis la Lettre de Mr. *de Meaux*, & lui aiant propoſé de l'enlever, après beaucoup de réſiſtance elle y conſentit. Nous avions de notre mariage un enfant qui n'avoit pas encore un an, & qu'il faloit emmener. J'alai moi-même à Pontarlier pour tâcher d'avoir une litiére : j'en eus une ; mais lorſque je fus de retour à Hermenge, je trouvai que ma femme avoit changé de ſentiment, & tellement changé, que je fus obligé de renvoier la litiére.

Il falut livrer de nouveaux combats pour la regagner : je redoublai mes éforts inutilement durant pluſieurs jours. Enfin au moment que j'alois partir, & qu'avec une vive douleur peinte ſur le viſage, je lui diſois le dernier adieu, elle s'atendrit, & ſe laiſſa vaincre une ſeconde fois. Je n'oſois plus la quiter ; elle diſſipa ma crainte par les plus fortes proteſtations, & je retournai à Pontarlier pour faire venir de nouveau une litiére.

C'étoit

C'étoit au mois de Janvier, & la terre étoit couverte de neige, de ſorte que n'aiant point trouvé de litiére, je pris un traineau. En revenant, je n'aprochois d'Hermenge qu'en tremblant; mais je ne trouvai rien de changé; ma femme ſe mit dans le traineau, & s'y acomoda le mieux qu'elle put avec ſon enfant: j'étois à cheval, & nous nous mîmes en chemin a deux heures après minuit.

En aprochant de Ballaigue, je fis avancer le traineau, & je ne le ſuivois qu'à quelque diſtance; comme on n'y voioit qu'une femme & un enfant, on le laiſſa paſſer ſans y faire atention, mais lorſque je fus arrivé moi-même au village, on m'arréta; le Châtelain, homme groſſier & demi-païſan, me croiant un eſpion ſur mes fréquentes alées & venues pour acheter des chevaux qu'il ne voioit point, me dit qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'en écrire au Baillif d'Yverdun. J'eus beau proteſter contre la violence qui m'étoit faite, il falut atendre les ordres du Baillif. Ma femme cependant qui aloit toujours, arriva à Pontarlier ſans inquiétude, croiant que je ſuivois, & que j'arriverois inceſſamment: on peut juger par la ſituation où elle ſe trouvoit, quel fut ſon trouble quand elle aprit, que j'étois arrété. J'eus beſoin de tout mon courage pour ſoutenir ce coup; je crus voir mon entrepriſe manquée: une double, crainte me tenoit dans de continuelles alarmes. D'un coté je craignois, que ſe voiant abandonnée, elle ne prit d'elle-même le parti de s'en retourner chez ſes Parens; & de l'autre, je craignois encore, que ſi elle avoit la force de m'atendre, ſes parens ne tombaſſent ſur moi avec tout le crédit & tout le pouvoir qu'ils avoient

dans le païs, pour m'obliger à la faire revenir, ou pour se venger, si elle ne revenoit pas. Je reçus d'elle la nuit même du jour que je fus arrété, une Lettre qui me consola, & qui marquoit une résolution dont je n'aurois pas cru une femme de son âge capable. Mr. *de la Platiére* étoit alé à Besançon, & n'en devoit revenir que le lendemain au soir; facheux contretems! Je passai tout ce lendemain à Ballaigue: j'avois lieu d'apréhender que mon changement de Religion, mon entrée en Suisse sous un nom déguisé, & l'enlévement de ma femme ne fissent durer ma détention, & ne devinssent pour moi une afaire considérable, auquel cas je voiois avec une extrême peine la constance d'une jeune femme mise à une continuelle épreuve. J'écrivis deux Lettres, une à ma femme, & l'autre à Mr. l'*Evêque de Meaux*. J'afermissois ma femme dans le dessein de demeurer en France, quoiqu'il en arrivât, & je la conjurois par toute l'amitié qu'elle m'avoit marquée, si ma détention venoit à être longue, de continuer son voiage à Paris, & de se rendre auprès de Mr. *de Meaux*. Dans ma Lettre à Mr. *de Meaux*, je lui recommandois ma femme & mon enfant, & je le priois avec la derniére instance de ne faire aucun mouvement en ma faveur, dans la pensée où j'étois que cela même pourroit me nuire. Le jour suivant il vint des ordres d'Yverdun, & j'y fus conduit pour être présenté à Mr. le Baillif.

C'étoit le fils d'un Seigneur de Berne qui avoit été de mes protecteurs; dès qu'il me vit, il me reconnut; *C'est donc vous*, Monsieur *Saurin*, me dit-il; & sans me donner le tems de répondre, il me

me reprocha vivement de m'être deshonoré en abandonnant ma Cure de Berchier pour aler changer de Religion. Je lui dis, que comme il ſuivoit les mouvemens de ſa conſcience en demeurant ataché à la Réforme, j'avois auſſi ſuivi les mouvemens de la mienne en la quittant; mais qu'il ne s'agiſſoit pas de cela; que j'étois François, & qu'il étoit queſtion de ſavoir, ſi muni d'un paſſeport, & d'ailleurs en pleine paix, j'avois pu être arrété comme eſpion par ſon Châtelain de Ballaigue. *Mais pourquoi donc étes-vous entré ſous un nom déguiſé?* me repliqua-t-il.

Je lui déclarai, ſans rien diſſimuler, que ç'avoit été pour gagner ma femme, & pour l'enlever; qu'en éfet je l'avois enlevée, ce qu'il ſavoit bien lui-même que je n'aurois pu faire autrement; qu'elle venoit de paſſer quand je fus arrété; & enfin qu'elle étoit actuellement à Pontarlier. *Vous l'avez donc*, reprit-il, *eh bien, gardez la. Vous pouvez vous en retourner, quand il vous plaira; vous étes libre.*

Il fit venir enſuite la Collation, but à ma ſanté, & à celle du Gouverneur de Pontarlier, à qui il me pria de dire qu'il deſavoüoit l'action du Châtelain; & en éfet, je fus porteur moi-même d'une Lettre fort dure qu'il lui écrivit.

Il étoit fort tard, & il tomboit de la neige à gros flocons; mais je n'avois garde d'atendre quelque nouveau trouble, & j'étois ſi inquiet ſur ma femme, & ſi plein d'impatience, que je volai, pour ainſi dire, juſqu'à Ballaigue, & de là après avoir rendu la Lettre du Baillif au Châtelain, & reçu de lui un paquet de Lettres pour moi qui lui avoit été remis en mon abſence, je repris mon

vol jusqu'à Pontarlier, où fut versé un torrent de larmes de joie.

Cependant ma détention faisoit du bruit à la Cour. Le zéle de Mr. *de Meaux* excité, & sa tendresse particuliére pour moi alarmée, firent mettre les Puissances en mouvement, quoique je l'eusse prié de ne le pas faire. Ma Lettre fut lue en plein Conseil: LE ROI même en fut touché, & eut la bonté de s'intéresser en moi d'une maniére particuliére, & de faire envoier un ordre à son Ambassadeur à Soleurre, de me demander à Leurs Excellences de Berne.

Lorsque j'arrivai à Paris, Mr. *de Meaux* me mena à la Cour, & j'eus l'honneur d'être présenté à SA MAJESTÉ par lui & par feu Mr. *de Croissi.* LE ROI me combla de gloire par les choses obligeantes qu'il me dit. Il m'avoit déja acordé une pension de six cent livres, il en ajouta alors une autre de neuf cent livres atachée à la composition des *Mémoires de l'Histoire de France*, écrite par Mr. l'Abbé *de Cordemoy*; travail que je continue encore aujourd'hui.

Je puis justifier ma détention à Ballaigue, la cause de ma détention, & les circonstances qui l'ont suivie par quelques Lettres que j'ai heureusement retrouvées, & en particulier par l'original même d'une Lettre que Mr. *de la Platiére*, Gouverneur de Pontarlier, écrivoit au Baillif d'Yverdun, pour se plaindre de l'insulte du Châtelain, & lui en demander justice; Lettre qui étoit dans le paquet que je reçus du Châtelain même en retournant d'Yverdun.

Mais je puis encore justifier la plus grande partie de ce détail par un témoignage respectable; c'est

c'eſt celui de Mr. l'*Abbé Boſſuet*, de qui je n'ai pas moins été connu dès le commencement, que de feu Mr. *de Meaux* ; & qui m'honore de ſa bienveillance, (j'oſe m'en glorifier publiquement) & par les propres ſentimens de ſon cœur, & par ce tendre zéle ſi digne de loüange, pour la mémoire d'un Oncle illuſtre, qui l'atache d'une maniére particuliére à tous ceux que ce grand homme a aimés.

S'il eſt vrai, qu'il ſe ſoit répandu en Suiſſe, comme on me le fait entendre, des bruits injurieux contre moi, je n'y ſache d'autre fondement que mon évaſion, & l'enlévement de ma femme, que je viens de raconter, & qui m'a fait ici tant d'honneur. On ſait ce que devient tout à coup la réputation d'un Miniſtre dans le parti qu'il abandonne. Prévenu que l'on eſt contre l'Egliſe Romaine, on ne ſauroit s'imaginer que ce ſoit la Vérité qui l'y apéle ; & dès là c'eſt un fourbe, contre qui on ne craint pas d'admettre les calomnies que le faux zéle inſpire.

Je ne prétens pas comprendre dans cette injuſte prévention les gens d'honneur & de mérite de ce parti : il y en a pluſieurs à Paris de ce caractére, qui m'ont connu en Suiſſe, & je pourrois nommer une Dame d'une vertu ſinguliére, qui a toujours conſervée de moi depuis ce tems-là une idée avantageuſe, & dont le fils ſi généralement eſtimé, & ſi digne de l'être par toutes les qualités qui forment un mérite rare, s'intéreſſe dans ma défenſe avec tout le zéle que peut donner l'amitié la plus tendre & la plus généreuſe.

Etant arrivé à Paris, je logeai d'abord quelques mois en Chambre garnie ; mais enſuite j'alai loger

 dans

dans le Cloitre de *St. Thomas du Louvre.* C'eſt là qu'un Chanoine de ſoixante & dix ans ſurprit mon amitié par les aparences de la ſienne. J'étois jeune, & peu précautionné ; j'en fus ſéduit juſqu'au point de lui confier un dépot de mille écus ; c'étoit tout mon bien. Comme il s'en faloit beaucoup que je n'euſſe encore tous les meubles néceſſaires, & que j'avois déja été volé par un domeſtique il y avoit près d'un an, je crus mettre mon argent en ſûreté entre les mains du Chanoine. Je fus trompé, & lui aiant redemandé à quelques tems de là mes mille écus, il ne me les nia point, mais il me dit qu'il les avoit emploiés, & je fus réduit à me contenter d'une obligation qu'il m'en fit par devant Notaire. Elle eſt du onziéme de Décembre 1692. & le nom du Notaire eſt *Duclos* ; la Minute ſubſiſte encore, & j'en ai une expédition entre les mains, que j'ai fait lever tout nouvellement. Cet emploi du dépot ſans mon conſentement, me donna des ſoupçons contre la probité du Chanoine. Je m'informai de ſa vie & de ſes mœurs. On me dit qu'il avoit été Moine, qu'il y avoit eu bien de la fraude dans la maniére, dont il s'étoit fait relever de ſes vœux, & qu'il avoit eſſuié à cette ocaſion un long & violent *Procès*, qui ne lui faiſoit pas honneur ; à cela on ajouta mille traits marqués d'une vie ſcandaleuſe, que je paſſe ſous ſilence.

Plein de ces idées je le preſſai de me paier. Je le vis éluder mes inſtances en homme de mauvaiſe foi : je lui en fis de vifs reproches ; & nous étant brouillés entiérement, & même querellés, je lui fis faire un commandement. Il me demanda grace ; me donna cent piſtoles ; & obtint de moi

moi du tems pour les deux mille livres reſtantes. Ce fut Mr. *Moüet*, Notaire, qui fit la quittance pour le paiement des cent piſtoles, ſans préjudice des deux cens qui reſtoient à paier ; & il envoia pour cela ſon Clerc chez le Chanoine. Quelques mois après le Chanoine mourut ; c'étoit au mois d'Octobre 1693. dix mois après la datte de l'obligation, & plus d'une année après le dépôt. Dans ſon Teſtament il reconnoit le dépot, & l'obligation faite en conſéquence ; mais autant qu'il m'en peut ſouvenir, il déclare qu'il a aquité les deux mille livres reſtantes, & qu'il ne me doit rien. Il eſt aiſé de juger, qu'une pareille déclaration me fit beaucoup de peine ; mais elle m'en auroit fait bien davantage, ſi le Chanoine avoit été d'une réputation entiére.

Comme j'étois fondé ſur des Actes publics, & que ſa déclaration étoit nulle, & ne pouvoit faire de tort qu'à ſa mémoire, je m'opoſai à ſon ſcellé, & pourſuivis ma dette. On ne voioit dans la ſucceſſion que quelques meubles, qui ne paroiſſoient pas même ſufiſans à paier les frais funéraires, & ceux du ſcellé, & je fus réduit à me contenter de cent écus. Il valoit peut-être mieux ne rien avoir que de les prendre ; mais je me laiſſai conduire à Mr. *de la Buſſiére*, autrefois Ancien du Conſiſtoire de Charenton, nouvellement, mais ſincérement converti, homme d'une probité, & d'une piété exemplaire. Ce fait eſt le fondement d'une autre calomnie que mes ennemis répandent contre moi. Mais enfin il n'y a guére eu de circonſtance de ma vie, où ma conſcience me rende un plus grand témoignage d'honneur & de probité.

Le reſte de ma vie eſt plus connu : j'ai toujours demeuré depuis ce tems-là à l'Hotel des Urſins, Paroiſſe St. Landry, où logeoit Mr. *de la Buſſiére*, & où il me loüa lui-même l'apartement que j'ocupe, pour m'avoir auprès de lui. C'eſt aujourd'hui la dix-huitiéme année que je demeure dans ce quartier, & dans la même maiſon, ſous les yeux d'un Curé diſtingué par ſon mérite & par ſa vertu. J'ai auſſi toujours été depuis ce tems-là au *Café* de la *Veuve Laurent*. C'eſt un lieu, où depuis vingt ans, il ne s'eſt guére habitué que des gens de Lettres. Atirés les uns par les autres, ils s'y viennent délaſſer de leurs diférens travaux par quelques heures d'une converſation utile, même quelquefois pour les plus habiles. Hiſtoire, Phyſique, Géométrie, Juriſprudence, Poëſie ; voilà les matiéres qu'on y agite d'ordinaire. On s'y eſt trouvé quelquefois juſqu'à douze perſonnes des diférentes Académies ; & il y a eu des Cabinets célébres, où peut-être ne s'eſt-il jamais aſſemblé plus de perſonnes de mérite en autant de genres. Quelque choſe que l'on veuille rabatre de cette idée, on ne ſauroit du moins me reprocher l'habitude que j'avois priſe d'aler au *Café* de la *Veuve Laurent* ; c'étoit la ſeule récréation que je me permiſſe, point de ſpectacles, point de jeu, nul autre plaiſir ; en pouvois-je prendre un plus innocent ? Je ne me ſuis jamais aliéné dans cette Société que de deux hommes. L'un eſt le Sr. *Geoffroy*, avec qui je me ſuis brouillé ſur un *oui* & un *non*, dans une diſpute de Phyſique, & dont la haine cependant eſt auſſi outrée contre moi que le ſujet en eſt frivole. L'autre eſt le Sr. *l'Flevel*, qui ne parlant pas un jour du Révérend Pére *Malebranche*

avec

avec tout le respect qu'il devoit à un homme de son mérite, & à qui il avoit les plus grandes obligations s'atira de ma part un reproche, peut-être un peu trop aigre. Il en fut ofensé au point de répandre contre moi ces mêmes bruits qu'il réveille encore; & comme je voulois le poursuivre, il fut contraint pour éviter mes poursuites à me demander pardon de ses calomnies par un Acte signé de sa main & reçu par un Notaire. Ces deux violens ennemis ont lieu de se loüer ici de ma discrétion.

C'est encore par des faits que je vais donner quelque idée du caractére de mon esprit. On ne m'a guére entendu raisonner dans le *Café* que de Physique & de Géométrie. Je ne regardois la Poësie que comme une débauche de l'esprit; peut-être même ai-je été là-dessus jusqu'à l'excès. J'ai pourtant fait des *Vers* une fois en ma vie. En voici l'ocasion, & la matiére. Mr. *de la Fosse*, Mr. *Rousseau*, Mr. *de la Motte*, & quelques autres élevoient le talent des *Vers* au dessus de tout. Je voulus rabattre l'orgueil des Poëtes; je soutins que leur talent plus brillant souvent que solide, n'étoit pas si estimable qu'ils le pensoient, & outre le ridicule que je trouvois à perdre beaucoup de tems pour réduire sous des mesures & des rimes, des pensées quelquefois très-communes, & le plus souvent fausses, j'alai jusqu'à dire que les dificultez d'ailleurs n'en étoient peut-être pas si insurmontables, & que tout Géométre que j'étois, je ne desespérois pas de les vaincre, si je l'avois entrepris. Ces Messieurs m'en défiérent, & me railliérent beaucoup sur ma présomption. Echaufé par ce défi & par leurs railleries, je me

mis à travailler de toute ma force, j'y paſſai toute la nuit, & j'aportai le lendemain au *Café* une *Epitre*, où l'on me corrigea pluſieurs fautes. J'y reprens Mr. *de la Motte* d'avoir quitté le deſſein d'une Sainte Retraite, & d'abuſer de ſes talens, en les emploiant à faire des Opéra. La matiére de ces *Vers* prouve du moins, que ſi j'euſſe eu à devenir Poëte, ce n'eut pas été dans le genre du Sr. *Rouſſeau.*

Je vivois depuis fort content de mon obſcurité ſans faire aucun pas pour ma fortune. Mes Amis ſavent combien il a falu m'exciter pour m'obliger à me donner ſur cela quelque mouvement. J'ai d'abord été apellé au *Journal des Savans* par Mr. l'*Abbé Bignon*; enſuite à l'*examen des Livres*, par Monſeigneur LE CHANCELIER; & enfin par Monſeigneur le Comte *de Pontchartrain*, à l'*Académie des Sciences*, où l'on m'honora d'une diſtinction unique juſqu'alors, de ne me laiſſer au rang des Eléves que quelques ſemaines, & de me faire paſſer de cette place, à la premiére place vacante de Penſionnaire.

C'eſt là que mon amour pour la Géométrie s'eſt redoublé par le devoir, & il n'y a eu d'autre dérangement dans ma conduite, que de paſſer la plupart des nuits dans cette étude. Je doute que le Sr. *Rouſſeau* ait fait un pareil uſage de ſes veilles.

Il n'y a préſentement qu'à confronter les deux perſonnages aux *Chanſons* qu'on m'impute, & à l'Hiſtoire des *Chanſons* mêmes; Hiſtoire eſſentielle au dénouement de cette afaire, puiſque les *anciens Couplets* & les *nouveaux* ſont du même Auteur, & qu'il n'y a qu'un Scélérat à trouver entre l'Acuſateur & moi.

I.

I. Qui croira-t-on naturellement l'Auteur de ces *Chanſons* infames, mais fortes, & maniées poëtiquement; le *Géométre apliqué*, ou le *Poëte ſatirique & libertin?* Le Sr. *Rouſſeau* a beau dire, *que ſon cœur n'eſt point corrompu*; *& que comme il a traduit des* Pſeaumes *ſans dévotion, il a fait des* Epigrames *libres ſans libertinage*; c'eſt un mot qu'on m'a raporté de lui, & qui n'eſt qu'une Antithéſe de bel Eſprit. Il eſt aiſé de faire voir que les deux propoſitions ne ſont pas égales. Un Libertin, un Impie peut faire des *Pſeaumes* par intérêt, & pour faire ſa cour en des lieux où l'on ne peut avoir accès que par des Ouvrages de ce caractére. Mais un Poëte ne ſauroit rimer habituellement des ordures, & des impiétés, ſi ſon cœur n'en eſt d'acord. Comme il ne peut y avoir aucun intérêt qui l'engage à ſe deshonorer ainſi, ce ne peut être que ſon propre gout qui l'y détermine.

II. Qui doit être l'Auteur des *Chanſons* tant *anciennes* que *nouvelles?* celui qui y eſt le plus maltraité, ou celui dont on n'y parle jamais? Quelques-uns diſent, & plutot parce qu'ils le veulent dire, que parce qu'ils le penſent, que l'Auteur eſt aſſez malin pour ſe maltraiter lui-même, & pour épargner celui ſur lequel il veut que le ſoupçon tombe: mais du moins l'Auteur, quelque malin qu'on le ſupoſe dans ce raiſonnement, ne ſe prendroit-il pas avec acharnement par les endroits les plus eſſentiels à ſa fortune, & à ſon honneur? Il ne ſe feroit pas traité de *Voleur* dans les premiéres, & d'*Athée* dans les ſecondes. Quel coup plus dangereux que ce dernier, peut-on porter à un homme qui a été Miniſtre, & qui ne vit

que des bienfaits du Roi, fondés sur la pureté de sa doctrine, & de ses mœurs?

III. Cherchera-t-on l'Auteur des *Chansons* dans celui qui n'a jamais été soupçonné d'aucune, ou dans celui qui en a déja avoué plusieurs? En vain diroit-on, que la sincérité de son aveu fait pour lui. Il a tout nié d'abord, & ce n'est que la force des preuves, & des confidences divulguées, qui lui ont arraché dans la suite un aveu inévitable.

IV. S'imaginera-t-on qu'il me soit tombé dans la tête de me noircir moi-même, & de flétrir autant qu'il étoit en moi mes meilleurs Amis, des Amis, qui me rendoient actuellement des services essentiels; plutot que de penser que le Sr. *Rousseau* se soit enfin résolu à mettre en *Vers*, ce qu'il avoit dit plusieurs fois en *Prose* à Mr. *Danchet* contre ceux qui sont ataqués dans les *Chansons*? C'est par l'extravagance même du crime que le Sr. *Rousseau* s'en défend, & ce moien qu'il emploie sans cesse avec passion, a convaincu quelques personnes de son innocence; mais ne puis-je pas faire valoir ce moien pour moi avec encore plus de force? N'aurois-je pas été plus insensé d'ataquer mes Amis, & de m'ataquer moi-même, en épargnant le seul qu'on dit que je hais, que le Sr. *Rousseau* ne l'a été de calomnier, en s'épargnant lui-même, des personnes qu'il a déja outragées, & sur tout moi, dont il a dit devant des Témoins que j'ofre de produire qu'*il me perdroit, où que je le perdrois.*

V. Un Poëte qui n'a d'autres armes contre ceux qui lui déplaisent, que de les menacer du *Couplet*, qui va embrasser avec un atendrissement perfide, ceux contre qui il a déja répandu des *Vau-*

Vaudevilles; qui ajoute à la noirceur de les faire, celle de les atribuer à ses ennemis, ce Poëte sera-t-il moins soupçonné d'un cas pareil, qu'un Géométre qui n'a jamais usé des mêmes armes, ni des mêmes artifices, & plutot que de prendre les *Chansons* en question pour une suite naturelle de l'habitude satirique du Sr. *Rousseau*? Aimera-t-on mieux croire que c'est l'essai d'un homme qui auroit caché son génie jusqu'à cinquante deux ans, pour s'en servir alors à faire tomber sur le Sr. *Rousseau* un soupçon incertain aux dépens de ses propres intérêts & de son honneur?

VI. Les indiférens se flateroient-ils d'être plus éclairés dans- cette afaire que ceux-mêmes qui sont outragés dans les *Chansons*? Et tandis qu'ils sont tous indignés de l'acusation qu'on m'intente, qu'ils s'intéressent tous à ma défense, qu'ils m'ofrent à l'envi leurs secours, & que je n'ai point pour moi de plus vives sollicitations que les leurs, s'obstinera-t-on à les croire tous aveugles, & dépourvus de sens, ou les croira-t-on de complot avec celui qui les ofense pour acabler celui dont ils n'auroient point à se plaindre?

Il faudroit que je me fusse bien peint dans les *Chansons*, si j'avois poussé assez constament & assez loin les aparences de la probité pour fasciner les yeux de tous ceux que j'aurois voulu noircir. Quel Paradoxe qu'un Scélérat qui se rendroit une si exacte justice!

Quelques gens se retranchent enfin à dire, que je pourrois bien n'avoir pas fait les *Vers*, mais que du moins je les ai envoiés avec connoissance de cause. Est-ce pour se délivrer de quelque absurdité qu'on fait ce systême? On n'y gagne rien,

qu'un Scélérat de plus. Ne faudroit-il pas toujours que j'eusse consenti qu'on me deshonorât, qu'on me portât les coups les plus dangereux ; qu'on outrageât tous mes Amis ; & tout cela dans le même dessein chimérique de nuire au Sr. *Rousseau*, à qui *soixante & douze Couplets* aussi infames que ceux d'aujourd'hui n'avoient fait aucun tort il y a douze ans ? Quelle foule de vraisemblances en ma faveur, & que d'absurdités à dévorer par les Partisans du Sr. *Rousseau !*

Je respecte cependant la plupart des protections qu'il a trouvées. C'est la Vertu même, qui, sans le savoir, protége aujourd'hui le vice. Le Sr. *Rousseau* a mis à profit jusqu'à l'afront qu'il a reçu, & il s'en est servi à émouvoir la pitié de quelques personnes qui n'entendant de sa part que des protestations d'innocence, & n'étant pas instruites d'ailleurs ni de ses mœurs, ni de ses Ouvrages, se sont portées généreusement à servir un Malheureux qui leur a paru innocent.

Mais le Sr. *Rousseau* n'est aujourd'hui ni le malheureux ni l'innocent, c'est moi qui suis l'un & l'autre ; & s'il y avoit quelque parti à prendre, la Pitié & la Justice devroient tourner tous les esprits de mon coté. Mais je ne demande point de faveur ; il me sufit qu'on n'en acorde pas contre moi à mon Acusateur. Que les Juges, s'il est possible, nous imaginent l'un & l'autre sans Amis, & sans apui ; mais avec nos diférens caractéres : qu'on n'embarasse point leur équité par des égards ; je serai trop content.

Qu'ils me jugent sur ce pié-là. La dificulté de corrompre un jeune *Garçon Savetier*, compense-t-elle toutes les absurdités qu'il y a à me soupçonner

ner l'Auteur des *Couplets?* Toutes les circonſtances de l'Hiſtoire des *Chanſons*; le caractére des *Chanſons* mêmes ; les mœurs & les Ouvrages de mon Acuſateur , tout le charge. Ces mêmes circonſtances , les *Couplets* mêmes , ma conduite , & mes emplois , tout me juſtifie. Autant de faits que j'ai allégués ; autant de Témoins en ma faveur, & contre lui ; & je ſens ſur toutes ces raiſons, auſſi-bien que ſur le témoignage de ma conſcience, que quand il auroit corrompu vingt Témoins contre moi , il réuſſiroit plutot à me faire condanner , qu'à détourner ſur moi le moindre des ſoupçons qui le chargent.

Je défie mon Acuſateur de répondre à tous les faits que j'ai avancés dans ce Mémoire ; je ne doute pourtant pas, qu'il ne l'entrepréne; je prévois même la maniére dont il le fera ; & il me prend envie ici de lui répliquer d'avance ; ce qui me ſera d'autant plus facile que je n'aurai qu'à détruire des menſonges , ou des raiſonnemens vagues aiſés à rétorquer contre lui-même.

A l'égard de l'Hiſtoire des *Chanſons* , le Sr. *Rouſſeau* paſſera ſous ſilence bien des faits qu'il n'oſeroit nier; mais je l'avertis que je tiens pour avoués tous ceux , ſur leſquels il ne me prendra pas à partie ; & ſi l'on péſe les conſéquences des faits qu'il éludera , on ſentira bien que ce qu'il ſera forcé d'en avoüer, emporte la conviction de tout le reſte.

Il avouera peut-être qu'il a fait le *Couplet* contre Mrs. *Campra*, *Colaſſe*, *Bérin* & *Pécourt* ; mais il n'oſera convenir qu'il l'ait deſavoüé au Sr. *Pécourt* avec des ſermens & des proteſtations d'amitié; parce qu'il ne rougit pas de paſſer pour malin,

lin, & qu'il ne pourra ſe réſoudre à s'avoüer perfide.

Il conviendra bien d'une partie du *Couplet* dont le commencement regarde le *Café* en général, & dont la fin n'ataque que Mr. l'Abbé *Mauménet*, & une autre perſonne; mais il n'ira pas juſqu'à convenir d'être l'Auteur du commencement de ce *Couplet*; pourquoi? parce que ce commencement exprime un deſſein formé contre tout le *Café*, & que les autres *Couplets* ne ſont que l'exécution de celui-ci; l'aveu de l'un le chargeroit trop viſiblement de tous les autres. Cependant ce qu'il niera, eſt auſſi conſtant, & auſſi aiſé à prouver que ce qu'il ne niera pas.

Diſconviendra-t-il qu'il ait dit en *Proſe* à Mr. *Danchet* & à d'autres la plupart des choſes, que les *Couplets* en queſtion expriment; qu'il ait marqué à Mr. *Hauterot*, combien il avoit à cœur d'écrire l'*Ouvrage contre la Cour*, & celui *contre le Café* dont on a parlé? Qu'il ait fait des * *Epigrames* contre Mr. *de la Motte*, & Mr. *de Grébillon?* Niera-t-il enfin, qu'il ait voulu ſe réconcilier avec moi, malgré les calomnies dont il me chargeoit depuis cinq ans? Il conviendra peut-être du deſſein de ſe racommoder, ſans demeurer d'acord qu'il ait répandu ces calomnies; mais je lui conſeille plutot, de diſſimuler tout, que de tronquer ainſi des vérités, dont il n'y a que trop de preuves.

Il ſe réduira vrai-ſemblablement à faire valoir la haine du *Café* contre lui; belle matiére pour l'imagination! mais il ſe gardera bien de marquer l'époque de cette prétendue haine après les premiers

* *Elles ſont dans ſes Oeuvres, pag.* 383. 385.

miers *Couplets* ; elle feroit une preuve évidente contre lui-même.

Sur le caractére de fon efprit & de fon cœur, je prévois encore fes difcours. Je fuis fûr déja qu'il ne parlera point de fa naiffance, ni de fon pére, à moins que l'envie même de démentir mes conjectures ne l'engage à faire un éfort qu'il ne me pardonnera jamais.

S'il en parle donc, ce fera légérement. Il diffimulera les ingratitudes, les defaveus, le refus des derniers devoirs; il aléguera peut-être, quoiqu'il lui en coute pour entrer dans ce détail, quelques générofités à l'égard de fa belle-mére, qui avoient bien moins le refpect & la tendreffe pour motif, que l'envie d'abréger des difcuffions qui commettoient fon orgueil étrangement.

Je ne crois pas non plus, qu'il ofe beaucoup parler de fes Maîtres, auffi vain qu'il l'eft. Il auroit de la peine à les citer, n'euffent-ils à rendre de lui que des témoignages favorables ; comment oferoit-il donc le faire, perfuadé d'un coté de fa perfidie à leur égard, de l'autre convaincu de leur probité, qui les a empéchés de lui nuire, mais qui ne leur défend pas moins de le juftifier aux dépens de l'innocence.

Les *Satires* contre Mr. *de Francine*, & Mr. l'*Abbé Pic*, font trop notoirement du Sr. *Rouffeau*, pour craindre qu'il les defavoue. Il s'en tiendra quitte, s'il en parle, en difant du moins à l'égard de Mr. *de Francine*, qu'il s'en repent ; mais quel fond pourroit-on faire fur un repentir que le Coupable eft obligé de feindre pour fe dérober au reffentiment des particuliers, & à la vengeance publique? N'y a-t-il donc qu'à difamer les gens,

ou

ou à les tourner en ridicule, pourvu qu'en ſuite on avoue ſon tort?

Le Sr. *Rouſſeau* parlera ſûrement de ſes *Epigrames*, & même avec une ſecréte complaiſance qu'il ne pourra peut-être pas cacher. Ce ſont ſes Ouvrages favoris, le fondement de ſa réputation, le charme de quelques-uns de ſes Partiſans; en un mot, c'eſt le talent dont il ſe félicite autant lui-même, que les honnêtes gens l'en plaignent, & l'en mépriſent. C'eſt-là qu'il fera ſentir le caractére de *Scélérat hipocrite* qu'il a oſé m'imputer. Sans convenir que ſes *Epigrames* ſoient auſſi infames qu'elles le ſont, il dira que c'eſt un égarement de ſa jeuneſſe, qu'elles marquent plutot la légéreté de l'eſprit, que la corruption du cœur, & qu'après tout il a commencé à les expier par des Ouvrages ſérieux, & conformes à la Religion; mais qu'il diſe donc, s'il peut ſe réſoudre à dire la vérité, que cette jeuneſſe a duré juſqu'au tems des *Couplets* en queſtion; qu'on n'a jamais pouſſé l'impudence & l'impiété plus loin qu'il l'a fait dans ſes *Epigrames*, & qu'enfin les *Pſeaumes* qu'il a traduits pour faire ſa cour à des Perſonnes illuſtres, ont été ſouvent interrompus par ces *Epigrames*, qui *ſervent*, ce ſont ſes termes pleins d'impiété, de *Gloria Patri* à ſes *Pſeaumes*.

Il ajoutera peut-être à toutes ces juſtifications frivoles les calomnies qu'il répand contre moi: mais c'eſt où je l'atens; je le défie de les poſer en fait, & je lui réponds de la peine due aux Calomniateurs.

Comme les faits ne ſont pas favorables au Sr. *Rouſſeau*, il s'étendra davantage ſur les raiſonnemens généraux; il prétendra prouver qu'il n'a pu

pu faire les *Couplets*; & en second lieu que s'il les avoit faits, il n'auroit pu m'en acuser.

Pour prouver qu'il n'a pu faire les *Couplets*, il sera valoir les circonstances où il se trouvoit dans le tems qu'on les a envoiés; l'espérance d'une place à l'*Académie Françoise*, & l'intérêt qu'il avoit par conséquent de ne point donner lieu à de nouveaux soupçons, & de ne plus s'atirer d'ennemis. J'en demeure d'acord; c'étoit là sa situation, & je lui passe qu'il a fait une action bien extravagante. Est-ce un défaut si éloigné de son caractére que l'imprudence? N'y en a-t-il point eu à difamer Mr. *de Francine?* N'y en a-t-il point eu à plaisanter les Personnes les plus respectables? N'y en a-t-il point eu à dire publiquement à un Grand Prince, qui lui demandoit, s'il n'avoit rien fait contre l'Académie, *je répons du moins du passé?* Tous ceux qui connoissent le Sr. *Rousseau*, sont autant de Témoins de son imprudence. Mais combien cette raison d'imprudence paroitroit-elle encore plus foible, si le Sr. *Rousseau* vouloit bien exposer aussi les circonstances, qui ont pu aigrir sa malignité naturelle? Les discours du Public sur ses prétentions à l'Académie, la *Centurie de Nostradamus*, la *Chanson du Pont Neuf*, la Place de l'Académie manquée, malheur qu'il atribuoit peut-être à ces discours, & à ces Ouvrages qui venoient de se répandre contre lui.

Aux exagérations donc que le Sr. *Rousseau* fera sur l'imprudence qu'il y auroit eu dans la situation où il étoit de composer les *Couplets*, il faut ajouter les intérêts qui ont pu l'y déterminer; motifs plus que sufisans pour faire passer un homme orgueilleux & perfide par dessus l'imprudence, qui d'ailleurs ne lui est que trop familiére.

Pour

Pour prouver enfin qu'aiant fait les *Vers*, il n'auroit pas pu m'en acuser, il peindra dans toute sa noirceur l'action même dont il est coupable; il ne craindra point de prononcer sa condannation, & de se faire horreur à lui-même, pour faire illusion aux autres. J'avoue que ce n'est point là l'essai d'un *Scélérat*, & qu'il faut être bien habitué à la perfidie pour la pouvoir pousser jusqu'à ces excès. Mais qui en croira-t-on plus capable qu'un homme qui a désavoüé son Pére dès son enfance, qui l'a fait mourir de chagrin par ses ingratitudes, qui lui a refusé les derniers devoirs, qui a calomnié ses Maîtres, ses Amis, ses Bienfaicteurs, qui fait trophée de satire, d'impudence, & d'impiété, & qui pousse enfin l'audace jusqu'à me faire demander par mon Juge; comment je nie d'avoir fait les *Couplets* en question, moi qui conserve des *Epigrames* * *infames*: & ces *Epigrames* qu'il me reproche de conserver, ce sont les siennes?

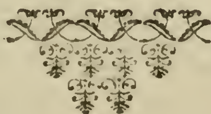
Je m'en tiens à ce dernier trait; le Sr. *Rousseau* ne sauroit le nier; & il doit y reconnoître tant de noirceur & tant d'extravagance, qu'il ne peut plus justifier rien par ces raisons; on le croira coupable de tout, s'il n'alégue des faits, qui manquent aussi-bien que les vraisemblances.

Au

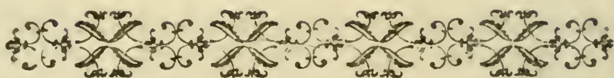
* *On a trouvé sous mon scellé une copie des* Epigrames *du Sr.* Rousseau. *Lorsque les derniers* Couplets des Chansons *furent répandus, je fus bien-aise d'avoir tous les Ouvrages satiriques & licentieux du Sr.* Rousseau, *pour les comparer aux* Couplets, *& me convaincre de plus en plus que l'Auteur des uns, étoit aussi l'Auteur des autres.*

Au moment que j'achéve ce *Mémoire*, celui du Sr. *Rousseau* me tombe entre les mains. J'ignore encore le Jugement qu'en porte le public. Pour moi, j'admire également l'impudence de l'Auteur, & la foiblesse de l'Ouvrage. Tout ce qu'il y a d'essentiel dans cet Ecrit, est déja pleinement détruit dans ma *Requête*; car la *Subornation* du *Garçon Savetier* prouvée, que devient *la gradation du Sr. Rousseau*, le fondement de tout son *Mémoire?* Je n'en dis rien de plus ici; mais je m'engage à le réfuter par un Ecrit à deux colomnes; le *Mémoire* du Sr. *Rousseau* sera tout au long dans l'une; & l'autre contiendra de courtes réponses à tout ce qui méritera d'être relevé. Sur tous les articles qui auront déja été touchés dans ma *Requête*, je me contenterai d'indiquer les endroits de la *Requête* même. Cette maniére de réfutation est du moins d'un homme qui ne cherche pas à imposer; & qui n'a d'autre but que de mettre le Lecteur à portée de juger, de quel coté est la vérité.

SAVIN, Procureur.



APO-



APOLOGIE

DE

ROUSSEAU,

PAR Mr. * * *

CONSEILLER AU PARLEMENT DE GRENOBLE.

Un jour Satan, qui se méle de tout,
Lut le Factum *de* Saurin *jusqu'au bout,*
Tant il goutoit de cette Apologie
Le tour heureux, l'élégante énergie.
Mais un endroit réveilla son dépit,
C'est quand l'Auteur raconte, comme il fit,
Pour s'échaper avec son Euridice,
J'en garde au cœur profonde cicatrice,
Ce dit Satan; tout l'Enfer en trembla;
Plus d'une fois le Conseil s'assembla,
Pour se venger d'un si cruel outrage.
Chacun opine, & l'avis le plus sage

Fut,

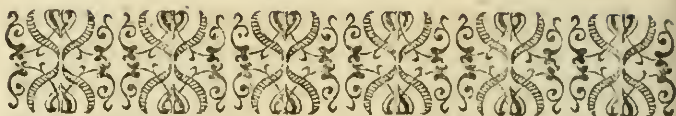
Fut, qu'on iroit chez Rouſſeau, *notre Ami,*
Homme entendu, dans le vice afermi,
Malin en diable, & ſavant à mal faire,
Et mieux que nous, propre à mener l'afaire.
Le cas fut vrai, tant de trames mena
Qu'en ſon panneau la Juſtice donna;
Adroitement ſema la zizanie,
De traits perçants arma la Calomnie,
Si, que Saurin *dans la Chartre fut mis.*
Mais comme on doit du retour aux Amis
Du cher Rouſſeau, *je veux plaider la cauſe;*
Je ſoutiens donc, que le Factum *impoſe.*
Rouſſeau, *dit-on*, renia ſes Parens,
Et les Couplets, *qui ſont ſes vrais Enfans;*
Eſt Fils ingrat, Domeſtique infidelle,
Perfide Ami . . . *tout doux, plume cruelle;*
Traître Saurin, *tu le connois bien mal;*
Oncques je n'eus Serviteur plus loial,
Meilleur Ami; le reſte eſt un miſtére;
Il renia le Mari de ſa Mére,
Son Pére, non: à l'égard des Couplets,
Pour le certain c'eſt moi qui les ai faits.



EXTRAIT
DE L'ARRET DU PARLEMENT
RENDU AU SUJET DU
PROCES CRIMINEL
ENTRE
JEAN BAPTISTE ROUSSEAU
ET
JOSEPH SAURIN,
DE L'ACADEMIE ROIALE DES SCIENCES.

VU *par la Cour* le PROCE'S CRIMINEL fait par le *Lieutenant Criminel du Chatelet*, à la *Requête* de *Rousseau*, Démandeur & Acusateur, contre *Joseph Saurin*, *Guillaume Arnoult*, *Nicolas Boindin*, & *Charlotte Mailly*, Défendeurs & Acusés; le dit *Arnoult*, prisonnier és prisons de la Conciergerie du Palais, LA SENTENCE du 12. Decembre 1710. par laquelle le dit *Saurin* a été *déchargé* des plaintes, demandes & acusations contre lui faites; *ordonné* que l'Ecroue fait de la personne du dit *Saurin* sera *raié & bissé*; & le dit *Rousseau* condanné en *quatre mille livres* de dommages & intérêts envers le dit *Saurin*, & aux dépens du *Procès*, à l'égard du dit *Arnoult*. Les parties mises hors de Cour, dépens à cet égard compensés. Le dit *Boindin* & la dite *Mailly* pareillement *déchargés* avec dépens, pour tous dépens, dommages & interêts. FAISANT DROIT sur la *Requête* du dit *Saurin*, qui demande permission d'informer *de la Subornation* de Témoins; PERMIS au dit *Saurin*

Saurin d'informer de la dite *Subornation*, & cependant ORDONNE' que le dit *Arnoult* seroit arrété & recommandé és prisons; L'ACTE D'APEL de la dite *Sentence* interjetté par le dit *Rousseau* ; REQUETE du dit *Arnoult*; REQUETE du dit *Saurin* en réponse à celle du dit *Arnoult* ; AUTRE REQUETE du dit *Saurin* ; ARRET rendu à l'Audience, par lequel la Cour auroit *donné défaut*, & pour le profit *ordonné*, que les *Informations* faites à la *Requête du Procureur Général* contre le dit *Rousseau* seroient jointes au *Procès*, pour en jugeant y avoir tel égard que de raison, sans préjudice de la continuation des dites *Informations*. VU aussi par la dite Cour l'*Addition d'Information*, faite par le Conseiller à ce commis ; OÜIS & INTEROGE's en la dite Cour les dits *Saurin*, *Arnoult*, *Boindin*, & la dite *Mailly*, sur les faits résultans du *Procès* & Cas à eux imposés. TOUT CONSIDE'RE', la dite Cour sans s'arréter à la *Requête* du dit *Arnoult*, aiant égard à *celle* de *Saurin*, a mis & met les apellations au néant, ORDONNE que la *Sentence* dont a été apellé, sortira éfet, & néanmoins sera procédé en la Cour par devant le *Conseiller Raporteur* à l'*Information* en *Subornation* de Témoins à la *Requête* du dit *Saurin*, pour icelle faite; COMMUNIQUE' au *Procureur Général* pour être ordonné ce que de raison. CONDANNE' les dits *Rousseau* & *Arnoult* chacun en l'amende ordinaire de *douze livres*, & le dit *Rousseau* aux dépens de la *Cause d'Apel* vers les dits *Saurin*, *Boindin*, & la dite *Mailly*, ceux faits entre le dit *Rousseau* & *Arnoult* compensés, & les autres faits entre le dit *Saurin* & *Arnoult* réservés. Fait en Parlement, le vingt sept Mars, mil sept cens onze.



ARRET DU PARLEMENT

CONTRE

JEAN BAPTISTE ROUSSEAU.

DE PAR LE ROI,

ET

NOSSEIGNEURS

DE LA COUR DE PARLEMENT.

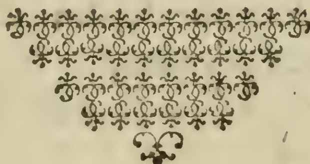
ON fait à ſavoir que par ARRET DE LA DITE COUR *du* 7. *Avril* 1712. la Contumace a été déclarée bien inſtruite contre JEAN BAPTISTE ROUSSEAU de l'Académie Roiale des Inſcriptions, & ajugeant le profit d'icelle, A E'TE' DE'CLARE' DÛMENT ATEINT ET CONVAINCU d'avoir composé & diſtribué *les Vers impurs*, *ſatiriques* & *difamatoires* qui ſont au *Procès*, & fait de *mauvaiſes Pratiques* pour faire réuſſir l'*Acuſation Calomnieuſe*, qu'il a intentée contre JOSEPH SAURIN de l'Académie des Sciences, pour raiſon *de l'envoi* des dits Vers difamatoires au *Café de la Veuve Laurent*.

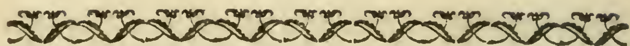
Pour

Pour Réparation de quoi le dit ROUSSEAU eſt *bani à perpétuité du Roiaume*, enjoint à lui de garder ſon Ban ſous les peines portées par la Déclaration du Roi. Tous & chacuns ſes Biens ſitués en païs de Confiſcation déclarés aquis & confiſqués à qui il apartiendra ; ſur iceux & autres non ſujets à Confiſcation préalablement pris *cinquante livres* d'Amende, & *cent livres* de Réparation Civile vers le dit SAURIN, & *condanné aux dépens* ; & la dite Condannation ſera écrite dans un *Tableau* ataché à un *Poteau* qui ſera planté en la Place de *Gréve*.

Le quatre Mai 1712. *le dit Tableau a été par moi ataché à un Poteau à la Place de Gréve, à la maniére acoutumée. Ce que je certifie être véritable, en foi de quoi, moi* Charles Sanſon, *Exécuteur des Sentences Criminelles de la Prevoté & Vicomté de Paris, en ai donné copie pour ſervir en tant que beſoin ſera.*

CHARLES SANSON.



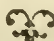


RONDEAU.

VU l'Ecriteau mis en Place de Gréve
Par Maître *Charle* aidé de ſon Eléve,
Contre *Rouſſeau*, Succeſſeur de Villon;
J'en ai requis un Acte tout au long,
Pour l'anoncer à tout deſcendant d'Eve.



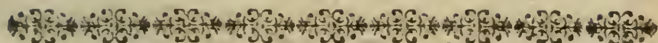
Aux Habitans d'où le Soleil ſe léve
Juſques à ceux où ſa courſe s'achéve,
J'afirme avoir de ce Rimeur félon
Vu l'Ecriteau.



Le Tableau porte en parole briéve
Beaucoup de honte, & peine peu griéve.
Sans la faveur de Meſſer Apollon
Il eut fendu le liquide ſillon;
Mais mieux n'en eſt, car de dépit il créve
Vu l'Ecriteau.



RON-



RONDEAU.

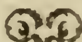
De par le Roi régnant ſur le Permeſſe,
Il eſt permis de mettre ſous la preſſe
Tous les Rondeaux du *Poëte ſans Fard*,
Comme étant faits dans les régles de l'art,
Simples, naïfs, tombant avec juſteſſe.

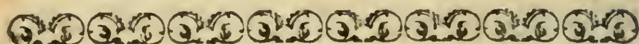


Quant à *Rouſſeau*, que ce Rimeur redreſſe,
On le banit, avec défenſe expreſſe
De revenir ſous peine de la hart,
De par le Roi.



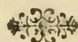
Plus, eſt enjoint à ſa Muſe tigreſſe,
De rien rimer qui les bonnes mœurs bleſſe;
Que s'il reprend ſes Contes de paillard,
Son ſtile afreux; auſſitot *Dégres* part,
Qui pourra bien le ramener en leſſe,
De par le Roi.



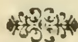


RONDEAU.

Un *Errata* ſans doute eſt néceſſaire;
Mais beaucoup plus a l'Auteur qu'au Libraire.
Or je conviens en cette qualité,
Qu'en mes Rondeaux, vers durs, obſcurité,
Fautes enfin, pourront très-fort déplaire.



Les corriger, ce feroit trop d'afaire.
Un tel aveu, pour peu qu'il ſoit ſincére,
Devroit ſufire, & vaut, tout bien compté,
Un *Errata.*



Mais, dira-t-on, d'où vient que pour ſalaire,
Rouſſeau n'a point la corde ou la galére;
Car ſelon vous il l'a bien mérité?
D'acord, auſſi le fait mieux agité,
Dans ſon Arrêt *Thémis* pourra bien faire
Un *Errata.*



